

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)
ISSN : 2520-4114**



Numéro 27, juin 2025

L'Afrique à l'épreuve des turbulences géoéconomiques globales



Directeur de la Revue

Dr. Botiagne Marc Essis
Politologue / Enseignant-Chercheur
Directeur de l'IRIG

Contacts

Tél. : +225 0708410594 / +225 2722268835

E-mail : riges@irig-abidjan.com

Site Internet : <https://irig-abidjan.com/>

Preuves de l'indexation dans des bases de données

1/ International Standard Serial Number (ISSN) Centre International

ISSN PORTAL – The Global Index for Conituing Resources

<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>

2/ Bibliothèque Nationale de France (BnF) – Catalogue Général

<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>

3/ OpenAire - Zenodo (Base de données de l'Union Européenne)

https://zenodo.org/me/uploads?q=&f=shared_with_me%3Afalse&l=list&p=1&s=10&sort=newest

Éditeur

IRIG Digital Editions

info@irig-abidjan.com

Adresse postale : 22 BP 905 Abidjan 22

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. Stephan Stetter

Universität der Bundeswehr München

(Université Militaire de Munich)

Prof. Nadine Machikou

Université Yaoundé II

Prof. Paul Ghils

(Prof. Emérite) UL Bruxelles

Prof. Roch Yao Gnabeli

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Paul Anoh

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Séraphin Nene Bi

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Prof. Abraham Gadj

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Yédoh Sébastien Lath

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Issoufou Yahaya

Université Abdou Moumouni de Niamey

Prof. Ezéchiél Akobrou

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Martin N'guettia Kouadio

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Téré Gogbe

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Stéphane Koffi-Yéboué

Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo

Prof. Djama Ignace Allaba

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Jean-Louis Lognon

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Loth Pierre Diwouta Ayissi

Université Yaoundé II

PRÉSENTATION DE LA RIGES

La **Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES)** est le fruit d'une collaboration entre l'**Institut des Relations Internationales et de la Gouvernance (IRIG)** et l'**Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody**. La RIGES est un support de publication d'articles originaux et de très bonne qualité scientifique portant aussi bien sur des thématiques de gouvernance nationale que sur des questions relevant de la gouvernance mondiale. La RIGES s'inscrit résolument dans une perspective transdisciplinaire et offre l'opportunité aux chercheurs de Côte d'Ivoire et d'ailleurs de publier des travaux en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, etc.). Par conséquent, elle encourage vivement la soumission de travaux émanant de toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Cette exigence d'ouverture se perçoit davantage par la place de choix qu'accorde la RIGES aussi bien à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, à la recherche normative qu'à la recherche empirique. En termes de périodicité, la RIGES est une revue trimestrielle adossée à un conseil scientifique international. Chaque numéro de la RIGES comporte un éditorial, des contributions thématiques et des contributions libres (*varia*).

Prescriptions typographiques

- Police : Times New Roman
- Taille : 12
- Interligne : simple
- Intitulé de l'article : TNR 14, en version française et anglaise
- Niveaux de titres : 3 au maximum
- Résumé et mots-clés : en version française et anglaise
- Références : pas en note infrapaginale, mais dans le corps du texte. Patronyme d'auteur suivi de l'année de parution et, le cas échéant l'indication de page.

Exemples

- (Bobo 2021) : un seul auteur
- (Bobo 2021 : 5)
- (Bobo & Loba 2012) : deux auteurs
- (Bobo & Loba 2012 : 32),
- (Bobo et al. 2024) : plus de deux auteurs
- Références dans la bibliographie
 - Pour ouvrage : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, intitulé de l'ouvrage, lieu de parution, maison d'édition
 - Bobo, R. S. (2023) : Le système politique du Goh-Djiboua, Abidjan, Eburnie Editions.
 - Pour article : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms année de parution entre parenthèses, intitulé de l'article, nom de la revue, numéro de la revue, intervalle de pages
 - Bobo, R. S. (2013) : Sociologie de la violence politique en Côte d'Ivoire, Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques, No. 26, mars 2025, pp. 15 – 33.

SOMMAIRE

Editorial.....	5
 Marc Luciani Ewodo	
<i>L'Église catholique dans les opérations internationales de pacification : réflexions sur une institution de réconciliation à partir des expériences des États de l'Afrique centrale.....</i>	6
 Joël Moudio	
<i>La construction d'une action publique internationale : cas de la coopération FAO-Cameroun.....</i>	33
 Zakiatou Boubakari	
<i>Coopération environnementale internationale au Cameroun : mise en œuvre, enjeux et résultats.....</i>	62
 Alice Misté Mayabou	
<i>Les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine dans la région de l'Adamaoua.....</i>	82
 Afsat Nsangou Ngoutane	
<i>Le conflit intercommunautaire Arabes-Choa - Kotoko dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun : réalités et perspectives.....</i>	99
 Fabilou	
<i>La gouvernance locale de l'éducation au Cameroun : essai d'une radioscopie pour un meilleur pilotage scolaire.....</i>	114
 Rodrigue Boris Foming	
<i>Plaidoyer pour la création d'une école d'intelligence artificielle dans le domaine militaire.....</i>	133
 Assana	
<i>Les memoranda et la mobilisation politique des émotions collectives dans la sphère publique au Cameroun.....</i>	144
 Hermann Minkonda et Françoise Stella Etalle Macky	
<i>L'injure : Une variable structurante du champ médiatique au Cameroun.....</i>	167

Editorial

L'orientation tout aussi statocentriste que protectionniste des USA sous Donald Trump, depuis janvier 2025, induit des turbulences géoéconomiques globales. D'où le choix de la thématique du présent numéro de la Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES) libellée comme suit : « L'Afrique à l'épreuve des turbulences géoéconomiques globales ». La motivation sous-jacente à un tel choix est de questionner le sort de l'Afrique face à une telle évolution des relations internationales.

Le concept « *Make America Great Again (MAGA) !!* » s'est en cohérence avec son principe structurant préférence nationale a sonné le glas de mécanismes préférentiels de la diplomatie économique et sociale américaine à l'égard de l'Afrique. Il s'agit notamment de la fin de l'*African Growth and Opportunity Act (AGOA)* et de l'*USAID*, instrument de coopération pour le développement international des USA. Point n'est besoin de démontrer les effets pervers de telles décisions pour les programmes en coopération en cours sur le continent africain. Il en va ainsi de la décision relative à l'augmentation des taxes douanières sur les produits en provenance de l'Afrique. A cela faut-il ajouter le *travel ban* interdisant l'octroi de visas aux ressortissants d'un certain nombre d'Etats africain. Face à ces turbulences, l'Afrique n'a d'autre choix que celui de se réinventer diplomatiquement.

Entre autres pistes s'offrant à l'Afrique, l'on peut citer la diversification des partenariats stratégiques, la consolidation des initiatives d'intégration régionales et l'application intelligente du principe de réciprocité.

Le présent numéro de la RIGES a enregistré diverses contributions consignées dans le tableau synoptique ci-après :

Contributeurs	Intitulés
Marc Luciani Ewodo	<i>L'Eglise catholique dans les opérations internationales de pacification : réflexions sur une institution de réconciliation à partir des expériences des États de l'Afrique centrale</i>
Joël Moudio	<i>La construction d'une action publique internationale : cas de la coopération FAO-Cameroun</i>
Alice Misté Mayabou	<i>Les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine dans la région de l'Adamaoua</i>
Afsat Nsangou Ngoutane	<i>Le conflit intercommunautaire Arabes-Choa - Kotoko dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun : réalités et perspectives</i>
Fabilou	<i>La gouvernance locale de l'éducation au Cameroun : essai d'une radioscopie pour un meilleur pilotage scolaire</i>
Rodrigue Boris Foming	<i>Plaidoyer pour la création d'une école d'intelligence artificielle dans le domaine militaire</i>
Assana	<i>Les memoranda et la mobilisation politique des émotions collectives dans la sphère publique au Cameroun</i>
Hermann Minkonda et Françoise Stella Etalle Macky	<i>L'injure : Une variable structurante du champ médiatique au Cameroun</i>

Vous assurant de l'entière disponibilité de l'équipe de la RIGES !

Abidjan, le 25 juin 2025

Le Directeur de la Revue

Dr. Botiagne Marc Essis

L'Église catholique dans les opérations internationales de pacification : réflexions sur une institution de réconciliation à partir des expériences des États de l'Afrique centrale

Marc Luciani Ewodo
lucianiewodo@gmail.com
Université de Yaoundé II

Résumé

À la différence des acteurs étatiques y compris les Organisations internationales dans un monde caractérisé par les crises et conflits, l'Église catholique, a développé une dynamique spirituelle ascendante qui améliore ses relations avec les fidèles pour un ordre sociopolitique stable. Il est donc important d'exposer et d'analyser les causes internes et externes de son implication dans les différents mécanismes de restauration de la paix orchestrés par la Communauté internationale en faveur des États africains. En s'appuyant sur le Concile Vatican II, l'Église catholique apprend à ses fidèles dirigeants et autres acteurs de la scène politique à exprimer leur pensée, à valoriser la vie politique de leur communauté par la parole de Dieu. Elle les amène sur la base du dialogue et du consensus, à promouvoir la discussion fraternelle et la prise de décision en commun qui sont les valeurs propices à la réconciliation. Tous les problèmes à caractère moral, religieux, social et politique entrant directement dans son agenda, l'action du Saint-Siège présente une incontestable dimension humaine et sociale au service des hommes conformément à l'Évangile. Pour marquer son originalité qui plonge ses racines dans l'histoire, il est judicieux de mettre en exergue son approche dans le processus de pacification. Cela permet de faire émerger les faits historiques se rapportant aux Conciles et aux encycliques qui aident à mieux comprendre la philosophie et la sociologie qui sont la base du modèle de l'Église catholique.

Mots clés : Église catholique, pacification, réconciliation, Afrique centrale

Abstract

Unlike state actors, including international organizations in a world characterized by crises and conflicts, the Catholic Church has developed an upward spiritual dynamic that enhances its relationships with the faithful for a stable sociopolitical order. It is therefore important to expose and analyze the internal and external causes of its involvement in the various mechanisms for peace restoration orchestrated by the international community in favor of African states. Drawing on the Second Vatican Council, the Catholic Church teaches its faithful leaders and other political actors to express their thoughts and other to value the political life of their community through the word of God. It encourages them, based on dialogue and consensus, to promote fraternal discussion and collective decision-making, which are values conducive to reconciliation. With all problems of a moral, religious, social, and political nature directly its agenda, the action of the Holy See presents an undeniable human and social dimension in service to humanity in accordance with the Gospel. To highlight its originality, which is rooted in history, it is wise to emphasize its approach in the pacification process. This allows for the emergence of historical facts relating to Councils and encyclicals that help to better understand the philosophy and sociology that underpin the model of the Catholic Church.

Keywords: Catholic Church, Pacification, Reconciliation, Central Africa.

INTRODUCTION

« Réconcilions-nous parce que l'histoire nous convie à le faire, parce que telles sont les exigences de la vie et les nécessités du bon voisinage, parce que la durée lénifie tous les sentiments ; parce que, parce que...Mais ce parce que c'est pas parce que : il n'indique pas le motif de la réconciliation, il en donne simplement l'explication ».

Cette pensée de Vladimir Jankélévitch (1998 : 1049 – 1050), traduit magistralement, comme par anticipation le double rôle religieux et politique que l'Église catholique mobilisée ici s'efforce à la fois de démêler et de rassembler. Initiative à première vue contrastée, tant il est

vrai qu'on est habitué de nos jours à opposer les approches religieuses et politiques. Selon un raisonnement symétrique, soit on subordonne l'analyse religieuse à des catégories politiques comme l'ont fait Machiavel, Montesquieu, Hobbes, Spinoza et Rousseau ; soit on exclut rigoureusement celles-ci de celle-là à l'instar de Locke, Constant, Lamennais (Barbier, 1987). Sans doute peut-on justifier cette situation, qui doit beaucoup à une configuration des disciples académiques dans laquelle une division convenue du travail entre Science politique, théologie et philosophie condamne à la marginalité, voire à l'illégitimité, leur intersection. Toutefois, la justification n'est pas ici la considération la plus importante. Ce qui compte surtout, c'est que par cette exclusion symétrique, on perd des valeurs essentielles de régulation sociale : la paix, la réconciliation, l'éthique qui par les croyances des acteurs et l'institutionnalisation de ses principes devient un facteur de cohésion sociale.

La présence de l'Eglise catholique à l'échelle mondiale, et particulièrement en Afrique, a contribué à placer au cœur des préoccupations majeures des différents pays, les questions d'orientation économique ainsi que les fondements et les exigences socio-politiques qui les accompagnent. Le Concile de Vatican II ne s'est pas limité exclusivement aux lamentations et dérives que traversaient l'humanité toute entière, il s'est investi à trouver des solutions positives. Il emploie la médecine de la bienveillance plutôt que celle de la sévérité dans ses rapports avec le monde extérieur¹ (O'Malley 2012 :214). Cette approche s'inscrit dans la dynamique de la doctrine sociale de L'Eglise catholique qui rejette "la barbarie et la sauvagerie de la guerre" comme étant "la faillite de tout humanisme authentique et impose aux États l'obligation de "faire tout leur possible pour garantir les conditions de paix, non seulement sur [leur] propre territoire mais partout dans le monde (Compendium, 497, 500,508 ; et catéchisme, 2308).

La fin de la guerre froide y a profondément modifié non seulement les relations internationales mais aussi la politique intérieure de nombreux États. L'effondrement ou les secousses subies par les autoritarismes en Afrique centrale et dans les autres pays a donné lieu à de "nouveaux régimes" qui se sont engagés à démocratiser leurs sociétés sans heurts ou tensions socio-politiques. Comme dans les autres sous-régions d'Afrique sub-saharienne, l'incapacité des nouveaux régimes démocratiques² de promouvoir le développement économique, d'éliminer la corruption et d'assurer la stabilité politique a entraîné les conflits armés (Biyoudi-Mampouya 2008). Dans les pays d'Afrique centrale aujourd'hui, le caractère prédateur des guerres civiles ne semble plus discutable, on assiste de plus en plus à des affrontements violents qui laissent à leur passage : des pillages, l'exploitation d'une main-d'œuvre servile, l'appropriation foncière etc. La prolifération et la sophistication des armes légères constituent un des principaux arguments utilisés pour affirmer que les conflits de l'Afrique contemporaine restent plus dévastateurs (Pérouse de Montclos 2006 : 151-152.)

La voie de sortie de ces crise et conflits politiques, alors prônée par la quasi-totalité des institutions africaines, est la signature et l'application des accords de paix recommandés, sinon imposés par la communauté internationale. Or, la philosophie véhiculée par ces accords de paix consiste à effectuer une libéralisation économique et une démocratisation politique. L'Eglise

¹ Le fait inédit de ce Concile est que les catholiques sont désormais encouragés à développer des relations amicales avec les chrétiens non-catholiques et même à prier avec ceux-ci. Cette entrée en dialogue officiel de l'Eglise catholique avec d'autres Eglises, a permis au Saint Siège de revisiter les doctrines qui l'avaient séparées d'avec les orthodoxes comme les protestants. Au-delà du principe de la liberté religieuse, le concile Vatican II a réaffirmé la fidélité à la conscience comme norme de la décision morale.

² Le bilan des trois dernières décennies, en ce qui a trait au développement politique est dans l'ensemble négatif pour les pays d'Afrique centrale : l'incapacité des institutions politiques de leur apporter la paix, le caractère factice, confus et fallacieux de la démocratie, l'échec et l'impuissance des structures politiques actuelles de susciter le développement ; la corruption des hommes politiques, les coups d'États, la non-alternance.

catholique étant bénéficiaire d'un appui et d'une confiance d'un certain nombre de responsables nationaux ou internationaux et d'observateurs qualifiés, constitue une force qui intervient pour la consolidation de la paix. Elle représente en effet une puissance morale de persuasion et d'action qui ne peut être négligée devant l'urgence du problème (Blanc 1966 : 401). Sa posture et sa structure internationales hiérarchisées la prédisposent à jouer un rôle important dans la défense de la paix. De manière concrète, c'est l'universalité propre à l'Eglise catholique qui lui confère l'impartialité qui est recherchée des médiateurs pour être acceptée par les parties en cause dans un conflit, pourquoi ? Parce que la situation de guerre est préjudiciable ; elle bouleverse et renverse l'ordre établi sur lequel elle s'adosse ; elle provoque un dysfonctionnement qui rend plus difficile les Relations internationales dont son gouvernement ne peut se passer. Elle soutire à leur ministère, à leurs fonctions pastorales ou administratives, une grande partie de son personnel (prêtres, religieux) ; elle crée et laisse enfin subsister longtemps après elle un déséquilibre, un désordre moral, une prédominance des intérêts matériels où les religions et l'Eglise catholique ont bien plus à perdre qu'à gagner (Pernot 1948 : 148).

Dans beaucoup de pays, l'Eglise catholique s'est depuis longtemps présentée comme un véritable acteur et entrepreneur politique. Sous certains régimes autoritaires ou dictatoriaux, elle fut la principale force d'opposition³ (RDC) la seule capable aussi de négocier avec les autorités⁴ et en même temps d'agréger un grand nombre de mouvements sociaux.

En RDC, au Congo Brazzaville et en RCA ; c'est à l'initiative et sous la houlette de sa hiérarchie que la politique parlementaire a pu se constituer ou se reconstruire (Larcher 2018 : 18). L'accord de cessation d'hostilités en République centrafricaine en faveur de la paix et de la démocratie signé en juillet 2014, prévoit dans l'article 3a1 b la constitution du processus de réconciliation nationale dont l'Eglise catholique fait partie, au même titre que les partis politiques et les autres acteurs. Dans les pays où elle fédère l'opposition comme dans ceux où elle pactise avec le pouvoir, une Eglise des faibles se développe dans la lignée des résolutions des conférences épiscopales, qui affirment une " option préférentielle pour les faibles". De ce fait, La parole de l'Eglise en la matière se manifeste dans des interviews, des "homélie" et le travail des différentes Commissions justice et paix des pays concernés (Akono 2017 : 62).

« Puissance morale » selon le Cardinal Tauran⁵, le Saint Siège par l'Eglise catholique agit sur la scène internationale en qualité d'entrepreneur moral selon laquelle il ne peut y avoir de paix entre les pays sans véritable paix ni justice entre les hommes. Son impulsion réside surtout sur la parole et le style du pontificat de son chef " prophète désarmé", en rapport avec Jean-Paul II. La parole du souverain Pontife, bien qu'elle soit pastorale, résonne fortement et fait du Vatican une puissance prescriptrice et créatrice d'opinions probablement sans équivalent. Du coup, la diplomatie vaticane prend une ampleur considérable et devient un instrument de préention à l'universalité de l'Eglise de Rome Jean XXIII et ses successeurs sont les héros sortis enfin de

³ En RDC depuis 1960, prélats et laïcs se sont opposés à deux reprises au pouvoir politique. Le premier épisode fut celui de la passe d'armes entre le Cardinal-Albert Malula et le Président Mobutu en 1966 au sujet de la pendaison publique après un procès expéditif de quatre ministres congolais accusés d'avoir comploté contre lui. Cet acte odieux a permis à l'Eglise de décrier le visage dictatorial bâti sur la corruption et la violence d'Etat. Cette dénonciation a atteint le point culminant en 1972 lorsque Mobutu lance une vaste campagne de "Zaïrianization" de la société, de la "décolonisation" de la culture des esprits qui visait entre autres l'Eglise catholique. Le deuxième est celui qui a lieu dans les années 1990 dans le contexte de démocratisation. L'Eglise a pris position en faveur de la conférence nationale souveraine face au Président Mobutu.

⁴ La société civile qui est née, était calquée sur le modèle des communautés de base d'Amérique latine. Elle était animée par le groupe "Amos" de l'Abbé Joseph Mpundu, Secrétaire de la Commission justice et paix au sein de la Conférence épiscopale qui prônait une stratégie de conscientisation de la population et la non-violence pour démocratiser le régime.

⁵ Ancien Sous-secrétaire aux Relations avec les États de Jean-Paul II.

la "prison romaine" pour diffuser leur présence dans le monde entier, à grand renfort de médiatisation (Descotils 1993 :57). Son engagement reconnu par les différents Papes depuis Jean XXIII est le bien commun, ce que Paul VI résumait par la formule : « l'Église experte en humanité ». Au nom de cette expertise, le Saint-Siège cale son ministère et ses recommandations dans les affaires du monde sur quelques principes propres à servir ce bien commun (Joubert 2017 : 53-54).

Au-delà des raisons spirituelles, éthiques et normatives qui amènent à cette valorisation forte fréquente de l'Église catholique en tant qu'acteur de la démarche pacificatrice, une question d'ordre pratique se pose : dans quelle mesure l'implication de l'Église catholique rend-elle possible le passage de la guerre à la paix, tout en permettant la réconciliation au sein d'une communauté politique déchirée ? La paix étant de fait le grand problème de notre époque, elle fait l'objet de plusieurs débats, des manifestations le scandent comme slogan. Il s'agit d'interroger l'efficacité de la paix chrétienne de notre époque, qui est une espérance incarnée par une exigence essentielle et permanente du message chrétien. En s'appuyant sur le Concile Vatican II, l'Église catholique apprend aux fidèles à exprimer leur pensée à valoriser la vie de leur communauté par la parole de Dieu. Elle amène, sur la base du dialogue et du consensus, à adopter des nouvelles formes d'organisation et de travail collectif à promouvoir la discussion fraternelle et la décision en commun qui sont des valeurs cardinales à la pacification (Gonzalez Casanova 1996 :40).

Partie prenante du dispositif international du processus de pacification, l'action de l'Église Catholique obéit à la rente organisationnelle qui repose sur l'apport des ressources spécifiques de l'ensemble du système. Son bien-être et son rayonnement sont tributaires des décisions du système international de pacification, sa qualité d'acteur international, ses valeurs ainsi que leur impact relatif sur les actions qu'elle pose, sont des facteurs qui influencent la vie internationale en matière de promotion de la paix. Le développement de notre préoccupation sera de présenter comment l'Église catholique dans sa dynamique d'expansion, est productrice des initiatives de paix en prélude à la reconstruction d'une unité politique d'une part, et d'autre part comment elle participe à la consolidation des fondements de la réconciliation nationale des États en crise.

L'Église catholique dans la dynamique de production des initiatives de pacification des États de l'Afrique centrale en crise : esquisse d'une recherche d'unité politique

En République centrafricaine comme en République démocratique du Congo, les opérations de pacification ont été préparées et initiées par les formes discursives les plus diverses. Conférences internationales, résolutions des Nations Unies, déclarations, encycliques y contribuent conjointement à ces "discours de paix". De fait, ces espaces de sublimation de la paix civile connaissent dans les deux cas un véritable confort de leur fonction régulatrice traditionnelle, ce processus facilitant le rapprochement des parties en conflits à la signature des accords de paix, à l'heure du cessez-le feu. Bien que s'inspirant des anciennes initiatives de Benoît XV dont les premières mesures en faveur de la paix internationale remonte à sa première encyclique *Ad beatissimi*⁶ (Vaillancourt, 1990 :50). Cette rhétorique pacificatrice de l'Église catholique sera consolidée dans les années 60 avec le Concile de Vatican II et dans les années 2000 avec la participation de l'Église catholique dans la signature des accords de paix dans les pays d'Afrique centrale. Les dynamiques de production des initiatives de l'Église véhiculées par la volonté de paix se déploient sur deux niveaux distincts : celui de son insertion dans le champ des accords de paix d'une part et, celui de son offre de normalisation dans la

⁶ Sa sainteté Benoît XV qualifie la première guerre mondiale de « fléau de la colère de Dieu » en faisant allusion aux horreurs qui sont à la base des effroyables tueries. Il brosse un portrait extrêmement négatif de la guerre et ses causes morales à savoir la haine, le mépris de l'autorité, les luttes de classes et la cupidité.

reconstruction de la vie politique de l'Etat en crise d'autre part. À tous les niveaux où elle opère, son discours rassembleur puise sa légitimité dans une lecture ecclésiale et spirituelle de son ministère.

L'insertion de l'Église catholique dans la signature des accords de paix

Mécanisme de régulation politique à appliquer dans une société dépourvue d'une véritable unité sociale et politique, les accords de paix constituent un enjeu fondamental de la reconstruction des États en Afrique centrale d'autant plus que, les acteurs impliqués jouissent d'une légitimité internationale. Ils sont souvent perçus comme des marqueurs identitaires, c'est-à-dire qu'ils révèlent de manière concrète l'identité des acteurs politiques décisifs. L'Église catholique devient un acteur facilitateur privilégié capable de participer aux solutions et d'adopter des formules de paix proposées aux belligérants. Pourtant, la puissance diplomatique de l'Église catholique lors du déroulement des négociations n'est pas absolue. Si sa croisade diplomatique modifie la vulnérabilité des parties face à l'échec des négociations, les belligérants disposent également d'une ample marge de manœuvre. Les généralités des accords témoignent en ce qui concerne la définition de leur nature et du cadre institutionnel, sa présence et son implication.

La présence de l'Église catholique à l'adoption des accords de paix

Les accords de paix qui sont signés par les États de l'Afrique centrale révèlent l'importance de l'Église catholique dans la vie politique interne des États. Elle a été présente dans la résolution des crises centrafricaines, congolaises et burundaise. Dans ces États comme dans beaucoup d'autres, l'Église exalte sa vitalité liturgique et sa productivité spirituelle. Les prélats africains ont réussi à donner aux chrétiens une autre compréhension de l'Eglise catholique différente des autres : l'Église catholique comme famille de Dieu. Ils se sont investis, dans la perspective du synode africain à œuvrer de manière prophétique pour la démocratie, la justice et la paix, bref pour le développement intégral de leur pays (Ramazani Bishwende 2007 : 593-595).

La promotion de la paix dans le monde fait partie intégrante de la mission par laquelle l'Église continue l'œuvre rédemptrice du Christ sur la terre. Ceci dit, l'Église est dans le Christ "Sacrement", c'est-à-dire signe et instrument de paix dans le monde et pour le monde. La promotion de la paix est une expression de la foi chrétienne dans l'amour que Dieu nourrit pour chaque être humain. De la foi libératrice en l'amour de Dieu, dérive une nouvelle vision du monde et une manière de s'approcher de l'autre, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un peuple entier. C'est une foi qui change et renouvelle la vie, inspirée par la paix que Christ a laissée à ses disciples. Sous l'impulsion de cette foi, l'Église entend promouvoir l'unité des chrétiens et une collaboration féconde entre les croyants d'autres religions (Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise 2004). Les différences religieuses ne peuvent pas et ne doivent pas constituer une cause de conflit observée dans les États africains : la recherche commune de la paix de la part de tous les croyants est plutôt un facteur fort d'unité entre les peuples. L'Église exhorte les personnes, les peuples, les États et les nations à participer à son souci de rétablir et de consolider la paix, en soulignant en particulier l'importante fonction du droit international.

L'Église Catholique, par son approche doctrinale de pacifisme ancienne de 2000 ans est un ardent défenseur des efforts visant à transformer radicalement le chaos en une "*tranquillitas ordinis*" tranquillité de l'ordre "unificatrice orientée par les principes de vérité, de justice, de charité et de paix", comme l'énonce l'encyclique *Pacem in terris* de l'Église et première lettre papale de Jean XX III adressée à tous les fidèles. L'Eglise étant un promoteur engagé du droit à la paix, dont le respect implique la construction d'une société à l'intérieur de la laquelle les rapports de force sont remplacés par les rapports de collaboration en vue du bien commun, les exigences concrètes de ce dernier doivent s'appliquer dans l'espace et dans le temps (Promouvoir la paix dans le monde, vocation de l'Europe 2016 : 6). Ramenée à l'Afrique, la

promotion de la paix, entendue comme une logique dynamique, exige des efforts permanents tournés vers une civilisation des conflits, visant en particulier à transformer leurs manifestations violentes en moyens permettant de les résoudre par des voies non violentes. Pour y parvenir, il est recommandé d'adopter une culture de "paix préemptive" cherchant à traiter les causes sous-jacentes de la violence qui existent déjà à un stade précoce. L'Église catholique intervient généralement dans la négociation et les pourparlers ; elle en est dans une certaine limite l'acteur clef.

Le Réseau catholique d'édification de la paix dans la région des Grands Lacs et l'ACEAC constituent un cadre d'expression de promotion de la paix. Constitué de la RDC, du Rwanda et du Burundi pour ce qui est du RECEP et des Conférences épiscopales de l'Afrique centrale, ces institutions ont été mises en place pour améliorer la conscience internationale et la compréhension des efforts de l'Église catholique pour résoudre des conflits de la sous-région. Pour la cause, elles réunissent des érudits, des chefs d'Eglise et des activités de la paix d'une variété de secteurs pour partager les expériences et identifier les "meilleures pratiques " afin de soutenir les initiatives de construction de la paix dans les pays en crise à un point qui marque le tournant dans le processus de cimenter la paix et de promouvoir la réconciliation dans la sous-région. Disposant d'un réseau mondial de services, par rapport aux autres institutions de l'ONU, l'Église participe au progrès de l'humanité en procédant à un examen de conscience qui remet en question sa froideur au cours des siècles précédents⁷ (Bosc 1965 :18).

En RDC, l'action de l'Église catholique en faveur de la paix est aujourd'hui reconnue à sa juste valeur. Depuis les années 90, jusqu'au dialogue intercongolais et les accords de Sun City, l'Église a fait l'objet d'une reconnaissance et participation formelle et institutionnelle sans oublier l'action de la campagne nationale pour la paix durable.

Les signatures des accords global et inclusif sur la transition du 17 décembre 2002, de l'Accord de Lusaka, de l'Accord de Sun City du 19 avril 2002 ; l'Eglise catholique s'est vue représentée parmi les participants par l'Abbé Apollinaire Malumalu Muholongo. Remarqué par ses qualités de médiateur, il est nommé représentant de la société civile pour sa province à la commission électorale indépendante (CEI) dans le cadre des pourparlers pour la paix en RDC, qui se sont déroulés en Afrique du sud. Le rôle qu'il a joué dans ces négociations a conduit à sa promotion au poste de président de la CEI en 2003. Il y était responsable de l'organisation des différentes élections dans le cadre de la transition démocratique en RDC l'organisation des élections ainsi que l'attitude et le savoir-faire de Malumalu ont été loués par les observateurs (Obtela Rashidi 2004 : 113).

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation pour le Burundi a été négocié depuis 1998 et signé le 28 Août 2000. Au Burundi, les années 2000 marquent le début des initiatives de paix. On a noté par ailleurs la contribution de l'Église au retour à la paix. Étant la confession religieuse la plus puissante avec une adhésion de la population locale estimée à plus de 80%, la Conférence des Evêques catholiques du Burundi (CECAB) sous l'égide de son président l'Archevêque de Gitega Simon Ntamwana, s'est investie dans les pourparlers de cessez-le-feu entre le gouvernement du Burundi et les groupes rebelles du CNDD-FDD et du FLN sous les auspices de la médiation sud-africaine et du gouvernement Tanzanien. L'Église catholique du Burundi, soutenue par le Vatican, avait fortement contribué à amener les belligérants à la table de négociations et à ébaucher un accord bien qu'il ne s'agisse pas d'un acte juridiquement

⁷ L'Église catholique du XXème et XXIème siècle n'a pas la prétention ni l'orgueil de croire qu'elle est meilleure que celle des siècles précédents. Son espoir et sa fierté résident dans le fait qu'au niveau relations sociales internationales d'aujourd'hui, elle apporte quelque chose d'indispensable au progrès et l'épanouissement de l'homme et de la société.

contraignant, l'Accord limite le pouvoir présidentiel à deux mandats et régit le système politique burundais d'après-guerre.

Cet interventionnisme de l'Église en matière de pacification internationale, souligne l'importance et la spécificité des acteurs religieux en matière de travail de paix. En adoptant une approche qualifiée de fonctionnelle, on doit s'interroger de manière générale sur l'importance de l'Église catholique dans la société et plus particulièrement sur son rôle à l'égard de la paix. L'Église catholique joue un rôle fondamental dans la société déchirée par les crises. Elle est un facteur d'unité, de cohésion et de stabilité, car elle lui communique quelque chose de propre permanence. Elle contribue à maintenir l'ordre social et constitue même pour l'État, quand celui-ci se révèle impuissant ou défaillant, quand il est menacé par des divisions. Elle bénéficie d'un capital de légitimité et de crédibilité qui renforce son efficacité en tant que médiateur.

L'implication de l'Église catholique dans l'application et la surveillance des accords de paix

Les trois dernières décennies ont malheureusement vu dilapider bien d'espoirs, des énergies, des opportunités et des possibilités. L'occasion que représentait la chute des autoritarismes n'a pas été saisie. Au contraire de nombreuses passions nationales, des clivages intercommunautaires ont resurgi, des haines ont été attisées, les prémisses de nouveaux conflits sont apparues. Dans ces terres du désespoir, il est fréquent que les États de l'Afrique centrale se désagrègent. Cette désagrégation se traduit par l'absence d'un minimum d'ordre et de sécurité. Pour ces pays la résignation se conjugue avec une profonde colère et représente le terreau idéal pour de nouveaux violents (Riccardi 2004 : 48-49). Les débats sur les principales encycliques de Benoît XV *Ad Beatissimi apostolorum principis*, de Pie XII *Summi Pontificatus*, Jean XX III *Pacem in terris*, Paul VI *Populorum Progressio*, Jean-Paul II *Redemhominis*, à l'occasion de ses dernières années, ont souligné à quel point ces papes voulaient que la paix ne soit pas uniquement une valeur que l'on proclame mais qu'elle soit un travail quotidien qui les unisse. Pour tout dire, les papes pensaient presque à un texte qui suscite un mouvement pour la paix et une "pastorale" de la paix.

Déterminée à accomplir la mission qui lui a été confiée par le Concile Vatican II de "scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile", l'Église catholique est sollicitée à relire et comprendre en permanence les signes du temps présent. Cette mission est rappelée au synode africain de 1994 sous Jean-Paul II, et celui de 2009 sous Benoît XVI. Cette thématique abordée, "l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la Paix" apparaît sans équivoque :

La voie des évêques [...] résonne en période de crise sociale comme celle d'un veilleur sur la cité. Face aux problèmes politiques touchant aux consultations, aux élections, aux injustices, aux violations des droits de l'homme, etc., une parole prophétique de leur part est une réponse à la soif de justice et de paix du peuple. Leur courage et leur audace font d'eux des illustrations vivantes du "sel de la terre" et "de la lumière du monde" (Hermet 1973 : 461).

C'est dire qu'en dépit de leur statut hiérarchique supérieur, les instances supérieures de l'Église catholique confient un rôle décisif aux Évêques⁸ dans les régimes autoritaires. Dans l'actuel contexte politique des États de la CEEAC, marqué par la volonté de pacification globale de la région concernant les questions politiques des États membres, les conférences épiscopales nationales jouent un rôle crucial dans la surveillance et l'application des accords de paix. Elles jettent un regard critique sur les modalités d'application qui ont lieu dans l'environnement

⁸ Le pape, les congrégations et la diplomatie vaticane se limitent, le plus souvent, à dégager des principes généraux, ou à remplir une fonction de suppléance, lorsque les évêques ne sont plus à même de s'exprimer, ou ne sont point aptes à le faire.

géopolitique de la CEEAC ces dernières années et offre des orientations renouvelées sur la façon dont les États en crise peuvent à présent vivre à la hauteur de leur vocation, qui est de promouvoir la paix dans leur voisinage et dans tout le continent.

Le rôle de l'Église catholique s'est considérablement accru au cours de ces dernières années, en jouant le rôle de guetteur, mais aussi de formateur et d'accompagnateur de ceux qui lui ont été confiés sur le chemin de la conversion, spécialement quand des situations latentes de conflits existent⁹. Pour y parvenir, elle s'appuie sur toutes les composantes de la population en passant par les communautés ecclésiales de base (CEB). Ces CEB sont le socle fiable par lequel l'Évangile de la paix peut pénétrer les cœurs et éradiquer toutes les racines vénéneuses de haine, de violence, de vendetta et de mensonge qui s'y trouvent.

Au Burundi, bien qu'ayant joué un rôle majeur pendant des années dans les négociations entre l'opposition et le gouvernement, l'Église catholique a été parmi les premiers à s'élever contre la candidature de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat en 2015. L'Église du Burundi soutenue par le Vatican avait fortement contribué à amener les belligérants à la table des négociations et à ébaucher un accord bien qu'il ne s'agisse pas d'un acte juridiquement contraignant, l'accord limitait le pouvoir présidentiel à deux mandats et régissait le système politique burundais d'après-guerre. Jugeant que la démarche du président sortant était illégale et que le processus électoral dans son ensemble était entaché d'irrégularités, l'Église catholique a renoncé à déployer ses 6000 observateurs prévus pour surveiller le scrutin (Relief Web 2015).

En RDC, la fin de l'année 2016 était considérée par les citoyens et observateurs comme un moment historique, puisque le scrutin présidentiel, normalement prévue avant décembre, devaient consacrer la première alternance démocratique au sommet de l'État, depuis l'accession du pays à l'indépendance. Fatigué d'attendre, les violences qui se sont enchaînées ont suscité un dialogue national, facilité par l'Union africaine. L'Église catholique dans son rôle de surveillant des institutions s'est manifestée en faveur du respect de la constitution de 2006 qui limitait le mandat présidentiel à deux, et a exhorté le pouvoir à tenir ses engagements d'organiser l'élection dans le temps.

L'Accord politique, signé le 31 décembre dénommé l'accord de la Saint-Valentin entre les parties, même s'il a constitué une source d'espoir d'une transition pacifique présentait certaines faiblesses de rédaction qui ont compliqué sa mise en œuvre¹⁰ (Gérolde et Sullivan 2017). C'est l'Église catholique qui portera main forte à la renonciation à un troisième mandat pour Joseph Kabila et à l'accélération du processus électoral. Dégoutée par la perfidie du régime et des attermoissements de l'opposition, la CENCO va se retirer de la médiation, non sans exprimer publiquement son opinion de la classe politique congolaise. Elle a dénoncé le non-respect et la non-application de l'accord global en lançant cet appel :

« Chers frères et sœurs, regardons où nous risquons d'aller. Le pays va très mal. Mettons-nous debout, dressons nos fronts encore courbés et prenons le plus bel élan [...] pour bâtir un pays plus beau que celui d'aujourd'hui. Il est impérieux de nous impliquer nous-mêmes, de prendre nos destins en main, sinon notre avenir sera hypothéqué pour longtemps » (Larcher 2018 : 20).

⁹ Allocution d'ouverture de la 3^{ème} conférence internationale du Réseau catholique d'édification de la paix dans la région des Grands Lacs en Afrique dédiée à l'archevêque Michael Aidan Courteney Nonce apostolique assassiné le 29 décembre 2003 à Bujumbura.

¹⁰ L'accord a laissé dangereusement les forces de sécurité et d'autres prérogatives constitutionnelles aux mains du Chef de l'État. L'expérience vécue par les citoyens, mais aussi ailleurs montre qu'il est difficile d'imaginer qu'une transition démocratique ait lieu sans que les appareils sécuritaires, dans les mains du Président de la République ne soient démantelées ou tout au moins, placés sous un certain contrôle démocratique.

L'implication de cette Église dans la crise électorale relève à la fois, de la doctrine de l'intérêt prononcé du Vatican et de l'intense compétition religieuse cet enseignement de l'Église à partir des recommandations du Concile Vatican II établit que :

« Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais tous deux, quoiqu'à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération » (*Gaudium et Spes* n° 76 al 3 cité par Larcher é018 : 21).

Les offres de normalisation de l'Église catholique dans la reconstruction de la vie politique des États en crise

Dans la reconstruction de la vie politique, ce qui est en jeu dans la pacification partielle sous-tendue par les accords de paix, a peu avoir avec le droit et le cessez-le feu, l'Église articule les deux visions dans un niveau de normalisation sociale. Ce projet de normalisation qui se révèle d'abord dans les motivations de fin des hostilités, se poursuit par le désir de renouer avec une vie normale. L'initiative de normaliser pour l'Église catholique, apparaît en effet souvent comme l'aboutissement d'un long et douloureux détachement vis-à-vis des acteurs, des médiateurs et des organisations ayant des intérêts dont les cadences suivent étroitement les moments de crise de l'engagement armé, crises suscitées par des crimes faisant débat ou par des tensions internes. Cette normalisation de la part de l'Église est visible aussi bien par la proposition de médiation que par les vœux de conversion et de consolidation de l'ordre démocratique.

Les propositions de médiation de l'Église catholique dans les crises politiques en Afrique centrale

Pour pacifier un État en conflit, il ne suffit pas de signer un accord de paix exclusivement. Sans doute faut-il admettre les implications concrètes d'une cohabitation quotidienne sur un espace réduit. Dans ce sens, signer un accord de paix ne constitue que le premier acte d'un compromis qui doit être éprouvé au jour le jour, au niveau politique que social. Le déficit de plasticité des revendications des forces en présence, l'intransigeance considérable de certains hommes politiques, la stabilité des clivages communautaires trahissent l'ampleur des restructurations politiques qui doivent accompagner et rendre possible la pacification (Feron 2001 : 23). Pour y parvenir, l'Église catholique mène son combat en Afrique subsaharienne pour le respect de la Charte des droits de l'homme et des peuples, pour laquelle elle joue un rôle prophétique de "voix des sans voix". Sa véritable place, "au milieu du village" la motive à travailler au service de la paix, de la justice et de la réconciliation (Balemba 2020).

Le dénouement de la crise politique congolaise (RDC), le retour progressif de la paix en RCA sont le processus d'une construction et d'une offre rendue possible notamment grâce à l'action engagée de Sant'Egidio, communauté spirituelle originale¹¹ qui se pose désormais en acteur de premier plan dans la résolution des conflits internationaux. L'intervention internationale de Sant'Egidio coïncide avec un redéploiement de la diplomatie vaticane et la redéfinition de la place

¹¹ La communauté, organisation séculière créée à Rome en 1968 par un fils de Banquier, Andrea Riccardi, et un groupe d'étudiants désireux de reconnecter l'Église avec les plus démunis, y siège depuis le milieu des années. Ces fils de Vatican et de Mai 1968, un temps, imprégnés de marxisme, ont fait leurs classes dans les bidons romains, mais aussi auprès des handicapés, des réfugiés et des personnes âgées esseulées. Ils sont surtout devenus des acteurs discrets et réputés de la scène internationale. L'institution compte aujourd'hui plus de 75.000 membres dans 74 pays. Mais ils ne sont qu'une dizaine à composer « le bureau international » qui se consacre, depuis Rome à résoudre des conflits parfois inextricables pour la diplomatie traditionnelle : « Nous ne sommes pas des professionnels de la paix, juste des artisans pour qui le dialogue est un pain quotidien », affirme Mauro Garofalo.

de l'Église dans l'espace public, attestant le passage d'une stratégie de discrétion à une stratégie d'identité attestée (Anouhil 2005 :9). L'approche de Sant' Egidio est non institutionnelle, en considération du fait que le contexte des Relations internationales n'appartient pas seulement à un cercle restreint de personnes. Cette communauté est intervenue dans un certain nombre de guerres avec sa médiation, à commercer par celle du conflit mozambicain qui s'est déroulé de 1990 à 1992 avec l'Accord de paix qui devenu un modèle (Giro 2010 : 697-692). En RDC, l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie et de Sant 'Egidio a ainsi contribué à redonner la voix dans le début sur l'avenir de cet Etat, à l'opposition et à la société civile muselées depuis le renversement de Mobutu, contribuant par la même au renforcement du débat politique et de la réconciliation nationale. Elle a assuré la relance du processus de démocratisation, difficilement engagé et souvent ralenti sous le régime précédent, mais bloqué depuis 1997 et par les guerres (Ntolé Kazadi 2010 : 526).

En récupérant la médiation sous la bénédiction du Secrétaire général de l'OUA Amara Essi, qui souhaitait intégrer celle-ci plutôt, l'OIF et Sant 'Egidio ont noué des contacts et consultations auprès de cinq entités : gouvernement, opposition non armée interne, opposition non armée extérieure, société civile et Églises. Un consensus a été trouvé autour des points suivants : la facilitation, la nature du débat national les objectifs du débat national, l'ordre du jour, la liste des participants (critères de sa mise au point et sa taille), le lieu, la date et la durée des assises. Les garanties concernant les libertés et la sécurité des participants, ainsi que l'applicabilité des décisions issues du débat tout processus de négociation jetant les bases d'un accord de paix futur, l'intervention de Sant 'Egidio et de l'OIF ont contribué au dialogue politique reconnu et prescrit à l'Accord de Lusaka et poursuivi par l'Accord global inclusif pour la transition.

Alors que l'initiative de paix portée par l'Union africaine en Centrafrique semble au point mort, celle lancée par la Communauté Egidio qui œuvre pour la médiation dans les conflits était en activité permanente depuis. L'organisation catholique qui s'implique depuis plusieurs années dans une médiation en Centrafrique, a amorcé un dialogue avec plusieurs groupes armés qui se battent sur le terrain. Depuis 2014, la communauté facilite le dialogue entre les communautés religieuses notamment pour rompre l'isolement auquel était soumise la communauté musulmane depuis la chute du régime Séléka son représentant décrit son travail de sensibilisation auprès des forces politiques des urnes¹². Depuis l'élection du Président Touadéra en Janvier 2016 tous les élus d'exercer leur mandat sur le territoire.

Son organisation a rassemblé à Rome, les 14 groupes armés actifs en RCA afin d'analyser les points critiques du DDR et du dialogue politique. La rencontre de Rome entendait créer un climat de confiance entre centrafricains, notamment les acteurs non-institutionnels. Sous son égide, trois accords ont été signés celui du 19 juin 2017, " plein d'espoir" selon Marco Impagliazza son Président a été très important. Son objectif en dépit de mettre un terme à la crise que traverse le pays depuis 2013, visait la reconnaissance de la légitimité des autorités et le désarmement des groupes rebelles, principalement des Anti-Balaka ou des ex Séléka. De son côté, le gouvernement était chargé d'assurer la représentativité des milices, y compris dans la reconstruction du pays (Entente de Sant'Egidio 2017). Sans se limiter exclusivement à l'accord

¹² Jusqu'ici la Communauté Sant'Egidio a facilité la signature de trois Accords de paix. Le premier accord date de février 2015, il a rassemblé autour de la table les acteurs de l'élection présidentielle de 2015. Désigné sous l'appel de Rome du peuple centrafricain et à la communauté internationale. C'est l'Accord de Rome qui constitue un code de bonne conduite pour les acteurs du processus électoral. Ils interpellent ceux-ci à œuvrer pour la résolution de la crise et à respecter le résultat des urnes. Il est en prélude à l'accord de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) signé par les groupes armés dans le cadre du forum de Bangui. Nous avons ensuite, l'Accord de Rome parrainé par Sant 'Egidio en 2017 et enfin l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 06 février 2019.

de Rome de 2017, fruit de sa médiation qui a volé en éclat¹³, Sant'Egidio a poursuivi sa mission de rapprochement des parties en conflit. Elle a participé aux travaux de médiation aux côtés de l'Union africaine, des Nations Unies et des gouvernements de la région, parmi lesquels le Soudan, lequel a accueilli les pourparlers qui ont débouché sur l'accord politique pour la paix et la réconciliation¹⁴ du 06 février 2019. Cette médiation civile bien qu'elle soit non institutionnelle joue un rôle important. Ce rôle est synchronisé avec le "rôle institutionnel" et officiel y compris celui des Organisations internationales. En sa qualité de médiateur non-institutionnel, Saint Egidio présente l'avantage de ne pas avoir des intérêts particuliers à défendre. Elle se présente dépourvue des moyens classiques de la diplomatie traditionnelle.

Cela représente la garantie pour les parties, de pouvoir s'exprimer sans pression aucune (Giro 2010 : 702). Son aspect évangélique représente un système collectif d'assignation de signification au contexte sociopolitique en crise, ensuite une gamme de modes opératoires de règles de jeu. Enfin, elle délimite un espace de faisabilité, en même temps qu'elle identifie les problèmes auxquels la communauté est confrontée. Cette expérience de la spiritualité de l'action se manifeste clairement dans les modalités de l'action multiforme qu'elle produit (Anouilh 2005 : 17). D'une manière concrète, Sant'Egidio consciente de sa posture de médiateur "faible" dans le sens de ne pas pouvoir imposer son intervention, dépend du choix des parties. Celles-ci deviennent les protagonistes du dialogue de paix¹⁵. Par la suite, elle mise sur le changement des hommes de guérilleros à hommes politiques ; d'autoritaires à démocratiques. La communauté met aussi en avant l'intérêt du pays par rapport à celui des parties elles-mêmes. Elle s'active à trouver des raisons pour sauvegarder le futur de la nation. La négociation en Centrafrique, en RDC etc. n'est pas un exercice pour le partage du pouvoir mais pour la reconstruction du "Vivre ensemble" de ces pays. En cela, Sant'Egidio saisit une double opportunité ; d'un côté elle parie beaucoup sur les relations personnelles (présence sur le terrain, connaissance préalable des acteurs, rappel de l'histoire personnelle de chaque acteur) comme atouts essentiels ; et de l'autre il s'agit d'un mélange d'"amitié" et de diplomatie" qui fait sa marque d'intervention (Giro 2010 : 699).

Les vœux de conversion et de consolidation de l'ordre démocratique des États en crise

Il est évident que la "conversion à l'ordre démocratique" ainsi que sa "consolidation" ne se fait pas par la simple signature d'un accord de paix. Cette signature est à la fois l'aboutissement et le point de départ d'un processus de conversion, au sens du fort du terme, ou encore d'alternation, c'est-à-dire de transformation totale par laquelle l'individu change d'univers (Sommier 2001 : 53). Si l'on s'accorde à voir dans toute médiation religieuse une initiative politique, force est de reconnaître les positions normatives que portent les médiateurs autour de trois perspectives principales: une logique conséquentialiste d'une démarche purement stratégique ; une démarche de conformité lorsque l'attitude des acteurs reste stable en raison de leur position institutionnelle, leurs caractères assignés au legs historique et social ; une démarche délibérative quand les acteurs sont disposés à changer leurs positions respectives avec

¹³ L'Accord de Rome n'a jamais été appliqué et même pris au sérieux, car signé par les seconds couteaux et non par les seigneurs eux-mêmes.

¹⁴ Il est l'aboutissement d'un processus qui s'est déroulé sous la tutelle de l'UA, avec l'appui des Nations Unies et l'implication d'autres partenaires sans oublier ceux la sous-région y compris Sant'Egidio. Un processus qui incarne, à bien des égards, la politique d'ouverture prônée par le chef de l'Etat le Pr. Touadera mais aussi l'engagement et toutes les parties prenantes (groupes armés). Un processus qui en somme, vise matérialiser la promesse de réconciliation et de cohabitation, entre les différentes parties.

¹⁵ L'ancien Premier Ministre Anicet Georges Dologuélé se souvient des approches de médiation de cette communauté, lorsqu'il déclare : « contrairement aux diplomates traditionnels, les médiateurs de Sant'Egidio ne nous font pas la Leçons, n'ont pas d'agenda politique et donnent l'impression que c'est nous qui parvenons à un accord ».

le but de produire en commun une décision pouvant aboutir au changement institutionnel (Itçaina 2019).

La démarche délibérative retenue dans le cadre de notre réflexion, fait écho à la fonction de médiation de l'Église. La promotion et l'implication de l'Église dans les crises socio-politiques dans le cadre des médiations, permettent à celle-ci d'asseoir sa légitimité sur la sphère publique. Les sorties épistolaires relatives aux violations des droits de l'homme et au déficit démocratique par les évêques catholiques jouent un rôle de recommandations et orientations politiques. Ainsi, l'Église catholique se voit confier la mission d'élaboration éthique et la politisation des enjeux importants.

Le Concile du Vatican II par ses documents de référence, soutient clairement la réponse favorable de l'Église à la modernité politique. Parmi ces textes, mention doit être faite au Décret sur l'Œcuménisme (*Unitatis reintegratio*), à la Déclaration sur la liberté religieuse et la relation entre l'Église et les religions non chrétiennes (*Dignitas humanae et Nostra aetate*) et plus particulièrement à la Constitution pastorale de l'Église dans le monde moderne (*Gaudium et spes*). Le contenu de ses documents démontre clairement que l'Église catholique accepte formellement et appuie les valeurs et les institutions de la modernité politique, notamment : le pluralisme religieux, les droits humains, le respect de la conscience personnelle même si elle est dans l'erreur, la participation démocratique et l'applicabilité de la démocratie à tous les pays (Baum et Vaillancourt 1992 : 438). L'Église catholique a incorporé la notion des Droits de l'homme et contenu des déclarations successives depuis des siècles au point Mgr Roland Minnerath écrivait : "dans chaque être humain (...) se concentre l'essence de cet ensemble de droits de l'homme. Il va plus loin dans la justification en affirmant :

« On ne peut les abolir parce que ce ne sont pas des droits qui ont été accordés par le pouvoir humain. Le créateur est à l'origine de l'ordre qui règne dans sa création, dans la mesure où il a posé les principes et les archétypes de cet ordre dans le cœur et l'esprit des hommes et des femmes. Donc, si (pour les droits de l'homme), la liberté de conscience et de religion est une des conditions pour la paix entre les peuples, c'est, en conséquence de cet ordre universel que Dieu a créé et qu'il continue à maintenir parmi les hommes » (Minnerath cité par Descotils 1993 : 71).

Gaudium et spes dans ses numéros 73¹⁶ et 75¹⁷ reconnaît qu'une société est juste, lorsque les citoyens de celle-ci sont des agents responsables et participent aux décisions qui affectent leurs vies. Dans cette volonté de conversion à l'ordre démocratique, l'Église catholique s'appuie sur deux importants instruments à savoir *Ecclésia in Africa* et *Africa Munus*.

Si *Ecclésia in Africa*, texte promulgué en 1995 par Jean-Paul II à Yaoundé lors de sa deuxième visite pastorale a connu un grand retentissement par la densité et la force des mots utilisés pour décrire et critiquer la situation politique des États africains en crise ¹⁸(Jeune Afrique

¹⁶ La conscience de la dignité humaine est devenue plus vive. D'où, dans diverses régions du monde, l'effort pour instaurer un ordre politico-juridique dans lequel les droits de la personne au sein de la vie publique soit mieux protégé : par exemple, les droits de libre réunion et d'association, le droit d'exprimer ses opinions personnelles et de professer sa religion en privé et en public. Sa garantie des droits de la personne est en effet une condition indispensable pour que les citoyens, individuellement ou en groupe, puissent participer activement à la vie et à la gestion des affaires publiques.

¹⁷ Il est pleinement confirmé à la nature de l'homme que l'on trouve des structures juridico-politiques qui offrent sans cesse davantage à tous les citoyens, sans aucune discrimination, la possibilité effective de prendre librement et activement part tant à l'établissement des fondements juridiques de la communauté politique qu'à la gestion des affaires publiques, à la détermination du champ d'action et des buts des différents organes, et à l'élection des gouvernants.

¹⁸ « Je dois constater avec une grande tristesse que de nombreuses nations d'Afrique peinent sous des régimes autoritaires et oppressifs qui dénie à leurs membres la liberté personnelle et les droits humains fondamentaux, tout spécialement la liberté d'association et d'expression politique, de même que le droit de choisir leurs

Économique n° 363, mai-juin, 2005 :22) ; *Africae Munus* de Benoît XVI reconnaît en l'Église catholique le rôle de "sentinelle" spécial en faveur de l'humanité souffrante. Car, il met l'accent sur l'engagement des Églises d'Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. Il veut renforcer le dynamisme de l'Église en Afrique qui est confronté à des graves problèmes externes et internes, mais qui garde un grand amour de la vie et possède d'importantes ressources humaines, spirituelles et naturelles. L'une des tâches de l'Église catholique consiste à former les consciences droites et réceptives aux exigences de la justice pour que grandissent des hommes et des femmes soucieux, capables de réaliser cet ordre social juste par leur conduite responsable (Lado 2012 : 165-166). Dans une telle configuration, l'Église précise la nature de sa mission, qui est essentiellement celle d'annoncer l'Évangile pour éduquer les consciences à l'amour de la vérité et aux exigences de la justice, laissant le choix à chaque chrétien d'analyser les divers programmes politiques soumis à son appréciation à la lumière de ces valeurs (Lado 2012).

L'Église catholique a été témoin des joies et des peines d'un continent ces dernières années. C'est dans l'accomplissement de sa mission prophétique, qu'elle a souvent pris des initiatives très audacieuses pour protéger la dignité héritée de Dieu et le développement intégral (politique, économique et social...) de tous les peuples du continent, en faveur de la réconciliation de la justice et de la paix (Ewodo 2019...). Face à une conjoncture politique conflictogène, le Pape Benoît XVI propose la création de nouvelles possibilités transitionnelles. Il reconnaît et affirme que les élections traduisent une plaque tournante pour l'expression des décisions politiques d'un peuple, et elles constituent un signe de légitimité à l'exercice du pouvoir. Elles offrent un cadre approprié et privilégié pour la santé et la sérénité du débat politique public, lequel est marqué par le respect des différentes opinions et des différents groupes politiques (Exhortation Apostolique Post-synodale : *Africae Munus*, n° 81). Il encourage à cet effet, les dirigeants politiques à respecter les résultats de toute élection crédible qui peut alors devenir un processus qui crée la paix et l'harmonie dans tous les pays (lettre pastorale de SCEAM 2013 : 10).

Ainsi qu'il s'agisse de la RDC, de la RCA, du Burundi etc., l'exercice électoral se présente comme un instrument fondamental pour la construction ou la reconstruction de la citoyenneté et des institutions démocratiques des sociétés déchirées par la guerre. L'implication de l'Église catholique dans le dénouement des crises politiques africaines semble ainsi attribuer à l'exercice électoral un rôle fondamental : celui de l'institutionnalisation du politique (dans le sens de la création d'un champ social dominé par des conflits d'intérêts régulés par un pouvoir prétendant à la monopolisation de la coercition légitime) voire de l'institutionnalisation de la démocratie (dans le sens de l'établissement d'un régime politique représentatif). Dans cette logique, les élections prennent part au processus de réconciliation politique c'est à dire la reconnaissance de l'ancien adversaire en tant qu'acteur politique et non plus comme ennemi ou simple criminel (Guerrero et Bermudez 2001 : 129-131).

L'Église catholique dans la logique de consolidation des fondements de pacification des États de l'Afrique centrale : les modalités générales de réconciliation nationale

Assurer la réconciliation entre les ennemis d'hier suppose non seulement l'arrêt de l'hostilité (combats, meurtres et pratiques sectaires), mais aussi la coopération, la discussion et l'échange au niveau politique et institutionnel. Cette adoption des normes et principes démocratiques

gouvernants au moyen d'élections libres et impartiales ». Il a dénoncé par la suite la corruption de certains gouvernants : « Les problèmes économiques de l'Afrique sont [...] aggravés par la malhonnêteté de certains gouvernants corrompus qui, de connivence avec des intérêts privés locaux ou étrangers, détournent les ressources nationales à leur profit, transférant des deniers publics sur des comptes privés dans des banques étrangères. Il s'agit purement et simplement de vol quelque soient les fictions légales qui les couvrent. Je souhaite vivement que les Organisations internationales et des personnes intègres des pays africains et d'ailleurs sachent préparer les moyens juridiques de faire rentrer ces fonds indument détournés ».

fondamentaux est loin de constituer une évidence, même pour des États qui ont dans l'ensemble, respecté les formes démocratiques, précisément en ce qui concerne l'organisation d'élections libres (Feron 2001 : 22). La plupart des dirigeants politiques ou chefs de guerres étant hostiles à la discussion, à la négociation, et au compromis ; seul demeure l'espoir que disparaissent les objectifs politiques de l'autre camp, ou qu'il renonce de lui-même. L'Église catholique s'impose comme acteur majeur dans le service après-vente de l'Accord de paix, car elle a le privilège de disposer en son sein un nombre considérable d'artisans et de bâtisseurs de paix. Ceux-ci sont au service de la prévention du déclenchement des conflits, de sa résolution, de sa reconstruction et de la réconciliation des sociétés en situation postconflit. En sus d'évidentes vertus de dialogue et de paix, cette implication de l'Église nécessite l'adoption d'une approche structurelle, et la mobilisation de l'approche psychosociale et spirituelle de la réconciliation.

L'adoption par L'Église catholique de l'approche structurelle de la réconciliation

En Afrique centrale, dans le cadre du processus de restauration démocratique, la volonté déclarée de modernisation politique avec le pluralisme (selon le modèle de démocratie libérale), tant au sein du système politique que de la société, se présente comme une tentative de dépassement de la logique de belligérance. De ce point de vue, la tentative de transposition dans les systèmes politiques d'une approche structurelle de la réconciliation (telle qu'est notamment précisée dans la théologie de la philosophie morale) est hautement significative. L'Église catholique devra continuer son rôle prophétique. Les synodes de 1994 et de 2009 demandent aux Églises locales d'offrir l'assistance matérielle, en collaboration avec les instances internationales, les organisations de secours catholiques aux réfugiés et aux personnes déplacées durant leur exode dans les camps et dans les périodes de rapatriement (Luneau 2011 : 9). La sécurité et l'interdépendance politique et économique constituent les pierres angulaires de cette approche.

La promotion permanente d'un cadre sécuritaire

Après la signature d'un accord de paix, la situation dans les États en crise demeure extrêmement ambiguë, et rien ne semble garantir un retour durable à la paix, ni une reprise immédiate de la violence. L'obtention d'un accord constitue certes une avancée considérable, mais la paix ne consolide pas simplement par un traité, surtout dans des sociétés fragilisées par de longues périodes de guerre larvée, cachée pudiquement derrière l'expression "tensions politiques". La sécurité physique et psychologique des citoyens apparaît en effet tout à la fois comme l'une des conditions de pacification des comportements et l'une des conséquences, puisque si la violence nourrit le cycle de vengeances et de représailles intercommunautaires, sa cessation permet le retour à une vie normale (Féron 2001 : 16-26).

L'opérationnalité de leur mise en place pour assurer la dimension militaire du respect des accords est, à bien des égards, une démarche originale qui combine des innovations qui s'inspirent des expériences et des erreurs des opérations précédentes. On peut résumer ces différentes missions au nombre de trois : contrôler la cessation des hostilités, vérifier retrait des forces étrangères et s'assurer du déploiement effectif des forces en présence au-delà des limites prescrites par les Accords de paix (Sorel 1995 : 73-75). Les habilitations données par le Conseil de Sécurité sont larges, puisqu'elles autorisent les États membres et les autres acteurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre la force ou pour l'aider à accomplir sa mission et reconnaît le droit qu'à la force de prendre toutes les mesures nécessaires à sa défense en cas d'attaques ou de menace.

L'Église quant à elle, fait de la promotion de la sécurité un principe du bien commun. Jean XXIII dans *Mater et Magistra* le présente comme un ensemble des conditions sociales qui contribuent à favoriser pour tout être humain le développement intégral de la personne. Elle

exige que toutes les structures, systèmes et processus sociaux, politiques, économiques et culturels soient accessibles à tous. Plus loin, ce principe exige que, même ceux qui sont marginalisés dans la société ne soient pas négligés, d'où l'option préférentielle de l'Église pour les pauvres tel un effort conscient pour corriger les erreurs morales, les défaillances et les insuffisances de nos institutions sociales, de nos cultures et de nos systèmes. Ce principe invite l'Église à adhérer à la notion de biens "communs" ou des services universels qu'aucun pays ne peut produire à lui seul comme l'environnement, la santé, la connaissance, l'information, la paix et la sécurité (Lettre pastorale du SCEAM, op.cit. : 6-8). Le SCEAM interpelle les dirigeants africains à intensifier une mobilisation de l'Afrique, initiative poussée par la recherche du bien commun, jalouse de la souveraineté de l'Afrique tournée vers son unité. Il appartiendra aux responsables publics d'envisager les actions politiques comme exigence d'ouverture et de dialogue pour la création et le renforcement de la cohésion sociale.

En RCA, depuis 2013 la Communauté Sant' Egidio dont les premiers rapports avec la Centrafrique remontent aux années 1990, a travaillé avec les partis politiques, les groupes armés, les représentants des communautés religieuses et la société civile pour favoriser la sécurité. Son travail de médiation par proximité en faveur de la sécurité a abouti à la signature du Pacte républicain qui a été défini par la résolution 2127 (2013) entre le président Michel Djotodia, le Premier Ministre Nicolas Ntiangaye et le Président du Conseil national de transition Ferdinand Nguendet. Dans les États où Sant' Egidio s'est installé, elle représente pour la communauté bénéficiaire de ses œuvres, un cadre d'apprentissage interculturel et interreligieux. Au Burundi, Rwanda, RDC et RCA, cette problématique reste prioritaire de sorte que le travail de ces communautés locales, relève d'une forme de "diplomatie préventive" ou de "pacification par le bas" rebaptisés par Sant' Egidio en "paix préventive" et reconstruction sociale par le bas" (Balas, 2015 : 130). À cet effet, les médiateurs de Sant' Egidio intègrent des procédures relevant de la "résolution interactive des conflits" comme la méthode dite de l'intégration visant à mettre à jour des normes et des références communes. Cette d'une perception pathologisante de la guerre, en dehors du fait qu'elle nourrit chez notre objet une lecture thaumaturgique, mobilise des approches psychologiques. Avec la communauté Sant' Egidio, ces techniques interviennent à l'intérieur d'un registre d'action fortement institutionnalisé ; celui-ci implique les exécutifs et ambitionne un travail constitutionnel et juridique, visant *in fine* un aboutissement et une efficacité politiques. Sous ce rapport, le format de "pacification par le bas" est bien la composante d'un dispositif qui assume sa portée politique (Balas 2015 : 131).

Cette initiative prise dans le cadre du Mandat de la MINUSCA, vise l'extension de l'autorité de l'Etat et du maintien de l'intégrité territoriale, la promotion et la protection des droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation, la réintégration, la réinstallation ou le rapatriement (DDRR). En 2014 Sant Egidio a favorisé le dialogue entre les communautés religieuses, en particulier pour rompre l'isolement auquel était soumise la communauté musulmane après la chute de la Séléka (Conseil de Sécurité, S/Pv.7965-7 : 7). Pendant les années 2015, Sant' Egidio a facilité la visite du Pape François à Bangui, tout particulièrement avec les représentants des groupes armés présents dans la capitale, en leur demandant de renforcer volontairement la sécurité dans les quartiers où devait se rendre le Pape. Cette visite a eu un effet positif pour la stabilité du pays et pour la communauté musulmane, avec une nouvelle impulsion de paix donnée au processus. L'accord politique pour la paix en République centrafricaine de Juin 2017, sous son égide recommande comme mesure sécuritaire, la réouverture du territoire national à la libre circulation des personnes et des biens avec la levée des barrières illégales comme conséquence immédiate du cessez le feu. Ceci passe par, la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national par le biais du retour des autorités administratives et la mise en place d'un mécanisme conjoint de sécurité.

Au Cameroun, face à la crise anglophone qui connaît un regain de vitalité depuis 2016, les organisations catholiques ont appelé à la fin des hostilités¹⁹. Très implantée dans chacune des régions du pays, l'Église dispose d'un dense réseau de fidèles, malgré ses divisions intestines entre le clergé francophone et anglophone qui l'empêchent de jouer un rôle constructif (International Crisis Group n° 138 du 18 Avril 2018 : 2). Malgré cette adversité, Mgr Abraham KOMÉ Président de la Commission épiscopale justice et paix, accompagné de ses pairs ont demandé au gouvernement de "reconnaître formellement les limites et les erreurs dans la mise en application du processus de construction de l'union nationale "et exhorté les régions séparatistes à la patience, en encourageant tous les croyants à prier "pour que le vivre ensemble devienne un acquis consolidé par la recherche du "vivre-bien" de tous les Camerounais (Machikou 2018 : 125).

Suite aux multiples blocages observés en faveur du dénouement de la crise et le rejet de la médiation de l'Église par le gouvernement,²⁰ le Pape François s'est associé au désir de paix et de réconciliation en Janvier 2021 par la voix du Cardinal Pietro Parolin à Bamenda, épiscopat de la crise. Par la suite, les évêques de la province de Bamenda ont appelé à l'arrêt immédiat des violences entre les séparatistes anglophones et les forces armées camerounaises. Débordés par les violences incessantes, les évêques catholiques de la province ecclésiastique de Bamenda (BAPEC) ont donné la voix dans un message collectif en regrettant qu'il y ait encore beaucoup de violence, d'insécurité, d'enlèvements, de tortures et de meurtres insensés parfois de personnes et d'enfants innocents²¹. En effet, la 71^{ème} réunion de la BAPEC a donné l'occasion aux évêques dans l'optique de la promotion des mesures sécuritaires en prélude à la réconciliation de déclarer que :

"Notre peuple a suffisamment souffert et il est fatigué de vivre dans l'incertitude de la peur : Nous encourageons chaque prêtre à chercher à apporter le pouvoir de guérisons de la grâce de Dieu à toute personne dans le besoin, à rester proche des marginalisés et à être un berger visant avec l'odeur des brebis qui lui été confiées" (in Actu Cameroun du 26 août 2021 publié à 08 :20 par Mathurin Atcha).

La visite de ce proche collaborateur du Saint-Père François dans la région du Nord-Ouest, est perçue comme un signe de proximité du Pape avec les populations meurtries de la partie anglophone plongée dans une crise socio-politique depuis cinq ans. Son séjour en zone anglophone vient ainsi renforcer l'autorité de l'archevêque Mgr Andrew Kea pour la résolution de la crise. L'Église catholique a toujours appelé au dialogue pour une solution concertée. Ce

¹⁹ Mgr Abraham Komé, Président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun reconnaît que « la crise dans le Nord-Ouest et le sud-ouest reste un grand défi pour notre cohésion sociale. Le nombre de morts, d'enlèvements, d'atrocités et de personnes déplacées nous pousse à lancer une fois de plus un appel au cessez-le-feu, et à être plus inventif dans la recherche des solutions plus pertinents à cette situation avec laquelle nous ne devons surtout pas nous familiariser ».

²⁰ Durant la visite du légat du François, Cardinal Pietro Parolin Mgr Abraham Komé a abordé les écueils de tentatives de médiation amorcée par l'Église en rappelant que : « s'agissant de la crise dans le Nord-ouest et le sud-ouest, l'offre de médiation de l'Église Catholique a été rejetée, avait-il expliqué. La demande des évêques du Cameroun de rencontrer le Président de la République afin de discuter et envisager des pistes de sortie de crise est jusqu'ici restée lettre morte.

²¹ Une détérioration des méthodes meurtrières à mesure que le conflit s'aggrave permet de relever les brutalités contre les étudiants, l'incendie des villages, des hôpitaux, des écoles, le massacre des élèves du cycle primaire. Tout en violant leur devoir de protection des civils, les forces de sécurité camerounaises sont en train de mener une campagne contre ceux-ci, d'après elles, soutiennent les séparatistes. Elles sont accusées de procéder à des arrestations, détentions et tortures arbitraires, de tirer aveuglement dans les foules, de tirer des habitants après avoir pénétré de force chez eux, ainsi que de mener des rafles au cours desquelles des villageois sont abattus. Parallèlement, des séparatistes armés sont accusés d'attaquer et de tuer des civils qu'ils perçoivent comme étant associés avec le gouvernement. Les séparatistes auraient brutalement attaqué, harcelé, kidnappé et abattu des élèves, des enseignants et des administrateurs qui se rendent dans leur établissement pour faire observer le boycott scolaire dans lesdites régions.

qui lui a valu selon Mgr Nkea des représailles du côté des séparatistes et de vifs reproches du gouvernement, ceci jusqu'en octobre 2019 lors de l'organisation du Grand dialogue national. A la veille de ces assises, le souverain Pontife avait affiché sa proximité avec le peuple du Cameroun au cours de la prière de l'Angélus du 19 septembre en affirmant qu'"Au plus près des souffrances et des espoirs du peuple camerounais, j'invite tout le monde à prier pour que ce dialogue soit fructueux et conduise à des solutions, de paix juste et durable dans l'intérêt de tous "<http://african.la-croix.com>".

Le soutien à la coopération économique entre les communautés

Si la quête d'une véritable paix s'appuie sur le traitement et la résolution des causes profondes du conflit, alors l'amélioration du sort et de la condition des membres les plus défavorisés des communautés peut constituer l'un des principaux ressorts de la réconciliation. En effet, bien que les raisons de crises apparaissent surtout de nature politique, il est important de ne pas oublier qu'elles prennent également leurs sources dans la situation économique et sociale des États. De la même manière, alors que la misère et le chômage alimentent le conflit, les progrès dans les domaines économiques et sociaux sont un puissant instrument de pacification (Féron 2001 : 26 – 29).

Beaucoup de citoyens ont en effet contesté les systèmes politiques, et ont utilisé des méthodes d'actions violentes, parce qu'ils croyaient que les changements politiques provoqueraient à leur tour une amélioration de leur situation sociale. Depuis l'éclatement desdites crises dans ces États, le recours à la violence est ainsi fortement corrélé à la situation sociale dégradée d'ailleurs, les mouvements pour les droits politiques du début des années 1990 qui ont marqué le déclenchement des troubles, étaient pour l'essentiel, menés par les agents d'une couche sociale qui réclamait l'égalité, l'équité sur le plan politique, mais aussi la disparition des inégalités et des pratiques discriminatoires en matière d'emploi.

Dans ce sens, les conflits en Afrique centrale tirent largement leur source d'une "violence colérique" de la jeunesse, les frustrations qui sont instrumentalisées par des différents groupes paramilitaires. De plus, il convient de ne pas exclure le fait que la violence a, dans certaines villes une véritable "utilité sociale" au sens où elle permet à des individus qui n'ont ni travail, ni perspective d'ascension sociale, de retrouver une fierté, une occupation ainsi que le sentiment d'appartenance à un groupe. Par ailleurs, les groupes paramilitaires et les milices jouent un rôle social important, en permettant dans certains cas de renforcer la cohésion entre les membres de la société, en faisant respecter certaines règles communes, et en assurant une "protection" du territoire et de ceux qui y résident.

La dynamique de pacification ne saurait s'appuyer uniquement sur l'apaisement des esprits, il doit se poursuivre par des progrès matériels, qui persuadent le peuple des bienfaits. Comme le défend Desmond Tutu "les gens ne croiront pas à la réconciliation ni surtout à la démocratie, s'ils n'en touchent pas les avantages en nature". Il ne s'agit pas seulement d'affecter un coût à l'utilisation de la violence, mais aussi de montrer que la pacification possède un intérêt bien concret pour la population qui vienne contrebalancer les avantages de la séparation (Féron 2001 : 30). Le combat contre la misère et la lutte contre les injustices passent par la promotion du mieux-être, le progrès humain et spirituel de tous, et par conséquent le bien commun de l'humanité. Car, la paix ne se réduit pas à une absence de guerre, mais décline du fruit de l'équilibre toujours précaire des forces. Elle se construit au fil du temps dans la poursuite d'une volonté divine, qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes (Laurent 1981 : 870).

L'Église catholique par sa doctrine sociale insiste sur la connotation morale de l'économie. Dans une page de l'encyclique "*Quaragesimo anno*", Pie XI affronte le rapport entre l'économie et la morale, en relevant que les deux notions sont intimement liées. La dimension

morale de l'économie permet de saisir comme des finalités inséparables, l'efficace économique et la promotion d'un développement solidaire de l'humanité constitutive de la vie économique. La morale ne s'y oppose pas et elle n'est pas neutre : si elle s'inspire de la justice et de la solidarité, elle constitue un facteur d'efficacité sociale de l'économie elle-même. L'expansion de la richesse visible à travers la disponibilité de biens, de services et l'exigence morale d'une diffusion équitable de ces derniers doivent stimuler l'homme et la société dans son ensemble à pratiquer la vertu essentielle de la solidarité pour combattre dans la justice et de la charité, où qu'elles se présentent, les structures de péché" qui engendrent et maintiennent la pauvreté, le sous-développement et la dégradation (Compendium 2004).

Elle poursuit en indiquant que l'action de l'État et des autres pouvoirs doit se conformer au principe de subsidiarité et créer des situations favorables au libre exercice de l'activité économique. Elle doit aussi s'inspirer du principe de solidarité et établir les limites à l'autonomie des parties pour défendre les plus faibles. La solidarité sans subsidiarité peut en effet dégénérer en assistantisme, tandis que la subsidiarité sans la solidarité risque d'alimenter des formes de régionalisme égoïste. Pour respecter ces deux principes fondamentaux, l'intervention de l'État dans le domaine économique ne doit être ni envahissante, ni insuffisante, mais adaptée aux exigences réelles de la société. L'État a le devoir de soutenir l'activité des entreprises en créant des conditions qui permettent d'offrir des emplois, en la stimulant dans les cas où elle reste insuffisante ou en la soutenant dans les périodes de crise. L'État a aussi le droit d'intervenir lorsque des situations particulières de monopole peuvent freiner ou empêcher le développement. Mais, à part ces rôles d'harmonisation et d'orientation du développement, il peut remplir des fonctions de suppléance dans des situations exceptionnelles ». On peut dire que, depuis Vatican II l'Église catholique qui s'est considérée « servante et pauvre » s'est beaucoup focalisée sur une approche qui consiste à côtoyer les populations les plus pauvres, connaître leurs besoins, comprendre leurs aspirations à la fois vivre parmi elle et contribuer à transformer leurs conditions de vie (Laurent, op.cit :86). Selon Philippe Laurent l'Église s'organise au niveau national, en une structure plus ou moins forte, selon l'importance des catholiques du pays. En Afrique centrale, L'Église catholique joue un rôle important par sa capacité d'encadrement social. En Centrafrique, l'appui au processus de paix dans la région d'Ouham, s'est fait par le Diocèse de Bossangoa et la PIJCA (Plateforme interconfessionnelle de la jeunesse centrafricaine). Mgr Nestor-Désiré Nongo-Aziagbia, évêque de Bossangoa a parvenu à réunir les chefs des groupes rebelles²² et les a convaincus de cesser les hostilités. En mai 2018, un accord a été signé entre les parties prenantes, ce qui a permis aux 25.000 déplacés de rentrer et de reprendre une vie à peu près normale. En vue de consolider ce processus local de paix, les deux institutions ont donné à des groupes de jeunes civils et d'ex-combattants les instruments pour vivre en paix ; 160 jeunes hommes et femmes ont ainsi pu développer des activités économiques qui ont participé à la relance de l'économie locale, à la satisfaction des besoins de centaines de familles. Cela permet aussi de montrer aux groupes armés que le processus de paix prend aussi en compte la réinsertion sociale des jeunes combattants (Paix et vivre ensemble en Afrique 2021).

C'est pour dire qu'on ne peut travailler sur des processus de vivre ensemble sans considérer les questions économiques qui se posent aux populations dans leur quotidien. Assurer des conditions de vie dignes (bien-être, moyens d'existence) aux populations, est impératif pour promouvoir la paix contre une économie extractiviste, rentable aux chefs de guerre, le CCFD-terre solidaire préfère soutenir une économie qui assure le respect des droits humains fondamentaux, la justice sociale et la préservation de la planète au service de tous les êtres humains et du bien commun. Pour y parvenir, il s'agit de soutenir des initiatives qui favorisent

²²Jusqu'en 2017, plusieurs rebellions s'entredéchirent et mettent la région à sac ; il s'agit entre autres de Révolution et justice, Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le mouvement patriotique pour la Centrafrique.

les modèles de développement local²³ aux engagements de l'Accord politique pour la paix en République centrafricaine intitulé "Entente de Sant 'Egidio". Lequel accord recommande en son troisième point : la mise en œuvre des programmes nationaux de reconstruction et de développement du pays en mettant l'accent sur les infrastructures socioéconomiques de base, la libre circulation des ONG nationales et internationales, et la protection des humanitaires, le retour de tous les réfugiés et personnes déplacées [...], la distribution à identification de kits (outils agricoles, semences, bétails, matériel de construction) pour ceux qui choisissent de retourner à la vie civile, la mise en œuvre d'un début de travaux à la haute intensité de main d'œuvre urgents orientés vers les ex combattants, les jeunes et la communauté pour la réhabilitation des infrastructures prioritaires (Accord politique 2017 : 4).

La mobilisation par L'Église Catholique de l'approche socio psychologique et spirituelle de la réconciliation

Mécanisme d'apaisement politique à appliquer dans une société dépourvue d'une véritable unité et stabilité politiques, l'approche socio-psychologique et spirituelle constitue un enjeu fondamental de la reconstruction et la réconciliation des États de l'Afrique centrale, d'autant plus que le retour de la sécurité et les échanges économiques n'est qu'une solution partielle aux conflits. En effet, les accords de paix n'accomplissent pas tout l'exercice de pacification. Ils constituent plutôt une sorte d'"armistice intercommunautaire" dont la préoccupation majeure est la mise en place des lignes de partage entre les différentes entités politiques des États. Afin d'accomplir la mission pacificatrice, le retour à la sécurité et la coopération économique requièrent l'encadrement de l'hostilité par des institutions et/ou des idéologies qui l'inscrivent dans un intérêt commun. D'où, le besoin de mécanismes pour rendre possible le passage de la paix comme imposition de l'extérieur et la paix comme aspiration interne. L'intervention de L'Église catholique après la signature des accords vise justement à établir un ensemble d'initiatives susceptible de conduire au dépassement des divisions de facto imposées par l'armistice.

Un tel projet implique, en principe un engagement de l'Église dont le but est l'affirmation et la pérennisation de la paix, prévoyant néanmoins à moyen ou long terme le désengagement et le retrait progressif des acteurs externes. Au-delà de la reconnaissance réciproque, l'approche socio-psychologique et spirituelle de la réconciliation implique également un processus moral qui suppose la formulation de remords et la demande de pardon : il s'agit bien de devancer le conflit de sorte que la possibilité de renaissance des anciennes tensions soit éliminée.

La recherche permanente par l'Église du compromis entre les belligérants et le vivre-ensemble (dialogue intercommunautaire)

"Elément fondateur du lieu social" (Thuderoz cité par Féron 2001 :18), le compromis est un élément catalyseur de la réconciliation en ce qu'il écarte de tous les velléités de vengeance des vaincus et l'humiliation. Cependant, un compromis ne peut contenter pleinement les exigences de chacune des parties, si bien qu'il aboutit à un équilibre précaire menaçant de s'effondrer à

²³ Il faut : soutenir des réflexions multisectorielles et territorialisées et appuyer des expérimentations participant d'une transition écologique, économique et sociale. L'ensemble permettra de renforcer le rôle-essentiel des sociétés civiles comme force de proposition pour des projets politiques et économiques au service du bien commun :

- Appuyer la transition vers l'agroécologie paysanne- vecteur d'innovations sociales et institutionnelles, l'agroécologie participe d'un changement des relations avec la nature et d'une évaluation rapports sociaux au sein des territoires ruraux et périurbains ;
- Soutenir financièrement des projets économiques portés par des femmes et des jeunes qui vont développer significativement l'économie locale (transformation agroalimentaire, petit commerce).

chaque instant. Le compromis n'est qu'une étape de la réconciliation. Sa mise en place au niveau politique ne signifie pas que le peuple est disposé à faire des concessions qui en découlent. Dans ce sens, le modèle "Westphalien" de résolution des conflits ne saurait s'appliquer à la situation des pays de l'Afrique centrale, puisque le maillage géographique des communautés en fait des principes exécuteurs d'un compromis conçu très largement sans elles.

Enfin, le compromis ne peut être perçu comme solution, ou même une panacée à une crise ; il apparaît plutôt comme un mode de gestion des oppositions, refusant de trancher entre les opinions en présence. Il suppose en effet que chacun des camps puisse affirmer totalement ses exigences et reçoive tout ce qui peut rationnellement lui être accordé avec son assentiment. Ainsi, obtenir un compromis consiste à n'accorder ni ce que demandait l'un, ni ce que demandait l'autre, mais une sorte d'optimum, d'équilibre de désirs et des demandes qui fait que les différentes parties ne peuvent en espérer davantage de leur propre vue (Cugno 2006 :627). Comme le relève Habermas, la mise en place d'espaces publics de discussion est l'une des garanties de la réussite d'une négociation publique, en particulier lorsque celle-ci vise à refonder le lien social. Il convient alors selon lui, de combiner délibérations institutionnelles et discussions publiques informelles. Pourtant, en dehors d'un "impératif d'inclusion" de toutes les tendances politiques de l'Etat, maintes fois réaffirmé ces dernières années, le processus de paix dans les États en crise se caractérise par un faible degré d'implication de la population. L'Église africaine puise dans ses ressources chrétiennes et traditionnelles pour créer des liens de réconciliation et de pardon où victimes et oppresseurs se sentent restaurer à nouveau dans la communauté. Une bonne restauration de l'harmonie d'une vie brisée par les années de crises et conflits passe par la reconnaissance, la tolérance et l'acceptation de l'histoire, mais aussi le projet convivial gage de développement du continent. Cette logique est confirmée par le Pape qui invitait les Églises africaines à s'investir et à booster le rapprochement des peuples africains en une grande famille des enfants de Dieu en Jésus-Christ, garde toute son actualité (*Ecclésia in Africa* 63).

Depuis les années 1990, l'Afrique centrale est en ébullition avec des conflits locaux et régionaux, on a assisté à la mobilisation des Églises qui ont œuvré à la reconstruction des sociétés conflictuelles et favorisé la réconciliation. À cet effet, mention doit être faite au renforcement des capacités des commissions justice et paix sur le continent. À cette initiative s'ajoute le renforcement de la pastorale de proximité par les communautés ecclésiales vivantes de base (CEVB). Cette option vise à promouvoir l'engagement profond d'un laïcat responsable dans tous les aspects de la vie de l'Église. Elle favorise un engagement profond et responsable du peuple à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie de l'Église. Elle n'est donc pas un simple instrument des interventions ecclésiastiques, mais un lien où se manifeste une volonté des membres de la communauté de s'approprier un espace de développement réel, à inventer et à meubler suivant leurs besoins propres. Ramenée à notre réflexion, L'Église catholique participe aux divers programmes nationaux d'unité et de réconciliation promus par les gouvernements en crise.

Au Rwanda, dans son effort d'engagement pour la réconciliation, L'Église catholique a entrepris des initiatives louables. Des synodes et des colloques nationaux ont été organisés dans les diocèses. Des rencontres synodales ont vu le jour dans les diocèses. Celles-ci ont beaucoup éclairé les citoyens sur la vérité historique en leur permettant d'affronter avec courage, sincérité et conscience le problème ethnique qui a créé des divisions parfois mortelles au sein de la société rwandaise. Les citoyens ont appris à échanger sur la question et se sont efforcés par la suite de cheminer ensuite sur la voie du dialogue, du partage de vie et du respect mutuel de l'acceptation de l'autre, de la tolérance, de l'unité et de la réconciliation (Ngendandumwé, 2006).

En RDC, l'une des raisons de la crise politique réside dans l'intolérance. Face à ces dérives perpétrées (droits et libertés bafoués, l'appel à la haine, à la vengeance et à l'exclusion, la violence véhiculée par la volonté hégémonique...), la tolérance sociale fondée et bâtie sur la notion de reconnaissance de l'égalité des droits humains édifie la paix dans ce pays.

Cette attitude assure la reconnaissance des droits de l'autre : droit de penser et d'exprimer librement ses convictions. Elle interdit par conséquent tous les moyens violents, injurieux ou dolosifs, comme le relèvent les évêques ²⁴ aux acteurs politiques : "la culture du débat politique se fonde sur la tolérance et le respect de l'autre [...]. Gardez-vous de transformer les joutes politiques et oratoires en moment d'injures publiques ou de culture de la haine" (Mwana Kitata 2017 : 287 – 289). De ce point de vue, découlent les facteurs qui se mettent fondamentalement ensemble : la commune appartenance à la famille humaine et à la nation qui réclame la responsabilité morale des citoyens pour assurer la stabilité des institutions. La survie de l'État ou sa déchéance dépend du degré d'acceptation de "tolérance" que les citoyens observeront les uns à l'égard des autres. La tolérance sociale s'impose comme des lois de régulation des relations favorables à la paix comme le dit si bien Jean Paul II. Il est nécessaire de promouvoir une culture de paix, inspirée de sentiment de tolérance et de solidarité universelle. Une telle culture [...] exclut des exaspérations et des fermetures nationalistes. Elle est capable de former des esprits grands et nobles, bien conscients que les blessures qui ont été causées par la haine et ne se guérissent pas par la rancœur, mais plutôt par la thérapie de la patience et le baume du pardon : un pardon à demander et à accorder, avec une magnanimité humble et généreuse. Sans culture de la paix, la guerre reste toujours à l'affût et couve aussi sous les cendres des trêves faciles" (Jean –Paul II cité par Mwana Kitata 2017 : 299).

En République centrafricaine le dialogue intercommunautaire est rendu possible par les confessions religieuses. L'Église catholique travaille pour la mise en place des mécanismes d'apaisement social. En prélude à l'élection présidentielle de 2015, l'archevêque de Bangui Son éminence Cardinal Dieudonné Nzapalainga, accompagné de l'Iman Lamine Koyama et le Pasteur Nicolas Guereko Yamené-Gbangou ont lancé l'initiative d'une plateforme interreligieuse, financée par l'UE dans le cadre de son projet « soutien au dialogue communautaire ». Cette initiative travaille sur la mise en place des comités communautaires afin de promouvoir le dialogue et les projets de réconciliation à Bangui et dans les régions de la Vakaga, Haut Mboumou et Haut Kotto (Madona, 2015 : 9). Ces leaders communautaires ont organisé des campagnes de sensibilisation qui ont permis le retour des habitants dans la capitale. Force est de rappeler, que le rôle de ces personnalités est fondamental et le pays a besoin de plus de cadres mieux formés, notamment au sein des Églises. Ces derniers ont une part de responsabilité dans la confessionnalisation du conflit puisque ce sont eux qui viennent consulter pour trouver une réponse au conflit. La multiplication de ces initiatives amène les centrafricains à réfléchir sur la notion d'identité collective. Laquelle s'appuie sur un modèle qui incarne des valeurs positives d'unité dans la diversité. Car, l'acceptation du pluralisme culturel et religieux est nécessaire pour mettre un terme aux conflits (Madonna, op.cit. :10).

La mise en place du processus de guérison collective basé sur le pardon

La nécessité d'une réconciliation vraie doit tirer ses origines au niveau individuel, groupal et même national. À chaque strate, la réconciliation exige une méthodologie appropriée et des outils spéciaux. Elle est vue et considérée comme une approche sociale, politique et religieuse motivée par un certain humanisme mais dans le contexte chrétien, il ne faut pas perdre de vue

²⁴ En donnant cet avertissement, les Évêques savent que certains politiciens s'organisent pour dénigrer tous ceux qui ne pensent pas comme eux et saper gratuitement leur crédibilité, qu'il s'agisse des hommes politiques, des membres de la hiérarchie de l'Eglise ou toute autre personnalité influente dans le pays.

l'exclusivité de la foi et de la vie chrétienne, à partir de laquelle les citoyens fidèles du christ doivent y participer dans le monde. Pour chaque croyant, toute rupture de relation avec son prochain implique un bouleversement des rapports avec Dieu. Dès lors, la réconciliation revêt une double dimension : horizontale et verticale (Nterere 1996 : 131). La réconciliation reste conditionnée à la vérité, à la justice, à la cicatrisation de la mémoire et elle réside dans le pardon comme processus de guérison collective. Concernant l'usage du pardon, il s'agit d'un fait nouveau qui échappe aux sciences sociales classiques (droit international et philosophie politique). Son introduction dans le registre des politiques de sortie de crise est inhérente aux abominations de tous genres qu'a connues le 20^{ème} siècle et qui ne semblent et pas épargner le nouveau siècle (Valadier, 2004 : 67). Face à telles atrocités et déchirements, le pardon se présente comme créateur de vie contre les enfermements dans le passé qui ruinent les relations humaines. Prescrit à la naissance ou à la renaissance, le pardon est comme le souligne Paul Valadier, essentiel à la vie politique dans une condition vouée à la pluralité et à la mort.

Dans sa dimension politique, le pardon apparaît comme un impératif de nature morale, en plus d'être une exigence sociale et politique. Il a pour but de pacifier, de réconcilier. Sa raison d'être et sa légitimité tiennent dans le cadre impératif de la réconciliation, car le ressentiment trouble la paix de l'État tout comme l'injustice. La volonté d'une pratique politique du pardon n'est donc pas celle d'un surplus, mais celle d'une exigence rationnelle. Ce pardon intervient de manière récurrente dans le cadre, ou suite à des dispositifs de justice transitionnelle assurant la transition entre un gouvernement autoritaire, auteur de crimes ou d'assassinats politiques, et l'instauration d'un État de droit et d'un gouvernement démocratique (Rondeau, 2017 : 80). L'Église entend mettre en œuvre les moyens qui s'inscrivent dans sa nature profonde et qui s'expriment dans une triple tâche : l'annonce de la parole de Dieu, la célébration des sacrements et le service de la charité pour reconstruire la convivialité en Afrique et en faire un lieu où le droit et la dignité humaine sont respectés. L'engagement et la détermination pour la réconciliation apparaissent aujourd'hui comme lieu d'actualisation du règne de Dieu et le nouveau modèle de la mission de l'Église famille de Dieu en Afrique (Pataya et al, 2011 : 86). Elle partage sa mission réconciliatrice reçue de christ avec l'Église universelle, par les évêques africains qui ne cessent de rappeler aux communautés chrétiennes que l'évangile est un message de réconciliation. La grâce du pardon et de la réconciliation fait déborder le rituel du confessionnel pour s'imbriquer dans toutes les relations humaines. Elle ne se résume pas seulement en un acte de piété individuelle, elle s'insère aussi dans une dynamique de sacramentalité plus large qui concerne toute la communauté entière. Travailler à sa promotion, c'est accepter et booster le dynamisme divin qui est présent dans l'histoire et qui la transforme (Kasereka et Pataya 2013 : 174). Dans les pays d'Afrique où l'expression de la communauté est plurielle, le pardon n'est pas l'apanage des chrétiens, il est à la portée de tous pour l'édification et la consolidation des relations interpersonnelles et sociales.

Au Burundi, le désir d'en chercher un mouvement national de réconciliation et d'impliquer les pouvoirs sur ce chemin dénote l'approche suivie pour inviter les burundais au projet de paix. Il est frappant de constater qu'avant même les négociations entreprises avec les burundais de la diaspora, des comportements et des attitudes de réconciliation ont éclairé le ciel des relations inter-burundaises obscurcies par la haine viscérale de certains. Pour la cause, il résulte des actes volontaires de pardon pour les outrages et crimes subis, les visites entre les déplacés intérieurs et leurs congénères qui ont pris le pas sur les politiciens en matière de réconciliation (Nsengiyumva, 2001 : 47). Cette réconciliation procède à un effort d'amélioration et d'assainissement de l'image souvent déformée par la variable ethnique ou régional. S'accepter mutuellement différents mais aussi se reconnaître capables d'avoir une vision commune de l'intérêt aura pour comme le point de départ du dialogue inclusif des burundais pour restaurer la paix. Dans ce contexte, tous les contacts et consultations formels et informels noués pendant

le processus de paix n'ont visé qu'un seul but : permettre aux différentes parties de se pardonner. Les actions de restauration de la paix "par le bas" reposent sur l'idée que les accords de paix conclus par les autorités politiques ne suffisent pas pour préserver une paix durable. Même soutenus par l'accompagnement des acteurs internationaux et des réformes institutionnelles majeurs. Les acteurs qui les mettent en œuvre valorisent l'implication de tous processus de paix au lieu de quelques leaders et leurs proches ou des groupes militaires combattants. C'est bien de la facilitation de la coexistence et de la cohabitation du grand nombre ou de tous, sinon la réconciliation de la "base" qui est recherchée (Lefranc 2007 :10).

CONCLUSION

L'Église catholique ne saurait abandonner la mission que lui a confié la providence divine, d'édifier l'individu complet et parlé de s'impliquer sans cesse à bâtir le fondement solide de la société. Cette tâche lui est essentielle et primordiale. Vu sous cet angle, l'on peut reconnaître que l'Église est la société de ceux qui sous l'influence surnaturelle et dans le développement harmonieux de toutes les énergies humaines éclairent la communauté humaine. Sa participation aux travaux de certaines arènes internationales atteste sa détermination à contribuer à l'effort des hommes pour les unir et les défendre (Bosc 1965 : 19-21). À cet effet, l'Église catholique a pour lourde responsabilité de pacifier et de réconcilier les pays de l'Afrique centrale en proie à des tensions sociopolitiques et de contribuer à la consolidation des bases durables de la paix et du développement entre chrétiens et musulmans dans une conjoncture éthique bien complexe. En ce sens, les initiatives du Vatican et la diplomatie de ses acteurs sont à la fois l'œil du cyclone et une région d'espoir. Les actions des conférences nationales épiscopales des pays de la région constituent un acte symbolique fort dans ces États carrefour ou même verrou entre l'Afrique de l'Est à la forte coloration islamique et l'Afrique de l'ouest relativement islamiste et animiste. Cependant, en dépit de la place privilégiée que lui accordent les fidèles de cette région en tant qu'acteur géopolitique, l'Église catholique doit procéder à un examen de conscience qui remet en question l'efficacité et l'efficience de son action au cours des décennies précédentes. Dans son exhortation apostolique *évangelii gaudium*, le souverain pontife interpelle chacun à être « audacieux et créatif » en faisant un plaidoyer pour un véritable « renouveau » de l'Église en vue de redynamiser la mission évangélisatrice et de la vivre avec joie. Cela n'est possible que par la conversation et la réforme des structures pastorales, aussi bien au niveau de l'Église catholique en général qu'à celui de chaque Église particulière (Lado et Samangassou 2014 :65).

Dans *Africa munus* parue en 2009, Benoît XVI demandait aux prélats africains de faire preuve d'exemplarité de leur vie, le fondement de leur autorité²⁵ toute chose qui renforce la gouvernance de nos diocèses qui peuvent être la vitrine de l'activité démocratique. Son successeur François promet la créativité pastorale et la mise en œuvre de l'inculturation comme défi principal. D'où la nécessité de revoir toute la culture organisationnelle dans laquelle sont socialisées les agents pastoraux. Cette exhortation programmatique passe par la nouvelle manière d'évangéliser, la révision de la méthode et le contenu de la formation des agents pastoraux dans les séminaires (Lado et Samangassou 2014 : 67). Toute proposition qui devrait intégrer les enseignements de maintien de la paix dans les programmes de formation. Au-delà de sa dimension structurelle, le défi de la paix ne sera atteint que du moment où chaque citoyen

²⁵ Le renouveau de la gouvernance pastorale que propose Benoît XVI, s'étend aussi sur la gouvernance financière des diocèses. Selon lui, la crédibilité du message des prélats devrait être à l'image du bon comportement de la gestion financière et la transparence des diocèses. Le principe de collégialité ne doit plus s'appliquer seulement aux relations entre les évêques, mais à toute l'Église qui est appelée à s'ouvrir à une gouvernance plus participative, responsabilisant les laïcs.

aura ne perception différente de l'autre, basée sur l'éducation. À ce jour, l'éducation de la haine continue dans certains territoires des pays en crise en Afrique centrale. Il n'existe pas suffisamment cette volonté d'intégrer les compréhensions et la connaissance de l'autre, cela nécessite des programmes d'éducation importants (Kodmani-Darwish et Moïsi 1993 :0951). Ce rêve d'une société pacifique fructueuse de l'église catholique, où chacun offre son meilleur, ne pourra vraiment prendre corps qu'à partir du moment où les différentes communautés auront accepté l'identité de l'autre et la leur.

Bibliographie

Actu Cameroun du 26 août 2021.

Akono F-X., « L'Église catholique dans la construction des sociétés démocratiques africaines », in *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 296, 2017/4.

Anouilh P., « Sant'Egidio au Mozambique : de la charité à la fabrique de la paix », *Revue internationale et stratégique* n° 59, 2005.

Balas M., « "C'est différent des diplomates et des chercheurs", Genèse et institutionnalisation d'un hybride : les médiations de Sant Egidio », *Les champs de Mars* n° 26, 2015/1.

Balembe P., « L'Église catholique et l'aspiration à la justice et la paix en Afrique subsaharienne : expérience continue de la CENCO », *Commission Justice et paix*, 14 décembre 2020.

Barbier M., *Religion et politique dans la pensée moderne*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1987.

Baum G et vaillancout J.G., « Église catholique et modernisation politique » in *Laval théologique et philosophie* n° 48/3, 1992.

Biyoudi- Mamponya, *Penser l'Afrique au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008

Blanc E., « Le rôle des Églises pour le maintien ou le rétablissement de la paix dans la société internationale contemporaine », *Politique étrangère*, n° 5-6, 1966.

Bosc R., « L'Eglise catholique et la communauté internationale », *Politique étrangère*, n°1, 1965.

Compendium de la doctrine sociale de l'Enlise, Liberia editrice Vaticana, 2004.

Conseil de sécurité des nations unies, S/PV.7965, du lundi 12 juin 2017.

Cugno A., « L'essence du compromis », in *Etudes* n°4045, 2006.

Descotils., « La diplomatie du Saint siège : théologie et politique », *Relations internationales et stratégiques* n° 9,1993

Ewodo M.L., « La diplomatie de l'Eglise catholique dans la promotion des réformes démocratiques en Afrique francophone : éléments d'analyse des actions des conférences nationales », *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques*, n°8, 2019.

Exhortation apostolique post-synodale : Africa Munus

Féron E., « Irlande du Nord : une réconciliation incertaine » in *Cultures et conflits : Pacifications et réconciliations* (1), Paris, l'Harmattan, 2001

Gerold G et Sullivan T., « République démocratique du Congo : une alternance pacifique est-elle possible ? » *Note n° 04/17 Fondation pour la recherche stratégique*, 16 février 2017.

Giro M., « Une forme de médiation non institutionnelle : la Communauté Sant'Egidio », in Vétrovaglia J-P et al (dir), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : théorie et pratique*, Bruxelles, Bruylant, 2021

Gonzalez Casanova P., « Les causes de la rébellion au chiapas », *Cahiers trimestriels d'Alternatives Sud* Vol III, Paris, l'Harmattan, 1996

Guerrero J.C et Bermudez M. del M., « Les élections dans les opérations internationales de pacification : un instrument de réconciliation ? Une réflexion sur la Bosnie », in *Cultures et conflits : Pacifications et réconciliations* (1), Paris, l'Harmattan, 2001.

Hermet G., « Les fonctions politiques des organisations religieuses dans les régimes à pluralisme limité », *Revue française de Science Politique* n°03, volume XXIII, 1973.

International crisis Group n° 138 du 26 avril 20018 : la crise anglophone au Cameroun : comment l'Eglise catholique peut encourager le dialogue, Nairobi / Bruxelles, 2018.

It caina X., « Une médiation invisible ? Le travail de paix de l'Eglise catholique dans le conflit basque », 15^{ème} congrès de l'AFSP, Session thématique 15 : *faire la paix : succès et échecs des processus de médiation internationale*, Association française de Science politique, Juillet 2019.

Jankélévitch V., « Le pardon », in *Philosophie morale*, Paris, Flammarion, 1998.

Joubert B., « La diplomatie du Saint-Siège », *Pouvoirs* n° 162, 2017.

Kasereka Pataya C., « La dynamique du pardon et de la réconciliation dans le contexte des conflits en Afrique », *Revue Lumen vitae* vol LXVIII, 2013/2.

Kodmani-Darwish B. et Moïsi D., « Arabes et israéliens : la paix avant la réconciliation », *Politique étrangère* n°4, 1993.

Lado L., « Le rôle public de l'Eglise catholique en Afrique », *Etudes*, tome 417, 2012/9.

Lado L., et Samangassou P., « Le catholicisme en Afrique à l'heure des réformes », *Etudes*, 2014/4

Larcher L., « L'Eglise en République démocratique du Congo (encore) face au pouvoir », *Notes de l'IFRI*, Ifri, 2018.

Laurent P., « L'Eglise catholique et le dialogue Nord-Sud », *Politique étrangère* n° 4, 1981.

Lefranc S., « Convertir le grand nombre à la paix une ingénierie internationale de pacification », *Politix* n° 80, 2007/4.

Lettre pastorale du symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) : Gouvernance, bien commun et transitions démocratiques en Afrique, Accra, 2013.

Luneau R., « Relecture du Synode d'Avril-mai 1994 », in Join-lambert A. et Ndongala I (dir), *L'Eglise et les défis de la société africaine : perspective pour la deuxième assemblée spéciale du synode des évêques pour l'Afrique*, Actes des journées d'études 2008 de Louvain-la-neuve, Annales de l'Ecole théologique Saint-Cyprien, Yaoundé, vol 12, 2011.

Machikou N., « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun », in *Politique africaine* n° 150, Paris, Karthala, 2018.

Madonna V., « De la reconstruction à la réconciliation nationale : les défis de la sortie crise centrafricaine », note n°24/2015, Fondation pour la recherche stratégique, 25 novembre 2015.

Mwana Kitata J., « Église catholique et crise sociopolitique en RD Congo : Analyse discursive de la parole épiscopale catholique sur la paix 1990-2010 », Thèse de Doctorat Ph.D en Théologie, Université de Laval, 2017.

Ngendandumawé J.C., « Expériences de réconciliation dans les communautés ecclésiales de Base », Episcopal Justice and Peace commission of Rwanda, 2006.

Nsengiyumva F., « La réconciliation chrétienne des burundais à travers leur processus de paix », Au cœur de l'Afrique, numéro spécial, 2001.

Ntéréré J-B., « Les communautés ecclésiales vivantes », in Cheza M. (dir), *Le synode africain : histoire et textes*, Paris, Karthala, 1996.

Ntolé Kazadi, « La République démocratique du Congo » in Vétrovaglia J-P et al (dir), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : théorie et pratique*, Bruxelles, Bruylant, 2021

O'Malley J., « Vatican II ou la réconciliation de l'Église avec le monde », Etudes, n°4173, 2012/3.

Obatela Rashidi n°, « L'an 1 de l'accord global et inclusif en République démocratique du Congo : de la laborieuse mise en place aux incessants attermoissements », in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire* 2003-2004.

Paix et vivre ensemble en Afrique, note stratégique du service d'Afrique, 2021, comité catholique contre la faim et le développement.

Pernot M., « Le Vatican, la guerre et la paix », in *Politique étrangère* n°2, 1942

Pérouse de Montclos M-A., « Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières, plus prédatrice et plus barbares ! » in Courade G. (dir), *l'Afrique des idées reçues*, Toulouse, Berlin, 2006

Promouvoir la paix dans le monde, vocation de l'Europe : contribution des Evêques de la COMECE en vue de la future stratégie globale de l'UE sur la politique étrangère et de sécurité, commission des Episcopats de la communauté européenne, Bruxelles, 2016.

Ramazani Bishivende A., « Le prochain synode africain est-il pertinent ? », *Nouvelle revue théologique*, tome 129, 2007/4.

Riccardi A., *La paix préventive : Raison d'espérer dans un monde de conflits*, Paris, Salvator, 2005.

Rondeau D., Du pardon éthique au pardon politique : instrumentalisation ou élargissement du pardon ?, *Revue Genobs* n°2, vol 1 : génocides : régimes du pardon, 2017.

Sommier I., « Repentir et dissociation : la fin des "années de plomb" en Italie », in *Cultures et conflits : Pacifications et réconciliations* (1), Paris, l' Harmattan, 2001.

Sorel J-M., « L'accord de paix sur la Bosssnie-herzégovine du 14 décembre 1995 : un traité sous bénéfice d'inventaire », *Annuaire français de droit international*, vol 41, 1995.

Tadonki G., « Géopolitique de l'Eglise catholique en Afrique au XXIe siècle », *Outre-terre* n°45, 2015/4.

Vaillancourt J.G., « Cinq papes modernes, le Concile Vatican II et la paix mondiale », *Sociologie et sociétés* n° 22(2), 1990.

Valadier P., « Le pardon en politique », *Revue Projet CERAS* n° 281, 2004/4.

La construction d'une action publique internationale : cas de la coopération FAO -Cameroun

Joël Moudio
joelmotto@yahoo.fr
Université Yaoundé II

Résumé

Cette étude analyse la coopération technique FAO-Cameroun de 1978 à 2010, période marquée par la signature des accords et le déploiement du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). S'appuyant sur une revue de travaux camerounais soulignant l'importance de l'implication humaine et les limites des approches purement techniques, elle explore l'institutionnalisation, la rationalisation et l'instrumentation de cette coopération à travers le prisme théorique de la « gouvernementalisation de l'État ». L'objectif est de comprendre comment cette collaboration, malgré un engagement multilatéral initial, est influencée par des rationalisations complexes et se traduit concrètement par le PNSA, en soulignant la nécessité d'une participation accrue des populations pour une efficacité durable face à l'insécurité alimentaire.

Mots-clés : Coopération technique, FAO, Cameroun, Gouvernementalisation, Sécurité alimentaire

Abstract

This study analyzes the FAO-Cameroon technical cooperation from 1978 to 2010, a period marked by the signing of agreements and the deployment of the National Food Security Program (NFSA). Drawing on a review of Cameroonian works highlighting the importance of human involvement and the limitations of purely technical approaches, it explores the institutionalization, rationalization, and instrumentation of this cooperation through the lens of the « governmentalization of the State ». The objective is to understand how this collaboration, despite an initial multilateral commitment, is influenced by complex rationalizations and is concretely translated by the PNSA, emphasizing the need for increased population participation for sustainable effectiveness in the face of food insecurity.

Keywords: Technical Cooperation, FAO, Cameroon, Governmentalization, Food Security

INTRODUCTION

Une analyse de quelques travaux camerounais sur la coopération technique révèle une diversité de problématiques, allant de l'évaluation de la contribution de l'UNESCO au développement sociétal par Amougou (2009), qui souligne les dysfonctionnalités institutionnelles malgré des réalisations notables et insiste sur l'implication étatique et la centralité de l'humain pour une coopération fructueuse, à l'étude de Kingué (1998) sur la coopération germano-camerounaise dans le développement rural, mettant en évidence la passivité des populations et plaidant pour une approche participative (Tommasoli 2004 : 10). Mebougué (2002), quant à lui, examine l'efficacité de l'expertise allemande indépendante dans la gestion forestière, illustrant son rôle dans la mise en place du plan national de gestion de l'environnement. Dans un registre similaire, Ewané (2013) analyse la coopération entre le Cameroun et ses partenaires (Banque Mondiale, Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD]) dans la lutte contre les changements climatiques, soulignant les actions entreprises et les insuffisances rencontrées.

Ces études – et bien d'autre –, quoique variées dans leurs domaines d'application (éducation, développement rural, gestion forestière, changement climatique, etc.), convergent en soulignant l'importance des aspects sociaux et de l'implication des individus dans les dynamiques coopératives, tout en mettant en lumière la complexité de ces dernières comme facteur limitant

une transformation sociétale profonde. La prédominance d'une expertise technique, caractéristique de l'approche fonctionnaliste des relations internationales (Roche 2012 : 183), est nuancée par l'appel à une plus grande participation des populations et à une expertise indépendante au sein des structures étatiques.

Cette diversité des études révèle des préoccupations communes quant à son fonctionnement et son impact. Forts de cette compréhension, comment dès lors appréhender la spécificité de la coopération technique instituée entre l'État camerounais et l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) ? Autrement dit, sur quels piliers est-elle construite ? Nous formulons la thèse selon laquelle la construction de la coopération instituée entre l'État camerounais et la FAO, bien que fondée sur un engagement multilatéral et un cadre juridique établi, est significativement influencée par une rationalisation complexe – édification d'une rationalité plurielle complexe, croisée, et souvent opposable. Elle s'appuie sur une instrumentation, se manifestant notamment par l'établissement d'un dispositif d'action publique destiné à accompagner les « ressortissants » des politiques publiques (Warin 1999 : 103-121 ; Lévy et Warin, 2019 : 555-561) très souvent exclus des processus décisionnels.

La coopération technique, envisagée à travers le prisme de la « gouvernementalisation de l'État » conceptualisée par Laborier et Lascoumes (2005 : 37-60), se révèle être un instrument privilégié de l'action publique. Elle se manifeste comme un processus complexe, un dispositif de normalisation visant à réduire la faim, et simultanément, un mécanisme de normation cherchant à établir des standards de production agricole pour optimiser la sécurité alimentaire à l'échelle sociétale. En tant que technologie de gouvernement, la coopération technique permet à l'État de diriger et d'encadrer les conduites par le biais d'une assistance ciblée, impliquant la mise à disposition de services, de personnel qualifié et de ressources financières pour le transfert d'expertise. Cette modalité d'intervention, orchestrée par des acteurs étatiques et non-étatiques via des institutions spécialisées, agit dans des secteurs clés de la production et de l'économie de l'État bénéficiaire. De ce fait, elle participe activement à la « gouvernementalisation » en modelant les pratiques, les politiques et les capacités de l'État, orientant son action en accord avec les objectifs définis conjointement par les partenaires de coopération. Le dialogue et les échanges intellectuels intrinsèques à la coopération technique deviennent ainsi des canaux essentiels pour la diffusion de normes, de savoir-faire et de modèles de développement, contribuant in fine à façonner la conduite de l'État et de ses populations. L'objectif fondamental de cette étude est donc d'analyser concrètement comment s'opère la gouvernementalisation étatique à travers le cas spécifique de la coopération entre la FAO et le Cameroun.

L'investigation empirique, couvrant la période allant de la signature des accords FAO-Gouvernement camerounais en 1963 jusqu'au début de la phase d'extension et de la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en 2009/2010, s'est appuyée sur une triangulation méthodique des données. L'analyse documentaire a scruté les rapports d'activités du PNSA, les documents de travail et les ressources numériques, construisant ainsi un cadre théorique multidisciplinaire englobant la sociologie politique et les relations internationales. Cette étude explorera l'institutionnalisation de l'engagement multilatéral FAO-Cameroun durant cette période, examinant ses fondements juridiques et bureaucratiques. Ensuite, nous décrypterons la rationalisation complexe de cette coopération au fil du temps, révélant ses dynamiques et limites. Enfin, nous étudierons l'instrumentation concrète de cette collaboration à travers le PNSA et sa phase pilote - Projet d'Appui au programme spécial de sécurité alimentaire (PA-PSSA) initiée en 2008/2009.

Institutionnalisation d'un gage multilatéral : fondation, droit et bureaucratie

L'engagement de la communauté internationale face aux défis de la faim et de la malnutrition a conduit à la création d'organisations telles que la FAO, dont la coopération avec des États membres comme le Cameroun s'inscrit dans une dynamique multilatérale visant à la sécurité alimentaire et à la consolidation de la paix. Cette première partie explorera l'établissement de cet engagement, ses fondements juridiques et les prémices d'une structure organisationnelle qui en assure la pérennité.

Réduire la faim, construire la paix : historicité d'un engagement multilatéral

En 1943 dans l'État de Virginie aux États-Unis d'Amérique, quarante-quatre (44) Chefs d'États et de gouvernements s'engagent à mettre sur pied une organisation mondiale permanente, pour l'alimentation et l'agriculture. C'est ainsi que la FAO, organisation spécialisée des Nations Unies naîtra en 1945 à l'issue de la conférence de Québec au Canada. Avec pour missions essentielles de relever l'état nutritionnel, le niveau de vie, la productivité agricole et en fin de réduire l'insécurité alimentaire à l'échelle planétaire, relativement au premier rang des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)²⁶ qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde. Dans l'optique de mener à bien ces missions, notamment celle relative à la réduction de l'insécurité alimentaire, la FAO va engager plusieurs actions. En 1960, elle va lancer une campagne contre la faim, en vue de mobiliser un soutien non gouvernemental. Cette campagne va favoriser la création en 1962, de la commission FAO/OMS du « Codex alimentaire »²⁷ donc l'objectif sera de définir des normes alimentaires mondiales et la tenue en 1974, à Rome, de la conférence mondiale de l'alimentation avec comme finalité l'adoption d'un engagement international sur la sécurité alimentaire²⁸.

Lors du Sommet mondial de l'alimentation tenu en novembre 1996, les nations du monde se sont engagées à faire des progrès substantiels dans l'élimination du fléau de la faim et de la malnutrition, engagement exprimé dans une Déclaration et un Plan d'Action. La Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation ouvrent la voie à divers parcours vers un objectif commun : la sécurité alimentaire aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial. Le caractère multidimensionnel du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, notamment la mise en application des recommandations contenues dans son Plan d'action, comporte des mesures aux niveaux national, intergouvernemental et inter-institutions. La Communauté internationale, le système des Nations Unies, notamment la FAO, ainsi que d'autres institutions et organismes selon leurs mandats ont des contributions importantes à faire pour la mise en œuvre du Plan d'action. Le

²⁶ En 2000, les dirigeants de 189 pays ont signé la déclaration du millénaire en s'engageant à faire dans la mesure du possible de mettre fin à la pauvreté à l'horizon 2015. Ils ont promis d'y parvenir en réalisant les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont : réduire l'extrême pauvreté et la faim de moitié ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; assurer un environnement durable ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

²⁷ Encore appelé Codex alimentaire. Il a été créé en 1963 dans le cadre de la FAO. Son rôle est de protéger les consommateurs en agissant sur une politique de sécurité alimentaire globale fondée sur la promotion de la santé alimentaire. C'est une institution de la FAO à la tête duquel se trouve un président élu par ses membres.

²⁸ Le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, définit la sécurité alimentaire comme un état où « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». « Accès par toutes les personnes à tout moment à une nourriture satisfaisante pour mener une vie active et saine » (La banque mondiale). « L'accès durable et assuré pour tous les groupes et individus sociaux à la nourriture adaptée en quantité et en qualité pour satisfaire le besoin alimentaire » (FAO).

Comité FAO de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) est chargé de veiller et de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action dans ses différentes régions. À ce titre, l'Afrique subsaharienne va constituer l'un des terrains de son action sécuritaire.

Parallèlement et en conformité avec le dispositif du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, et pour contribuer à l'effort des États dans la construction de l'intégration et des ensembles sous-régionaux, la FAO s'est également engagée dans l'élaboration des stratégies régionales pour le développement agricole et la sécurité alimentaire, pour différents groupes de pays, dont la CEMAC²⁹, et basées sur les stratégies nationales pour le développement agricole et visant une meilleure cohérence de celles-ci. En approuvant le « Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), lancé par la FAO en 1994, le Sommet mondial de l'alimentation a appelé à des efforts concertés à tous les niveaux pour accroître la production vivrière et améliorer l'accès aux aliments dans les Pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), dans le but de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 »³⁰.

Le Cameroun – un PFRDV)³¹ au même titre que les autres États membres de la CEMAC – s'est engagé résolument, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires au développement, en particulier la FAO, à faire de la réduction de la pauvreté et de la faim, conformément aux OMDs une priorité indéniable. C'est dire que la lutte contre l'insécurité alimentaire relève du cadre primordial, quand on sait qu'au Cameroun la sécurité alimentaire reste précaire ; 25% environ de la population demeure en insécurité alimentaire.³² En témoigne les émeutes de la faim qui

²⁹ Les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale est une organisation sous régionale qui compte en son sein six États membres : Cameroun, Gabon, Guinée-équatoriale, Tchad, République Centrafricaine, et Congo Brazzaville.

³⁰ FAO. Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) pour les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad). Mai 2002.p.65.

³¹ Durant la période 1990-2001, la proportion de la population camerounaise vivant avec moins de 1 \$US par jour et moins de 2 \$US par jour représente respectivement 33,4% et 64,4% de la population totale. La contribution de l'agriculture dans le total des importations et exportations en 2004 était de 17% et 25% respectivement. Le surplus du commerce agricole est passé de 307 millions de dollars EU en 2002 à 253 millions de dollars EU en 2004. La valeur des importations agricoles a augmenté passant de 160 millions de dollars EU en 2002 à 365 millions de dollars EU en 2004 et la valeur des exportations agricoles a augmenté de 460 millions de dollars EU en 2002 à 634 millions de dollars EU en 2004. Les principaux produits agricoles importés par le pays sont le riz usiné et le blé, qui en 2004 représentaient approximativement 56% de la valeur totale des produits agricoles importés. Les principaux produits agricoles exportés par le pays sont les fèves de cacao, les fibres de coton et le café vert, qui en 2004 représentaient approximativement 69% de la valeur totale des produits agricoles exportés. Le cacao représentait 38% de cette valeur, le café 11% et le coton 20%. Les besoins d'importations céréalières pour la campagne commerciale 2008 (janvier/décembre) sont estimés à quelque 680 000 tonnes, et devraient être couverts par le biais des circuits commerciaux. (*In Rapport national d'investissement CAMEROUN 2008*). *L'agriculture camerounaise est essentiellement extensive, voire traditionnelle et est dominée par les produits vivriers dont le taux de croissance représente 4.9% du PIB agricole (in. Agriculture vivrière et d'exportation. Centre d'information et de documentation économique. Juin 2006. P.14).*

³² La hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages et la forte reprise des importations alimentaires depuis 1996 semblent confirmer la faible croissance de certaines productions alimentaires (céréales, poisson, produits animaux, etc.) par rapport à la demande. Cette situation empêche la réduction durable de la pauvreté parmi les groupes les plus vulnérables. Durant la période 1990-2001, la proportion de la population camerounaise vivant avec moins de 1 \$US par jour et moins de 2 \$US par jour représente respectivement 33,4% et 64,4% de la population totale. En 1990-1992 la proportion dans la population totale et le nombre de personnes sous-alimentées étaient 33% et 4 millions, respectivement. Les chiffres correspondants pour 2001-2003 étaient 25% et 4 millions. Signalons qu'avant la récente crise due à la flambée des prix des produits alimentaires, on estimait également que près de 25% de la population camerounaise était touchée par l'insécurité alimentaire. (*In rapport de la Conférence de haut niveau sur : L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008*).

ont secoué tout le monde entier en général et le Cameroun remarquablement en 2008, avec comme contrecoup des dommages humains et matériels corrélativement considérables.

La collaboration Cameroun-FAO en matière de sécurité alimentaire va se renforcer considérablement au lendemain du sommet alimentaire mondial de 1996. Sommet qui va sonner l'amorce d'une nouvelle dynamique en faveur de la réduction de la faim et donc de l'insécurité alimentaire. Cette nouvelle initiative sera marquée par la mise en œuvre d'une palette de programmes techniques. C'est le cas au Cameroun du PNSA³³ qui est un prolongement du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA). La mise en œuvre du PNSA a été conjointement financée par la Banque Africaine de Développement (BAD), la FAO et le Gouvernement Camerounais. C'est l'un des programmes phares de cette coopération et qui dès lors mérite une sollicitude particulière.

La raison d'une telle considération tient à son institution³⁴ qui a suivi les émeutes de la faim de février 2008. Principalement, aux objectifs qui guident son implémentation et évoquent une action coopérative qui convie à lui concéder un traitement intellectuel de type évaluatif pour desceller les possibles transformations induites. Ce travail trouve sa justification dans la nécessité de construire un cadre environnemental pacifié qui met en préalable de toute action humaine, la question humanitaire et donc l'importance de l'individu dans la société. Car si pour les théoriciens libéraux des Relations internationales, la paix sociale se structure par un ensemble de rapports coopératifs institués qui doit banaliser les relations humaines, socle [paix] d'un développement continu et durable, l'État constitue le principal artisan de cette paix, en collaboration avec les institutions internationales, donc notamment la FAO. La paix par la coopération pour le développement constitue donc un enjeu essentiel dans les relations internationales de demain. Face à la fragilité de l'État traversé par une pluralité de défis que d'aucuns, à l'illustration de Badie onctionne de « *fin de territoire* », pour relever la rupture du passage d'une dynamique statocentrique à une dynamique globopolaire, imposant aux États à composer de façon synergique avec ces institutions internationales.

Il faudrait ajouter que les pays africains, pays en développement ont véritablement souffert du poids de la crise pétrolière de 1973, ce qui a fondamentalement affecté leur économie et particulièrement l'économie agricole, essentiellement extravertie. Un secteur qui représente au Cameroun, près de 20% à 30% du PIB et qui draine près de 60% de la population active. Toutefois, il est convenable de reconnaître que le pays [Cameroun] est confronté à de nombreuses difficultés, du fait des mesures d'austérité budgétaire qui ne lui permettent plus dès lors de financer décemment son économie agricole en récession. D'où la nécessité de renforcer sa plateforme de partenariat au développement pour sauver son agriculture et surtout pour garantir la sécurité alimentaire des populations, afin de remplir ses missions régaliennes de défense des populations vulnérables, ce d'autant plus que la part des personnes en insécurité alimentaire représente le quart de la population totale. Prenant en compte la situation démographique galopante et la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché, allégeant le panier de la ménagère. Devant ce tableau alarmiste qui laisse à voir que les pays en développement donc le Cameroun à cette précarité économique aux enjeux socioéconomiques, ne pouvaient résoudre ces problèmes par eux même. Il fallait en conséquence pour limiter les dégâts recourir aux organisations internationales, en occurrence la FAO.

³⁴ Décret n° 2009/0045/PM du 14 janvier 2009 (in *Cameroun Tribune* du 15 janvier 2009).

Les besoins en alimentation touchent une partie considérable de la population Camerounaise³⁵. L'insécurité alimentaire affecte près de 25% de camerounais soit quatre millions de personnes. Bien que très souvent liée à la pauvreté, l'insécurité alimentaire présente des singularités. L'accroissement démographique ne suit pas la croissance économique, avec une progression rythmée et estimée à 2.8% l'an, on note une relative hausse de la population urbaine évaluée annuellement à 4.2%. L'évolution des productions vivrières qui a accompagné celle de la dévaluation du FCFA, dès le début de la seconde moitié des années 90 a vraisemblablement réduit le débit des importations des denrées alimentaires. Cependant cette relative prospérité post dévaluation a substantiellement contribué au renforcement accéléré des importations céréalières. Triste tableau d'un pays [Cameroun] aux potentialités agricoles énormes, mais dépendant des importations céréalières et donc incapables de satisfaire aux besoins céréaliers des populations.³⁶ Situations qui justifient de toute la pertinence de la théorie fonctionnaliste techniciste et par conséquent fondent toute l'opportunité de la coopération technique entre la FAO et l'État au Cameroun.

Cette coopération jeune de plus de 30 ans, vit le jour avec la signature en 1978, des accords de siège liant l'État Camerounais à l'organe universel. L'impératif humanitaire et le développement social pour la paix, auxquels s'ajustent la nécessité de trouver une réponse à la crise de l'État post-dévaluation ou crise de l'État providence, seront l'unité centrale d'une dynamique coopérationnelle aux multiples visages, à la fois réglementaire, institutionnel, et politique. Tout cela constituera ses ressorts. Sans doute, la palette de réalisations qui va nourrir cette collaboration, va sceller la concrétisation d'un parcours fort d'ambitions, desquelles on situe la lutte contre l'insécurité alimentaire.

L'impulsion de la paix est au centre des missions intrinsèquement dévolues à la FAO au sein des États membres. Une telle ambition suggère la création des cadres institutionnels capables de répondre aux exigences humanitaires inscrites dans son acte constitutif, auxquelles adhèrent tous les États membres, convaincus de l'utilité de mettre en synergie leurs efforts afin de promouvoir le développement de leur population respective, pour vaincre le fléau des grandes famines³⁷ qui, en l'espace d'un souffle ont ébranlé des générations entières, dénaturant les socles sociaux.

La coopération entre la FAO et les États va se construire pour répondre aux besoins fondamentaux de l'homme. Manger comme besoin fondamental devient un devoir à accomplir par tous les États. C'est à ce titre que les États structurellement défaillants vont renforcer leur collaboration afin de susciter une dynamique autour de cette exigence morale et politique. Le Cameroun depuis son accession à l'indépendance s'est soumis à ce devoir moral surtout et politique, au nom du principe de la responsabilité de protéger.

L'institutionnalisation de la coopération entre la FAO et l'État Camerounais va se consolider à cet effet, autour d'un ensemble d'édifices. Au nombre de celui-ci, doit être pris en

³⁵ Selon les chiffres officiels de l'UNICEF, de l'OMS et de la FAO, le Cameroun est le seul pays d'Afrique Centrale où 44% des enfants sont atteints de malnutrition.

³⁶ PNSA, *Cadre des dépenses 2013-2015 du Programme National de sécurité alimentaire*, Rapport, d'avril 2012, p.8. Les importations se sont multipliées par plus de 10 entre 1961 et 1998, passant de 32100 tonnes à 348148 tonnes en 1998. Les importations per capita sont passées de 7.2 à 24 kg au cours de la même période alors que la production céréalière par habitant a régressé de 157 à 84.9 kg.

³⁷ En Chine, la famine de 1333-1337 tua 4 millions de personnes, tandis que celles de 1877-1878 et de 1959-1961 ont fait respectivement 10 millions et 30 millions de morts. En Inde, deux périodes meurtrières ressortent : 1769-1770 (de 3 à 10 millions de morts) et 1869-1873 (3 personnes sur 4). En Afrique, dans les années 1967-1969, la famine sévissant au Nigeria provoqua la mort de 1 million de personnes. Et la grande famine qui sévit en Irlande entre 1846 et 1848.

considération, les bases juridiques qui fondent son existence, auxquelles on peut adjoindre les systèmes organisationnels bureaucratiques qui l'anime. Ce qui se traduit par une légitimation juridique spécifique, ancrée dans le droit international et l'ordre juridique camerounais, conférant à la FAO la capacité d'agir efficacement sur le terrain.

La légitimation juridique d'une coopération

L'établissement du statut juridique de la FAO repose sur sa reconnaissance par le droit positif camerounais, se manifestant à travers l'attribution d'une personnalité juridique de sujet de droit international. Cette qualité lui confère la capacité d'interagir avec d'autres entités reconnues sur la scène internationale. La FAO émerge comme un sujet de droit issu d'un acte multilatéral antérieur et extérieur à elle-même. Cette existence originelle lui octroie la personnalité juridique nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions sur le territoire camerounais.

L'Acte constitutif de la FAO, composé de vingt-deux articles, scelle la genèse de l'Organisation suite à un accord négocié au sein de la Commission intérimaire des Nations Unies pour l'agriculture, le 16 octobre 1946 à Québec. Son entrée en vigueur, marquant la naissance effective de l'Organisation, était subordonnée à l'acceptation par vingt des quarante-cinq États membres initiaux, conformément à l'article XXI, alinéa 3 dudit Acte. Les notifications d'acceptation prenaient effet dès leur réception par la commission intérimaire, comme le stipule l'alinéa 4 du même article.

Les États signataires devinrent membres à part entière de l'Organisation dès son entrée en vigueur, en accord avec l'article 5 des Conventions de Vienne sur le droit des traités de 1969 et 1986. Cet accord fondateur revêt une nature singulière, conjuguant une dimension conventionnelle et constitutionnelle. Cette dernière émane du fait que l'Acte constitutif engendre un nouveau sujet de droit international, pourvu d'une structure organique permanente. Dépourvu d'assise territoriale propre, ce sujet est contraint de s'établir sur le territoire d'un ou de plusieurs États, en l'occurrence, la République du Cameroun.

L'établissement de la FAO sur le territoire camerounais est régi par un accord de siège signé en 1978, lui conférant ainsi une personnalité juridique au sein de l'ordre juridique camerounais. L'article premier de l'Acte constitutif énonce les fonctions de l'Organisation, notamment la conservation des ressources naturelles et l'adoption de méthodes agricoles améliorées, le perfectionnement des techniques de transformation, de commercialisation et de distribution des produits alimentaires et agricoles, l'institution de systèmes de crédit agricole adéquats aux niveaux national et international, ainsi que l'adoption d'une politique internationale relative aux accords sur les produits agricoles.

De surcroît, l'Organisation a pour mission de fournir aux gouvernements l'assistance technique sollicitée, d'organiser, en coopération avec les États concernés, les missions nécessaires à l'exécution des obligations découlant de la souscription aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Acte constitutif, et de manière générale, de prendre toute mesure opportune pour atteindre les objectifs définis dans le Préambule. La FAO rassemble, analyse, interprète et diffuse les informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture, ce dernier terme englobant également les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière. L'Organisation encourage et recommande toute action nationale et internationale concernant la recherche scientifique, technologique, sociale et économique dans ces domaines, l'amélioration de l'enseignement et de l'administration, ainsi que la vulgarisation des connaissances théoriques et pratiques.

À l'instar de nombreux actes constitutifs postérieurs à la Seconde Guerre mondiale, celui de la FAO lui reconnaît la personnalité juridique dans le droit interne de chaque État membre. La Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947, octroie à la FAO, en tant qu'organisation spécialisée, des droits et des contraintes nécessaires à l'exercice de ses fonctions sur le territoire de l'État hôte, le Cameroun. L'accord de siège de 1978 précise davantage le contenu de cette personnalité juridique dans l'ordre juridique camerounais. L'Acte constitutif ayant été accepté par le Cameroun le 22 mars 1960, son entrée en vigueur fut concomitante, conformément aux articles 43 et 45 de la Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 relatifs aux traités et accords internationaux.

L'exercice de la personnalité juridique de la FAO dans le droit interne camerounais est circonscrit par le principe de la spécialité fonctionnelle, qui stipule que l'existence de cette personnalité est définie par les fonctions et les objectifs assignés à l'Organisation. En outre, le droit applicable aux actes juridiques internes est régi par le principe de l'autonomie des parties, qui sous-tend les accords, comme le prévoit l'article premier de la Convention de Rome du 19 juin 1980 sur la loi applicable aux obligations contractuelles, autorisant les parties à soumettre leurs actes au droit de l'État sur le territoire duquel ils sont accomplis (Diez de Velasco Vallejo 2002 :13).

La coopération entre la FAO et la République du Cameroun s'enracine ainsi dans un corpus juridique qui lui confère un statut au sein du droit positif camerounais. L'Acte constitutif de la FAO valide conséquemment son existence juridique en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Sa collaboration avec le Cameroun repose sur des dispositions juridiques telles que l'accord de siège. Cependant, ces fondements juridiques nationaux ne suffisent pas à établir pleinement la personnalité juridique internationale de l'Organisation.

À l'instar des autres organisations internationales, la FAO est dotée de la personnalité juridique internationale, c'est-à-dire de l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations (Ruzie 2000 : 170). Cette personnalité présente la particularité d'être objective, étant opposable même aux États non membres, du moins en ce qui concerne son caractère universel.

Contrairement à l'État du Cameroun, dont la compétence est générale, la FAO, dans l'exercice de sa personnalité juridique internationale, possède une compétence limitée, soumise au principe de spécialisation fonctionnelle. Sa naissance est intrinsèquement liée à l'exercice de compétences précises. L'article XVI, alinéa premier de l'Acte constitutif, énonce clairement que "l'Organisation a la personnalité juridique pour accomplir tout acte conforme à son objet dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent Acte". La personnalité juridique internationale de la FAO engendre sa responsabilité sur le plan international.

Les faits imputables à la FAO, en tant que sujet de droit international, peuvent engager la responsabilité de cette institution, à l'instar de toute autre organisation. La Cour Internationale de Justice (CIJ), ayant reconnu la personnalité juridique des organisations internationales en tant que titulaires de droits et d'obligations, a affirmé que leur responsabilité pouvait être engagée, comme illustré par son avis consultatif de 1949 dans l'affaire Bernadotte relative aux dommages subis au service des Nations Unies. Dans cette perspective, tout manquement au droit de l'Organisation onusienne, qu'il soit direct ou indirect, engage la responsabilité de l'État.

Si le fondement de la personnalité juridique de la FAO réside originellement dans son Acte constitutif, il convient de noter que l'évolution du phénomène des organisations internationales tend à nuancer cette constance. La thèse doctrinale, qui élargit les modalités juridiques

d'attribution de la personnalité internationale au-delà du seul Acte constitutif, semble se confirmer. D'autres instruments juridiques, tels que les conventions et les accords, participent à la construction de la personnalité juridique de la FAO et constituent, surtout, le socle de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses États membres.

Le lien ontologique qui définit les relations entre la FAO et le Cameroun repose sur un ensemble de conventions et de règles qui déterminent l'essence principielle de leur collaboration, ainsi que sur un ensemble d'accords qui fondent leur interaction pratique. Parmi ces instruments, la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Règlement général de l'Organisation revêtent une importance particulière. La Convention, approuvée par la Conférence de la FAO en décembre 1951, est entrée en vigueur en avril 1952 et a connu plusieurs révisions, la dernière étant entrée en vigueur en octobre 2005. Le Cameroun y a adhéré en avril 2006.

Le Règlement général de l'Organisation, composé de quarante-quatre articles, établit le fonctionnement et l'organisation des différents organes de la FAO. Les articles 1 à XXI encadrent la Conférence, organe délibératif auquel le Cameroun participe avec droit de vote. Les articles XXII à XXXVI régissent le Conseil et ses comités, tel que le Comité de sécurité alimentaire mondial. Les articles XXXVII à XL définissent le rôle du Directeur général, représenté au Cameroun par un représentant national. Outre ces instruments conventionnels et réglementaires, d'autres accords complètent l'arsenal juridique de la coopération technique FAO-Cameroun.

Dans cette analyse, l'apport du Pacte Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et de l'Accord Cadre Programme Pays (CPP) sera examiné afin de mieux appréhender la pertinence et les fondements juridiques de la coopération entre la FAO et le Cameroun. Bien que d'autres accords existent, ces deux exemples illustrent la diversité et la portée du cadre juridique de cette coopération. Le Cameroun a signé le Pacte PDDAA en juillet 2013, un programme du New Partnership for Africa's Development (NEPAD) élaboré avec l'expertise technique de la FAO, visant à harmoniser les politiques agricoles, à établir des partenariats à long terme et à mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole (PNIA). La FAO, à travers ce pacte, mobilise l'expertise nécessaire grâce au recrutement de consultants nationaux et internationaux.

L'Accord CPP, signé en août 2013 entre la FAO et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour la période 2013-2017, est un document de copropriété définissant les axes d'intervention prioritaires de la FAO en collaboration avec le gouvernement camerounais. Il tient compte des priorités nationales définies dans le Document de Stratégie de Croissance pour l'Emploi (DSCE), la Stratégie Nationale de Développement (SND 30), et la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR). Le CPP offre à la FAO l'opportunité d'optimiser ses interventions au Cameroun en appuyant les priorités nationales en matière de développement rural durable, en harmonie avec les actions des autres partenaires et en favorisant la mobilisation des ressources. La FAO s'engage à accompagner les efforts du gouvernement camerounais dans trois domaines prioritaires : l'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales de croissance durable dans le secteur rural, la promotion de l'emploi agricole et de l'accès aux ressources en milieu rural (notamment pour les jeunes et les femmes), et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de soutien aux populations rurales en cas de catastrophes et de crises.

Après avoir établi les fondations de l'engagement multilatéral et de sa légitimation juridique, il est essentiel de se pencher sur la structure organisationnelle qui permet la concrétisation de cette coopération. L'approche de la sociologie des institutions nous offre un cadre d'analyse pertinent pour comprendre la bureaucratisation de cet édifice coopérationnel, ses caractéristiques et ses implications sur le fonctionnement de l'action publique internationale.

La bureaucratisation d'un édifice coopérationnel

La coopération entre la FAO et l'État du Cameroun peut être appréhendée, dans la perspective de la sociologie des institutions, comme un ensemble de structures organiques agencées pour remplir des fonctions au sein d'un « système d'action concret » (Crozier et Friedberg 1997 : 195-203) collectif. Ce dernier est régi par des règles du jeu³⁸ qui définissent l'action organisée, constituant une configuration structurelle s'apparentant à des « milieux relativement bien structurés par des règles collectives, des rôles et des statuts dont certains prennent la forme de systèmes organisés (...). Selon le terrain étudié, les institutions peuvent se rapporter à divers univers » (Lagroye et Offerle 2010 : 330). L'analyse de cette configuration, appréhendée comme un ensemble de jeux, invite à considérer, dans les « (...) structurations possibles d'un champ d'action », l'ensemble des organisations liées au champ coopérationnel FAO-Cameroun comme des formes visibles et formalisées, relativement instituées et consciemment contrôlées par des acteurs (Crozier et Friedberg 1997 : 28).

L'examen du fonctionnement de ces structures organisationnelles à travers le prisme de la sociologie des organisations n'exclut pas a priori la contribution des relations humaines à l'analyse bureaucratique. Néanmoins, l'accent sera davantage porté sur la dimension rationaliste de l'analyse classique (Crozier 2000 : 32-35) des organisations³⁹ appréhendées comme systèmes bureaucratiques. Cette posture s'inspire de la sociologie wébérienne de l'organisation bureaucratique, situant l'observation empirique à deux échelles de valeurs en interaction constante : l'échelle nationale et l'échelle internationale. Cette section vise à déterminer les traits caractéristiques de ce que Michel Crozier qualifie de « systèmes d'organisations bureaucratiques » au sein du champ coopérationnel FAO-Cameroun. Ainsi, seront examinés les systèmes concentrationnaires de pouvoir décisionnel et les particularismes de la bureaucratie fonctionnelle (Crozier 1968 : 248-254), le caractère impersonnel des règles produites par ces bureaucraties et la primauté de la rationalité technique (Crozier 1968), autant de critères révélateurs de l'universalisme des bureaucraties, transcendant les échelles géographiques.

La pérennité de la coopération entre la FAO et le Cameroun est assurée, à tous les niveaux, par la continuité actionnelle des instances bureaucratiques et administratives. Celles-ci constituent un système d'organisations bureaucratiques défini par des propriétés communes mises en évidence par Crozier et Weber, notamment la centralisation des décisions et le caractère fonctionnel des bureaucraties. La « bureaucratisation de la société est un phénomène proprement concentrationnaire, dans le sens où le système d'exploitation institué produit une logique pseudo-rationnelle de développement et contrôle les différentes sphères de l'existence sociale des individus ». Plus qu'un simple phénomène, elle représente un modèle social rationnel rendant efficace la domination sociétale par un groupe restreint, qui ne constitue pas nécessairement une classe unifiée. La question de la centralisation directoriale des structures bureaucratiques s'imbrique avec la « loi d'airain de l'oligarchie » de Roberto Michels,

³⁸ Le jeu est un instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. C'est un instrument essentiel de l'action organisée qui concilie la liberté et la contrainte, où, le joueur reste libre, mais doit, s'il veut gagner, adopter une stratégie rationnelle en fonction de la nature du jeu.

³⁹ Notre posture étant en partie celle de WEBER sur la pertinence de la rationalisation bureaucratique comme instrument efficace de réponse aux problèmes sociaux.

soulignant la permanence d'une « élite dirigeante » au sein de cette forme d'organisation, phénomène qui met en évidence l'accaparement des fonctions au profit d'un groupe restreint d'acteurs et révèle une domination politique de type oligarchique favorisée par la spécialisation politique.

Qu'il s'agisse du MINADER⁴⁰ ou de la FAO, ces bureaucraties, en tant que systèmes concentrationnaires, fonctionnent selon une séparation entre la direction et l'exécution. Le MINADER, structure administrative de type bureaucratique, est dirigé par un ministre nommé discrétionnairement par le Chef de l'État sur proposition du Premier ministre⁴¹, lequel met en œuvre la politique nationale définie par le Chef de l'État et animée par son supérieur hiérarchique direct. Au sein même du MINADER, des directions et sous-directions exécutent les instructions ministérielles, avec des réunions hebdomadaires de coordination. Le MINADER exerce également une tutelle administrative sur certaines structures bureaucratiques impliquées dans la coopération FAO-Cameroun, à l'instar du Comité de gestion de l'assistance FAO/Programme Alimentaire Mondial (PAM)⁴², qui obéit à une structuration bureaucratique similaire, avec une autorité dirigeante pilotant les services placés sous sa responsabilité, dont la division des interventions de la FAO et de la coopération FAO-Cameroun⁴³ constitue un organe exécutant.

⁴⁰ S'agissant du MINADER que nous avons visité tout au moins pour parler des consultations de documents qui se rapportent à nos travaux, nous étions conduits à nous diriger auprès du service de la coopération FAO/PAM, vu l'absence de documents traitant de la question de la coopération entre le gouvernement du Cameroun et la FAO dans ladite bibliothèque. Nous nous sommes entretenus avec l'un des responsables qui plus est le spécialiste de cette question ; nos entretiens longs et intermittents sur l'état de coopération entre la FAO et le Cameroun et l'implication du MINADER ont été bénéfiques.

⁴¹ Cf. Art.10(1) de la Constitution camerounaise du 18 janvier 1996.

⁴² Le Comité de gestion de l'assistance FAO/PAM a été créé par le décret présidentiel n°86/1411 du 24 novembre 1986 portant création d'un comité de gestion de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme Alimentaire Mondial. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture (art.1er). C'est un établissement public financièrement autonome doté de la personnalité morale (art.2, al.1) qui a son siège à Yaoundé (art.2, al.2). Il est chargé de la gestion, du suivi et de la coordination de toute forme d'assistance dispensée ou initiée au Cameroun sous l'égide des deux institutions dans le cadre de l'appui à l'exécution des activités inscrites dans le plan national de développement (art.3). À cet effet, il identifie, formule, exécute ou suit l'exécution, en rapport avec les départements ministériels et organismes concernés, des projets et programmes d'actions concrètes dans lesquels cette assistance est octroyée (art.3, al.1). Il coordonne et suit les activités des deux institutions (al.2) en assurant l'évaluation des projets et programmes exécutés par ces derniers (al.3). Il promeut la coopération entre le gouvernement et ces institutions en vue de mobiliser l'assistance technique et financière pour l'exécution des programmes et projets (al.4) en assurant des liaisons permanentes entre les différents ministères et les deux institutions (al.5). Il centralise les subventions et dons apportés pour l'exécution du programme (al.6) et organise avec les représentants des dites institutions les achats, et la distribution des produits alimentaires (al.7).

⁴³ Les activités de la division des interventions FAO portent sur sept (7) axes prioritaires dont, la tenue à jour de l'état de la coopération, il s'agit du recensement des projets en cours d'exécution, financés par la FAO au Cameroun et de voir si le Cameroun en bénéficie massivement. L'exploitation des documents techniques, qui se traduit par l'exploitation des documents en provenance de la FAO et des organismes connexes et par la ventilation aux services technique compétents, accompagnés de notes et propositions pour étude. L'organisation de la journée mondiale de l'alimentation et éditions téléfood dont le but est de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes de la faim et d'en rechercher les solutions. La coordination des activités du Comité de concertation Gouvernement/FAO, en particulier des projets financés dans le cadre de la coopération technique et projets téléfood. Le suivi des projets FAO en instance d'exécution. La gestion des unités de production du comité. Et la participation à la préparation des rencontres statutaires. Ces structures infra-étatiques accompagnent les structures étatiques dans la concrétisation de la coopération FAO-Cameroun.

Quant à la FAO, institution bureaucratique de type international, elle est dirigée par la Conférence des Chefs d'États membres, son organe dirigeant⁴⁴, qui définit la politique mise en œuvre respectivement par le directeur général au niveau mondial et par les bureaux régionaux compétents⁴⁵. Ces structures susmentionnées sont des institutions hétéronomes reposant sur l'intériorisation d'une hiérarchie, des cadres de socialisation niant toute ingérence des acteurs, l'orientation étant l'apanage des dirigeants. Elles sont également considérées comme des bureaucraties fonctionnelles en raison du statut de leurs agents et des caractères d'intérêt général et de service public qui les fondent (Badie et Birnbaum 1982 : 44).

Les bureaucraties sont des structures organisationnelles où les agents occupent des fonctions liées à leur compétence propre. Ces derniers, au sens wébérien, sont des « fonctionnaires, recrutés par examen ou concours, y accomplissant une carrière dans des emplois correspondant à leurs qualifications professionnelles, sont soumis à une stricte discipline et sont placés sous le contrôle de leurs supérieurs hiérarchiques » (Basdevant 1930 : 12 ; Siotis 1962 : 97). Chaque fonction manifeste remplie correspond à une sphère particulière de compétence, impliquant une division systématique du travail, des droits et des compétences. « Chaque fonctionnaire doit connaître son travail et posséder les moyens nécessaires pour l'accomplir ; mais il doit connaître également les limites de son travail, de ses droits et de ses compétences de façon à ne pas empiéter sur les fonctions des autres personnes ». Le statut des fonctionnaires obéit au principe de la hiérarchie, chaque agent subalterne étant contrôlé et supervisé par un supérieur, l'obéissance devant être systématiquement surveillée et renforcée par les prescriptions régissant leur fonction.

Les fonctionnaires internationaux⁴⁶ de la FAO, à l'instar de ceux du MINADER, sont soumis à un cadre juridique déterminant leur statut (Crozier 1968 : 40). Bien qu'opérant selon des logiques distinctes, ces deux catégories de fonctionnaires sont soumises à des prestations d'intérêt général, rendues possibles par le statut juridique de leur entité respective en tant que

⁴⁴ C'est l'Organe suprême et délibérant de l'Organisation. Elle est composée d'États membres et de membres associés dans les réserves prévues à l'article. II, de l'Acte. Les membres associés peuvent participer aux travaux de la conférence sans droit de vote. Les États membres et les membres associés sont représentés par des délégués. À ces derniers peuvent être adjoints des suppléants, des adjoints ou des conseillers dans les conditions prévues dans l'article.III, alinéa.3 de l'Acte. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État membre. Chaque État membre ne dispose que d'une voix sous réserve des dispositions prévues dans l'alinéa. 4, du même article. Elle se réunit tous les deux ans en session ordinaire et élit son bureau ; le vote sauf dans les conditions prévues par la réglementation, se déroule à la majorité des suffrages. Les pouvoirs de la Conférence sont définis dans les dispositions articulaires contenues dans l'Acte, notamment l'article IV. À cet effet, elle arrête la politique générale et approuve le budget de l'Organisation (al.1). Elle adopte le règlement général et le règlement financier de l'Organisation (al.2). En plus, la Conférence, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, peut faire aux États Membres et aux Membres associés des recommandations sur les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture, aux fins d'examen et de mise en œuvre par une action nationale (al.3). La Conférence élit le Conseil de l'Organisation qui a des attributions singulières.

⁴⁵ Le Directeur général de l'Organisation est nommé par la Conférence pour un mandat de six (06) ans ; il est rééligible. La nomination du Directeur général en vertu du présent article se fait suivant la procédure et dans les conditions que la Conférence détermine. Sous réserve du droit de contrôle général de la Conférence et du Conseil, le Directeur général a pleins pouvoirs et autorité pour diriger les travaux de l'Organisation. Le Directeur général, ou un représentant désigné par lui, participe, sans droit de vote, à toutes les séances de la Conférence et du Conseil et soumet à leur examen toutes propositions en vue d'une action appropriée relative aux questions dont ces organes sont saisis. Il peut établir des bureaux régionaux. Le Directeur général peut établir les bureaux régionaux et sous régionaux sous réserve de l'autorisation des États membres et des membres de la Conférence. (Art. de l'Acte). Ce sont des unités de liaisons ou d'unités décentralisées du service du Directeur général. Ils ont une fonction essentiellement administrative et représente la Direction générale de l'Organisation dans la région.

⁴⁶ Au Cameroun, le statut du fonctionnaire est régi par le décret du 07 octobre 1994 modifié en 2000, qui définit le fonctionnaire comme toute personne qui occupe un poste de travail permanent et est titulaire dans un cadre de la hiérarchie des administrations de l'État (Art.3 (1)

sujets de droit public, impliquant l'adhésion au principe du service public. Il est important de noter que tous les agents travaillant au sein de ces organisations n'ont pas nécessairement le statut de fonctionnaire. La notion de service public suggère que « le personnel administratif ne peut être propriétaire des moyens de production et d'administration : ceci pour éviter que des exigences extérieures à celles des fonctions administratives proprement dites puissent influencer sur la conduite de ces dernières ». Ces institutions bureaucratiques sont dans leur ensemble des bureaucraties centrées sur une expertise avérée, constitutive d'une rationalité technocratique, et productrices de règles impersonnelles.

La structure bureaucratique définie par Weber constitue une tentative de construction d'un système rationnel d'organisation, exempt de faille, formé de règles impersonnelles et constitutif d'une rationalité technocratique. Gouldner, dans son analyse des organisations bureaucratiques, établit une distinction entre bureaucratie punitive et bureaucratie centrée sur l'expertise, distinction fondamentale pour caractériser le type bureaucratique en vigueur dans cette configuration coopérative (Ansart 1990 : 68). De même, Weber tente de systématiser les particularismes universels de l'essence bureaucratique, démontrant que « La technicité définit la fonction : les règles qui régissent l'exercice d'une fonction doivent consister en normes techniques (opératoires). Puisque la technicité définit la fonction, les critères d'attribution d'une fonction à une personne doivent être liés à la manifestation par cette personne d'une haute compétence technique et d'une formation adéquate ». L'instruction acquise, le niveau d'éducation, les performances académiques antérieures, ainsi que la qualité du diplôme, le type de formation et la compétence sont autant de critères nécessaires à l'obtention d'un poste. Les fonctionnaires du MINADER sont pour l'essentiel des ingénieurs formés dans des institutions spécialisées. L'expertise mobilisée dans le cadre des interventions FAO-Cameroun tient compte de la formation des agents, le besoin d'expertise étant fonction de la nature du problème à résoudre. En tant qu'institutions bureaucratiques, la FAO et le MINADER opèrent dans le domaine technique de la sécurité alimentaire, où la rationalité bureaucratique est fortement dépendante de la rationalité technique, elle-même soumise à un ensemble de règles impersonnelles.

La bureaucratie est régie par des règles qui justifient sa permanence par opposition au caractère temporel et à l'instabilité. Ces règles favorisent la standardisation, la justice et l'égalité dans le traitement des cas, et entraînent une économie d'énergie humaine en supprimant la nécessité de trouver une solution nouvelle et originale pour chaque situation (Servolin 1985 :155). La structure bureaucratique est limitée au secteur défini par la fonction, en l'occurrence le secteur agricole qui délimite le champ d'intervention de la FAO et du MINADER. Elle est soumise à des règles strictes et restreinte à certaines personnes, exclusivement aux agents, ce qui implique qu'il n'y a d'obligation d'obéissance qu'à l'intérieur de la sphère définie réglementairement. Ainsi, la séparation entre vie professionnelle et vie privée est soulignée. Le détenteur de l'autorité est lui-même soumis à un ordre impersonnel auquel il se réfère dans l'exercice de son commandement. L'un des traits des systèmes bureaucratiques FAO et MINADER est que le travailleur n'est jugé et sanctionné qu'en fonction de l'accomplissement de la fonction ou de la tâche précise qui lui est assignée dans l'organisation.

Fort de cette assise institutionnelle, il devient pertinent de se pencher sur la manière dont cet engagement multilatéral se traduit concrètement sur le plan des logiques d'acteurs ancrées dans les rationalités diverses.

La rationalisation de la coopération FAO-Cameroun

L'analyse de l'institutionnalisation de la coopération entre la FAO et le Cameroun révèle une complexité de rationalités qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs fixés. Le croisement, la dynamique, et l'opposabilité de ces rationalités constituent ce que nous appelons la rationalisation. La prédominance de la rationalité bureaucratique dans les processus décisionnels met en lumière les limites intrinsèques à cette collaboration, notamment par l'exclusion des populations concernées des sphères de décision. Bien que marquée par une forte empreinte bureaucratique et technocratique, cette coopération demeure un processus en constante évolution.

Rationalité plurielle, rationalité en crise

L'institutionnalisation de la coopération FAO-Cameroun révèle une rationalité plurielle susceptible de compromettre l'atteinte des objectifs. La prédominance de la rationalité bureaucratique dans le processus décisionnel signale les limites de cette coopération. En effet, la construction univoque du sens du problème et de l'action, dans un contexte complexe, exclut des cercles décisionnels les populations, pourtant premières concernées. Bien que marquée par une forte rationalité bureaucratique et technocratique, l'institutionnalisation de cette coopération demeure perfectible.

Le concept de technicité, central dans l'approche théorique mitranyenne, structure profondément les performances organisationnelles. Il postule une expertise sectorielle spécifique, une professionnalisation du savoir orientée vers une intervention sociale accompagnant des pratiques d'urgence. La demande contemporaine d'expertises dans le champ de l'intervention sociale, notamment en sécurité humaine, se manifeste par l'identification des modes de rationalisation de l'action publique et la recherche d'une transformation sociétale nourrie par la production de sens pour le développement. Différentes formes d'expertise émergent de cette dynamique (Trepas 1996 ; Trepas 2001) ; une expertise interne aux institutions bureaucratiques⁴⁷, une expertise externe issue de cabinets d'études⁴⁸, et une expertise croisée mobilisée au sein de réseaux sociaux. Notre étude révèle la prévalence de la première forme dans l'élaboration des politiques et programmes de développement.

⁴⁷ Celle-ci est incarnée par des statuts de types chef de projet ou encore de chargés de mission. Elle apporte aux institutions la capacité de saisir les évolutions et les ressources à mobiliser pour transformer de l'intérieur les institutions.

⁴⁸ Elle mobilise des méthodologies et de nouveaux savoirs nécessaires à l'accompagnement au changement dans les organisations et à la production de l'innovation sociale.

Genre	Fonctions techniques	Domaine de consultation
Masculin	Ingénieur agroéconomiste	Chef d'équipe
Féminin	Conseillère technique au MINADER	Évaluation du gap financier : sous-secteur des productions végétales
Masculin	Spécialiste en science animale	Petit élevage
Féminin	Ingénieure du Génie rural	Maîtrise et gestion de l'eau et infrastructures de base
Masculin	Ingénieur halieute	Pisciculture et pêche artisanale
Masculin	Ingénieur en diététique alimentaire	Nutrition
Masculin	Ingénieur agronome	Intensification des cultures vivrières
Masculin	Ingénieur agroéconomiste	Alerte rapide et réponse aux crises
Masculin	Étude des ressources et du développement	Micro finance
Masculin	Ingénieur spécialiste en post-récolte	
Féminin	Coordonnatrice PROMOPA	Institutions rurales
Masculin	Coordonnateur PSSA Centre	Horticulture et arboriculture fruitière
Masculin	Ingénieur agronome zootechnicien	Évaluation du gap financier en élevage et pêche
Féminin	Ingénieure agronome	Produits forestiers non ligneux
Masculin	Ingénieur agronome, spécialiste en maîtrise de l'eau	Gap financier

Source : PA-PSSA, document de travail, 2007

Lors de la phase d'élaboration du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), une expertise nationale fut mobilisée pour des études de faisabilité, suite à une phase pilote (2002-2005). Après un atelier d'évaluation participative, le gouvernement camerounais sollicita l'appui de la FAO, qui recruta en 2006 douze consultants nationaux (cf. tableau). Ces experts, bien que recrutés et rémunérés par la FAO, sont des agents techniques évoluant dans des cadres bureaucratiques distincts, révélant une rationalité technico-bureaucratique potentiellement réductrice quant à l'atteinte des objectifs. Cette réalité trouve son explication théorique dans la critique du rationalisme instrumental au sein du fonctionnalisme stratégique crozierien et de l'institutionnalisme centré sur les acteurs, qui souligne la fonction utilitariste comme déterminant téléologique de l'action des agents, remettant en question leur neutralité axiologique.

Dans *La Société bloquée* (Crozier 1970), Michel Crozier critique l'hypothèse wébérienne de la supériorité de l'administration bureaucratique fondée sur un savoir spécialisé (Weber 2005). Le « phénomène bureaucratique » (Crozier 1963), identifié comme un phénomène organisationnel, invite à un renouvellement de la problématique organisationnelle, s'intéressant à la société dans son ensemble comme espace de socialisation et de développement des rapports sociaux. La question organisationnelle devient ainsi un miroir social, permettant d'appréhender le phénomène bureaucratique. La notion de « société bloquée », caractérisant la France par son inertie bureaucratique et son aversion pour l'innovation, offre un point de comparaison pour analyser l'État africain. Les concepts de « néopatrimonialisme », « gouvernementalisme » et «

politique du ventre » révèlent les dysfonctionnalités bureaucratiques sur le continent, où le modèle bureaucratique, hérité de la colonisation française, se manifeste comme un marqueur social de l'inefficacité de l'action publique, questionnant son degré d'institutionnalisation.

Si l'institution est le résultat des investissements et des engagements des acteurs (Lagroye et Offerle 2010 : 17), un faible niveau d'investissement et d'engagement conduit à une fragilité institutionnelle. L'institutionnalisme économique suggère d'expliquer le phénomène institutionnel par des arguments économiques (Mayntz et Scharpf 2001 : 97), l'analyse de l'investissement institutionnel devant révéler le niveau d'implication des deux acteurs dans leur coopération. L'engagement, entendu dans une perspective politologique comme l'investissement d'un acteur dans une organisation, impliquant durée, inscription dans l'espace public et existence d'obligations, renvoie à des éléments de socialisation.

L'intégration substantielle des populations dans le processus de développement, à travers le concept de développement participatif, est essentielle. Cependant, un décalage entre les intentions affichées et la réalité semble s'imposer quant aux mécanismes de participation populaire envisagés par les décideurs. Le document de travail mentionne une formulation du PNSA sur une base participative, associant divers acteurs et prévoyant une approche « village par village »⁴⁹. Néanmoins, la modicité des moyens alloués ne permet pas de satisfaire pleinement les exigences de rémunération des consultations et de concrétisation de cette approche.

L'analyse d'un entretien⁵⁰ avec un ancien consultant soulève des préoccupations quant à la légitimité et à la représentativité du CEAC, présenté comme représentant de la société civile. La problématique de la société civile en Afrique, à inscrire dans un contexte de libéralisme politique et de démocratie populaire (Otayek 2009 : 209-210), renvoie à la civilité et à une vision éthique de l'ordre social (Idem : 212). L'accent est mis sur les modes populaires d'action sociale plutôt que sur la légitimation de la société civile comme membre de la communauté de politique publique (Otayek 2009 : 213). Dans le contexte africain, l'existence de la société civile peut être confondue avec celle de l'État (Otayek 2009 : 215), Bertrand Badie soulignant que son émergence est subordonnée à la différenciation des sphères publique et privée, à l'individualisation des relations sociales et à la primauté des solidarités horizontales. Dès lors, la question de la société civile africaine doit être repositionnée au sein de la sociologie de l'État africain pour saisir sa pertinence dans le champ d'action publique, les processus de dédifférenciation public/privé induisant une confusion mutuelle (Otayek 2009 : 216). Le CEAC, dans cette déconstruction conceptuelle, apparaît comme une réalité baroque, non représentative de la population et dont la légitimité découle uniquement de sa mandature institutionnelle.

Le niveau d'investissement institutionnel structure fondamentalement l'équilibre des institutions, impliquant une synergie entre les composantes technique, populationnelle et politique. L'exclusion de la composante sociale dans la coopération FAO-Cameroun engendre

⁴⁹ Document de travail, Septembre 2005, p. 23.

⁵⁰ Extrait d'entretien du 14 juillet 2014 avec un ancien consultant de la FAO, ayant participé à l'élaboration du programme national de sécurité alimentaire. Vous avez participé à l'élaboration du PNSA, dites-nous comment s'est traduit la participation des populations, quelle était leur rôle ? « *La population a participé dans le cadre de l'atelier d'évaluation participative, à travers la société civile. Cette dernière intervenait chaque fois pour rendre compte des préférences des populations sur les différents volets. Elle était représentée par le Centre d'éducation et d'action communautaire (CEAC)* ». Parlons de la mise en œuvre de l'approche « village par village ». Comment a-t-elle été réalisée ? « *Elle n'a pas été effective, car il se posait un problème de moyens. Elle suppose de mobiliser des sommes monstres. La FAO n'avait pas assez d'argent, car elle n'a pas de fonds propres* »

une fragilité institutionnelle, tout développement social nécessitant un dialogue institutionnel inclusif. La pertinence de la participation populaire, à travers le développement participatif, réside dans la promotion de la dignité humaine par la construction sociale du bien-être individuel et collectif. La participation populaire, appréhendée comme une alternative aux dynamiques de changement social, infère un contrôle mutuel de la puissance et une création collective du sens. Elle devient un impératif catégorique face aux critiques de la logique de planification prédominante dans les agences de coopération (Tommasoli 2007 : 105). Bien que les rhétoriques participatives aient accordé de l'importance aux populations comme interlocuteurs (Tommasoli 2007 : 107), le contexte africain, tel qu'illustré par la coopération FAO-Cameroun, révèle que les destinataires d'aide sont souvent réduits à la catégorie de bénéficiaires, témoignant de la centralité de la rationalité économique (Tommasoli 2007 : 106).

Ainsi, s'il est capital de reconnaître avec Tommasoli que « les rhétoriques participatives, des sujets considérés auparavant uniquement comme des destinataires d'aides (...) prirent de l'importance comme interlocuteurs sur la scène coopérative » (Idem), le contexte africain ne semble pas s'accommoder à cette généralité, comme en témoigne la situation de la participation populaire dans le cadre coopératif FAO-Cameroun. Les destinataires d'aides sont toujours réduits à la catégorie de bénéficiaires, de réceptacles de produits coopératifs, ce qui dénote, à interpréter cette catégorisation, de la centralité de la rationalité économique dans le champ de coopération FAO/Cameroun.

L'étude des fondements théoriques de cette coopération, ancrée dans l'approche mitranyenne et marquée par la centralité de la technicité, met en évidence une tension entre la logique d'expertise sectorielle et les impératifs d'une intégration substantielle des populations dans le processus de développement. Cette tension se manifeste notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), où la mobilisation d'une expertise principalement technico-bureaucratique soulève des questions quant à la légitimité et à la représentativité des acteurs impliqués, à l'image du rôle ambigu du CEAC.

Au-Delà d'une Logique Mercantile Réductrice ?

L'approche réductionniste en économie tend à assimiler le champ de coopération entre la FAO et le Cameroun à une pure logique mercantile. Dans cette perspective, le PNSA est perçu comme un produit destiné à une clientèle spécifique, dont la consommation est facilitée par un réseau de distribution institutionnel, avec l'objectif d'optimiser la satisfaction des populations. Ces dernières sont alors réduites à de simples réceptacles, dénuées de leur statut d'acteurs sociaux. La finalité de l'action publique entreprise conjointement par la FAO et le Cameroun s'inscrit dans le cadre des OMD, notamment celui visant à diminuer de moitié le nombre de personnes souffrant de faim et de pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Le PNSA, en tant que produit transactionnel, ambitionne de réduire les risques liés à l'insécurité alimentaire et d'améliorer les revenus des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, afin de favoriser leur épanouissement.

L'analyse des objectifs affichés par ce programme révèle deux constantes : les logiques transactionnelles et institutionnelles qui sous-tendent l'intervention publique des deux entités sont orientées vers la maximisation de la satisfaction des populations pauvres – considérées comme des consommateurs de biens publics internationaux (Massardier 2008 : 50) – et la prise en compte du bien-être comme finalité téléologique de l'allocation optimale des ressources publiques (Idem : 49). Le PNSA vise ainsi à maximiser l'utilité ou la satisfaction des populations vulnérables par une allocation de ressources publiques internationales, étant donné

leur absence d'accès au marché des ressources en raison de leurs prix élevés. Les autorités (FAO et Cameroun) contribuent à la concrétisation de ce « bien-être en assurant la réalisation des conditions de l'optimum, c'est-à-dire à la condition de ne point rompre cet équilibre de satisfaction que chacun peut retirer du fonctionnement du marché » (Servolin 1985 : 155). Ce déterminisme mercantile semble traduire une résistance des logiques d'actions collectives conjointement menées par la FAO et le Cameroun à l'intégration d'une rationalité sociale, figeant les destinataires du programme, voire des biens publics internationaux, dans la catégorie économique de bénéficiaires, les réduisant ainsi à des objets et non à des sujets socio-économiques.

Les statuts de bénéficiaire et d'acteur social renvoient à une double posture sociologique. La notion de bénéficiaire se rattache au type objet, désignant le « caractère chosifié » (Bourdieu 1979 : 218), voire figé, des rapports d'échange unidimensionnels. La catégorie d'acteur social, quant à elle, s'identifie au caractère d'agent de production socio-économique. L'apparition récurrente de la notion de bénéficiaire dans la rhétorique de la coopération construit une représentation cristallisée du statut du destinataire des biens publics, produits de la coopération, autour d'une vision clientéliste. Le client, l'acquéreur du bien, est un réceptacle de dons, une figure inerte qui ne s'inscrit pas dans une dynamique d'action créatrice de richesses. Sa place dans l'architecture économique est dépendante des structures de production et de redistribution des biens ; cette architecture est non rétroactive, donc linéaire, et ne favorise pas toute tentative de repositionnement ou de conversion du bénéficiaire (consommateur) dans des logiques autres que celles qui le singularisent dans une configuration économique orthodoxe et horizontale. À ce niveau, sa participation à la prise de décision est exclue.

En d'autres termes, sa participation à la prise de décision (principalement dans la sphère de production) ne serait possible que dans une configuration flexible, voire cyclique. Dans une telle configuration, il acquiert le statut d'acteur social ou de sujet, participant alors aux activités de production (de sens, d'idées, d'actions publiques, etc.). Le processus de conversion dépend en effet de la configuration du champ d'action publique. Si ce champ est linéaire, c'est-à-dire non rétroactif ou susceptible d'être rompu si un maillon est défectueux, il ne favorise pas une participation des maillons distributeur (structure d'intervention) et consommation (bénéficiaire) dans le processus décisionnel. Le champ cyclique, en revanche, est propice à la participation des populations. Le caractère rétroactif, absent du champ coopérationnel FAO/Cameroun, est indispensable à tout processus de décision inclusif. Il convient toutefois d'ajouter que d'autres facteurs, fortement dépendants des propriétés du champ institutionnel international ou champ des relations internationales, et de la nature des transactions, contribuent à fragiliser le produit institutionnel FAO/Cameroun.

Au-delà des considérations relatives à la rationalité et à la participation, l'analyse du champ coopérationnel FAO-Cameroun révèle une possible réduction de cette collaboration à une logique purement mercantile. Cette perspective, qui assimile le PNSA à un produit destiné à une clientèle spécifique, tend à occulter la dimension d'acteur social des populations bénéficiaires, les réduisant à de simples réceptacles de biens et de services. Cette approche soulève des interrogations quant à la nature véritable des échanges et à la possibilité d'une véritable transformation socio-économique.

Tensions et rationalités d'un champ coopérationnel

Le champ coopérationnel, appréhendé selon la théorie bourdieusienne, se révèle structuré par des propriétés et des tensions inhérentes à ses deux principaux protagonistes, ce qui éclaire les limites et l'efficacité relative des interventions en faveur de la sécurité alimentaire. La

coopération entre la FAO et le Cameroun s'apparente ainsi à un champ de forces où les acteurs interagissent avec des ressources inégales, un espace de tensions doté de caractéristiques singulières et où s'exprime la prééminence de la rationalité étatique.

Classiquement, les politiques publiques sont l'apanage de l'État, envisagé ici à la fois comme entité souveraine et comme structure bureaucratique au sens wébérien, résultant d'un processus simultané de différenciation, d'institutionnalisation et de rationalisation, et non comme la simple expression d'un rapport de forces (Badie et Birnbaum 1982). Elles déterminent « l'action des autorités publiques » (Meny et Thoenig : 1989 : 25) basée sur un programme d'actions gouvernementales dans un secteur social précis (Meny et Thoenig : 1989), constituant un instrument d'action pour les gouvernants ou les autorités publiques. Ces actions s'inscrivent à la fois dans une perspective stato-centrée – à travers une typologie distinguant quatre formes de politiques (constitutives, distributives, réglementaires et redistributives) – et dans la capacité étatique à impulser le changement social grâce à son concours direct, par le biais des manifestations de sa puissance publique (Idem : 26). Le concept de puissance publique est consubstantiel à celui de souveraineté internationale, qui érige l'État en sujet de droit international, un acteur capable d'autodétermination. « La liaison indissociable entre la nature de l'État et le droit international explique que la perte de la souveraineté comme puissance publique, signifie la perte de sujet de droit international » (Combacau et Sur 2008 : 41).

La théorie statocentrée, qui consacre l'essence de l'action étatique sur la scène internationale, brandit la souveraineté comme un fondement, souscrivant ainsi au principe onusien de la souveraineté étatique et au caractère unitaire de l'intervention de l'État dans l'ordre international. Cette approche rejoint la théorie réaliste des relations internationales, qui érige l'État en acteur principal, bien que non exclusif, des relations internationales. La logique de la « puissance publique – souveraine – » (Dupuy 2006 : 57), qui définit la rationalité étatique à laquelle n'échappe pas l'État du Cameroun, détermine sa compétence exclusive quant à ses choix d'action et de transactions, la nature et le contenu de ses allégeances, ainsi que les domaines et la portée de ses compétences dans ses rapports avec d'autres catégories d'acteurs, dans le but de préserver sa souveraineté et de promouvoir ses intérêts. Il est à noter que les organisations intergouvernementales sont souvent animées par une rationalité potentiellement opposable à celle de l'État (Smouts 2001 :16).

La logique technocratique, quant à elle, suppose la mobilisation d'une compétence spécifique dans un domaine précis, qu'elle soit d'ordre technique, administratif ou économique (Nay 2008 : 390). Elle structure l'action publique internationale de nombreuses institutions légitimes dotées d'une expertise technique. En tant qu'organisme des Nations Unies, la FAO jouit d'une compétence reconnue dans le domaine de l'agriculture. Elle constitue un espace de configuration intergouvernementale où se dessinent et se définissent les arrangements en vue d'une action publique collective, formant ainsi un système de coopération fonctionnelle constructeur d'institués sur la scène internationale. En tant que sujet de droit international, la FAO est dotée de compétences limitées, contrairement aux États qui la constituent. Son action publique internationale est subordonnée à son capital technique d'experts, qu'elle déploie notamment par le recrutement de consultants. Au-delà de ces ressources techniques, elle dispose de capacités de mobilisation de financements auprès des bailleurs de fonds, en raison de l'absence de fonds propres. Le champ coopératif FAO-Cameroun s'apparente ainsi au champ bourdieusien, caractérisé par des tensions entre les acteurs en interaction, une confrontation entre une logique étatique guidée par l'intérêt national et une logique faoienne mue par un humanisme universel, entre une logique individualiste et une logique universaliste.

Le champ bourdieusien se présente fondamentalement comme un espace de tensions permanentes entre ses membres. Ces tensions sont généralement analysées par la sociologie politique, et en particulier par la sociologie des crises, qui, depuis Karl Marx (1969), les appréhende comme l'aboutissement des contradictions sociétales portées par des groupes sociaux aux intérêts divergents. Le champ « est (...) non pas un ensemble d'individus, ni même un ensemble de pratiques, mais un ensemble de relations dissymétriques entre des positions non interchangeable engendrées par des pratiques » (Bourdieu 2000 : 11). Le champ de coopération FAO-Cameroun constitue un cadre d'existence de rapports déséquilibrés entre, d'une part, l'État camerounais, détenteur de la souveraineté et, par conséquent, de la compétence absolue, et d'autre part, la FAO, qui ne détient qu'une compétence fonctionnelle et limitée. Les tensions entre ces deux entités découlent de leur dissymétrie relationnelle, trouvant leurs sources fondamentales dans les cadres matriciels réglementaires, procéduraux, conventionnels et dans les pratiques institutionnelles. Notre étude a mis en évidence un fait vérifiable, révélé lors de nos enquêtes de terrain. La FAO a conditionné son soutien financier à l'implémentation du PNSA à une contribution financière substantielle du gouvernement camerounais. Sur un montant global de 75 milliards prévus pour le programme, la contribution financière de l'État, représentant 50% de l'enveloppe globale, s'est avérée être de l'ordre de 3,26%. Cette performance modeste explique la participation relative (1,96%) de la FAO.

Les tensions entre ces deux entités sont intrinsèques à leur relation, mais ne conduisent pas à la rupture en raison de leurs natures distinctes : un État souverain aux compétences illimitées d'une part, et une organisation internationale fonctionnelle aux compétences réduites d'autre part ; un égoïsme national d'un côté et un humanisme de l'autre. Cet état de fait trouve une justification rhétorique dans une expression issue des sciences physiques : « les corps de même nature se repoussent et les corps de natures différentes s'attirent ». Les dissemblances observées au sein de ce champ sont liées à l'absence d'un consensus minimal autour des valeurs, des pratiques et des normes, et ne sont donc pas le produit de spécificités naturelles distinguant les membres du champ.

Le rapport dissymétrique entre ces deux acteurs peut s'expliquer par la mobilisation de différentes formes de « capital » (Bourdieu 1980 : 2-3) dans la construction des rationalités et dans la schématisation des rapports de domination. Ces relations inégalitaires, comme souligné précédemment, ne sont pas synonymes de tension. En effet, les relations au sein du champ coopératif FAO-Cameroun sont construites autour d'une conscience collective pacifiste et humanitaire, encouragée par les Nations Unies, structure de socialisation à laquelle ils appartiennent, constituant leur « habitus » collectif.

Si l'étude de la rationalisation de la coopération FAO-Cameroun met en lumière des dynamiques complexes et des limites potentielles, il est essentiel de comprendre comment cette coopération se traduit concrètement sur le terrain. Ainsi, face à l'impératif de lutter contre l'insécurité alimentaire, la collaboration FAO-Cameroun s'est matérialisée par l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de gouvernance, dont le PNSA est un exemple central. Face au défi de l'insécurité alimentaire.

L'instrumentation de la coopération FAO-Cameroun

Face au défi de l'insécurité alimentaire, la coopération FAO-Cameroun s'inscrit pratiquement dans la fabrique d'un instrument de gouvernance alimentaire. Ce processus d'instrumentation se concrétisera par la mise en œuvre d'un dispositif d'action publique : le PNSA. Sa conception a nécessité l'établissement d'un cadre décisionnel et la mobilisation d'acteurs à différents

niveaux. Ce processus a débuté par une phase exploratoire et pilote, le PA-PSSA, dont les enseignements ont été cruciaux pour le déploiement à plus grande échelle du PNSA. Cette partie retrace la gouvernance et la mise en œuvre du PNSA, en mettant en lumière le processus pilote, ses enjeux, sa démarche, ses performances et les leçons qui ont conduit à l'envisager son extension.

Le processus pilote : enjeu et démarche du PA-PSSA

Le PNSA a été conçu selon une approche qui intègre l'évaluation des résultats et des enseignements tirés de sa phase pilote, désignée PA-PSSA. Cette phase initiale, mise en œuvre de 2002 à mars 2005 grâce à un financement conjoint de la BAD, de la FAO et du Gouvernement Camerounais, visait à répondre à des interrogations fondamentales quant à l'objectif du PNSA et à son contexte administratif de déploiement. La période de 2005 à 2008 a consolidé les acquis de la phase pilote à travers trois Programmes de Coopération Technique (TCP) de la FAO et une phase transitoire du PSSA, bénéficiant d'un financement conjoint du Gouvernement et de la FAO. L'atelier de restitution et de discussion des résultats, qui a marqué la conclusion de cette période, a permis de valider des avancées globalement encourageantes. Durant cette période, les activités du programme se sont progressivement étendues à l'ensemble des régions du Cameroun, englobant des interventions dans la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification agricole, la diversification des productions rurales, l'analyse des contraintes et la communication.

Le PA-PSSA, dans sa vocation de renforcement de la sécurité alimentaire, s'est concentré plus spécifiquement sur la mise en œuvre de modèles techniques adaptés à trois provinces pilotes : le Centre, l'Adamaoua et le Nord. Ces modèles, relatifs à la maîtrise de l'eau, à l'intensification et à la diversification des productions agricoles, ont servi de fondement à l'élaboration du PNSA. La FAO, en tant qu'agence d'exécution, a assuré la gestion du don FAD, tandis que la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), établie au sein du MINADER (alors MINAGRI), était responsable de la mise en œuvre quotidienne des activités.

La structure administrative de la CEP comprenait un Coordonnateur National, appuyé par trois coordonnateurs provinciaux. L'encadrement des dix sites pilotes était confié à un animateur villageois (AV) permanent. Le Ministre en charge de l'Agriculture a également désigné trois cadres d'appui auprès du Coordonnateur National. Chaque coordonnateur provincial était soutenu par une équipe de quatre techniciens provinciaux, chargés du suivi technique des aspects agronomiques, piscicoles, d'élevage et de génie rural. Le projet a été mené en partenariat avec l'Institut de Recherche Agricole pour le développement (IRAD) et a bénéficié de la contribution de six experts et techniciens égyptiens dans le cadre de la coopération sud-sud. La démarche participative a constitué le principe fondamental des activités du projet, organisées autour de cinq composantes techniques : la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification agricole, la diversification agricole, l'organisation paysanne et l'analyse des contraintes, ainsi que la communication.

La composante relative à la maîtrise et à la gestion de l'eau s'est traduite par des démonstrations de techniques d'aménagement à faible coût, utilisant les ressources et matériaux locaux. Ces démonstrations portaient sur l'aménagement des bas-fonds en milieu périurbain pour l'horticulture, l'aménagement des petits bas-fonds en milieu rural pour l'horticulture et la pisciculture, et l'aménagement des terroirs pour la conservation des eaux et des sols. La réalisation de ces aménagements a impliqué une forte participation des populations locales, à travers des contributions financières, la fourniture de matériaux locaux (sable, cailloux, etc.) et

la main-d'œuvre. L'encadrement technique comprenait des réunions de sensibilisation, associées à un diagnostic participatif préalable à la sélection des organisations paysannes (OP) bénéficiaires, suivi d'une formation théorique pour les membres de ces OP au début des démonstrations. Un animateur résident assurait le suivi permanent, avec un appui ponctuel de techniciens provinciaux en génie rural et agronomie, ainsi que d'un expert égyptien.

La composante relative à l'intensification agricole s'est concentrée sur la promotion des filières maïs, manioc et horticulture, visant à développer les capacités de production des populations pour la consommation personnelle ou la production de semences. Les démonstrations, d'une superficie de 0,25 hectare chacune, étaient réalisées en cultures pures. La construction des magasins de stockage et des unités de transformation a nécessité une participation financière importante des OP pour la construction des abris. L'encadrement technique suivait un schéma similaire à celui de la composante précédente, avec des réunions de sensibilisation, un diagnostic participatif pour la sélection des OP bénéficiaires, et une formation théorique préalable à la mise en place des démonstrations.

La composante relative à la diversification agricole concernait le développement des petits élevages à cycle court (volaille, porc, petits ruminants, pisciculture), des unités de transformation et des magasins de stockage. Le projet apportait un soutien financier et technique à ces activités. L'encadrement technique suivait également un processus participatif, incluant des réunions de sensibilisation, un diagnostic participatif et une formation théorique. Un AV résident assurait le suivi permanent, avec un appui périodique de techniciens provinciaux et de chercheurs de l'IRAD, spécialisés par spéculation. Les démonstrations de pisciculture bénéficiaient de l'expertise technique des experts égyptiens.

Concernant la volaille, un accompagnement était proposé aux producteurs pour la production moderne de poulet de chair en claustration au sol, dans des poulaillers à faible coût. Les démonstrations comprenaient deux bandes de 150 sujets chacune. Le projet fournissait les poussins de souches améliorées, l'aliment, une partie du bâtiment d'élevage, les abreuvoirs, les mangeoires et les produits vétérinaires, tandis que les groupes bénéficiaires fournissaient la main-d'œuvre. Toutes les 15 démonstrations ont été réalisées.

Pour l'élevage de porc, le projet apportait une expertise technique dans la construction de porcheries modernes à faible coût, l'alimentation et le suivi vétérinaire. Les reproducteurs étaient également fournis par le projet, et les porcelets issus des croisements naturels étaient conservés dans les fermes pour l'embouche. Toutes les 5 démonstrations prévues ont été réalisées. En matière de petits ruminants, les éleveurs étaient encouragés à adopter l'élevage semi-intensif, comprenant un abri pour l'hébergement nocturne, l'alimentation complémentaire et le suivi vétérinaire des animaux issus des cheptels individuels des membres des groupes bénéficiaires. Toutes les 12 démonstrations prévues ont été réalisées.

Dans le domaine de la pisciculture, 14 étangs de 400 m² ont été construits (pour 12 prévus), grâce à la forte implication des bénéficiaires qui ont fourni la main-d'œuvre et le terrain. Les appuis techniques portaient sur la forme des étangs, les techniques de captage et de drainage de l'eau, l'alimentation et le suivi de la fertilisation des étangs. Chaque étang recevait 400 alevins de clarias et 800 alevins de tilapia, et la production atteignait 115 à 205 kg de poisson après six à sept mois d'élevage, selon la qualité du suivi.

Les sites pilotes ont fait l'objet d'un diagnostic participatif de la situation alimentaire, permettant l'élaboration de modules adaptés aux trois provinces agroécologiques. Un document de travail

sur le suivi-évaluation du projet a été élaboré lors des rencontres entre les acteurs impliqués. Les bénéficiaires tenaient des cahiers de suivi, remplis chaque semaine par les AV, dont les informations étaient reportées sur une fiche technique transmise par l'AV au coordonnateur provincial. Ce dernier adressait ensuite un rapport trimestriel sur l'évolution des contraintes identifiées au coordonnateur national. Chaque province pilote disposait d'une base de données informatisée, intégrant les performances et l'impact du projet, les itinéraires techniques suivis et les comptes d'exploitation des différentes démonstrations. Une base de données informatisée nationale centralisait les informations techniques. L'analyse participative des contraintes techniques tout au long de la chaîne a permis d'en résoudre un grand nombre sur le terrain. Cependant, les contraintes liées à la longueur des procédures et à la lourdeur de la gestion des fonds demeuraient difficiles à surmonter. L'élaboration des comptes d'exploitation prévisionnels et factuels par démonstration a contribué à clarifier les incompréhensions et à réduire les réticences au niveau villageois.

Enfin, la composante relative à la communication visait à diffuser, transformer et vulgariser les informations du PA-PSSA, afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité du projet et de faciliter l'adoption des innovations, des nouveaux comportements et la consolidation des acquis. Un consultant national en communication a été recruté en 2003, et avec l'appui de l'Expert de la FAO en communication, il a élaboré une stratégie de communication qui devait être discutée lors d'un atelier.

L'achèvement de la phase pilote a permis de dresser un bilan des résultats obtenus et de tirer des enseignements précieux en vue d'une extension du programme.

Performance et leçons d'une phase pilote : vers l'extension d'un projet agricole

La phase pilote du projet a généré des résultats qui dépassent les attentes initiales des acteurs impliqués, témoignant d'une couverture exhaustive des composantes essentielles. Ce bilan global, issu de la phase d'essai, permet d'envisager avec confiance la mise en œuvre d'un programme à plus grande échelle. L'appréciation de ces résultats s'articule autour de quatre axes principaux : la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification agricole, la diversification de la production, et un cadre communicationnel structuré.

Concernant l'aménagement des bas-fonds et terroirs, une réévaluation s'est avérée nécessaire en raison de la pénibilité des travaux, conduisant à la modification du plan initial de 49 sites (31 bas-fonds périurbains et ruraux, et 18 terroirs). Finalement, 14 bas-fonds ont été effectivement mis en valeur, représentant une superficie totale d'environ 35,5 hectares, tandis qu'un terroir de 6 hectares a été aménagé. Ces réalisations traduisent des taux de succès de 93,33% pour les bas-fonds et de 100% pour les terroirs, par rapport aux objectifs révisés. Il est important de souligner que cette dynamique a favorisé l'intégration des systèmes agriculture-pisciculture, et parfois une combinaison plus complexe d'agriculture, pisciculture et élevage.

L'intensification agricole s'est concentrée sur la promotion des filières maïs, manioc et horticulture dans les bas-fonds. La filière maïs a enregistré un dépassement des objectifs, avec 80 démonstrations réalisées sur les 79 initialement prévues, soit un taux de réalisation de plus de 101%. La filière manioc a atteint un taux de réalisation de 100%, avec la mise en œuvre de 48 démonstrations. L'horticulture, initialement prévue avec 31 démonstrations, a vu cet objectif révisé à 15, dont 14 ont été effectivement réalisées, soit un taux de plus de 93%. Il est à noter que le développement des maïs a permis d'atteindre des rendements supérieurs de 50% par rapport à la situation de référence.

La diversification de la production a également connu des avancées significatives. L'ensemble des 20 démonstrations de poulaillers/porcheries améliorés a été mené à bien, atteignant un taux de réussite de 100%. La forte demande des bénéficiaires a permis de réaliser 14 démonstrations d'étangs piscicoles, contre 12 initialement prévues, soit un taux de réalisation de plus de 117%. En revanche, les bergeries ont enregistré un taux de réalisation de 83%, avec 10 réalisations sur les 12 prévues.

Le renforcement des capacités a été un volet important du projet, avec la formation de 167 OP. L'analyse continue des contraintes et des résultats a permis d'assurer un suivi rigoureux des réalisations. Un système de collecte et de traitement des données relatives à la mise en œuvre des démonstrations dans les 10 sites pilotes a été mis en place, et les informations recueillies sont consignées dans des documents spécifiques. L'analyse de ces données a permis de tirer des enseignements précieux et de formuler des recommandations pour la phase d'expansion.

La composante communication a produit des résultats globalement satisfaisants. Des articles ont été publiés dans la presse spécialisée, et des supports audiovisuels (vidéos et photos) ont été réalisés pour accroître la visibilité du projet. Des autocollants ont été distribués et apposés sur le matériel roulant, et des films vidéographiques ont été diffusés sur les chaînes de télévision.

Les résultats globaux de la phase pilote sont positifs. À l'exception des aménagements et de l'horticulture dans les bas-fonds, dont les objectifs ont été ajustés en raison de la complexité des travaux, 124 démonstrations d'intensification agricole ont été réalisées sur les 127 prévues, soit un taux de réalisation de plus de 97%. La diversification agricole a atteint un taux de réalisation de 100%, avec 44 démonstrations sur 44, bien qu'avec des variations : un dépassement pour la pisciculture et un léger retrait pour les petits ruminants. Au total, 167 groupes partenaires sur 200 ont collaboré avec le projet. La capitalisation des enseignements et des observations issues de cette phase pilote est désormais essentielle pour orienter la phase d'expansion. Des propositions concrètes ont été formulées dans cette optique. Enfin, il a été jugé opportun d'intégrer formellement la composante communication afin d'assurer une meilleure visibilité des actions du projet.

Fort des enseignements de la phase pilote, la mise en œuvre à plus grande échelle du Programme National de Sécurité Alimentaire a nécessité la mise en place d'une structure de gouvernance et d'un cadre de coordination bien définis.

Gouvernance et mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire

La mise en œuvre du PNSA, conçu comme réponse à l'insécurité alimentaire, a été précédée par l'établissement d'un cadre décisionnel chargé de définir ses orientations fondamentales. Cette démarche a intrinsèquement mobilisé diverses échelles de réflexion et d'action, impliquant une interaction complexe entre plusieurs niveaux d'acteurs et d'actions au sein d'une structure décisionnelle spécifique, orientée vers l'élaboration de solutions concertées. Dans ce contexte, un mécanisme d'action coordonnée a été mis en place, englobant des entités telles que le Comité Inter-État de Sécurité Alimentaire (CISA), la FAO, et l'Union Africaine.

L'élaboration d'un document de travail en 1994 a reposé sur des échanges où chaque État membre était invité à présenter un plan stratégique de lutte contre la faim, intégré à sa politique agricole nationale. Ces discussions ont toutefois révélé des points de désaccord significatifs. La question des subventions étatiques aux intrants agricoles a notamment suscité des débats, certains États défendant une approche libérale qui privilégierait l'accès direct des acteurs privés

au marché des intrants, tout en encourageant les gouvernements à adopter des mesures incitatives, telles que la réduction des taxes douanières à l'importation. Un compromis a finalement été trouvé sur ce point. Un autre sujet de controverse a concerné la définition même de la sécurité alimentaire, les pays développés et les pays en développement peinant à s'accorder sur une conception commune, reflétant les différences de perception et d'expérience de l'insécurité alimentaire. Dans les pays occidentaux, l'accent est davantage mis sur la protection du consommateur, tandis qu'en Afrique, la problématique est plus étroitement liée aux enjeux du développement rural. Malgré ces divergences, les quatre piliers de la sécurité alimentaire ont été reconnus comme un élément central. Le comité de travail chargé de l'élaboration du document, composé d'experts de divers pays, a proposé, à partir de ces quatre piliers, la mise en œuvre d'un Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA). La validation de ce document par les Chefs d'État présents au Sommet de Rome a marqué le lancement d'une initiative mondiale contre l'insécurité alimentaire.

Ce sommet, dont la décision majeure portait sur le lancement d'un programme mondial, a rassemblé des représentants politiques et des organisations internationales, dont la FAO, l'ONU, l'Union Africaine, et des organisations non gouvernementales, conformément à l'article VI, alinéa 1 de l'Acte constitutif, qui reconnaît l'importance de l'apport de diverses structures pour la réalisation de leurs missions.

Dans le prolongement du Sommet Mondial du Millénaire, une équipe spéciale sur la faim a été constituée, avec pour mandat de mettre en œuvre les décisions des Sommets Mondiaux de l'Alimentation (SMA) en formulant des recommandations visant notamment à : traduire les engagements politiques en actions concrètes ; adapter les politiques et instaurer un environnement favorable ; accroître la productivité agricole des agriculteurs confrontés à l'insécurité alimentaire ; réduire la vulnérabilité des populations touchées par la faim chronique ; atténuer la vulnérabilité des personnes en situation de faim aiguë par le biais de filets de protection efficaces ; augmenter les revenus et orienter les marchés au bénéfice des populations pauvres ; et enfin, restaurer et préserver les ressources naturelles indispensables à la sécurité sanitaire des aliments.

Les engagements issus des SMA (1994) s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD, dont les axes d'intervention prioritaires concernent l'expansion durable des superficies cultivées équipées de systèmes fiables de maîtrise de l'eau, l'amélioration des approvisionnements alimentaires, et la réduction de la faim. Ces engagements portent également sur le développement des infrastructures rurales et des capacités commerciales afin de faciliter l'accès aux marchés, ainsi que sur la promotion de la recherche agricole, de la diffusion et de l'adoption des innovations technologiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces priorités, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec le soutien de la FAO, a élaboré un Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA), bénéficiant de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Un atelier d'évaluation participative, organisé à Libreville en 2005, a permis de formuler des recommandations fondées sur les contributions des experts nationaux, de la FAO et de la BAD. Ces recommandations s'appuyaient sur les conclusions des évaluations des PA-PSSA dans chaque pays de la région. Les experts nationaux ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures visant à améliorer le PRSA, programme destiné à renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement agricole des États membres et du Secrétariat Général de la CEEAC. La FAO,

en tant qu'agence d'exécution, a assuré la gestion des fonds du Fonds Africain de Développement (FAD), tandis que la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) était chargée de la gestion opérationnelle des activités. Des recommandations pour le lancement du PNSA ont été formulées lors d'un atelier d'évaluation, en présence de représentants du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRI).

La CEP recevait les rapports trimestriels des trois coordinations provinciales, elles-mêmes destinataires des rapports des Agents de Vulgarisation (AV) responsables du suivi des activités auprès des bénéficiaires et rattachés à la coordination nationale par le MINAGRI. Les rapports transmis aux coordinations provinciales étaient analysés par les coordinateurs et les quatre techniciens qui leur étaient affectés. Cette analyse donnait lieu à des discussions approfondies entre les experts des coordinations provinciales, afin d'identifier des solutions adaptées aux situations rencontrées. À l'issue de ces échanges, les coordinateurs provinciaux prenaient des décisions en fonction de l'urgence des interventions nécessaires. Les problèmes qui ne pouvaient être résolus au niveau provincial étaient transmis tous les trimestres à la FAO et à la CEP, qui prenaient des décisions visant soit à valider une intervention, soit à minimiser l'impact du problème.

L'atelier de validation des recommandations constituait une étape cruciale pour l'amélioration de la phase d'extension du programme. Il réunissait la CEP, les représentants de la FAO, de la BAD et du MINAGRI. Les échanges reposaient sur une approche participative, permettant la prise en compte de tous les points de vue. Selon les informations recueillies auprès d'un responsable du projet, ces discussions ont parfois donné lieu à des confrontations d'idées, reflétant les intérêts divergents des participants. L'atelier était animé par un modérateur, qui assurait également le rôle de secrétaire de séance, synthétisant les différents points de vue pour orienter les débats. Les décisions étaient prises par consensus, ou à défaut, par un vote à la majorité.

CONCLUSION

En définitive, notre exploration de la coopération instituée entre l'État camerounais et la FAO révèle un processus complexe, oscillant entre un engagement multilatéral initialement fondé sur des principes partagés et une mise en œuvre concrète marquée par des rationalisations bureaucratiques et des dynamiques d'acteurs parfois divergentes. L'instrumentation de cette coopération à travers le PNSA, bien que visant à répondre au défi crucial de l'insécurité alimentaire, porte l'empreinte de ces tensions. L'analyse du processus pilote et de la phase d'extension souligne la nécessité d'une prise en compte plus approfondie des logiques locales et d'une participation accrue des populations pour transcender les limites d'une approche potentiellement trop technocratique et garantir une efficacité accrue de cette collaboration essentielle.

Bibliographie

Amougou, G.-M. (2009) : L'utilité d'une coopération technique au sud du Sahara : Cas de la relation Cameroun-UNESCO. *Mémoire de DEA en Science Politique*. Université de Yaoundé II.

Ansart, P. (1990) : *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil.

- Badie, B., & Birnbaum, P. (1982) : *Sociologie de l'État*, Paris, Coll. Pluriel, Grasset.
- Basdevant, S. (1930) : *La condition juridique des fonctionnaires internationaux*, Paris, Sirey.
- Bourdieu, P. (1979) : *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P. (1980) : Le Capital social. Notes provisoires, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, pp. 2-3.
- Bourdieu, P. (2000) : *Le Champ politique*, Paris, Raisons d'agir.
- Bwame Ewane, R. (2013) : Coopération Cameroun et partenaires au développement en matière de lutte contre les changements climatiques, *Mémoire de Relations internationales*, Yaoundé, IRIC, juin.
- Combacau, J., & Sur, S. (2008) : *Droit international public*, Paris, Montchrestien.
- Crozier, M. (1963) : *Le phénomène bureaucratique : essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Seuil.
- Crozier, M. (1970) : *La Société bloquée*, Paris, Seuil.
- Crozier, M. (2000) : *À quoi sert la sociologie des organisations ? t1, Théorie, culture et société*, Paris, Seli Arslan.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977) : *L'Acteur et le Système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Décret n° 2009/0045/PM du 14 janvier 2009 (in Cameroun Tribune du 15 janvier 2009).
- Diez de Velasco Vallejo, M. (2002) : *Les organisations internationales*, Paris, Coll. Droit international, Economica.
- Document de travail, PSSA, Septembre 2005, p. 23.
- Dupuy, R.-J. (2006) : *Droit international public*, Paris, Dalloz.
- FAO. (2002, Mai) : Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) pour les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).
- Grawitz, M., & Leca, J. (1985) : *Traité de Science politique : les politiques publiques*, t.4, Paris, PUF.
- Kant, E. (s.d.) : *Vers la paix perpétuelle*.
- Kingue, A.-S. (1998) : La coopération technique germano-camerounaise dans le secteur rural : une analyse dans la perspective du développement endogène, *Thèse de 3e cycle en Relations internationales*, Yaoundé, IRIC, juin.

- Laborier, P., & Lascoumes, P. (2005) : L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État, In : *Travailler avec Foucault: retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-60.
- Lagroye, J., & Offerle, M. (dir.). (2010) : *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.
- Lévy, J., & Warin, P. (2019) : « Ressortissants », In : *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, pp. 555-561.
- Marx, K. (1969) : *Le Capital*, Paris, Flammarion.
- Massardier, G. (2008) : *Politiques et actions publiques*, Paris, Armand Colin.
- Mayntz, R., & Scharpf, F.-W. (2001) : *L'institutionnalisme centré sur les acteurs*, Politix, Vol. 14, N°55.
- Mebougue, D. (2002) : La coopération technique allemande dans la gestion des forêts au Cameroun : Le cas du projet « conseiller GTZ auprès du ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), *Mémoire de Relations internationales*, Yaoundé, IRIC, Mai.
- Mény, Y., & Thoenig, J.-C. (1989) : *Les Politiques publiques*, Paris, PUF.
- Nay, O. (dir.). (2008) : *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz.
- Otayek, R. (2009) : *La problématique « africaine » de la société civile*, in Gazibo, M., & Thiriot, C. (dir.), *Le politique en Afrique : des trajectoires singulières, des dynamiques transnationales*, Paris, Karthala.
- PNSA. (2012, avril) : Cadre des dépenses 2013-2015 du Programme National de sécurité alimentaire, Rapport.
- Rapport national d'investissement CAMEROUN 2008.
- Roche, J.-J. (2012) : *Relations internationales*, Paris, Coll. Manuel, LGDJ, 6e éd.
- Ruzie, D. (2000) : *Droit international public*, Paris, Coll. Mementos, Dalloz, 15e éd.
- Servolin, C. (1985) : « Les politiques agricoles », in Grawitz, M., & Leca, J., *Traité de Science politique : les politiques publiques*, t.4, Paris, PUF.
- Siotis, J. (1962) : *Essai sur le Secrétariat international*, Genève, Droz.
- Smouts, M.-C. (2001) : *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Tommassoli, M. (2004) : *Le développement participatif : analyse sociale et logiques de planification*, Paris, Karthala.
- Tommassoli, M. (2007) : *L'aide au développement en question : entre efficacité et légitimité*, Paris, L'Harmattan.

Trépos, J.-Y. (1996) : *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, Que sais-je ?.

Trépos, J.-Y. (2001) : « L'expertise sociologique ou le complexe de l'albatros », in Vrancken, D., & Kutty, O., *La sociologie et l'intervention. Enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck Université.

Warin, P. (1999) : « Les « ressortissants » dans les analyses des politiques publiques », *Revue française de science politique*, pp. 103-121.

Weber, M. (1995) : *Économie et Société*, Paris, Pocket.

Coopération environnementale internationale au Cameroun : mise en œuvre, enjeux et résultats

Zakiatou Boubakari

bzakiatou00@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

Université Yaoundé II

Résumé

Cet article examine les dynamiques de la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires au développement, en s'intéressant à la fois à ses fondements politiques et institutionnels, et à ses effets concrets sur la gouvernance écologique nationale. L'objectif est d'analyser comment cette coopération contribue — ou non — à renforcer les politiques environnementales dans un contexte marqué par les défis climatiques et la pression sur les ressources naturelles. L'étude mobilise une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire (accords bilatéraux et multilatéraux, rapports officiels, données des organismes internationaux, etc.) et des entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la mise en œuvre des programmes environnementaux. Les résultats révèlent une structuration croissante de la coopération environnementale autour de projets de conservation, de gestion durable des forêts et de lutte contre le changement climatique. Toutefois, des fragilités subsistent : faible appropriation nationale, dépendance financière, manque de coordination intersectorielle. L'article recommande de renforcer les capacités institutionnelles locales, d'améliorer la transparence dans la gestion des fonds verts, et de promouvoir une diplomatie environnementale plus proactive afin d'ancrer la coopération dans une logique de durabilité et de souveraineté écologique.

Mots-clés : Coopération environnementale, mise en œuvre, Cameroun, partenaires au développement, résultats

Abstract

This article examines the dynamics of environmental cooperation between Cameroon and its development partners, looking at both its political and institutional foundations and its practical effects on national ecological governance. The aim is to analyse how this cooperation contributes - or not - to strengthening environmental policies in a context marked by climate challenges and pressure on natural resources. The study uses a qualitative approach based on documentary analysis (bilateral and multilateral agreements, official reports, data from international bodies, etc.) and semi-directive interviews with institutional players and associations involved in implementing environmental programmes. The results reveal a growing structuring of environmental cooperation around conservation projects, sustainable forest management and the fight against climate change. However, weaknesses remain: weak national ownership, financial dependence, lack of cross-sectoral coordination. The article recommends strengthening local institutional capacities, improving transparency in the management of green funds, and promoting more proactive environmental diplomacy in order to anchor cooperation in a rationale of sustainability and ecological sovereignty.

Keywords : Environmental cooperation, implementation, Cameroon, development partners, results

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, les enjeux environnementaux sont devenus centraux dans les agendas politiques internationaux, notamment face à la montée des défis liés au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. Le Cameroun, pays de l'Afrique centrale à forte richesse écologique, n'échappe pas à cette dynamique. En tant que dépositaire d'un vaste patrimoine naturel à l'instar des forêts tropicales, zones humides, faune diversifiée, il se trouve au cœur de plusieurs programmes de coopération environnementale. La montée en puissance des initiatives bilatérales et multilatérales témoigne d'une volonté partagée de faire de la préservation de l'environnement un axe stratégique du développement durable (Tcheuwa 2006). Dès lors, il devient important d'interroger la nature de ces coopérations, leurs

mécanismes d'opérationnalisation et leur impact réel sur la politique écologique du Cameroun. Autrement dit, cet article traite de la mise en œuvre et des résultats de la coopération dans le domaine environnemental entre le Cameroun et ses quatre partenaires au développement (GTZ, de WWF, de l'ONU à travers le PNUD ou de la COMIFAC). En effet, les questions d'environnement préoccupent le Cameroun au point où il a mis en œuvre des politiques spécifiques de gestion de cette ressource dans ses divers aspects (Kamto 1996). Bien plus, il les a inscrites parmi les domaines de sa coopération avec ses partenaires au développement.

A l'ère de la mondialisation, la coopération, domaine d'expression par excellence de la politique étrangère (Mouelle Kombi 1996), est plus que jamais une politique intérieure mondiale. Conscient de cela, le Cameroun est déterminé à coopérer avec divers acteurs de la scène internationale pour remplir des objectifs de développement national. L'environnement étant un domaine dont les enjeux sont vitaux pour ce pays, il a noué des relations de partenariat avec les Etats et les organisations qui en ont fait une priorité. Ils participent tous à la détermination, la mise en œuvre, le suivi des politiques et structures qu'ils aident le gouvernement à élaborer pour une gestion saine et efficiente de l'environnement à même de lui garantir la réalisation d'un développement durable.

Une telle situation, parce qu'elle met en présence des intérêts divers de la part des différents intervenants, requiert un examen approfondi. Les raisons profondes, la complexité et la diversité des logiques qui les guident dans leur engagement sont à élucider. Cela permet de dresser un état réel des gains que tire chaque partenaire. Les logiques qui sous-tendent l'intervention des bailleurs de fonds et pourvoyeurs de toutes les formes d'aide, les intérêts qu'ils tirent et les bénéfices que le Cameroun récolte sont les lignes directrices de la seconde partie de l'étude.

Cet article vise à analyser de manière critique les modalités de mise en œuvre de la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires au développement, en évaluant sa structuration, ses instruments, ainsi que ses impacts concrets sur la politique environnementale nationale. Il s'agit d'interroger dans quelle mesure cette coopération contribue à la consolidation d'une gouvernance écologique efficace, inclusive et durable au Cameroun. La question qui oriente cette réflexion est la suivante : comment s'opérationnalise la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires au développement, et dans quelle mesure celle-ci influence-t-elle l'orientation et l'efficacité des politiques environnementales nationales ? En guise d'hypothèse, nous avançons que la coopération environnementale, bien qu'hétérogène dans ses logiques et ses modalités, constitue un levier structurant qui oriente progressivement la gouvernance écologique camerounaise vers des standards internationaux, tout en révélant des limites institutionnelles, politiques et techniques à sa pleine efficacité.

L'approche méthodologique est qualitative et repose sur une analyse documentaire croisée de rapports institutionnels (Ministère de l'Environnement, partenaires techniques et financiers), d'accords de coopération environnementale, de cadres de financement ainsi que sur des entretiens semi-directifs menés avec des acteurs institutionnels et associatifs. La méthode comparative est également mobilisée pour évaluer les apports différenciés des partenariats bilatéraux (France, Allemagne,) et multilatéraux (PNUE, Banque mondiale, etc.). En outre, la réflexion s'inscrit dans le cadre de la théorie des régimes développée notamment par Krasner (1982). Cette approche permet de considérer les accords de coopération environnementale comme des régimes internationaux, c'est-à-dire des ensembles de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision qui structurent les interactions entre États dans un

domaine donné. L'application de cette théorie aide à comprendre comment les régimes environnementaux influencent la formulation des politiques nationales et modèlent les comportements des acteurs étatiques, tout en révélant les asymétries de pouvoir dans les négociations.

Pour une pleine compréhension de toutes les problématiques soulevées par la question environnementale dans la coopération entre le Cameroun et ces partenaires, il est judicieux d'en étudier les logiques structurantes. Celles-ci amènent à leur tour à se pencher sur les conséquences qu'elles entraînent sur la politique de développement du Cameroun.

Les logiques structurantes de la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires

Il s'agit d'analyser les raisons qui sous-tendent la coopération entre le Cameroun et ses partenaires au développement. Pour ce faire, on va ressortir les raisons qui motivent l'engagement à travailler ensemble dans le domaine environnemental. Une telle investigation fait appel aux divers éléments constitutifs de l'action de chacun des types d'acteurs en présence, aussi bien le Cameroun que ses partenaires.

Les intérêts des partenaires au développement dans la protection de l'environnement au Cameroun

Il s'agit de se pencher sur les gains que les partenaires au développement du Cameroun escomptent en s'impliquant dans la protection de l'environnement.

Préserver un patrimoine en péril

L'intervention des partenaires au développement dont il est question dans cette étude n'est pas sans présenter des calculs qui ressortent de leur engagement. Ceux-ci relèvent aussi bien de considérations idéologiques qu'économiques et commerciales. Selon les cas, ils peuvent être latents ou manifestes.

Les partenaires au développement impliqués dans la gestion de l'environnement au Cameroun tirent des avantages considérables de par leur position et les idéaux qu'ils défendent. En effet, qu'il s'agisse du GTZ, de WWF, de l'ONU à travers le PNUD ou de la COMIFAC, chacun défend une philosophie, un idéal spécifique qui lui confère sa légitimité et constitue le socle de sa notoriété. Toute organisation, toute entité sociale revendique une identité propre qui lui est chère et qui la singularise du reste de la communauté. Ainsi, le GTZ a une idéologie qui lui est spécifique, de même que WWF CARPE, le PNUD et la COMIFAC. Chacune de ces structures est régie par une façon de voir le monde, un type spécifique d'idéologie par rapport aux questions d'environnement.

Le GTZ est l'agence allemande d'aide bilatérale en matière de coopération technique. Elle est la structure créée par l'Etat allemand pour s'occuper de la coopération au développement relative à des questions spécifiques dans les pays du Sud qui entretiennent des relations étroites avec la République Fédérale. Dès 1975, l'Allemagne a déclaré, comme le rapporte Kamto (1996), que la protection de l'environnement fait partie de son « Development Policy Strategy ». Le GTZ est à ce titre chargé de conduire ses politiques dans le strict respect de ces idéaux chers à l'Allemagne. La définition des domaines d'intervention cible certes les besoins du Cameroun, mais l'ampleur des questions et la priorité accordée à une question plutôt qu'à une autre se

réfère à des visées propres à l'Etat allemand. De fait, le Cameroun a besoin d'aide dans pratiquement tous les secteurs, ce qui ne confère pas a priori aux questions d'environnement l'ampleur que le GTZ leur octroie relativement aux autres questions de développement. Le fait que cet intérêt coïncide avec l'accession à des postes de décision importants de personnes qui ont leur mot à dire quant à la définition de la politique extérieure de l'Allemagne appartenant au parti des écologistes est assez évocateur.

Grâce à son réseau international, WWF est présent dans plus de cent pays et son idéologie est de protéger la nature pour elle-même, c'est-à-dire en tant que composante de la terre. Les différentes associations qui cotisent pour WWF se retrouvent globalement dans les pays du Nord. Elles sont immergées dans ces sociétés dont elles défendent la vision du monde, habitées par des convictions de menaces parfois apocalyptiques sur la terre et donc la survie même de l'humanité. Leur objectif est de s'ériger en protecteurs de l'environnement et en promoteurs d'un monde meilleur au sein duquel l'homme vit en harmonie avec la nature. La notoriété de WWF est due à cet idéal et son action vise à renforcer et à consolider cette image tout en y adjoignant des logiques parfois autres qui ne recouvrent pas toujours la nécessité de protéger la nature, tant il est vrai que les pourvoyeurs de fonds ont leur mot à dire quant à l'usage des ressources qu'ils fournissent, malgré les mesures de sauvegarde mises en place pour assurer l'indépendance de la structure et des agents qui y sont affectés.

La COMIFAC, organisation intergouvernementale, se préoccupe essentiellement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Elle cherche à limiter l'important taux de déforestation qui prévaut dans cet espace. Toutefois, l'on est tenté de s'interroger sur l'intérêt que revêtent de telles considérations sur le champ de la coopération sous-régionale. Pourquoi les Etats d'Afrique centrale se sont-ils retrouvés habités du désir de coopérer étroitement et au plus haut niveau pour la gestion de ces ressources ? Une telle attitude pousse l'observateur à conclure à une volonté de montrer à la face du monde leur détermination à œuvrer pour la paix, la sécurité et le développement de la sous-région de façon concertée en vue de parvenir à un développement durable, gage de prospérité pour les populations et l'Etat en Afrique centrale.

Les préoccupations environnementales dans la coopération entre le Cameroun et ses partenaires au développement laissent apparaître un antagonisme explicite entre le Nord et le Sud, ce que certains écologistes qualifient de « guerre verte ». Celle-ci résulte d'un désaccord de fond dans la conception même du rôle de l'environnement et de sa protection pour une communauté humaine donnée, conception elle-même liée à l'écart de développement entre pays du Nord et pays du Sud. Ainsi, tandis que les premiers considèrent la situation de l'environnement comme liée à l'industrialisation et à ses conséquences les effets de la consommation et de la pollution par exemple, les seconds ont une perception anthropo-centrée de l'environnement. Pour eux, toute politique environnementale doit avoir pour but premier la satisfaction des besoins humains fondamentaux.

La bonne gouvernance environnementale comme préalable à la coopération au développement

La situation précédemment décrite, doublée des divers moyens utilisés pour y parvenir, préside à la mise en place de conditions nécessaires à la mise en place d'une bonne gestion de l'environnement comme condition sine qua non présidant à une coopération au développement efficiente pour le Cameroun.

La conditionnalité environnementale est une expression utilisée par certains analystes des relations internationales. Elle est l'apanage des analystes de la question environnementale qui en ont fait un élément phare de leurs critiques en faveur de l'intervention du développement durable. L'évocation de ses définitions et origines permettra de cerner sa place dans l'étude des relations de coopération entre le Cameroun et ses partenaires au développement intéressés par la question environnementale.

Le concept de conditionnalité désigne une condition, comme l'indique sa racine, donnée par certains partenaires majeurs des pays en développement comme préalable à la fourniture de leur aide financière, technique ou d'une autre nature dont les Etats du Sud comme le Cameroun sont dépendants. Il s'agit d'« un néologisme technique inventé par le jargon des institutions financières internationales » (Kamto 2004). Il renvoie à une exigence posée par les bailleurs de fonds, acceptée par l'Etat en crise, en contrepartie de prestations financières (Piquemal 1998). Cette idée renvoie à la pauvreté des pays concernés et, dans le cas en présence, du Cameroun dont la situation économique ne permet pas une prise en compte valable des précautions à même de veiller au développement durable.

A la fois mécanisme du droit des relations internationales et instrument de politique internationale, la conditionnalité fait son entrée dans les relations internationales dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. En effet, elle naît dans les pays en développement avec la crise économique des années 1970 et 1980. Elle s'origine d'abord dans le cadre des plans d'ajustement structurel qui visent l'assainissement de la gestion des finances publiques des Etats en crise. Par la suite, elle va acquérir droit de cité dans les années 1990 en droit international général ; ce qui implique les domaines juridique, économique et environnemental. Il faut relever que la conditionnalité engage les parties. De plus, la condition en elle-même ne constitue pas une obligation ; c'est son acceptation qui crée l'obligation. Le rapport contractuel vient du fait qu'il y a, d'une part, ceux qui posent les conditions et, d'autre part, ceux qui sont tenus de les remplir.

La conditionnalité environnementale ou conditionnalité verte ou encore conditionnalité écologique intègre des exigences nouvelles ayant trait à la sauvegarde, à la protection et à la garantie de régénération des ressources naturelles du pays sous ajustement dans le cadre des accords de financement ou d'assistance. Elle a pour objectif de parvenir à une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Jean-Claude Tcheuwa précise que c'est la prise en compte des conditions et exigences intégrées dans les accords d'assistance et qui visent tous un développement durable qui constituent la conditionnalité environnementale (Tcheuwa 2005).

Les apports de la bonne gouvernance environnementale au cameroun

La gestion rationnelle et durable de l'environnement au Cameroun a des effets bénéfiques pour le Cameroun. Il s'agit de les exposer dans les différents aspects qu'ils revêtent.

Des résultats positifs pour le secteur environnemental

La mise en œuvre de la coopération environnementale par le Cameroun lui permet de remplir plusieurs objectifs du développement durable. Le passage du Cameroun de la logique d'exploitation à celle de protection marque une évolution dans la conduite de mesures à même d'assurer le développement durable de ses ressources. Il en tire de nombreux dividendes sur divers plans.

L'intérêt pour le Cameroun de se situer sur tous les chantiers de la lutte pour un développement durable se trouve justifié par plusieurs considérations. Au plan social, il est du devoir de chaque gouvernement d'assurer ou de trouver les voies et moyens qui concourent au bien-être des générations présentes et futures, entre autres sur les plans de la santé et de l'éducation. « Dans la perspective de la primauté des valeurs culturelles, l'éco-citoyenneté compte ». Au plan économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du pouvoir d'achat, la disponibilité des services et des produits de consommation méritent d'être à la portée de tous. Au plan politique, « les stratégies, plans d'action, la coopération, sont à mettre en place pour animer⁵¹ et matérialiser la dynamique, l'incitation à l'initiative, la bonne gouvernance des affaires publiques ».

Les gains que la coopération et donc le développement national en tirent sont : une législation et une réglementation exemplaires dans la sous-région et même en Afrique noire de manière générale, le positionnement du Cameroun comme promoteur de la bonne gouvernance. Au plan social, la population en tire des profits importants. Une politique environnementale performante, une législation de pointe et une gestion exemplaire des écosystèmes permettent au Cameroun d'avoir des appuis importants de la part des acteurs issus de la communauté internationale.

Les autres avantages que le Cameroun tire de la protection de l'environnement en coopération avec ses partenaires au développement consistent en la situation qui résulte de son engagement, notamment : une bonne image de marque du Cameroun aux plans régional et international ; un appui multiforme des partenaires au développement ; le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel ; le financement des projets d'intérêt social ; l'implication de la société civile et des ONG dans la gestion des affaires publiques ; la prise en compte des minorités dans les politiques de développement ; la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du niveau de vie et du bien-être des citoyens⁵².

L'engagement manifeste du Cameroun dans ces chantiers de la protection et de la gestion durable de l'environnement, avec l'appui de ses partenaires au développement, lui permet d'intégrer des intérêts environnementaux dans d'autres domaines politiques. Cela, à cause de la prise de conscience aigüe des défis socio-économiques qui interpellent l'Etat, pousse ce dernier à s'attaquer à ces derniers. La dégradation du cadre de vie et des milieux, la mauvaise gestion de l'espace urbain, l'épuisement des ressources, une organisation et une gestion approximatives des transports urbains et de la circulation routière sont combinés à la pauvreté et la mauvaise gouvernance locale consacrée par l'« absence de projet de société participative (absence de loi sur la décentralisation) » (Lahoury 2001).

En somme, pour le Cameroun, la protection de l'environnement doit servir au développement, ce qui explique la rentabilisation des bénéfices de sa coopération avec ses partenaires.

⁵¹ Propos recueillis auprès de M. Tchouen du MINEP lors de l'un des nombreux entretiens que nous avons eus avec lui de février à mai 2007.

⁵² *MINEF*, Mise en œuvre de l'Agenda 21 par le Cameroun : rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable (Rio+IO), *SPE et PNUD*.

Des gains aux répercussions importantes sur la vie de la nation

Les bénéfices que la protection de la nature et une gestion adéquate et durable de l'environnement apportent au Cameroun sont importants. Ils ont trait au secteur forestier qui est le grand bénéficiaire de l'attention des deux parties. Les aménagements opérés dans le domaine des politiques forestières entraînent la prise en compte des aspirations des communautés locales.

Avec un peu plus de vingt-deux millions d'hectares de forêts, le Cameroun est couvert à 60% par cette ressource et cette dernière est riche en ressources et en diversité biologique, ce d'autant plus que les forêts tropicales abritent de manière générale de 50 à 90% des espèces naturelles disponibles⁵³ sur la planète. Il est le sixième exportateur de bois tropicaux dans le monde et le quatrième en Afrique. C'est dans ce secteur que l'évolution du droit des ressources naturelles a été la plus ample du point de vue géographique et la plus poussée en termes conceptuels. Désormais, la plupart des lois forestières nouvelles se démarquent de la vision antérieure des forêts-réserves de ressources principalement économiques. Mettant plus nettement en relief les fonctions sociales, culturelles et environnementales des forêts, elles attachent une attention accrue à leur aménagement et à leur utilisation durables, tout en favorisant la participation d'un plus large éventail d'acteurs, publics et privés, dont spécialement les communautés locales, aux processus de décision comme à la réalisation des actions dans le secteur forestier (Cirelli et al. 2001).

Des réformes visant à améliorer les législations forestières nationales sont intensifiées afin qu'elles favorisent notamment : (1) la revalorisation des fonctions environnementales et sociales des forêts ; (2) la planification de leur aménagement en vue d'assurer la durabilité de leur utilisation ; (3) une gestion plus équitable, participative et décentralisée de leurs ressources, impliquant tous les acteurs concernés, au profit des populations usagères, des collectivités locales et de la communauté nationale ; (4) la mobilisation des financements, le transfert des technologies et la formation des capacités nécessaires à la mise en œuvre des mesures visées par la loi.

La notion de forêt communautaire est nouvelle au Cameroun. Elle a été introduite par la loi de 1994 sur les forêts⁵⁴. Elle consiste également en la classification des forêts en divers types selon les nécessités de conservation et de gestion au mieux des intérêts des parties en présence. La convergence conceptuelle de la nouvelle génération de lois forestières au Cameroun n'est sans doute pas étrangère au consensus réalisé autour des Principes forestiers de Rio dont elles épousent manifestement la philosophie à maints égards. Dans cette optique, au travers de la relative « harmonisation » des pratiques à la législation nationale qui s'est opérée sous leur influence, les Principes forestiers font office d'instrument international de référence opposable aussi bien au Cameroun qu'à tous les autres acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement.

La politique forestière adoptée en 1995 a « *pour objectif principal la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles* »⁵⁵. Elle met en évidence les

⁵³ Selon le *World Resource Institute* que cite SMOUTS tout au long de son ouvrage *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers de l'écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

⁵⁴ Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun.

⁵⁵ Voir le *Manuel* des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires, du MINEF, avril 1998, p. 5.

stratégies gouvernementales visant à renforcer la contribution du secteur de la foresterie au développement socio-économique du Cameroun, grâce à l'implication des partenaires, des agents économiques et des populations locales. C'est sur cette dernière catégorie d'acteurs qu'est axé l'un de ses objectifs : « améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, afin que celles-ci contribuent à élever leur niveau de vie »⁵⁶. En associant les populations rurales dans sa mise en œuvre, notamment à travers le volet promotion des forêts des communautés villageoises, elle vise à leur garantir des avantages substantiels et à les aider à mieux protéger le couvert forestier du Cameroun. Augmenter le degré d'implication et de participation des populations locales en matière de gestion des ressources forestières passe par l'élaboration de dispositions légales relatives à l'attribution aux communautés villageoises des forêts dites communautaires⁵⁷. Cela est facilité par la disposition selon laquelle « les produits forestiers de toute nature résultant de l'exploitation des forêts communautaires appartiennent entièrement aux communautés villageoises concernées ». Ces dernières bénéficient de l'assistance technique gratuite de l'Administration chargée des Forêts⁵⁸.

Le partage des ressources avec les populations locales

La politique de protection et de gestion de l'environnement au Cameroun telle que mise en œuvre entre le Cameroun et ses partenaires au développement présente certains atouts pour les populations locales. La redistribution des recettes issues des redevances forestières et des diverses taxes appliquées par les autorités sur les acteurs engagés dans l'exploitation des ressources est une réalité au Cameroun. Cela participe au respect du principe du droit des populations autochtones à jouir des ressources naturelles dont ils sont dotés pour se développer.

En effet, depuis quelques années, ces taxes sont reversées aux populations locales. Ceux qui vivent au quotidien au contact de la forêt qui est leur milieu et leur cadre de vie sont associés à la consommation des ressources financières qui en résultent. Ainsi, les communes de l'Est, région forestière par excellence parce qu'elle abrite la plus vaste étendue de forêts du Cameroun, bénéficient de telles mesures. Etant donné que le conseil municipal est l'administration élue par la population pour gérer la localité au mieux des intérêts de toutes les couches sociales, il lui est remis une part des recettes distribuées. Quelques réalisations sociales sont ainsi à mettre à l'actif de ces fonds. Une poignée de salles de classes, de centres de santé, de points d'approvisionnement en eau potable, toutes commodités qui s'inscrivent dans la lutte contre la pauvreté, sont construits ou aménagés dans les villages de cette région.

La distribution des redevances et taxes forestières d'une localité donnée s'effectue sous la forme du partage de ces ressources financières entre les personnes morales concernées. Il s'agit notamment de l'Etat, de la collectivité locale et de la population riveraine constituant une forme de société. Les parts réservées à chacun des concernés sont : 50% pour l'Etat, 40% pour la collectivité locale et 10% pour la population riveraine constituant une forme de société, à savoir les Pygmées, « les véritables peuples autochtones de la forêt camerounaise » (Bigombe Logo

⁵⁶ MINEF, Ibid.

⁵⁷ L'article 3 alinéa 11 du Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, donne cette définition. On entend par « Forêt communautaire : une forêt du domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'Administration chargée des forêts. La gestion de cette forêt relève de la communauté villageoise concernée, avec le concours ou l'assistance technique de l'Administration chargée des forêts. »

⁵⁸ Article 27 alinéa 1 du décret de 1995. L'expression « population riveraine constituant une forme de société » renvoie à la communauté villageoise chargée de la gestion d'une forêt communautaire.

et Dabire Atamana, 2002). La Commune Urbaine de Yokadouma a enregistré, pour le compte du premier trimestre 2007, un total de cent vingt millions (120 000 000) de francs CFA. Le partage a conféré à l'Etat soixante millions (60 000 000) de francs CFA, quarante-huit millions (48 000 000) de francs CFA à la Commune et douze millions (12 000 000) à la population⁵⁹. Pourtant, cette amélioration n'est pas suffisante pour mettre les Pygmées au centre de la politique écologique nationale au Cameroun⁶⁰.

La politique d'amélioration durable des revenus et du cadre de vie des populations est poursuivie, notamment dans les aspects du développement des infrastructures et de la fourniture des services collectifs. Le système de gestion des déchets ménagers tel que pratiqué par les communautés urbaines s'inscrit en droite ligne de la protection de l'environnement urbain et du cadre de vie des populations. La société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), chargée de la collecte des ordures ménagères dans quelques grandes villes du pays, procède au tri de ces déchets. En outre, il est fait appel à tous les acteurs de la vie nationale pour assurer aux objectifs du développement durable de meilleures chances de mise en œuvre. Les municipalités sont l'interlocuteur privilégié de la population locale. Les conditions d'aménagement du territoire et de gestion passent par l'accroissement des capacités institutionnelles décentralisées et le renforcement de la capacité de participation des communautés et des acteurs non publics au développement local.

Etant l'incarnation de la volonté du peuple et de ses idées, le lieu de leur promotion, l'Assemblée Nationale est un cadre propice aux discussions et débats ayant trait aux préoccupations fondamentales des populations et portant sur les sujets qui interpellent la nation. L'existence d'une Commission des Forêts et de l'Environnement en son sein témoigne de la place de ces questions dans la conduite de la politique de la nation. Tous les projets de lois et grands thèmes y relatifs sont examinés par cette Commission avant de faire l'objet d'une adoption ou de propositions quant au comportement à adopter. La création, à l'initiative de cette Commission, du Réseau des Parlementaires de la CEFDHAC (REPAR), montre son attachement à une gestion saine et durable des écosystèmes forestiers non seulement du Cameroun, mais de l'Afrique centrale toute entière étant donné que ces ressources sont par essence transnationales. C'est d'ailleurs Yaoundé qui a abrité, du 24 au 27 octobre 2006, la première conférence du Réseau.

La gestion de l'environnement et la garantie du développement durable sont associées à des intérêts évidents liés à des actions concrètes. Il s'agit d'abord de l'intérêt d'associer les populations locales à la résolution des problèmes environnementaux et des problèmes de développement qui touchent directement leur vie. Le deuxième intérêt est celui de mobiliser les ressources internes et externes pour soutenir ces actions. Ce comportement vise ensuite à bénéficier de la compétence des structures d'appui, les ONG notamment, pour faciliter le processus au niveau local. Etant donné que ces organisations travaillent conjointement avec l'Etat et les divers partenaires, leur adhésion à ces processus revêt un caractère profitable. Il s'agit enfin de renforcer les capacités en vue de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de gestion participative avec pour objectif le renforcement des synergies entre les

⁵⁹ Source : archives de la Commune Urbaine de Yokadouma.

⁶⁰ Une critique de la marginalisation de ce peuple figure dans la suite de ce travail et, de manière plus détaillée dans les ouvrages suivants : Séverin Cécile ABEGA et Patrice BIGOMBE LOGO, *La Marginalisation des Pygmées d'Afrique Centrale*, Paris, Afrédit/Maisonnette et Larose, 2006 ; Patrice BIGOMBE LOGO et Bernard DABIRE ATAMANA (dir.), *Op. Cit.*

acteurs environnementaux, ce qui a pour corollaire de meilleures chances de repousser la pauvreté.

Les résultats de la coopération environnementale sur la politique écologique du Cameroun

La coopération du Cameroun avec le GTZ, WWF, la COMIFAC et le PNUD dans le domaine de l'environnement est importante. Elle couvre pratiquement tous les aspects de la question. Ces organisations s'investissent de manière poussée, en retirant de la satisfaction et des gains importants. Le Cameroun, pays d'Afrique centrale riche en ressources naturelles de différents types, voudrait compter sur elles pour améliorer sa situation. De ce fait, il oriente sa coopération internationale dans le domaine environnemental vers la réalisation de cet idéal.

La politique de coopération au développement du cameroun dans le domaine environnemental

Il est question de la mise en forme de la politique écologique du Cameroun et de l'image de cette politique dans la mouvance internationale. Son étude fait appel aux logiques qui président à l'introduction de l'environnement dans la politique de coopération au développement du Cameroun avec ses partenaires.

Les principes de la politique internationale du Cameroun

Les lignes directrices de la politique étrangère du Cameroun en tant que mode de conduite de ses relations internationales sont répertoriées aussi bien dans le domaine principiel que dans celui de son application

Tout Etat indépendant possède une politique étrangère. Elle sert de cadre d'expression et de conduite de ses relations avec les autres Etats et acteurs divers de la scène internationale, de sa coopération avec les autres acteurs de la scène internationale, ses partenaires au développement notamment. Elle est basée sur des principes bien établis qui visent à lui assurer succès et influence au sein de la communauté internationale. Marcel MERLE la définit comme « la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le "dehors", c'est-à-dire, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières » (Mouelle Kombi, 1996).

De fait, la politique étrangère renvoie aux stratégies utilisées par les gouvernements pour guider leurs actions sur l'arène internationale. « Foreign policies spell out the objectives State leaders have decided to pursue in a given relationship or situation as well as the general means by which they intently to pursue those objectives ». Elle est mise en œuvre par le biais de la diplomatie en tant qu'art de « *la gestion des affaires internationales, de maniement des rapports extérieurs, d'administration des intérêts nationaux des peuples et de leurs Gouvernements dans leurs contacts matériels* ».

Au Cameroun, les objectifs de la politique étrangère sont définis par le Chef de l'Etat. Elle est basée sur la morale et l'éthique internationales. Ses fondements politico-idéologiques sont : l'indépendance nationale ; l'unité africaine et le non-alignement. Tous ces principes emportent celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures dont la souveraineté et l'égalité sont le socle. « La non-ingérence est le bouclier contre l'impérialisme et la diplomatie de la domination des grandes puissances ». Concrètement, cela s'exprime par le refus de l'interférence des tiers dans la sphère de compétence exclusivement réservée à un autre Etat ou acteur international.

Aujourd'hui, l'on assiste à une sérieuse prise en compte de l'économique et du commercial en politique étrangère, surtout quand il s'agit d'une question aussi actuelle et aux enjeux aussi

multiples que le développement durable. Les fondements économiques de la politique étrangère du Cameroun procèdent fondamentalement d'un réalisme qui se préoccupe essentiellement de la sécurité et du développement économique, social et culturel du pays. Ils s'expriment sous forme d'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations, du développement des infrastructures et du tissu industriel national. La coopération internationale pouvant y contribuer, le gouvernement y attache la plus haute importance.

Le Cameroun a adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux. Cela traduit la détermination des pouvoirs publics à agir tant par leurs efforts propres que par la coopération internationale, pour promouvoir les droits énoncés dans ces différents instruments, gages d'un développement durable⁶¹. A l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux du corps diplomatique le 08 janvier 2006⁶², le Président Paul BIYA a souligné que, dans les relations internationales, la justice et une solidarité concrète et agissante doivent prévaloir en vue de sortir le tiers-monde de la misère et du sous-développement. Il reste persuadé qu'un tel esprit finira par s'imposer sur la scène internationale. C'est probablement un tel esprit qui pousse son pays à promouvoir une coopération accrue avec de nombreux partenaires pour la protection et la gestion durable de l'environnement.

Les fondements de la politique de coopération du Cameroun avec les pays et les organisations « amis » reposent sur trois principes, notamment l'indépendance nationale, la solidarité entre les peuples et la coopération avec tous les Etats. En vue de les mettre en application, trois stratégies ont été adoptées et sous-tendent cette politique, à savoir : l'intégration dans le concert des nations, l'appartenance à des groupes régionaux et sous-régionaux et la participation à tous les grands fora internationaux où s'élaborent les grandes décisions de la vie internationale⁶³. Le comportement du Cameroun en matière de politique environnementale respecte cette philosophie. Yaoundé essaie de mettre en œuvre une politique extérieure empreinte de réalisme et de pragmatisme comme le montre Mouelle Kombi (1996), ce qui lui permet de jouer le rôle qui est le sien sur la scène internationale.

Au Cameroun, c'est le MINREX qui est « chargé de la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtée par le Président de la République » (Mouelle Kombi 1996). Il s'occupe, dans ce cadre, de l'impulsion, de la mise en œuvre et de la coordination de la politique étrangère. C'est lui qui est chargé des relations avec les Etats étrangers, les organisations et les autres systèmes de la communauté internationale, de la protection des intérêts camerounais à l'étranger. Il joue le rôle d'interface entre les départements ministériels et les organisations internationales qui pourraient faciliter l'action des services publics. Il concourt à l'information en ce qui concerne le développement politique, économique, social et culturel du Cameroun. Toutefois, l'on remarque un éclatement manifeste de l'action diplomatique consécutive à celui même des lieux d'énonciation et de mise en œuvre de la politique étrangère. La politique de coopération dans le domaine environnemental, pluridimensionnelle par excellence, offre un champ fertile à cet éclatement. Toutefois, il lui reste un référentiel commun : les logiques de cette politique qui sont édictées par le Chef de l'Etat dont c'est le domaine réservé. Ainsi, pour mettre en place sa diplomatie de présence, de participation et de rayonnement, le Cameroun cherche à entretenir des relations avec tous les pays dans le respect de sa souveraineté, de son

⁶¹ Pour des développements détaillés sur la politique étrangère du Cameroun, cf. les travaux de Narcisse MOUELLE KOMBI, *Op. Cit.* Cette étude se contente de rappeler ces principes pour des objectifs de clarté par rapport au thème en débat. Voir également MINREX, *Plan d'action*, avril, 1999.

⁶² *MINEF*, Mise en œuvre Agenda 21 par le Cameroun, *Op. Cit.*

⁶³ In *Cameroon Tribune* du 11 janvier 2016, pp. 2-4.

intégrité territoriale et de ses intérêts légitimes. En ce sens, il s'inscrit dans une logique visant à assurer son rayonnement par-delà ses frontières, ce que conforte son adhésion au droit international. « En effet, il est question de mettre les rapports transnationaux au service des intérêts de l'Etat ».

L'impulsion de la politique étrangère du Cameroun vient du sommet de l'Etat ; pour cela, il reflète les attentes de ce dernier et en élabore les moyens et méthodes d'action pour la conduire efficacement et en conformité avec les normes édictées. Par ailleurs, elle est soumise aux facteurs qui influencent la vie internationale étant donné que c'est justement de ce contexte et en fonction de ses évolutions qu'elle s'inspire et se meut. L'utilisation judicieuse de ce contexte pour parvenir à ses fins en est la principale raison d'être. Pour toutes ces raisons, la politique extérieure du Cameroun accepte et incorpore l'intervention des acteurs nouveaux et divers, ce qui lui donne des champs d'expression nouveaux, en conformité avec les orientations globales au niveau mondial. L'environnement en est un exemple approprié.

La place de l'environnement dans la coopération au développement du Cameroun

Le cheminement des questions relatives à l'environnement dans l'arène de la politique étrangère du Cameroun est le point sur lequel on se focalise à ce niveau. L'analyse du « verdissement » de la politique de coopération au développement du Cameroun passe dès lors par la détermination de la place qu'y occupe l'environnement. Le contexte qui prévaut actuellement à travers le monde favorise la réflexion autour de ce thème : « aujourd'hui, les discussions sur le développement durable ou « sustainable development » sont incluses dans l'Agenda international établi par les Etats, les ONG et la société civile (Cabral 2000).

Il est à noter que l'environnement n'est pas seulement vert ; il englobe pratiquement tous les aspects de la nature. Or l'image que l'on en a est la couleur verte qui exprime le mieux cette situation, du fait de la prépondérance des forêts comme principal centre d'intérêt des questions relatives à l'environnement dans le Tiers-monde en général et au Cameroun pour le cas de cette étude. Ainsi, l'on pourrait tout aussi bien dire « environnementalisation », ce qui sied mieux à l'idée développée dans ce texte. Utiliser le terme « verdissement », c'est juste se conformer à l'expression consacrée dans les milieux scientifiques qui s'intéressent aux questions écologiques.

La mondialisation et l'apparition de nouveaux paramètres ou domaines d'expression de la politique étrangère sont des facteurs importants et expressifs qui peuvent justifier la place, l'intervention de l'environnement dans la détermination de la politique étrangère du Cameroun. Les objectifs de la diplomatie camerounaise, en tant qu'instrument de mise en œuvre et d'application de la politique étrangère, sont exprimés dans sa politique environnementale. En effet, ses principes sont tous mobilisés par la question environnementale. La pratique de sa gestion telle que mise en œuvre au Cameroun en coopération avec ses partenaires au développement respecte les cinq principes qui régissent la politique étrangère du Cameroun : l'indépendance nationale, le non-alignement, la coopération internationale, la construction de l'unité africaine et la paix internationale. La coopération dans le domaine de l'environnement permet au Cameroun de remplir les objectifs et orientations qu'il s'est fixés.

Le décret portant organisation du Gouvernement intègre cette dimension. Il reconnaît à chacun des deux ministères chargés de la question, un aspect transnational de son activité. Au MINEP incombe « la négociation des accords et conventions internationaux relatifs à la protection de

l'environnement et de leur mise en œuvre »⁶⁴ et au MINFOF « la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse »⁶⁵. Ces dispositions constituent une reconnaissance de l'inscription de la thématique environnementale dans l'agenda gouvernemental. De plus, les accords internationaux relèvent de l'action internationale de l'Etat.

L'on peut classer la coopération avec le GTZ dans le cadre de la consolidation des amitiés anciennes, la R.F.A. étant un des plus vieux partenaires du Cameroun. L'établissement de nouvelles amitiés et la diversification des partenaires de la coopération s'applique aux cas de WWF, de la COMIFAC. L'érection de l'environnement en domaine de coopération important participe de ce souci, La présence et la participation actives sur la scène internationale sont des objectifs que les conférences internationales et divers sommets sur l'environnement permettent au Cameroun de remplir. Les conférences de l'ONU, les sommets régionaux et sous-régionaux de même que les initiatives prises par les autorités camerounaises en vue d'une gestion durable et concertée des ressources naturelles servent à protéger les intérêts camerounais. Les idées véhiculées par ce pays en Afrique et dans les instances de coopération et de prises de décisions sur l'environnement ont pour conséquences la promotion d'une nouvelle image de marque du Cameroun et assurent à sa capitale un rayonnement comme centre de conférences et de décisions internationales sur un sujet de plus en plus pertinent sur l'échiquier sous-régional, régional et même mondial.

Le Cameroun applique une coopération sud-sud dans le domaine environnemental. Avec des pays ayant des ressources environnementales, elle vise le partage d'expériences et la constitution d'un front commun lors de négociations internationales sur les ressources naturelles. Entreprise avec les nouveaux pays émergents, elle vise à se créer une situation favorable dans cette coopération et une diversification de ses partenaires et des axes de déploiement plus vastes de sa politique étrangère à travers la diplomatie qui « exprime, défend et développe l'intérêt national ». Etant donné que la coopération au développement procède de choix minutieux en vue de la réalisation de l'intérêt national, la façon dont le Cameroun utilise cette coopération mérite d'être exposée dans la suite de ce travail.

De quelle manière le Cameroun met-il l'environnement en chantier dans la recherche de la satisfaction de ses objectifs de développement national par le biais de la coopération avec ses partenaires ? Répondre à cette question, c'est relever les raisons profondes qui expliquent la place accordée aux questions environnementales dans une telle coopération. L'environnement constitue un répertoire de légitimité exerçant certaines formes d'influence sur la politique étrangère comme l'a démontré Mühlenhöver (2002). L'examen de ce postulat en l'appliquant au cas camerounais s'avère enrichissant.

De quelle manière un Etat pauvre comme le Cameroun parvient-il à user de l'environnement comme un élément qui lui rapporte sur le champ des gains substantiels dans les rapports internationaux en tant que lieu par excellence de conflits d'intérêts entre acteurs étatiques et nouveaux acteurs des relations internationales ? Il convient d'examiner ce que Mühlenhöver (2002) appelle «les rationalités instrumentales du verdissement », c'est-à-dire les raisons qui expliquent ou mieux qui militent en faveur de la promotion de mesures respectueuses de l'environnement dans la conduite de la politique extérieure du pays.

⁶⁴ Article 5 alinéa 19 du décret N° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du gouvernement.

⁶⁵ Article 5 alinéa 21 du même Texte.

La protection de l'environnement par le Cameroun lui permet de se construire une bonne image de marque aux plans régional et international. Le fait qu'il abrite les représentations sous-régionales d'organisations internationales sur l'environnement est fort illustratif. Cela joue également un rôle tribunitien pour lui. La participation du pays au Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques tenu en septembre 2007 en est un exemple. Le Président de la République a prononcé à cet effet un discours lors de la réunion de haut niveau sur le changement climatique dans lequel il a plaidé pour la mise en place de mesures visant à lutter contre ce phénomène qui constitue « une menace à la paix et la sécurité internationale ». La voix du Cameroun est présente dans les rencontres internationales sur le sujet. Ainsi a-t-il profité de la tenue du Sommet de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale pour négocier avec succès le transfert du siège de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) de Khartoum à Yaoundé⁶⁶.

C'est un outil d'extension de son influence dans la sous-région. En Afrique centrale⁶⁷, le Cameroun trouve en l'environnement un moyen de se positionner en leader de la zone. Ainsi, le Président Paul Biya, devant ses homologues d'Afrique centrale lors du Sommet de Yaoundé, a déclaré que la coopération dans le domaine de la gestion des écosystèmes forestiers « est une bonne illustration de ce que doit être notre coopération sous-régionale ». La promotion de concertations sous-régionales autour de la gestion durable de l'environnement en général et des écosystèmes forestiers en particulier lui donne un rôle de guide et fait en sorte que les autres pays se tournent vers lui pour des actions et initiatives dont il est le promoteur. La création de deux espaces protégés transfrontaliers, le TNS et le TRIDOM, s'est faite autour de sa frontière avec trois pays de la sous-région : le Congo, la R.C.A. et le Gabon.

Les gains du Cameroun dans les chantiers de la lutte pour un développement durable s'expriment également en termes d'intégration des intérêts environnementaux dans d'autres domaines politiques. De fait, le développement durable est devenu un tremplin pour se procurer des financements et des appuis techniques et matériels dans d'autres secteurs clés du développement. La notion est tellement large que sa définition incorpore tous les secteurs et aspects que l'on voudrait lui faire intégrer. Ainsi, santé, éducation, culture, agriculture, économie sont tous contenus dans cette expression. Pour respecter ce principe cher à l'ensemble des Etats et de la communauté internationale, il faut mettre en place des moyens et structures appropriés dans chacun de ces domaines. Cela passe par la recherche d'aides de toutes natures.

L'usage fait de la coopération dans le domaine de la gestion de l'environnement par le Cameroun lui permet certes de remplir plusieurs objectifs. Mais, son efficacité est hypothéquée par certains faits qui seront présentés dans la suite de ce travail.

Les limites de la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires

⁶⁶ Ce transfert a eu lieu en février 2012.

⁶⁷ Il est question de l'Afrique Centrale formée autour de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) composée du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la R.C.A. et du Tchad.

Les enjeux et défis qui entourent la coopération internationale dans le champ de la gestion de l'environnement au Cameroun emportent des limites imputables aux deux parties. Cela mérite d'être souligné en vue de leur apporter des solutions visant à améliorer la situation. En effet, si «la principale ligne de fracture se situe entre les pays du Sud, détenteurs des ressources génétiques, et les pays du Nord, détenteurs des moyens de mettre celles-ci à profit », il faut mettre en exergue les attitudes imputables au Cameroun pour avoir la pleine mesure des problèmes qui minent l'optimalisation de la coopération environnementale.

Des limites imputables au Cameroun

Les nombreuses défaillances qui ressortent de l'action du Cameroun dans la politique de coopération et de gestion environnementales entraînent de faibles résultats quant au succès de sa politique de coopération dans le domaine.

L'éparpillement des compétences dans la coordination et le suivi de la coopération internationale environnementale du Cameroun a des répercussions sur son efficacité. En effet, confié à plusieurs départements ministériels, elle est peu cohérente et donc inefficace. Elle souffre de conflits de compétences à différents niveaux, alourdissant les bénéfices de cette coopération pour le développement durable. Les partenaires dans le domaine environnemental eux-mêmes ont du mal à se repérer quant à l'autorité vers qui se tourner pour un aspect plutôt qu'un autre dans la conduite de leurs missions.

Le MINREX, qui « a pour mission la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtée par le Président de la République »⁶⁸, est chargé des relations avec les Etats étrangers, les organisations internationales et les autres membres de la communauté internationale. Il joue le rôle d'interface entre les autres départements ministériels et eux en vue de leur fournir des informations sur les structures qui pourraient faciliter l'action des services publics. De telles dispositions font de lui statutairement, l'interlocuteur des partenaires au développement du Cameroun qui font l'objet de la présente étude qui sont tous des acteurs au sein de la communauté internationale. Toutefois, la pratique est toute autre.

La coopération est assurée plutôt à la fois par les deux ministères techniques chargés des questions d'environnement et par le MINEPAT dont les attributions recouvrent la coopération technique internationale. Ce dernier occupe une place de choix dans la lutte contre la pauvreté. Parmi ses attributions figurent le suivi des organisations sous-régionales s'occupant de l'aménagement ou de la préservation de l'écosystème sous-régional et celui de la coopération avec le PNUD. Le MINEP « est responsable de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement » et « de la négociation des accords et conventions internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de leur mise en œuvre ». Quant au MINFOF, il a comme rapport avec la coopération internationale la responsabilité de « la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en ce qui concerne la forêt ».

Un éparpillement aussi considérable des compétences en matière de coopération ne contribue pas à l'éclosion d'une exploitation adéquate des potentialités offertes par les partenaires au développement. Ces derniers eux-mêmes ont du mal à se retrouver, écartelés entre les nombreuses administrations qui gèrent les dossiers de coopération. L'on peut à juste titre s'interroger sur l'interlocuteur de WWF qui s'occupe aussi bien des forêts que de la nature. A qui la COMIFAC fera-t-elle appel lorsqu'elle a une communication à adresser au Cameroun ?

⁶⁸ Site du MINREX.

Est-ce au MINFOF qui a un point focal national COMIFAC, qui s'occupe des politiques nationales de mise en œuvre des décisions, accords et politiques forestières conformément aux directives de la Commission? Est-ce au MINEPAT chargé du suivi des organisations sous-régionales et qui s'occupe de la préservation de l'écosystème sous-régional ? Si c'est la deuxième option qui respecte les directives du décret organisant le gouvernement qui est choisie, comment assurer la liaison avec le point focal de la COMIFAC qui est sous la tutelle du MINFOF ? Cela est aussi valable pour le cas du PNUD qui, en dehors du fait que la politique générale de cette organisation fait statutairement du MINEPAT le coordonnateur de son action au Cameroun dans ses rapports avec le gouvernement, s'intéresse au PNGE qui est le programme-cadre national de gestion de l'environnement. Cela touche aussi bien la faune et la flore que l'environnement et la protection de la nature.

Le MINREX joue une fonction d'accompagnement. Il en est réduit, pour ce qui est de l'environnement, au traitement des dossiers relatifs aux accords internationaux. Concrètement, par le biais de sa Division des Affaires Juridiques et des Traités (D.A.J.T.), il est chargé de se prononcer sur l'utilité et l'apport d'un traité, sa conformité aux options de politique étrangère du Cameroun. Les seules initiatives que le département prend concernent la suggestion de l'établissement d'accords à caractère politique⁶⁹.

En somme, l'éparpillement des responsabilités entraîne un chevauchement dans l'action des administrations impliquées, entraînant une gestion des seuls secteurs rentables. Ces derniers en pâtissent aussi parce que la mise en œuvre de politiques efficaces ne saurait s'accommoder de tiraillements entre les divers personnels qui veulent se faire des profits personnels. De fait, étant donné que la collaboration avec les partenaires rapporte des pertes et frais de missions à ceux qui sont sélectionnés pour travailler dans les projets conjoints gouvernement/partenaires, les conflits sont souvent ouverts et retentissent sur les résultats. Cela hypothèque fortement les gains potentiels ou réels que l'Etat en tire ou pourrait en retirer.

Pour une coopération environnementale efficace pour le Cameroun

L'efficacité de la coopération est remise en question par le trop grand nombre d'acteurs présents et engagés. Les initiatives se chevauchent et se perdent, au détriment des pays concernés qui produisent plus de documents que de résultats effectifs. C'est le cas de toute la mobilisation autour de l'élaboration du PNGE et même du DSRP dont l'application reste toujours attendue. Les Etats africains et le Cameroun dont il est question dans cette étude sont quasiment absents du champ de décision. Ils se cantonnent à leur rôle de fournisseur de produits issus de leur environnement, protégé pourtant par ces partenaires, des matières premières qui ont une valeur ajoutée quasi inexistante pour les exportateurs qu'ils sont. Il y a également la difficulté que constitue l'éparpillement des instances de coopération et de débats sur les questions d'environnement pour un pays pauvre comme le Cameroun. Comme l'a relevé Le Prestre (2005), « l'extension de l'agenda international et la multiplication des lieux de débat représentent un défi financier et diplomatique pour les pays en voie de développement ».

Pour mieux rentabiliser la coopération au développement dans le secteur de l'environnement sans que cela nuise ou porte atteinte aux intérêts des uns et des autres, des solutions alternatives existent. Il convient d'en proposer un certain nombre à adopter par toutes les parties prenantes à la coopération environnementale au Cameroun. Il faut que cette coopération sert au développement durable et apporte sa pierre à l'édification d'une politique écologique mondiale plus appropriée et respectueuse de la politique de coopération au développement du Cameroun

⁶⁹ Source : La Direction des Affaires Juridiques et des Traités (D.A.J.T.) du MINREX, le 12 avril 2017.

et des normes internationales en vigueur. Pour cela, les solutions appellent une modification, un réaménagement du comportement aussi bien de l'Etat camerounais que de ses partenaires.

Mettre en place une plate-forme de coopération à même de gérer les différents aspects du partenariat au développement du secteur environnemental s'avère nécessaire. En effet, si « le gouvernement élabore les politiques de l'environnement et en coordonne la mise en œuvre »⁷⁰, il doit disposer des moyens de toutes sortes lui permettant de remplir effectivement cette mission. Les différentes structures qui existent, notamment les deux ministères chargés de ces questions : le MINEP et le MINFOF et d'autres ministères ayant un lien avec l'environnement consacrent l'éparpillement des compétences dans le secteur. Il faudrait concevoir une structure interministérielle qui servirait de coordonnateur de l'action de toutes les parties concernées. Pour cela, la mise en service effective, par le biais de la production du décret d'application de l'article 10 alinéa 2 de la loi-cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement instituant le Comité Interministériel de l'Environnement, s'avère nécessaire.

En vue de gérer efficacement sa coopération environnementale internationale, le Cameroun devrait donner au MINREX la responsabilité de la gestion de cette coopération. En effet, ce département qui est chargé de mettre en œuvre la politique des relations extérieures du Cameroun, de conduire sa politique étrangère, est pourtant dépouillé de la coopération technique internationale dont la question environnementale fait partie. Dès lors, il devient difficile de mener à bien la diplomatie de développement qui incombe à ce ministère, chargé de gérer les relations du pays avec l'extérieur. Un MINREX dénué de la coopération technique internationale⁷¹ pousse à s'interroger sur la possibilité de dissocier le politique du technique de manière radicale et d'en tirer des résultats convaincants. La conduite de la diplomatie camerounaise vise le développement du pays, la lutte contre la pauvreté. Ces visées passent, dans ce pays pauvre très endetté, par la coopération au développement dans les domaines techniques tels que l'environnement. Cependant, l'éparpillement des compétences en la matière ne favorise pas la satisfaction de ces intérêts.

Les partenaires du Cameroun devraient veiller à protéger l'environnement de manière réelle et non pas en ayant à l'esprit qu'il s'agit uniquement ou principalement d'un tremplin pour atteindre d'autres desseins. Cela n'irait pas nécessairement à l'encontre des intérêts qu'ils cherchent à préserver ou à satisfaire. Il leur permettrait au contraire de gagner davantage de leur statut de partenaires au développement pour remplir leurs objectifs cachés. Un tel engagement permettrait à l'Allemagne par exemple de s'approvisionner encore davantage ou mieux à long terme étant donné que la gestion durable vise à satisfaire les besoins immédiats tout en assurant à la postérité les mêmes droits. Quant aux organisations ce que sont les trois autres partenaires, elles gagneraient à adopter un comportement plus neutre, c'est-à-dire qui a uniquement trait aux objectifs avoués de ces organisations, dans le cadre de leurs actions aux côtés du gouvernement. Cela leur permettrait de remplir les fonctions principales des organisations internationales telles que retenues par Pierre de Senarclens. La défense de la paix et de la sécurité internationales pourrait leur conférer ou les conforter dans leur position de promoteurs d'une éthique morale respectueuse des droits humains. La gestion de la coopération

⁷⁰ Article 10 alinéa 1 de la loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun.

⁷¹ La coopération technique internationale est du ressort du MINPLAPDAT, qui est par ailleurs l'interlocuteur des agences de financement du développement à travers la Direction de la Coopération tel qu'il ressort de l'article 5 alinéa 26 du décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du gouvernement.

internationale incombe à WWF et à la COMIFAC qui sont impliqués dans la conduite de politiques régionales et locales. Ces structures sont appelées à jouer le rôle d'instance de légitimation qui participe à la création des valeurs politiques et des normes juridiques qui orientent l'ordre international dans leur domaine de compétence qui est l'environnement.

Par ailleurs, le discours promoteur de la conservation tenu par les personnes investies du pouvoir de diriger les actions de l'Etat en matière de préservation et de gestion de l'environnement devrait être assorti des moyens et stratégies d'accompagnement. La loi-cadre étant un énoncé de principes et devoirs en matière de protection de l'environnement, la production des décrets d'application des nombreuses dispositions de ce texte permettrait de mettre en chantier ce discours qui est pourtant prometteur et dont se dégage une volonté politique de gérer durablement l'environnement au Cameroun. De plus, accorder une plus grande attention aux populations locales vivant dans les zones de forêts permettrait de mettre en place des projets mieux adaptés et bénéficiant de plus de chance de succès, car la condition de la forêt tropicale au Cameroun « *est l'expression des conditions d'un milieu à un moment donné qu'il serait illusoire de prétendre orienter par des interventions venues de l'extérieur* » (Smouts 2001). En outre, lutter contre la désertification qui menace la partie septentrionale du Cameroun serait salvateur pour une frange importante de la population dont les efforts de développement sont lourdement hypothéqués par ce phénomène naturel. Dans ce sens, les initiatives telles que l'opération « *Sahel vert* »⁷² qui a eu lieu à Garoua sont à multiplier, à diversifier et à étendre pour lutter contre la désertification, unique chance de faire adhérer la population aux politiques environnementales. Ainsi faut-il promouvoir par exemple l'utilisation de sources d'énergie différentes. Financer le gaz domestique pourrait aider les populations à y accéder avec moins de difficultés. La flambée des prix pousse la population à exercer des pressions sur leur environnement naturel et à développer des mesures réfractaires réactionnelles à toute politique de protection.

CONCLUSION

Cet article a porté sur la mise en œuvre et les résultats de la coopération dans le domaine environnemental entre le Cameroun et ses partenaires au développement. Elle a consisté en la présentation et l'évaluation des éléments qui militent en faveur de la consécration de l'environnement à la fois comme élément et comme objet de sa coopération avec ses partenaires au développement. A cet effet, les logiques et les résultats de cette coopération ont été présentés. Il ressort que ces partenaires coopèrent avec le Cameroun sur les questions environnementales en vue de satisfaire plusieurs intérêts. Ceux-ci relèvent aussi bien de l'éthique, de la volonté de faire prévaloir et accepter leur idéologie que de la recherche de moyens pour répondre à des préoccupations d'ordre économique et/ou stratégique. C'est cette logique qui préside à l'instauration de la conditionnalité environnementale dans la coopération entre le Cameroun et ses partenaires au développement qui consacre une certaine perpétuation de la domination des pays du Nord sur ceux du Sud dont le Cameroun fait partie.

En définitive, la coopération environnementale entre le Cameroun et ses partenaires au développement constitue un levier important pour la modernisation des politiques écologiques

⁷² L'opération « *Sahel vert* » a été mise sur pied à Garoua en vue de permettre à chaque citoyen de participer à la lutte contre la progression du désert. Son slogan « un citoyen, un arbre » a contribué à la plantation de plus de dix mille arbres dans cette ville, la plus menacée par l'avancée du désert au Cameroun, d'abord dans les années soixante, ensuite en 2000, d'après le discours prononcé par le Président BIYA, le 24 septembre 2007 lors de la réunion de haut niveau sur le changement climatique tenu lors du Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques, et les archives du MINEP.

nationales. Toutefois, l'efficacité de cette coopération reste conditionnée par des facteurs internes tels que la faible capacité institutionnelle, l'insuffisante appropriation locale des projets, ou encore la dépendance aux financements extérieurs. Pour renforcer cette coopération environnementale, quelques recommandations méritent d'être formulées : renforcer les capacités techniques et administratives des institutions environnementales locales ; promouvoir une meilleure coordination interinstitutionnelle pour éviter le chevauchement des projets ; assurer une plus grande transparence et redevabilité dans la gestion des fonds alloués à l'environnement ; encourager une implication active des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des programmes et développer une diplomatie verte proactive, permettant au Cameroun de mieux défendre ses intérêts écologiques dans les négociations internationales.

Bibliographie

- Abega, S. C., & Bigombe Logo, P. (2006). *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*. Afrédit/Maisonnette et Larose.
- Bigombe Logo, P., & Dabire Atamana, B. (dir.). (2002). *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*. Yaoundé, Presses de FUCAC.
- Cabral, A. C. (2000). Les enjeux du développement durable : le cas du Brésil. *La Revue Internationale et Stratégique*, 39.
- Cirelli, M. T., Schmithuesen, F., Texier, J., & Young, T. (2001). Trends in forestry law in Europe and Africa. *FAO Legislative Study (FAO)*, (72).
- Kamto, M. (2004). Problématique de la conditionnalité en droit international et dans les relations internationales. In *Colloque de Yaoundé, La conditionnalité dans la coopération internationale* (20-22 juillet 2004).
- Kamto, M. (1996). *Droit de l'environnement en Afrique*. Paris, Edicef/Aupelf.
- Krasner, S. (1982). Structural causes and regime consequences : regimes as intervening variables. *International Organization*, 46(2).
- Le Prestre, P. (2005). *Protection de l'environnement et relations internationales*. Armand Colin.
- Mouelle Kombi, N. (1996). *La politique étrangère du Cameroun*. Paris, L'Harmattan.
- Mühlenhöver, E. (2002). *L'environnement en politique étrangère : raisons et illusions. Une analyse de l'argument environnemental dans les diplomaties électronucléaires française et américaine*. Paris, L'Harmattan.
- Plantey, A. (1991). *De la politique entre les États. Principes de diplomatie* (2e éd.). Paris, Pedone.
- Piquemal, A. (1998). La notion de « conditionnalité » et les organisations internationales économiques et financières. In *Mélanges Paul Isoart*. Pedone.

Smouts, M.-C. (2001). *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers de l'écopolitique mondiale*. Paris, Presses de Sciences Po.

Tatah, S. E. (1993). *International cooperation for environmental protection and sustainable study of the Korup Project in Cameroon* [Thèse de doctorat de 3e cycle en relations internationales, IRIC, Yaoundé].

Tcheuwa, J.-C. (2006). Les préoccupations environnementales en droit positif camerounais. *Revue juridique de l'environnement (RJE)*, 2006(1), 21-42.

Tcheuwa, J.-C. (2005). L'environnement en droit positif camerounais. *Juridis Périodique*, 63, 87-100.

Les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine dans la région de l'Adamaoua

Alice Misté Mayabou
mistmayabou@gmail.com
Université de Ngaoundéré

Résumé

La question de l'aménagement urbain en général et particulièrement celle de la voirie urbaine sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics camerounais. Les instruments de l'action publique démontrent une volonté politique de résoudre le problème d'enclavement des voies de circulation dans les villes. Cependant, leurs existences (les instruments normatifs et les instruments matériels) ne mettent pas à l'abri des contre-performances dans les résultats. Le cadre de vie des populations demande toujours à être amélioré. De ce fait, pourquoi malgré l'existence des instruments de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine, le phénomène d'enclavement des voies de circulation perdure dans les villes de l'Adamaoua ? La démonstration est construite autour de l'hypothèse selon laquelle les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine souffrent d'une relative insuffisance dans leur contenu ou leur mise en œuvre. Ce qui nous amène à établir que l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine dans la région de l'Adamaoua, connaît d'une part une difficile mise en œuvre de ces instruments normatifs. Et d'autre part, un problème de rationalisation des instruments matériels. Cette étude se donne pour objectif d'apporter des explications au phénomène de perpétuation de l'enclavement des voies de circulation dans les villes.

Mots-clés : aménagement urbain ; aménagement de la voirie urbaine ; politiques publiques-action publique ; instruments de l'action publique.

Abstract

The issue of urban planning in general, and more specifically that of urban road infrastructure, are a central concern for Cameroonian public authorities. Public action tools reflect a political will to address the problem of road isolation within cities. However, the existence of these tools (both regulatory and material) is not a guarantee of effective results. The living environment of the population still needs to be improved. Consequently, why does the phenomenon of road isolation in the cities of the Adamawa region persist, in spite of the existence of public action tools for urban road planning? The presentation is based on the hypothesis that public action instruments for urban road planning are relatively insufficient in their content or in their implementation. This leads us to the conclusion that public action for urban road development in the Adamaoua region faces, on one hand, challenges in implementing regulatory instruments, and on the other hand, difficulties in the rational management of material resources. Therefore, the objective of this study is to provide explanations for the continued isolation of road networks in urban areas.

Keywords: urban planning; urban road development; public policy-public action; public action instruments.

INTRODUCTION

L'enclavement des voies de circulation dans les villes camerounaises reste encore un problème urbain d'actualité majeure. La place de choix qu'il occupe dans les débats publics jusqu'à ce jour (puisqu'il se retrouve fréquemment parmi les questions orales des députés de la nation adressées aux membres du gouvernement lors des sessions parlementaires) prouve qu'il constitue un sérieux problème d'intérêt général au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Face à l'ampleur qu'il prend, l'organe politique exécutif avait déjà jugé bon en 2014 de prendre l'initiative de mettre en œuvre un autre programme visant à répondre aux besoins immédiats des populations.⁷³ Ceci à travers le programme dénommé « plan d'urgence triennal »

⁷³ Communication spéciale du Chef de l'Etat en Conseil Ministériel au Palais de l'Unité, le 09 décembre 2014 dont l'ordre du jour portait sur l'annonce du Plan d'Urgence Triennal 2015-2018, téléchargeable sur www.osidimbea.cm

(PLANUT) qui fut lancé cette même année et devait s'étaler sur une durée de de trois ans, touchant l'ensemble du territoire national. Ce vaste programme d'investissements initié par le Chef de l'Etat camerounais d'un montant de 925 milliards de FCFA, se voulait être un plan d'urgence qui concernait 497 projets avec l'aide financier du secteur bancaire.⁷⁴ Il touchait sept secteurs d'activité parmi lesquels l'aménagement urbain à travers la réhabilitation des routes et la construction des logements sociaux dans les chefs-lieux de régions.⁷⁵ La région de l'Adamaoua n'a pas bénéficié de ce projet dans le volet voirie, mais plutôt dans le volet habitat puisqu'elle a vu la construction de 100 logements sociaux sous l'hospice de ce programme. Elle profitera plutôt d'un autre projet présidentiel à savoir le « *projet de réhabilitation d'urgence des routes urbaines, sur l'étendue du territoire national* » allant dans le sens de l'amélioration du cadre de vie des populations relevant des financements spéciaux décidé par le Chef de l'Etat d'un montant de 50 milliards de FCFA qui consistait à la réhabilitation des voiries urbaines de certaines villes dans les dix régions du Cameroun.⁷⁶ En ce qui concerne la région de l'Adamaoua, elle disposera d'un montant global de 4,5 milliards de FCFA pour réhabiliter 5485 ml de voiries des villes de Ngaoundéré, Tignère, et Banyo, où certaines voiries ont été livrées.

En outre, l'existence des instruments de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine (Misté Mayabou 2022 :125-132) démontre aussi d'une réelle volonté politique de résoudre le problème d'enclavement des voies de circulation dans les villes, parce qu'il constitue un véritable obstacle pour le développement urbain.

Aborder la question des politiques publiques par les instruments vise généralement dans un premier temps, à identifier les différents moyens et procédés dont les acteurs impliqués utilisent pour leur implémenter à travers lesquelles des reforms urbaines peuvent parfois naître ; et dans un second temps à analyser à la fois les raisons qui poussent à retenir tel instrument plutôt qu'un autre et à voir les effets que produisent ce choix (Lascoumes & Galès 2005 : 12).

De façon générale, l'instrument de l'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social, qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires, en fonction des représentations et des significations dont il est porteur Lascoumes & Galès 2014 : 325). Saisir l'action publique par ses instruments permet un éclairage sur les transformations profondes souvent invisibles de celle-ci dans son sens, son cadre normatif ou cognitif, ou dans ses résultats. C'est à la fois un indicateur de compréhension des enjeux des acteurs et des politiques publiques. Il est « *un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation* » (Lascoumes & Galès 2005 : 14-15). Nay définit les instruments comme un ensemble de procédures, des techniques et des dispositifs concrets qui sont utilisés lors de la mise en œuvre des politiques publiques, pour produire des effets sur les groupes ou les phénomènes concernés (Nay 2008 : 261).

En partant de la définition de ce concept, nous pensons que même si un instrument est un ensemble de moyens techniques mis en œuvre par des acteurs permettant souvent de ressortir le genre de rapport que l'Etat entretient avec sa société, porteur d'une conception de régulation

⁷⁴ La Standard Chartered Bank à hauteur de 300 milliards, la Banque Atlantique à hauteur de 190 milliards, la BGFI Bank à hauteur de 100 milliards, et ECOBANK à hauteur de 3 milliards de FCFA.

⁷⁵ Plan d'urgence triennal de 2015-2018, consulté sur www.osidimbea.cm

⁷⁶ Discours de Madame le Ministre du MINHDU devant la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale, lors de la session ordinaire de novembre 2018 en vue de la présentation du programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement pour l'exercice 2019, notamment le volet habitat et développement urbain

à cause d'une codification dont fait souvent partis ces moyens, cela n'enlève pourtant pas le fait que le dispositif n'est pas seulement technique. Il est aussi social, car même si souvent les moyens mis en place pour atteindre des objectifs dans la mise en œuvre d'une action publique sont parfois préconisés par des textes de lois pouvant conférer un caractère générique dans son application sur tous types de politiques publiques, reste néanmoins qu'il y'a des mécanismes mis en œuvre par les acteurs, relevant de leurs propres initiatives. Les pesanteurs socioculturels par exemple, (l'installation de façon anarchique des populations ou les mentalités des riverains à travers le vandalisme des bitumes ou la pauvreté des populations) deviennent des dispositifs sociaux qui conditionnent les acteurs.(Misté Mayabou 2022 :207-215).Ils finissent par restructurer les comportements des acteurs de façon à leur contraindre à trouver ou à faire des compromis, puisque les mesures administratives légales pour sanctionner le désordre urbain dans le secteur de l'aménagement urbain en général ne portent pas toujours des résultats escomptés. Les autorités administratives sont alors amenées à trouver des compromis, consistant soit à ignorer l'incivisme des populations pour de maintenir la paix sociale ; ou soit imposer le paiement des amendes aux populations par les municipalités à celles qui dégradent les routes (Misté Mayabou 2022 :215-218).

Cette situation produit un impact dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement de la voirie urbaine, qui vient donner en quelque sorte une nouvelle orientation de l'action publique d'où l'emploi du terme redéfinition. Cette redéfinition conduit les instances publiques compétentes à une préférence pour les travaux de réhabilitation des voiries urbaines en matière d'aménagement que ceux de rénovation, et le rallongement des délais d'exécution des travaux aux entreprises prestataires (Misté Mayabou 2022 :218-221). Ces mécanismes sont parfois commandés par l'environnement dans lequel évoluent ces politiques publiques où ces acteurs échappent souvent à une formalisation juridique. S'ils constituent un dispositif, ils apparaissent à ce niveau comme un dispositif d'ordre social.

Alors, bien que les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine existent, cela n'empêche pas que des contre-performances dans les résultats soient constatées ; étant donné que le cadre de vie des populations ne s'est pas totalement amélioré malgré toute la bonne volonté des pouvoirs publics camerounais de faire des politiques publiques d'aménagement de la voirie urbaine, une action publique efficace, efficiente, pertinente, à travers ses instruments.

Des nombreux auteurs ont abordé la thématique des politiques urbaines au Cameroun. Nous avons entre autres : Kayo Sikombé qui parle du le rôle des acteurs dans la politique urbaine, et défend l'idée selon laquelle l'exercice du pouvoir dans la politique urbaine présente deux faces qui se matérialisent par un double dynamique : celle de l'ordre et celle du désordre (Kayo Sikombé 1998 : 11). Nkengue, quant à lui, démontre que dans la gouvernance locale des politiques d'entretien des routes et d'adduction d'eau, les logiques qui gouvernent ces politiques sont simultanément institutionnelles et organisationnelles et permettent de saisir l'Etat *opportuniste* au concret dans ses opérations ((Nkengue 2007 :42).Et Iya Moussa qui a mené une étude sur les plans d'urbanisme et la maîtrise de la gestion de l'espace au Cameroun, partant de l'examen des documents d'urbanisme existants, constate que ceux-ci montrent des manquements sur le plan de la procédure d'élaboration et d'exécution(Iya Moussa 2000 32-33). Ces manquements selon lui, sont à l'origine de l'inachèvement de la confection de plusieurs plans d'urbanisme, et de leur taux d'exécution très faible (moins de 50%) (Iya Moussa 2000 32-33).Alors, pour essayer d'expliquer ces phénomènes, il procède d'une part par faire une étude critique des plans d'urbanisme existants, à faire ressortir les causes des échecs enregistrés ; et d'autre part, il propose une nouvelle approche de travail de planification

urbaine, qui intègre davantage la commune, le citoyen, et qui garantit une meilleure maîtrise de la gestion de l'espace (Iya Moussa 2000 32-33).

Néanmoins, les travaux traitant exclusivement des instruments de l'aménagement urbain, voire de l'aménagement de la voirie urbaine au Cameroun, demeurent rares. Cette modeste contribution de notre part, se veut à la fois être un moyen de vulgarisation des instruments de l'action de l'aménagement de la voirie urbaine et plus particulièrement, un outil d'explication au phénomène perpétuel d'enclavement de la voirie urbaine.

Dans la région de l'Adamaoua, certaines voies de circulation dans ses départements et arrondissements apparaissent encore inaccessibles. Certes, les organismes gouvernementaux comme le PNDP, le FEICOM, et le Fonds Routier ont joué un grand rôle dans l'aménagement urbain dans cette région par leur appui financier qu'ils apportent aux CTD et à l'Etat pour la réalisation des travaux d'aménagement, et leur apport d'expertise technique (Misté Mayabou 2022 :137-143). En plus, elle est devenue « *Capitale Régionale C2D* », ⁷⁷ sans compter que les mises en garde et les injonctions du Fonds routier (Adorlac Lamissia 2024) ont fini par produire des fruits. Pourtant, certaines villes continuent de présenter des voiries enclavées. Cet état de choses reste un véritable supplice pour les populations que ce soit en saison sèche (les routes sont poussiéreuses) ou en saison pluvieuse (certains caniveaux se bougent et l'on finit par assister à des inondations des voies de circulation, ou à la présence de larges étendues de boues de terre). Ce contexte nous amène à poser la question de savoir pourquoi malgré l'existence des instruments de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine, le phénomène d'enclavement des voies de circulation perdure dans les villes de l'Adamaoua ?

La démonstration est construite autour de l'hypothèse selon laquelle les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine souffrent d'une relative insuffisance dans leur contenu ou dans leur mise en œuvre. Ceci pour une série de raisons : la confusion par les acteurs étatiques de leur champ de compétences ; l'absence d'une répartition équitable du personnel qualifié dans les services déconcentrés des administrations publiques compétentes dans la région ; la définition des priorités en ce qui concerne les dépenses budgétaires annuelles des communes ; et le déficit logistique adéquat chez certaines entreprises.

Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse , nous avons adopté comme cadre théorique : d'abord la méthode juridique dite exégétique (Bergel 2004 :263) qui à travers la confrontation à la réalité des lois, des décrets en vigueur en matière d'aménagement urbain, nous a été bénéfique pour identifier les instruments normatifs de l'action publique d'aménagement urbain en général, et ceux de l'aménagement de la voirie urbaine en particulier, pour reconnaître les acteurs, leurs champs de compétence, et les moyens d'action qui leur sont donnés pour mettre en œuvre ces politiques publiques.

Ensuite l'approche cognitive des politiques publiques au sens de Müller qui part du constat selon lequel, les politiques publiques ne servent pas seulement qu'à résoudre des problèmes, mais à construire aussi des « *cadres d'interprétation du monde* » renvoyant à la manière dont

⁷⁷ Pour plus d'explication: le programme "C2D Urbain Capitales Régionales" est un programme réalisé par le MINH DU et dédié d'une part aux financements d'Investissements Prioritaires concernant les infrastructures, les équipements marchands, les services urbains, l'amélioration du cadre de vie ; et d'autre part au renforcement des capacités des Maîtres d'Ouvrages locales. Il est issu de l'initiative PPTE où le Cameroun a engagé avec la France dans le cadre de la mise en œuvre d'un Contrat de Désendettement Développement (C2D) avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement. C.f. Ministère de l'Habitat et Développement Urbain (s.d) Aménagement Urbain : l'apport du C2D « Capitales Régionales », réalisation et nouveaux défis, téléchargeable sur www.minhdu.gov.cm

les acteurs perçoivent le réel, leur place dans le monde, et ce que le monde devrait être (Müller 2000 :195). **Elle nous a été utile** pour démontrer que les politiques publiques élaborées et mises en œuvre dans ce secteur d'activité sont aussi des interprétations que les acteurs impliqués, ont « du réel » et dont leurs implémentations connaissent presque souvent une redéfinition des objectifs de départ.

Puis la théorie néo-institutionnalisme du choix rationnel qui part du postulat selon lequel les individus sont des atomes de la société et que ces derniers ont des objectifs (ou des préférences) claires, et dont ils cherchent à déterminer le meilleur moyen pour parvenir à ces fins (Delore 2014 : 359-361). Elle nous a été profitable pour comprendre l'attitude des agents des services déconcentrés des administrations publiques dans l'opérationnalisation des mises en œuvre des politiques d'aménagement de la voirie urbaine.

Et enfin l'analyse comparative des politiques publiques qui vise à rendre compte et à expliquer, les différences et les points communs entre les objectifs, les acteurs, les processus tant décisionnels que de mise en œuvre, les instruments et effets de l'action publique, dans différents pays, territoires, ou secteurs (Hassenteufel 2014 : 148). Elle nous a aidé à trouver à travers la comparaison de dépenses budgétaires allouées pour l'entretien de la voirie urbaine dans trois municipalités de 2016 à 2021, des éléments explicatifs derrière les rationalités des acteurs étatiques locaux dans la création ou l'entretien des voiries urbaines. Ce qui nous a servi pour comprendre les rationalités des acteurs (leurs priorités en matière d'aménagement de la voirie urbaine). Les entretiens et la recherche documentaire ont constitué nos opérations de recherche.

En premier lieu nous parlerons d'une difficile mise en œuvre des instruments normatifs ; et en second lieu nous aborderons le problème de la rationalisation des instruments matériels.

Une difficile mise en œuvre des instruments normatifs : le manque d'une collaboration parfaite et l'absence de concertation.

Les instruments normatifs de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine sont de deux ordres (les outils normatifs de l'aménagement urbain et les outils normatifs de la voirie urbaine) (Misté Mayabou 2022 : 125-132). Ils connaissent dans la réalité une difficile implémentation à cause souvent de la confusion par les acteurs étatiques de leur champ de compétences.

Les politiques publiques d'aménagement urbain en général, et celles de l'aménagement de la voirie urbaine en particulier, font intervenir les instances publiques et les instances privées. Les instances publiques à savoir le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Travaux Publics (MINTP), et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont celles qui agissent directement dans les politiques publiques d'aménagement de la voirie urbaine ; les autorités administratives et certaines sectorielles sont celles qui y interviennent indirectement.

Toutefois, dans l'exécution de leurs missions sur le terrain, on constate une sorte de confusion dans le champ de compétences des instances publiques, qui constitue une sérieuse entrave dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement de la voirie urbaine dans l'Adamaoua. Cette confusion est due souvent au manque de collaboration entre les sectorielles, et l'absence de concertation entre les CTD et ces sectorielles. Les textes régissant l'organisation de ces départements ministériels (le MINHDU et le MINTP) définissent clairement le rôle de chacun en matière de ces politiques publiques.

Le décret n°2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain en son art (1), al2a, met le MINH DU au centre des politiques publiques d'aménagement urbain, notamment en matière de politique d'aménagement de la voirie urbaine par l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes ; de la planification et du contrôle du développement des villes ; et enfin de l'embellissement des centres urbains en liaison avec les départements ministériels et les collectivités Territoriales Décentralisées entre autres. En plus, le décret 2008/0736/PM du 23 avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine, en son art 4 reconnaît l'initiative de l'élaboration de document de planification urbaine au Maire, et en cas de nécessité au MINH DU. Ce décret fait de lui avec l'autorité municipale, les organes chargés de l'élaboration des documents de planification urbaine qui à ce jour, reste les instruments par excellence en matière d'aménagement urbain au Cameroun.

En sus, la loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'Urbanisme au Cameroun, qui en son art 1^{er} dispose qu'il régit l'urbanisme, l'aménagement urbain, et la construction sur l'ensemble du territoire camerounais. Ainsi, cette loi renseigne à suffisance sur les compétences du MINH DU en matière d'Urbanisme, puisqu'étant responsable de l'élaboration des documents de planification urbaine, de l'embellissement des villes en général, cette loi définit les compétences de cette sectorielle, en lui conférant le caractère institutionnel comme acteur dans les politiques de la ville au Cameroun.

Le Décret n°2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics, en son art 1^{er}, al2 dispose que le Ministre des MINTP est responsable de la supervision et du contrôle technique de la construction des infrastructures, des bâtiments publics, ainsi que de l'entretien et de la protection du patrimoine routier national. Ainsi, il est chargé de l'élaboration de la politique de construction, de maintenance et d'entretien des infrastructures, bâtiments publics et des routes ; d'effectuer toutes études nécessaires à l'adaptation aux écosystèmes locaux de ces infrastructures, en liaison avec le Ministère chargé de la recherche scientifique, les institutions de recherche ou d'enseignement, et de tout autre organisme compétent ; d'assurer la promotion des infrastructures, des bâtiments publics et des routes en liaison avec le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ; du contrôle de l'exécution des travaux de construction des infrastructures, et des bâtiments publics conformément aux normes établies ; d'apporter son concours à la construction et à l'entretien des routes, y compris les voiries urbaines, en liaison avec les Départements Ministériels et organismes compétents ; du suivi des activités des organisations professionnelles des Ingénieurs de Génie Civil et des Ingénieurs des Travaux Publics ; et enfin, de la formation du personnel des travaux publics, en liaison avec les Départements Ministériels concernés.

L'analyse de l'article du décret cité ci-dessus, nous fait comprendre que l'on reconnaît entre autres au MINTP, d'apporter son concours à la construction et à l'entretien des routes, y compris celles des voiries urbaines, en liaison avec les sectorielles et organismes compétents. Or, cette partie de la disposition tend à échapper au bon sens de certains agents ou fonctionnaires des services déconcentrés des administrations publiques du MINH DU et du MINTP. On assiste souvent à des situations de déni de compétences par ces agents ou fonctionnaires, lorsqu'une route nationale traverse le périmètre urbain et nécessite d'urgence une réhabilitation ; une sorte de punching-ball se joue, où chaque sectorielle se rejette la responsabilité sous prétexte que ce problème ne relève pas de son champ de compétences. Un ballet de rejet de responsabilités s'observe dans ce cas. Ce fut le cas par exemple de la route dite la Nationale n1 dans la ville de Ngaoundéré, une route nationale traversant le périmètre urbain qui en principe depuis 2018, devrait voir ses travaux achevés. Le MINH DU et la Communauté urbaine (CU) de Ngaoundéré se sont rejetées chacune pendant très longtemps la responsabilité. Le MINTP a fini par

reprendre les choses en main en 2020 à travers l'Entreprise *BERNI SA* qui avait gagné le marché public, vue que cette route relie la région de l'Adamaoua à celle de la région du Nord. C'est une situation que beaucoup des agents des services déconcentrés de ces différentes instances publiques n'avaient pas pu comprendre en ce moment, du fait de l'ignorance ou de la non-maîtrise de cette disposition qui pourtant levait un pan du voile sur ces situations de déni de compétences où une route nationale vient à traverser le périmètre urbain et nécessite d'urgence des travaux de réhabilitation.

Ce phénomène vient remettre sur le tapis le problème du manque de concertation très souvent constaté au sein de nos administrations publiques. Il constitue un attermoisement de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine par le fait qu'il entrave l'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'action publique de l'aménagement urbain, alors que les textes en vigueur sont très clairs en ce qui concerne le principe de collaboration entre les sectorielles, et entre les sectorielles et les CTD. Ceci peut se vérifier dans le décret n°79-93 du 21 mars 1979 portant nomenclature routière, en son art 8 qui dispose en précisant que la responsabilité d'entretien des routes nationales, provinciales et départementales, incombe aux services techniques du ministère chargé de la construction et de l'entretien des routes à savoir le MINTP.

En outre, en son art 10, ledit décret dispose que les autoroutes et les voies urbaines font l'objet de textes particuliers qui ne doivent pour autant pas créer une sorte de cloisonnement des compétences, en matière de voirie urbaine. Même si à ce jour, ces textes particuliers n'existent pas encore, cet art 10 précise qu'en matière de construction de routes urbaines ou d'autoroutes, les sectorielles qui seront impliquées se doivent de collaborer. Le Décret n°2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, en son art 1^{er}, al 2, déroule les compétences du Ministre du MINH DU en matière de développement urbain, et démontre déjà qu'en matière d'aménagement de la voirie urbaine, le principe de collaboration entre les sectorielles et entre les sectorielles et les CTD sont de rigueur ; parce que le MINTP possédant l'expertise en la matière, est chargé de la supervision, du contrôle, et de l'entretien des routes en général.

Parlant de l'absence de concertation entre les CTD et les sectorielles (MINH DU et MINTP) en matière d'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine, il faut d'emblée rappeler que la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, en son art 241 al 1 dispose que la CU est aussi compétente de façon exclusive, si on se limite au domaine de l'aménagement du territoire en général, et de la voirie urbaine en particulier, du nettoyage des routes nationales, régionales et départementales, de la planification urbaine, des plans et schémas directeurs d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement où elle est appelée à donner son avis sur le projet de schéma Régional d'aménagement du territoire, avant son approbation ; de la délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolition ; de la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des voiries primaires et secondaires, de leurs dépendances et de leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art etc.

Cette loi à travers cet article cité ci-dessus, vient faire de la CU à partir de décembre 2019 au Cameroun, une CTD détenant à titre exclusive, les compétences en matière d'aménagement de son espace territorial, contrairement à l'art 110 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, qui ne faisait qu'énumérer les compétences qui lui étaient transférées. En matière d'aménagement de la voirie urbaine, la CU est responsable de la création et de l'entretien de la voirie urbaine. Elle est appelée à réaliser des grands travaux

d'aménagement, puisqu'on lui reconnaît à présent, l'expertise de façon exclusive pour les entreprendre. Mais avant cette loi de décembre 2019, même si la CU disposait de ces compétences, le fait qu'elles ne lui revenaient pas de façon exclusive, elle se reposait de manière volontaire ou souvent involontaire sur l'expertise technique et l'appui financier des sectorielles comme le MINHDU et le MINTP pour pouvoir réaliser ses grands travaux d'aménagement urbain. Ce qui était de nature à créer des conflits d'intérêts, parce que les agents et les cadres communaux se voyaient très souvent remettre en cause leurs expertises ou leurs propositions de solutions face à certains problèmes urbains.

La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes et la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD, viennent affirmer et confirmer les compétences transférées à la CTD en matière d'aménagement urbain en général, et particulièrement en matière d'aménagement de la voirie urbaine.

Cependant, le fait que ce transfert de compétences ne s'est pas immédiatement accompagné avec le transfert des ressources, et que celui-ci s'est fait de façon progressive, a plongé les CTD dans une attitude d'actrice-sujet dans les politiques publiques d'aménagement de la voirie urbaine. Se voyant comme une actrice confirmée par les dispositions légales, elles considéraient souvent l'expertise technique des sectorielles comme une forme d'ingérence dans leurs affaires. Par exemple : lorsqu'il fallait élaborer les documents de planification urbaine, l'expertise technique du MINHDU qui est en principe importante, était simplement ignorée par certaines CTD. Or, l'approbation de ces documents de planification urbaine doit au préalable passer par la validation du MINHDU, qui apportera par la suite son financement. Mais vu que chacun se sentait le patron de sa propre politique, la concertation entre ces deux instances publiques n'était pas perçue comme un impératif. Cette attitude a longtemps plongé l'action publique de l'aménagement urbain en général et celle de la voirie urbaine en particulier, dans une forme aggravée d'inertie dans la région l'Adamaoua. Les solutions parfois trouvées par les CTD pour lutter contre le désordre urbain ont alors toujours rencontré des difficultés comme : la faible implication des acteurs administratifs communaux et celle de la société civile ; la faiblesse du dispositif de sanction immédiate pour les contrevenants ((Mohamad Oumaté M. 2018 :14).

Cette situation de défaut de concertation entre les instances gouvernementales étatiques et celles locales au moment des prises de décision entraîne parfois la prise de plusieurs types de mesures ou de décisions, émanant de différents pôles pour résoudre un seul et même problème. Ce qui devient à la longue contreproductif. Les autorités administratives ont tendance à prendre des mesures sans au préalable consulter les CTD, sous le prétexte du maintien de l'ordre public. Des telles mesures qui produisent la plupart du temps, l'effet inverse de ce qui était au départ attendu, et viennent très souvent entrer en contradiction avec celles prises par les CTD. Ce contexte finit par créer chez les CTD, un état de choses où elles s'enlisent dans une attitude de passivité ou de fatalité, face aux autorités administratives. C'est peut-être dans ce sens que Britley Bakulay qui analyse les conditions réelles de fonctionnement des institutions municipales au Cameroun, affirme que « *les responsables des communes camerounaises se trouvent quotidiennement pris dans une double tenaille : entre la réalité et les textes définissant leurs compétences rigides, complexes, difficiles à appliquer, ils ne laissent que peu de responsabilités et aucun droit de contrôle sur les ressources financières, mais aussi entre la réglementation et la demande sociale.* » (Britley 1995 :81-82). Selon lui, le modèle de gestion qui leur est imposé (de subordination à la tutelle) ne leur permet pas de faire preuve d'initiative. Alors, pour s'en sortir, les magistrats municipaux doivent relever plusieurs défis : celui de la législation qui ne leur permet juste ce que veut bien leur accorder la tutelle ; celui du changement social auquel ils doivent s'adapter ; enfin celui de leur autorité personnelle, en tant que personnalités locales. Mais depuis 2019 avec la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019

portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, le principe de subsidiarité qui constitue la base de la décentralisation au Cameroun apparaît relativement effectif. Leur autonomie financière est encore réaffirmée et bien définie.

Comme autres insuffisances dans la mise en œuvre de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine, nous avons le défaut de rationalisation des instruments matériels.

Le défaut de rationalisation des instruments matériels : entre affectation asymétrique des ressources humaines dans la région et la budgétisation inefficace

La rationalisation des instruments matériels ne favorise pas toujours une bonne implémentation des instruments de cette action publique. D'emblée, la mise en œuvre d'une politique publique dépend aussi des moyens dont peuvent disposer l'acteur. Patrick Hassenteufel en se penchant sur l'analyse des acteurs des politiques publiques, identifie les déterminants des stratégies des acteurs dans le cadre de l'action publique qui sont de trois types : les ressources dont ils disposent ; les systèmes de représentation auxquels ils croient et qui orientent leurs stratégies ; et les intérêts poursuivis qui définissent les finalités de leurs actions (Hassenteufel 2008 : 104-105). Les ressources sont des moyens mobilisés par les acteurs, pour implémenter l'action publique. Il en distingue six catégories : les ressources juridiques ; les ressources matérielles ; les ressources de savoir ; les ressources politiques ; les ressources temporelles ; et les ressources sociales.

Dans l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine dans l'Adamaoua, en dehors des ressources juridiques qui semblent être les instruments dominants, il y'a aussi les ressources matérielles.

Nous entendons par ressources matérielles, les moyens financiers (le budget), les moyens humains (le personnel disponible) et les moyens opérationnels (les locaux, les moyens logistiques et informatiques, les outils techniques etc.) Donc, les instruments matériels de cette action publique dans la région de l'Adamaoua sont : les ressources opérationnelles ou humaines, les ressources financières et les moyens logistiques.

Les moyens humains mis par l'Etat à la disposition des services déconcentrés des administrations publiques compétentes en matière d'aménagement de la voirie urbaine sont restés insuffisants pendant très longtemps. Un constat très flagrant d'une forte concentration des ressources humaines dans le chef-lieu de région (la ville de Ngaoundéré au niveau des services déconcentrés des administrations publiques compétentes n'était pas toujours un facteur favorable pour l'efficacité de cette action publique.

En effet, lors d'une enquête de terrain réalisée en février 2020 dans l'une des délégations régionales et certaines des délégations départementales d'une de ces sectorielles compétentes (MINHDU), nous avons constaté qu'au niveau de cette délégation régionale, l'effectif comptait dix (10) agents ; et dans les délégations départementales, on retrouvait entre deux (2) ou quatre (4) agents. On en déduisait une concentration des effectifs du personnel au niveau des chefs-lieux de région par rapport aux départements et arrondissements. Les services déconcentrés des administrations publiques se retrouvent la plupart du temps, dans l'échelon territorial départemental. Parce que dans les arrondissements, le problème du manque de bâtiment approprié, pour accueillir les locaux de ces administrations ; ou encore, l'inaccessibilité de ces villes, à cause de l'impraticabilité des routes, qui découragent les agents de s'y installer, ont pour conséquence, la concentration de ces administrations publiques au niveau des départements. Même s'il est vrai que depuis quelques temps, on observe des nominations et des affectations du personnel et fonctionnaires de ces administrations dans les zones reculées ces dernières années, cette problématique du sous-effectif du personnel dans l'échelon territorial

départemental (voire souvent dans les arrondissements), demeure un réel handicap dans l'exécution des tâches administratives.

D'ailleurs pour pallier ce déficit d'effectifs du personnel, ces agents ou fonctionnaires de ces services déconcentrés des administrations publiques compétentes dans les zones reculées sont contraints soit de limiter leurs travaux qu'à l'élaboration des projets ; soit à la rédaction des rapports de travail pour tenir informer leur hiérarchie.

Pour Nga Efouba, l'administration camerounaise est encore plongée dans un système de gestion de personnel marqué par l'amateurisme, l'usage des méthodes classiques et désuètes, ne cadrent plus avec les exigences d'une administration moderne (Nga Efouba 2017 : 51). Parce que de nos jours, la gestion du personnel constitue la clé de voûte de toute administration sérieuse, souhaitant réaliser ses politiques publiques avec succès et surtout répondre aux missions d'intérêt général avec efficacité et efficience, en assurant le bien-être des citoyens (Nga Efouba 2017 : 51). Ainsi, la recherche permanente des résultats et de la performance renvoie à développer, à accroître, à augmenter ; et ceci n'est possible que si on offre les chances au capital humain de se mettre à la page, et de donner la pleine mesure de son talent (Nga Efouba 2017 : 51). Or, l'administration camerounaise semble encore bien en retard de ces exigences d'une administration moderne (la recherche des résultats et la performance) (Nga Efouba 2017 : 52). Il pense que le management semble être l'opportunité adéquate pour y arriver à cette administration moderne ; car le management qui est plus qu'une science, est un art qui appelle ou exige du dirigeant, la prudence, la patience, l'intelligence, afin que les uns et les autres appelés à le suivre, le fassent sans offense, ni invective. Il modifiera ainsi la posture du chef de l'administration. Notamment, en effectuant le passage du chef à celui de leader, puisque le chef dirige alors que le leader motive (Nga Efouba 2017 : 63-66). Ainsi, pour y arriver à une administration moderne, celle-ci doit s'inscrire dans une profonde mutation pour passer d'une administration traditionnelle à une administration moderne et performante, notamment en corrigeant l'une de ses faiblesses à savoir les faiblesses managériales (Nga Efouba 2017 : 63-66).

Les préférences pour les dépenses annuelles de fonctionnement que celles des investissements ont constitué pendant des nombreuses années pour les communes, l'une des causes de la non-efficacité de cette action publique. Par exemple, les budgets de trois (03) communes d'arrondissement des villes de Tibati, Meiganga, et Tignère de 2016 à 2021 ont permis de constater à travers les tableaux et le diagramme ci-dessous que nous avons eu à réaliser que les pourcentages représentant les dépenses annuelles en matière de voirie urbaine étaient minimes. Ce qui nous a permis de remettre en question cette idée commune partagée en milieu administratif local selon laquelle la croissance du budget d'une commune signifie l'augmentation aussi du montant consacré en matière d'entretien de la voirie urbaine ou municipale. L'exploitation et la lecture des budgets annuels de ces communes lors de nos différentes descentes sur le terrain pendant ces différentes années dans ces villes, nous ont laissé voir qu'en matière de dépenses de fonctionnement, les communes avaient eu comme priorités principales : les dépenses de fournitures de bureau et les dépenses en carburants et lubrifiants (cas de la commune de Meiganga) ou dans un premier ordre celles relatives à l'entretien des voiries municipales, et dans un second ordre celles allouées aux dépenses en carburants et lubrifiants, ou dans l'entretien des bâtiments (cas des communes de Tibati et Banyo).

Dès lors, le choix des priorités lors de l'élaboration des politiques publiques de l'aménagement de la voirie urbaine par les instances locales reste une variable à ne pas négliger, si l'on voudrait évaluer la mise en œuvre de cette action publique. Certes, l'Etat octroi ce qu'il appelle la *dotation générale à la décentralisation* aux CTD pour leur accompagner dans leurs missions.

Cette magnanimité des pouvoirs publics pourrait rejeter la faute sur une prétendue irresponsabilité des magistrats municipaux dans les travaux d'aménagement des routes. Mais l'on ne saurait ignorer un fait majeur à savoir que pendant des nombreuses années, ce ne sont pas toutes les communes dans la région de l'Adamaoua qui percevaient cet appui financier de la part de l'Etat. Si la CU la percevait, elle se faisait de façon sporadique. Ce phénomène pourrait aussi expliquer pourquoi certaines communes avaient des préférences en matière de dépenses que celles consacrées à la création ou à l'entretien des voiries, puisque les travaux d'aménagement routier sont excessivement coûteux. C'est pourquoi l'Etat devrait procéder à l'augmentation dans la loi des finances, du montant du budget en investissement des infrastructures routières et aussi la sécurisation des recettes par l'Etat des péages routiers, en vue de pouvoir disposer des ressources financières suffisantes pour répondre aux demandes des populations.

Année budgétaire		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget annuel (FCFA)	Tibati	560 000 000	600 000 000	560 000 000	760 000 000	932 000 000	952 791 500
	Meiganga	887 780 081	950 000 000	980 000 000	1 273 018 452	1 380 038 757	2 524 890 940
	Banyo	660 000 000	732 974 000	730 000 000	1 225 435 000	1 061 700 000	1 946 994 893
Dépense en matière d'entretien de la voirie municipale(FCFA)	Tibati	20 000 000	19 000 000	15 000 000	21 500 000	42 700 000	4 900 000
	Meiganga	25 000 000	10 000 000	30 000 000	3 000 000	2 500 000	4 500 000
	Banyo	6 000 000	20 000 000	30 000 000	105 000 000	25 000 000	60 000 000

Figure 1: Tableau comparatif des budgets annuels et des dépenses en matière d'entretien des voiries municipales des communes de Meiganga, Tibati, Banyo de 2016 à 2021. **Source :** archives des communes de Meiganga, Tibati, et Banyo

Budgets annuels (prévisions)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses budgétaires annuelles	45000 0000 FCFA	42960 0000 FCFA	60750 0000 FCFA	66000 0000 FCFA	7329 7400 FCF A	73000 0000 FCFA	12254 35000 FCFA	10617 00000 FCFA	19469 94893 FCFA
Dépenses en matière d'entretien de la voirie	50000 00 FCFA	10000 000 FCFA	10000 000 FCFA	60000 00 FCFA	2000 0000 FCF A	30000 000 FCFA	10500 0000 FCFA	25000 000 FCFA	60000 000 FCFA
Pourcent ages consacré s à l'aménagement de la voirie urbaine dans les dépenses budgétaires annuelles	1,11%	2,33%	1,65%	0,91%	2,73 %	4,11%	8,57%	2,35%	3,08%

Figure 2: Pourcentage représentant les dépenses consacrées à l'entretien des voiries municipales dans les dépenses budgétaires annuelles de la commune de Banyo. **Source :** l'auteure

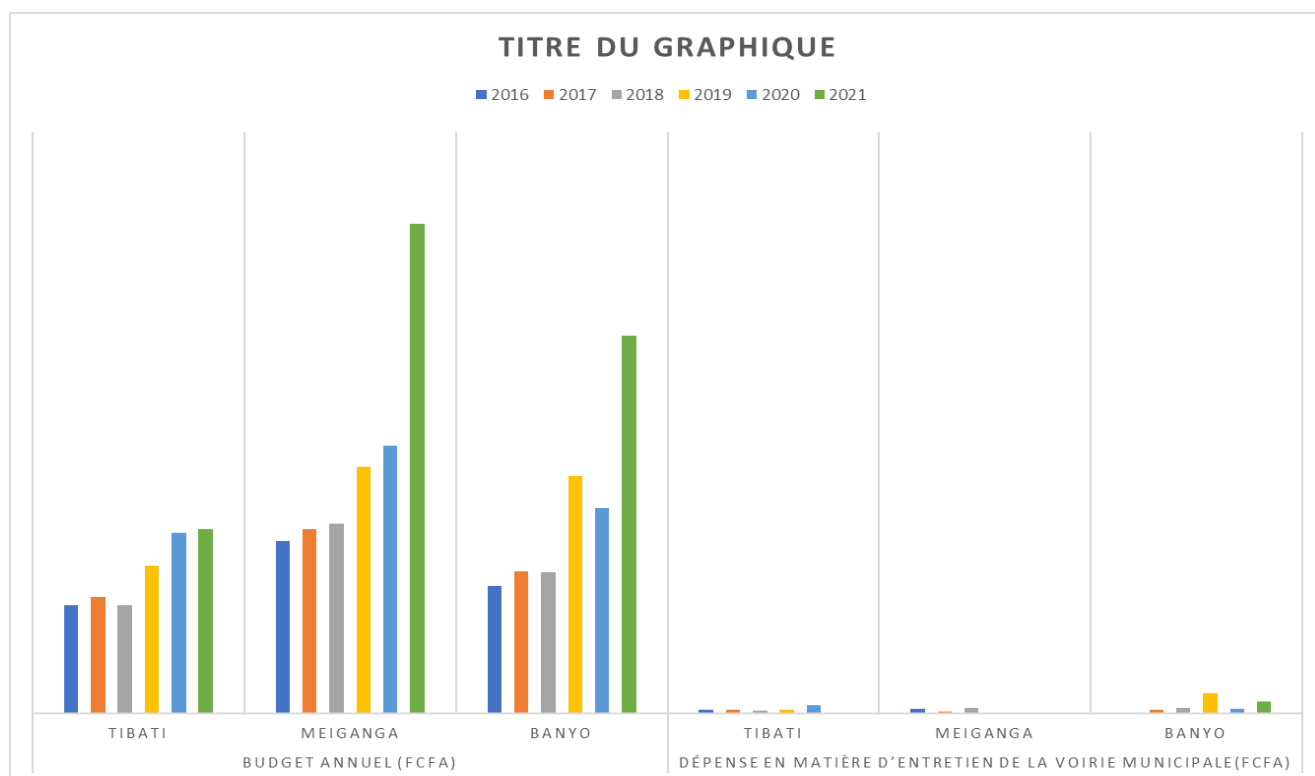


Figure 3 : Diagramme représentant les budgets annuels des communes de Tibati, Meiganga, Banyo et les dépenses consacrées en matière d'entretien de la voirie municipale en FCFA provenant de ces budgets de 2016-2021. **Source** : l'auteure

Budgets annuels(prévisionnels)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses budgétaires annuelles	400 000 000 FCFA	470 000 000 FCFA	500 000 000 FCFA	560 000 000 FCFA	60 000 000 FCFA	560 000 000 FCFA	760 000 000 FCFA	932 000 000 FCFA	952 791 500 FCFA
Dépenses en matière d'entretien de la voirie municipale	9 000 000 FCFA	15 000 000 FCFA	20 000 000 FCFA	20 000 000 FCFA	19 000 000 FCFA	15 000 000 FCFA	21 500 000 FCFA	42 700 000 FCFA	4 900 000 FCFA
Pourcentages consacrés à l'aménagement de la voirie urbaine dans les dépenses budgétaires annuelles	2,25%	3,19%	4%	3,57%	3,17%	2,68%	2,83%	4,58%	0,51%

Figure 3 : Pourcentage représentant les dépenses consacrées à l'entretien des voiries municipales dans les dépenses budgétaires annuelles de la commune de Tibati .**Source** :l'auteure.

Budgets annuels(prévisionnels)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses budgétaires annuelles	750 000 000 FCFA	887 780 081 FCFA	950 000 000 FCFA	980 000 000 FCFA	1 273 018 452 FCFA	1 380 038 757 FCFA	2 524 890 940 FCFA
Dépenses en matière d'entretien de la voirie municipale	8 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	10 000 000 FCFA	30 000 000 FCFA	3 000 000 FCFA	2 500 000 FCFA	4 500 000 FCFA
Pourcentages consacrés à l'aménagement de la voirie urbaine dans les dépenses budgétaires annuelles	1,07%	2,82%	1,05%	3,06%	0,24%	0,18%	0,18%

Figure 4: Pourcentage représentant les dépenses consacrées à l'entretien des voiries municipales dans les dépenses budgétaires annuelles de la commune de Meiganga. **Source :** l'auteure

L'efficacité des actions des acteurs dans l'aménagement des voiries réside aussi dans la possession des parcs à engins pourvus de véhicules en bon état, des centrales en béton, des centrales de concassage (de graviers) et de centrales de gravillonnage, en vue de permettre soit la réhabilitation des routes, soit leurs entretiens, ou la production des matériaux. Le fait pour le Cameroun d'avoir créé un environnement propice à la matérialisation de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine à travers l'association du secteur privé dans la mise en œuvre de ces politiques publiques, ne signifie pas pour autant leur réussite. La résurgence du phénomène où les entreprises ayant gagnées les marchés publics possèdent sur les papiers officiels, des moyens logistiques de qualité, mais qui sont dans la réalité des vieux engins très souvent en panne. On est souvent amené à se poser la question de savoir comment cela est-il possible ? Vu qu'un travail d'évaluation sur la crédibilité de ces entreprises est fait en amont par des commissions prévues par le Code des Marchés Publics camerounais du 20 juin 2008 avant qu'elles puissent être sélectionnées. La dure réalité montre qu'il y'a des entreprises qui ont échappé au contrôle rigoureux des commissions de contrôle des marchés publics très souvent pour des raisons de mauvaise foi, de paternalisme ou de solidarité. Et lorsque les travaux prennent du retard dans leur livraison, celles-ci brandissent l'argument du retard de paiement de leurs investissements par l'Etat au moment convenu, alors que dans leurs parcs à engins, les machines et les camions sont tous en pannes, ou tout simplement n'existent pas. L'insuffisance des moyens logistiques n'est pas seulement l'apanage des entreprises ayant obtenu les marchés publics. Ceci s'est longtemps observé au niveau des CTD.

En effet, responsables de l'entretien des voiries urbaines dans leurs espaces territoriaux, les CTD n'ont pas toujours eu les moyens financiers conséquents pour s'en occuper. Leurs priorités ont toujours été orientées vers la construction des marchés, des abattoirs, des forages à eau, ou des éventuelles mini-cités communales. Ainsi, l'achat de nouveaux engins n'était pas possible. Elles étaient obligées d'attendre l'aide des pouvoirs publics ou des partenaires techniques et financiers. C'est la raison pour laquelle les CTD par la force des choses, sont devenues non pas des acteurs, mais des sujets de leur propre politique d'aménagement. Ce qui a eu pour conséquence de créer au sein de leur population cette représentation où elles sont vues comme des incompetentes.

CONCLUSION

En somme, il s'est agi de trouver des pistes de réponses sur le perpétuel enclavement des voiries urbaines au Cameroun malgré l'existence des instruments de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine. Nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels, les instruments de l'action publique d'aménagement de la voirie urbaine souffrent d'une relative insuffisance dans leur contenu ou leur mise en œuvre, à cause d'une difficile mise en œuvre des instruments normatifs et le problème de rationalisation des instruments matériels de cette action publique. Certes, avec la mise en œuvre effective de la décentralisation en 2019, des avancées notables sont observées. Mais le phénomène d'enclavement de la voirie urbaine continu d'être un problème de développement urbain. Pour une meilleure action publique d'aménagement de la voirie urbaine dans l'Adamaoua, des actions doivent être posées que ce soit sur le plan national que régional. En un mot, il faudrait repenser l'action publique de l'aménagement urbain en général et celle de la voirie urbaine en particulier, en privilégiant la prise en compte de la topographie, des réalités sociologiques et sociales de l'espace lors de l'élaboration de ces politiques publiques. Les rationalités des acteurs ne devraient pas être aussi ignorées, car elles influencent considérablement non plus seulement la mise en œuvre des politiques publiques mais celle de l'action publique de l'aménagement de la voirie urbaine.

Bibliographie

Adorlac Lamissia (27 décembre 2024) : Ngaoundéré : pourquoi les travaux de la voirie urbaine sont interrompus, consulté sur www.lejour.cm

Bakulay B., (1995) : Gestion municipale sous tutelle au Cameroun, Villes en parallèle- Villes secondaires d'Afrique, n°22/ décembre, pp.68-85

Bergel J.L, (2004) : Théorie Générale du Droit (4^e éd.), Paris, Dalloz.

Blayo Y., (1993) : concepts et définitions de l'urbain, Institut National d'Études Démographiques, Paris, France, pp.95-103. Un chapitre de l'ouvrage : *Croissance démographique et urbanisation* (actes du colloque de Rabat, 1990), consulté sur www.erudit.org

Boussaguet L., et al, (2014) : Dictionnaire des politiques publiques, Paris, SciencesPO. Les Presses

Communication spéciale du Chef de l'État en Conseil Ministériel au Palais de l'Unité, le 09 décembre 2014 dont l'ordre du jour portait sur l'annonce du Plan d'Urgence Triennal 2015-2018, téléchargeable sur www.osidimbea.cm

Décret 2008/0736/PM du 23 avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine

Décret n°2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

Décret n°2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

Décret n°2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics

Décret n°79-93 du 21 mars 1979 portant nomenclature routière

Delore M., (2014) : Néo-institutionnalisme du choix rationnel, Boussaguet L., et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Sciences PO. Les Presses

Discours de Madame le Ministre du MINHDU devant la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale, lors de la session ordinaire de novembre 2018 en vue de la présentation du programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement pour l'exercice 2019, notamment le volet habitat et développement urbain

Hassenteufel P. (2008) : Sociologie Politique : l'action publique, Paris, Armand Colin

Hassenteufel P. (2014) : Comparaison, Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Sciences PO. Les Presses

Kayo Sikombé A. (1998) : Relations de pouvoirs dans le processus décisionnel urbain au Cameroun de 1976-1996, Thèse de doctorat de troisième cycle, Yaoundé, Université de Yaoundé II

Lascoumes P., Le Gales P. (2005) : Gouverner par les instruments, extrait de Publication, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Lascoumes P., Le Galès P. (2014) : Instruments, Boussaguet L., et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Sciences PO. Les Presses,

Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'Urbanisme au Cameroun

Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

Misté Mayabou A. (2022) : Les politiques publiques de la ville : essai d'analyse des mécanismes et des logiques d'aménagement de la voirie urbaine dans l'Adamaoua, Thèse de doctorat Ph.D en Science Politique, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré

Moussa Iya. (2000) : Les plans d'urbanisme et la maîtrise de la gestion de l'espace au Cameroun, Annales de la faculté de l'Université de Ngaoundéré, Vol.V

Mohamad Oumate M. (2018) : Le désordre urbain dans la ville de Ngaoundéré, Document non publié, Communauté Urbaine de Ngaoundéré

Müller P. (2000) : L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique, Revue française de Science politique 50^e année, n°2, pp. 189-208

Nay O. (2008) : Lexique de Science Politique : vie et institutions politiques, Paris, Dalloz

Nga Efouba S. (2017) : La crise des ressources humaines et l'échec des politiques publiques au Cameroun : vers la construction d'une administration moderne, Cameroun : L'Harmattan.

Nkengue Y., L. (2007) : La gouvernance locale au Cameroun et la naissance de l'État opportuniste : Le cas des politiques d'entretien des routes et de l'adduction d'eau dans la ville de Yaoundé, Thèse de Doctorat /Ph. D en Science Politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II

Plan d'urgence triennal de 2015-2018, consulté sur www.osidimbea.cm

Le conflit intercommunautaire Arabes-Choa - Kotoko dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun : réalités et perspectives

Afsat Nsangou Ngoutane

nsangouafsat7@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun

Université Yaoundé II

Résumé :

Depuis l'indépendance du Cameroun et l'avènement de la démocratie, divers groupes se sont constitués, non seulement pour défendre des intérêts politiques, mais aussi pour marquer des démarcations identitaires, ce qui fragilise le « vivre ensemble ». L'analyse des conflits intercommunautaires doit désormais aller au-delà des querelles foncières, politiques et agropastorales pour prendre en compte les facteurs identitaires et les allégeances transfrontalières, qui exacerbent les fractures existantes. L'étude du conflit entre les Arabes-Choa et les Kotoko, objet de cette recherche, révèle qu'une interprétation culturelle des conflits est souvent négligée dans les efforts de résolution. Cette recherche cherche à comprendre pourquoi les initiatives actuelles échouent fréquemment et met en lumière l'inadaptation des mécanismes de résolution mobilisés, qui ignorent les approches culturelles. L'intégration de ces approches pourrait cependant conduire à des solutions durables et pérennes aux conflits intercommunautaires au Cameroun.

Mots-clés : Conflits intercommunautaires, Arabes-Choa, Kotoko, Extrême-Nord du Cameroun, facteurs culturels, résolution.

Abstract:

Since the independence of Cameroon and the advent of democracy, various groups have formed, not only to defend political interests but also to assert identity markers, which weakens the notion of "living together." The analysis of intercommunity conflicts must now go beyond land disputes, political quarrels, and agropastoral issues to take into account identity factors and cross-border allegiances, which exacerbate existing divisions. The study of the conflict between the Arabs-Choa and the Kotoko, the focus of this research, reveals that a cultural interpretation of conflicts is often overlooked in resolution efforts. This research seeks to understand why current initiatives often fail and highlights the inappropriateness of the resolution mechanisms employed, which neglect cultural approaches. The integration of these approaches could, however, lead to sustainable and lasting solutions to intercommunity conflicts in Cameroon.

Keywords: Intercommunity conflicts, Arabs-Choa, Kotoko, Far North Cameroon, cultural factors, resolution.

INTRODUCTION

Le phénomène du « vivre ensemble » est très cher à l'État du Cameroun, dont l'environnement national est souvent perturbé par des replis identitaires. La relation entre les différents groupes ethniques qui cohabitent dans un même espace géographique a souvent engendré de nombreux conflits, tant sur le plan international que national. Ainsi, dans le Logone et Chari, région camerounaise située aux confins du Tchad et du Nigeria, il existe des communautés très diversifiées. Dans cette partie de la plaine du Lac Tchad, l'on retrouve des communautés ethniques telles que les Kotoko, les Mousgoums, les Arabes Choa, les Kanouri, les Haoussa, etc. Le conflit entre les Arabes-Choa et les Kotoko au Cameroun est un exemple classique de tension intercommunautaire enracinée dans des facteurs historiques, culturels, socio-économiques et politiques, résultant d'un complexe lié à la différence identitaire qui existe entre ces deux groupes, et qui se manifeste au niveau du mode de vie, des religions et du système de valeurs depuis des années.

De ce fait, compte tenu du caractère ambigu du conflit intercommunautaire, défini comme une confrontation désignant la radicalisation des rivalités entre groupes ethniques ayant des

divergences sur les plans socio-économiques, politiques et même culturels, et face aux nombreuses solutions conjoncturelles proposées, il serait pertinent de mettre en avant des résolutions basées sur le fait culturel. Ce dernier renvoie ici à l'application des considérations identitaires pour une résolution pérenne du conflit intercommunautaire entre Arabes-Choa et Kotoko.

Ce phénomène de conflit intercommunautaire, désormais omniprésent, a profondément marqué les études sur les conflits identitaires locaux. Ces analyses confirment en grande partie l'argument avancé par Samuel Huntington, selon lequel la diversité culturelle constitue un facteur déclencheur de nombreux conflits à travers le monde. Selon lui, la majorité des conflits mondiaux trouvent leur origine dans la diversité identitaire (Huntington 1997 : 402). Toutefois, d'autres auteurs adoptent une perspective opposée, voyant plutôt dans cette diversité une solution durable et adaptée aux conflits, qu'ils soient identitaires ou non, aux niveaux national et international. Matsuura Koichiro (2006 : 12), par exemple, considère la diversité culturelle comme un levier essentiel pour la résolution des conflits.

Dans ce cadre, et face à l'efficacité démontrée de la résolution des conflits intercommunautaires par des approches culturelles, de nombreuses initiatives mettent de plus en plus en avant la culture comme un élément clé de la résolution des conflits. Ces initiatives bénéficient du soutien de la communauté internationale à travers des lois et conventions visant à intégrer ce facteur (Pout & Ezee Atangana 2021 : 124). Cette reconnaissance ouvre la voie à des solutions durables dans la gestion des conflits. La présente étude ambitionne ainsi de promouvoir la prise en compte du fait interculturel comme outil central dans la résolution des conflits intercommunautaires entre les Arabes-Choa et les Kotoko.

Cependant, la place de la culture dans la résolution des conflits intercommunautaires reste une question centrale et toujours actuelle. Cela soulève l'interrogation suivante : comment la diversité culturelle peut-elle contribuer à résoudre durablement le conflit intercommunautaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko ? L'hypothèse de cette étude suggère que ce conflit trouve principalement son origine dans les différences identitaires, qui alimentent les rivalités intercommunautaires sur les plans politique, économique et social dans cette région du Cameroun. Bien que la plupart des solutions proposées mettent l'accent sur les aspects institutionnels, il semble tout aussi essentiel d'intégrer le facteur culturel, de manière pratique, afin d'assurer une résolution pérenne de ce conflit (Socpa 2002 : 18).

Pour mieux examiner cette hypothèse, une collecte de données exhaustive a été réalisée, combinant des recherches documentaires variées et exploitation des discours d'acteurs clés tels que les élites politiques, les forces économiques, les syndicats et les organisations internationales. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de comprendre les dynamiques qui sous-tendent ce conflit. Par ailleurs, l'histoire de ce conflit, qui perdure depuis plusieurs décennies, est marquée par des événements marquants tels que celui de 1992, considéré comme l'un des épisodes les plus violents.

Afin de mieux cerner les mécanismes sous-jacents, cette étude mobilise la théorie de l'interactionnisme (Meade 1930). Selon cette théorie, les interactions entre les individus et les groupes façonnent la société, chaque interaction étant porteuse de significations symboliques. Dans le cas présent, le terme "intercommunautaire" illustre la nature des relations entre les différentes communautés et souligne que les tensions trouvent leur origine dans ces échanges, plutôt que dans des entités supérieures ou extérieures. Cette perspective permet de mettre en lumière l'importance des perceptions, des symboles et des représentations dans l'escalade ou l'apaisement du conflit.

Compte tenu de l'enchevêtrement de ces dynamiques, l'ampleur et la persistance du conflit intercommunautaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko nécessitent une analyse approfondie pour envisager des solutions durables. Cette analyse s'articulera en deux volets : il s'agira d'abord de définir et d'identifier ce conflit en tant que conflit intercommunautaire, avant de s'intéresser aux initiatives susceptibles d'en permettre une résolution durable.

L'existence effective d'un conflit intercommunautaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko

Les conflits intercommunautaires au Cameroun ne sont pas apparus ex-nihilo ; au contraire, ils sont le résultat d'un long processus nourri par la diversité identitaire et culturelle entre les communautés, pour diverses raisons. Il s'agira donc de présenter les fondements de ce conflit, qui sévit dans le département du Logone et Chari, afin de préciser la dynamique conflictuelle qui en découle.

Fondement du conflit

Le Cameroun, comme la plupart des pays d'Afrique, est traversé par de multiples conflits intercommunautaires, dont l'un des plus marquants est celui de la sous-région du Bassin du Lac Tchad, plus précisément entre les Arabes-Choa et les Kotoko. Ce conflit est à l'origine d'un déséquilibre socio-économique et politique considérable, engendrant de nombreux dégâts dans la société en raison d'une compétition hégémonique pour la conquête du pouvoir local, le contrôle du pouvoir politique, économique et même social. L'analyse de l'existence effective d'un conflit interculturel entre les Arabes-Choa et les Kotoko repose donc sur deux fondements : socio-culturel et économique et politique.

Fondement socio-culturel

Comme leurs présumés ancêtres, les Sao, les Kotoko étaient une population animiste, pratiquant divers cultes païens, dont ceux des ancêtres, des génies, de l'eau et du totémisme. Ce sont des populations sédentaires vivant de la pêche et de l'agriculture, installées sur des terres fertiles et accessibles, contrairement aux Arabes-Choa.

Il convient de rappeler que les tensions et fractures communautaires observées aujourd'hui au Cameroun trouvent leur origine dans des antécédents hérités du passé. Les fondements socio-culturels du conflit entre les Arabes-Choa et les Kotoko sont enracinés dans une combinaison d'identités ethniques distinctes, de concurrence pour les ressources, de structures sociales rigides et d'inégalités économiques. Sur le plan de l'identité ethnique et culturelle, mais aussi des rivalités historiques, les Arabes-Choa et les Kotoko ont des histoires et des traditions différentes, mais sont appelés à vivre ensemble. Toutefois, les tensions entre ces deux groupes peuvent être exacerbées par des rivalités historiques liées à la domination politique et économique dans la région. Le fondement majeur socio-culturel du conflit réside dans la question identitaire. Les stéréotypes négatifs et les préjugés réciproques ont contribué à alimenter la méfiance et l'hostilité entre les deux communautés, les Arabes-Choa se sentant marginalisés et n'étant pas perçus comme chez eux, contrairement aux Kotoko.

Depuis de nombreuses décennies, la région du Lac Tchad en général et du Logone et Chari en particulier ont été le théâtre de multiples conflits, causés par des tiraillements ethnico-politiques, mais aussi par des raisons économiques. Ces disparités ont engendré, au fil du temps, des crispations politiques, économiques et sociales, caractérisées par l'inégale répartition des ressources, les problèmes fonciers et les conditions climatiques difficiles. Ces éléments catalyseurs sont à l'origine des dégâts causés par ce conflit intercommunautaire et perpétuent les tensions entre les Arabes-Choa et les Kotoko.

Fondement économique et politique

Sur le plan économique et politique, les Kotoko bénéficient d'un statut d'autochtone qui leur confère des privilèges, notamment le contrôle des terres fertiles et la perception d'impôts. Ils dominent également les chefferies traditionnelles dans le Logone et Chari. Cette inégalité alimente des tensions avec les Arabes-Choa, notamment dans un contexte où l'appartenance ethnique est souvent instrumentalisée, fragilisant la cohésion sociale et générant des frustrations.

Le conflit entre les Arabes-Choa et les Kotoko, qui s'inscrivent dans cette dynamique, a été exacerbé par l'administration coloniale. Celle-ci, craignant l'expansion du panarabisme (Socpa 2002 : 18), a marginalisé les Arabes-Choa et renforcé la suprématie des Kotoko, notamment à travers des politiques répressives et discriminatoires. Cette confrontation culturelle a laissé des séquelles qui perdurent.

Bien que les Arabes-Choa soient aujourd'hui politiquement majoritaires grâce au système démocratique, cette réalité ne parvient pas à apaiser le conflit. Au contraire, elle renforce les tensions, rendant nécessaire une analyse approfondie des causes du conflit et des solutions durables. L'adoption de mécanismes inclusifs et adaptés aux dynamiques locales reste essentielle pour atténuer les disparités socio-culturelles, économiques et politiques qui nourrissent ces affrontements.

Dynamique conflictuelle liée aux causes socio-historiques et actuelles du conflit

La dynamique conflictuelle entre les Arabes-Choa et les Kotoko repose sur des arguments souvent subjectifs, tels que la différence ethnique, qui engendre des problèmes d'inégalité socio-économique et politique considérables. En effet, le conflit intercommunautaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko résulte d'un affrontement qui dure depuis des années, nourri par un complexe de supériorité et une haine identitaire, rendant difficile l'acceptation de l'autre. Les Kotoko se considèrent comme un peuple privilégié sur le plan économique et politique, en raison de leur histoire, et s'approprient les avantages politiques et économiques. Considérés et traités comme des étrangers par les Kotoko, les Arabes-Choa sont souvent confinés à des terres arides, infertiles, ou à des zones marécageuses. Bien qu'ils contribuent de manière significative à l'économie des principautés kotoko, ils sont exclus et relégués au sous-développement. Leur statut d'allogènes les écarte de la modernité, imposée par les autochtones kotoko.

La stratégie de marginalisation des Arabes-Choa repose sur une exclusion politique et sur la lutte contre le panarabisme, visant à empêcher l'expansion de la religion musulmane sur un territoire à forte tradition animiste et fervente pratique de cultes traditionnels.

Les relations interethniques entre les Arabes-Choa et les Kotoko du Logone et Chari remontent à plusieurs décennies et sont marquées, tout au long des périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale, par des massacres humains de différentes intensités (Socpa 2002 : 18). Historiquement, les Kotoko seraient des descendants des Sao, qui avaient développé une civilisation atteignant son apogée entre le IXe et le XVe siècle. De par leur ancienneté et leur sédentarité, ils se sont attribué le statut d'autochtones, bénéficiant ainsi de tous les privilèges associés. En revanche, les Arabes-Choa sont perçus comme des étrangers, voire des allogènes, en raison de leurs différences identitaires. Cohabitants depuis des siècles dans une situation de divorce ethnique, matérialisée par des escarmouches jusque-là négligeables, mis à part le massacre de Dollé en 1979 (considéré comme le déclencheur officiel du conflit), les Arabes-Choa et les Kotoko se retrouvent dans une logique de confrontation ouverte. La volonté d'extermination réciproque observée lors des affrontements à Kousséri en janvier 1992, considéré comme l'affrontement le plus meurtrier, ainsi que dans de nombreux autres

affrontements de moindre ampleur depuis 1979, témoigne de l'ampleur du conflit identitaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko. Ce conflit trouve ses racines dans les luttes sociales pour le contrôle des pouvoirs économiques et politiques, justifiant ainsi la haine tribale qui existe entre les deux communautés.

Le problème identitaire qui oppose les Arabes-Choa aux Kotoko ne résulte pas uniquement de l'inégalité dans le partage des ressources économiques et politiques, mais aussi de la conviction des Arabes-Choa de faire partie d'une "race supérieure", qu'ils considèrent comme "la race blanche". En raison de ce préjugé, ils refusent d'accepter la domination d'une "race inférieure", qualifiée de "race noire", qu'ils ont été contraints de subir jusqu'à présent. Partant de ce préjugé fallacieux, les Arabes-Choa choisissent de vivre à huis clos et établissent des règles visant à préserver leur culture. Par exemple, l'interdiction pour les Arabes-Choa d'épouser des femmes Kotoko fait partie de cette stratégie. Ce refus du mariage exogamique est un jeu auquel se livrent les deux communautés dans l'espoir d'une expulsion réciproque, bien qu'il existe quelques rares exceptions⁷⁸. Cependant, les Arabes-Choa affirment être venus non pas pour des raisons économiques ou politiques, mais principalement pour des raisons religieuses, dans le but de propager l'islam. Ils n'hésitent pas à s'attribuer tous les mérites de la diffusion de cette religion parmi les populations Kotoko.

Au regard de ce qui précède, la dynamique conflictuelle entre les Arabes-Choa et les Kotoko repose sur des causes socio-historiques et identitaires, exacerbées par des inégalités économiques et politiques, ainsi que des perceptions de supériorité culturelle. Ces tensions, héritées du passé, continuent de nourrir une hostilité profonde entre les deux communautés.

La récurrence des affrontements liés au conflit intercommunautaire

La récurrence des affrontements entre les Arabes-Choa et les Kotoko illustre l'enracinement profond des tensions identitaires et sociales, qui continuent de nourrir des violences intercommunautaires malgré les tentatives de pacification. Le massacre des Arabes-Choa du village de Dollé en 1979, à la suite d'une affaire floue de réclamation scolaire, est la première manifestation de révolte et de colère d'une ethnie réduite au silence et enfermée dans la pauvreté. Près d'un demi-siècle après l'indépendance, les Arabes-Choa demeuraient presque dans un statu quo. Certes, des changements ont été amorcés, mais ceux-ci sont relativement lents, car la relation dominé/dominant persiste entre les Arabes-Choa et les Kotoko, tout comme les disparités socio-culturelles, économiques et politiques. Le conflit intercommunautaire entre Arabes-Choa et Kotoko dans le Logone et Chari, caractérisé par des heurts interethniques, montre une récurrence des affrontements préoccupante sur le plan national.

En réalité, la région du Nord-Cameroun en général, et le département du Logone-et-Chari en particulier, est souvent marquée par des conflits en raison de la pluralité interculturelle qui y existe, non seulement dans cette région, mais aussi dans plusieurs autres, comme les récents conflits intercommunautaires entre les Bamoun et les Tikar (2024), ainsi qu'entre les anglophones et les francophones depuis 2016.

Au-delà de ce conflit intercommunautaire au niveau national, plusieurs atrocités sévissent dans la région, telles que la guerre de Boko Haram, qui touche le Cameroun et ses pays voisins, comme le Tchad et le Nigéria. Ce conflit, également qualifié d'intercommunautaire, a causé de lourdes pertes humaines et matérielles en raison des déplacements massifs des populations, tant internes qu'externes. L'évolution du conflit intercommunautaire s'est étendue jusqu'au Logone-

⁷⁸C'est le cas d'un député arabe qui a pris officiellement pour épouse une femme kotoko, ce qui a fait l'objet d'un scandale au sein de la population arabe et ce dernier fut renié par la plupart de ses frères. Le parlementaire est soupçonné d'avoir contracté un mariage par intérêt afin de s'attribuer des grâces politiques

Birmi, une autre localité du Nord-Cameroun, où le conflit entre les Mousgoum et les Arabes-Choa (2021) a fait de nombreuses victimes, dont la majorité a désormais le statut de déplacés⁷⁹. Ces migrants forcés ont un accès difficile aux avantages du nouveau territoire d'accueil, et l'aide humanitaire reste leur principale ressource.

Il convient de rappeler que les tensions et fractures communautaires observées aujourd'hui au Cameroun trouvent leurs racines dans des événements passés, certains datant des années 1950 et illustrant des conflits intercommunautaires. Tout d'abord, dans la région de l'Extrême-Nord, les agriculteurs/pêcheurs Kotoko et les éleveurs/sédentaires Arabes-Choa se livrent une guerre fratricide depuis les événements de Dollé (1979) dans l'arrondissement de Makary. Ce conflit est réapparu à Mbeung en 1989, à Maltam en 1990, puis dans l'arrondissement de Kousseri entre 1992 et 1994, sur fond d'ouverture du jeu démocratique. Ces années ont marqué le point culminant de ces antagonismes, prenant la forme d'une affirmation politique, notamment dans le département du Logone-et-Chari. Avec l'inflation démographique des Arabes-Choa, qui ont massivement adhéré au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le parti au pouvoir, tandis que les Kotoko, restés nostalgiques de l'âge d'or précolonial et de leur capacité de domination héritée de l'ère Ahidjo, se sont mobilisés au sein de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), un parti d'opposition. Il convient de signaler que ces différents groupes s'opposent indépendamment de leur religion respective. Bien entendu, les Kotoko et les Arabes-Choa ne sont pas les seuls à s'opposer dans la région de l'Extrême-Nord. On se souvient encore de l'antagonisme entre les Mousgoum et les Kotoko dans l'arrondissement de Zina entre 2004 et 2007, et les conflits les plus récents surviennent sur fond de crise terroriste Boko Haram, comme l'antagonisme entre les Kotoko et les Arabes-Choa à Makary (2021), les Mousgoum et les Arabes-Choa à Kousseri/Logone-Birni (2021), et les Kanuri et les Arabes-Choa (2021).

La récurrence des affrontements liés au conflit intercommunautaire au Cameroun, notamment dans le département du Logone-et-Chari entre les Arabes-Choa et les Kotoko, s'inscrit dans une longue histoire de tensions. Bien que l'État camerounais ait régulièrement adopté des mesures pour tenter de résoudre ce conflit de manière définitive, ces initiatives se révèlent souvent inefficaces ou mal adaptées aux réalités locales, ce qui explique la persistance et la résistance de ce conflit au fil du temps.

Initiatives de résolution mitigées et inadéquates au conflit intercommunautaire

Les conflits politico-militaires constituent aujourd'hui des facteurs alimentant les violences intercommunautaires. Autrefois cantonnés à leur dimension interne, ces conflits impliquent désormais de nouveaux acteurs intra- et extraterritoriaux qui en tirent des dividendes conséquents. Cela explique l'accaparement des ressources communautaires par des groupes armés, favorisant ainsi les tensions locales. De telles rivalités semblent également être alimentées par l'intrusion d'alliances identitaires transfrontalières. Ces deux types d'interférences, d'un côté comme de l'autre, font émerger des logiques d'instrumentalisation auxquelles l'ensemble des acteurs impliqués tirent réciproquement profit. C'est pourquoi des mesures draconiennes ont été mises en place par l'État du Cameroun, ainsi que par des organismes internationaux, pour y remédier.

Les solutions prises au fil du temps pour une résolution pérenne du conflit intercommunautaire entre Arabes-Choa et Kotoko se sont avérées inadéquates, en raison de solutions mitigées ne

⁷⁹ Le nombre de déplacé est de 47,552 individus soit 44% des déplacements ayant eu lieu entre janvier 2021 et février 2022, démontrant l'ampleur de la crise alors que pour les conflits liés aux groupes armés non-étatique les chiffres sont de 54,185 déplacés soit 51% « Organisation International des Migrants, matrice de suivi des déplacements au Cameroun : région de l'extrême nord Round 24 » ;

touchant même pas l'essentiel du problème. Des efforts ont été entrepris pour instaurer un dialogue entre les communautés, souvent avec l'aide d'organisations non gouvernementales ou d'agences gouvernementales. Cependant, ces dialogues n'ont pas toujours abouti à des solutions durables. Le gouvernement camerounais a tenté d'intervenir en déployant des forces de sécurité dans les zones de conflit, mais cette approche a souvent été perçue comme une militarisation du problème, plutôt qu'une véritable résolution. Ces efforts n'ont fait qu'accentuer les tensions entre les communautés arabes-Choa et Kotoko, souvent ravivées par des incidents isolés ou des provocations. La méfiance entre les communautés est profonde, ce qui rend difficile toute forme de coopération ou de dialogue constructif.

De nombreuses solutions ont été mises en place par les acteurs nationaux et internationaux pour une meilleure résolution du conflit intercommunautaire entre Arabes-Choa et Kotoko, telles que des solutions sur le plan économique, comme la répartition équitable des terres pour résoudre le problème foncier qui dure depuis des années, afin de permettre l'indépendance financière de chaque communauté. Des mesures ont également été prises sur le plan politique pour mieux gérer le problème de gouvernance au niveau local. Cependant, l'ensemble des solutions prises en ce qui concerne le conflit intercommunautaire n'a pas produit les effets attendus. En raison de plusieurs manquements, l'État, la société civile et la communauté internationale n'ont pas pu résoudre ce conflit une bonne fois pour toutes, car ils sont mal outillés. Les seules décisions prises pour résoudre ce conflit ne font que traiter le problème de manière subjective, voire partielle, ce qui fait que le problème persiste, tel « une maladie incurable ».

Cependant, malgré les diverses initiatives prises pour résoudre le conflit intercommunautaire entre les Arabes-Choa et les Kotoko, les résultats demeurent insuffisants. Les réponses apportées, qu'elles soient économiques ou politiques, n'ont pas permis de régler de manière durable les causes profondes du conflit. En effet, ces solutions semblent avoir traité le problème de manière fragmentée, sans atteindre une résolution complète. Parallèlement, la situation sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord, déjà fragile, se trouve exacerbée par des menaces extérieures, comme les attaques de Boko Haram. Malgré la mise en place de la force multinationale, la secte terroriste Boko Haram s'est davantage engagée dans une guerre asymétrique et a ainsi commis de nombreux attentats, attaques contre les populations civiles, enlèvements et incursions qui ont déstabilisé la région, disloqué son tissu socio-économique et perturbé les services étatiques. Les violences sexuelles et basées sur le genre, telles que le viol, les agressions sexuelles, les violences physiques de toutes sortes, ainsi que les violences économiques ou psychologiques, continuent d'être les principales menaces qui pèsent sur la sécurité des populations, principalement sur les femmes et les enfants.

Face à l'insuffisance des solutions actuelles et à l'aggravation de la situation sécuritaire, il devient essentiel de proposer des alternatives durables pour résoudre le conflit entre les Arabes-Choa et les Kotoko. Cela nécessite des initiatives qui traitent les causes profondes du conflit et assurent une paix stable à long terme. La mise en place de solutions holistiques et inclusives devient alors une priorité pour parvenir à une résolution définitive, ce qui sera exploré dans le point suivant.

Initiatives de résolution pérenne du conflit intercommunautaire arabe Choa – Kotoko

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour la résolution du conflit intercommunautaire entre les Arabes Choa et les Kotoko depuis 1979 jusqu'à nos jours. Des initiatives ont été prises sur les plans institutionnel et opérationnel, en tenant compte des considérations culturelles. L'une des préoccupations majeures des acteurs étatiques et non étatiques dans le département du Logone-et-Chari est la gestion des conflits intercommunautaires. Les multiples tensions intercommunautaires posent un défi tant au niveau national qu'international. À cet effet, des efforts sont déployés par ces acteurs pour mieux gérer et éradiquer définitivement l'ensemble des conflits intercommunautaires, ce qui ne sera pas une tâche facile, car résoudre les différends entre deux tribus qui se haïssent depuis des siècles pour des motifs similaires ne sera pas aussi simple.

Il sera donc question d'identifier les initiatives institutionnelles et opérationnelles, encadrées par des faits culturels, dans le but de garantir une résolution pérenne du conflit intercommunautaire entre les Arabes Choa et les Kotoko.

Initiatives institutionnelles de résolution du conflit intercommunautaire entre Arabes Choa et Kotoko

Confronté à des conflits récurrents dans le département du Logone-et-Chari, l'État camerounais et des organisations internationales ont multiplié les initiatives de résolution, allant de la médiation pacifique à des interventions militaires. Plusieurs textes ont été adoptés pour instaurer une solution pérenne à ces affrontements intercommunautaires.

Initiatives gouvernementales : l'Etat comme acteur

Cependant, l'absence d'une stratégie cohérente et centralisée de prévention a conduit à une approche décentralisée. Les interventions sont réparties entre divers départements ministériels, organismes rattachés et structures spécialisées. Cette décentralisation favorise des microstratégies multisectorielles et multidimensionnelles, permettant de répondre de manière variée aux défis de prévention⁸⁰.

Au-delà des approches sectorielles, l'État joue un rôle central en mobilisant des initiatives institutionnelles et stratégiques, telles que l'aménagement du territoire et la sensibilisation à la coexistence pacifique. En mars 2006, le gouverneur du Logone-et-Chari a initié une campagne de sensibilisation pour promouvoir la paix entre communautés. Ces efforts s'ajoutent aux engagements antérieurs, notamment en 1992, visant une répartition équitable des ressources et un accès élargi à l'éducation pour les groupes marginalisés comme les Arabes Choa et les Kotoko.

Malgré ces mesures, les tensions demeurent vives, surtout dans l'Extrême-Nord, où les divisions issues du conflit de 1992 persistent. Ce climat fragilise la paix et augmente le risque d'affrontements, comme ceux observés en 2021 entre les Arabes Choa et les Mousgoum. Dans ce contexte, les autorités doivent renforcer les dispositifs existants en créant de nouveaux comités d'alerte précoce au niveau local. Composés de femmes et de jeunes, ces comités pourraient arbitrer les conflits mineurs, gérer les tensions locales et signaler les menaces majeures aux autorités compétentes⁸¹.

Pour garantir leur efficacité, ces comités doivent être représentatifs des différentes parties au conflit et bénéficier de formations en résolution des conflits. Des échanges réguliers sur les

⁸⁰ Op.cit.

⁸¹ Entretien de Crisis Group, militant pour la paix dans l'extrême-nord

meilleures pratiques, soutenus par des partenaires internationaux tels que les Nations Unies, pourraient renforcer leurs capacités. Par ailleurs, la prévention des conflits doit intégrer les enjeux climatiques, qui exacerbent les tensions intercommunautaires et compliquent la stabilité sociale.

Dans cette perspective, l'Observatoire camerounais sur les changements climatiques peut jouer un rôle crucial en mettant en place un système d'alerte pour surveiller les impacts climatiques majeurs. Ce système fournirait des données mensuelles sur les précipitations, les températures et les réserves en eau, permettant d'anticiper les effets sur l'agriculture, la pêche et les ressources alimentaires. Ces informations faciliteraient une gestion proactive des tensions liées au climat⁸².

Pour maximiser l'impact de ces recommandations, le gouvernement doit encourager les ministères concernés à intégrer ces données dans leurs politiques, notamment dans le cadre du programme spécial de reconstruction de la région. Au niveau local, les administrateurs pourraient utiliser ces informations pour adopter des mesures adaptées, comme des conseils techniques aux agriculteurs, des aides alimentaires ciblées et des patrouilles de sécurité.

Au-delà des réponses techniques, il est essentiel de valoriser l'histoire et les identités des communautés pour concevoir des solutions durables. Le passé commun et les différences culturelles peuvent devenir des atouts pour renforcer la cohésion sociale. Avec l'appui des autorités locales, ces éléments pourraient être transformés en leviers pour promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique, en abordant les divisions à leurs racines culturelles et historiques.

L'implication des acteurs internationaux

Sur le plan international, plusieurs actions ont été entreprises pour répondre au conflit entre les Arabes Choa et les Kotoko. Des organismes internationaux interviennent régulièrement sur le terrain, en soutenant des initiatives telles que l'aide humanitaire et, si nécessaire, des interventions militaires.

Avec l'appui de ses partenaires internationaux qui viennent en aide au gouvernement camerounais en fournissant une assistance humanitaire et un soutien financier accru en faveur des populations touchées. Ils devraient aussi concentrer ses efforts sur l'amélioration des infrastructures sociales et des conditions de sécurité dans les zones marginalisées, tout en laissant aux déplacés la possibilité de décider d'un retour en toute sécurité. Parallèlement, des solutions temporaires mais dignes doivent être mises en place pour améliorer les conditions de vie des déplacés en attendant une amélioration de la situation sécuritaire et économique. En effet l'ambition de ce travail est de préciser la pratique de nouvelles conditions institutionnelles de résolution du conflit intercommunautaire entre arabe Choa et kotoko ; car celle mise en place à l'époque précoloniale ne sont plus efficaces, et de nouvelles initiatives sont mise en place.

Ces efforts globaux de soutien humanitaire et de renforcement des infrastructures doivent être complétés par des initiatives opérationnelles spécifiques, ciblant directement les dynamiques propres au conflit intercommunautaire entre les Arabes Choa et les Kotoko.

⁸² En particulier, le ministère de l'agriculture et du développement rural le ministère de l'eau et de l'énergie et le ministère de l'élevage, de la pêche et des industries animales

Initiatives opérationnelles de résolution du conflit intercommunautaire entre les Arabes Choa et les Kotoko

Au niveau opérationnel, de nombreuses initiatives ont été entreprises par les autorités administratives locales pour restaurer et consolider la paix entre les communautés.

Solutions adéquates au conflit intercommunautaire

Les chefs de circonscriptions, avec l'appui de civils, militaires et chefs religieux, mènent des missions de sensibilisation dans les villages pour diffuser des messages de paix. Ces actions sont renforcées par des projets tels que le projet de développement rural intégré-Chari Logone (PDRI-CL), cofinancé par le Fonds de l'OPEP, l'État du Cameroun et la Banque Islamique de Développement. Ce projet vise à améliorer la sécurité alimentaire grâce au développement de la pêche et de l'agriculture irriguée, ainsi qu'à la construction de forages, de puits et d'autres infrastructures sociales, contribuant ainsi à la résolution des conflits intercommunautaires dans l'Extrême-Nord.

Cependant, pour garantir des résultats durables, l'approche gouvernementale en matière de gestion des ressources doit devenir plus inclusive. Les conflits liés à l'attribution des terres et des points d'eau, exacerbés par les responsabilités concurrentes entre administrateurs locaux et chefs traditionnels, nécessitent une meilleure coordination. Le gouvernement devrait intégrer davantage de représentants locaux dans les consultations sur la gestion des ressources et veiller à ce que les comités de gestion en place reflètent équitablement la diversité des groupes ethniques, des femmes et des jeunes. Ces comités pourraient superviser l'exploitation des ressources afin d'assurer une résolution durable des tensions.

Les bailleurs de fonds internationaux et les ONG pourraient également jouer un rôle clé en formant les fonctionnaires locaux et les chefs traditionnels à des approches inclusives et participatives du développement. Une telle formation, associée au soutien de la communauté internationale, renforcerait la confiance entre les populations et les autorités. De plus, des efforts devraient être faits pour combler les lacunes réglementaires dans les lois foncières. Par exemple, l'adoption d'un code de l'eau révisée clarifiant les usages prioritaires en cas de revendications concurrentes, ainsi que la délimitation de couloirs de pâturage, s'avèrent essentiels pour réduire les tensions. Bien que ces mesures ne suffisent pas à elles seules, une action juridique exemplaire et une tolérance zéro à la corruption contribueraient grandement à restaurer la confiance du public dans les institutions étatiques.

Dans ce cadre, une initiative juridique est indispensable pour garantir la reddition de comptes et renforcer la confiance des populations. Le gouvernement devrait allouer des ressources pour enquêter sur les violences passées et actuelles et garantir des procès équitables aux auteurs présumés. Une justice rapide et impartiale pourrait dissuader les individus ou groupes ayant recours à la violence ethnique. Les tribunaux traditionnels pourraient être mobilisés pour résoudre les conflits civils grâce à la médiation, en renvoyant l'affaire en justice uniquement en cas d'échec. En parallèle, des sanctions administratives devraient être envisagées pour les fonctionnaires ayant contribué aux tensions, à moins qu'ils ne collaborent activement à clarifier les droits fonciers litigieux.

Toutefois, restaurer les droits des personnes affectées ne suffira pas à éradiquer les tensions. Les tribunaux, en traitant les affaires de violences ou de spoliation de biens, devraient évaluer les pertes subies par les victimes et recommander des indemnisations appropriées. Le

gouvernement pourrait créer un fonds d'indemnisation pour aider les victimes à relancer leurs activités économiques ou en initier de nouvelles. Ce processus devrait inclure des consultations avec les communautés concernées pour garantir la transparence et renforcer la confiance dans la capacité de l'État à répondre à leurs besoins. Les compensations devraient également intégrer les pertes spécifiques subies par les femmes, telles que leurs outils agricoles ou leurs marchandises, afin de soutenir leur rôle clé dans les activités économiques locales.

Enfin, malgré ces initiatives opérationnelles, le dialogue interculturel reste un élément crucial pour une résolution durable des conflits. En encourageant la compréhension mutuelle entre les communautés, ce dialogue peut apaiser les tensions et prévenir de nouveaux affrontements. Une approche intégrée combinant solutions opérationnelles, justice et dialogue offre une voie prometteuse pour rétablir une paix pérenne entre les Arabes Choa et les Kotoko. Pour renforcer ces efforts, le dialogue interculturel s'impose comme une démarche complémentaire essentielle. Au-delà des solutions opérationnelles et juridiques, il offre une opportunité unique de renforcer les liens sociaux, d'encourager le respect mutuel et d'instaurer une cohabitation pacifique entre les communautés concernées. La promotion de ce dialogue constitue donc une pierre angulaire dans la quête d'une résolution pérenne des conflits intercommunautaires.

La promotion du dialogue interculturel entre les communautés

L'interculturalité, un concept né des travaux en sociologie et en anthropologie sociale et culturelle, désigne le rapprochement et la prise en compte des différences culturelles dans divers domaines de la vie sociale, tant au niveau local que global. Elle vise à tempérer les écueils de communication (Clanet 1990) en favorisant une gestion empathique de la diversité et en adoptant des « bonnes pratiques culturelles ». Ces dernières sont considérées comme des gages d'efficacité pour les acteurs évoluant dans des environnements multinationaux. Dans le contexte de la résolution des conflits, cette capacité à comprendre et à gérer les différences culturelles devient d'autant plus essentielle.

La construction de la paix, en particulier dans les conflits intercommunautaires, nécessite une compréhension approfondie du contexte socioculturel des zones d'intervention. C'est pourquoi le dialogue interculturel joue un rôle crucial dans la résolution des conflits. En effet, de nombreuses opérations de paix internationales menées dans des pays en crise sont souvent de longue durée, ce qui fait du dialogue interculturel un enjeu majeur. Il affecte non seulement les interactions au sein des unités déployées dans le cadre de la résolution des conflits, mais aussi les relations entre ces unités et les communautés hôte. L'approche de la diversité culturelle est à l'origine du concept parfois controversé du multiculturalisme, qui prône la coexistence et le respect des différences culturelles au sein de la société (Martiniello 2011 : 109). Bien que le multiculturalisme ait des intentions louables, telles que l'ouverture à la diversité et l'inclusion des minorités dans les processus politiques, il est également critiqué pour ses risques de dérives vers la fragmentation sociale et les replis communautaires (Clanet 1990). Cette critique souligne l'importance de trouver un équilibre entre la valorisation de la diversité et la préservation de la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles définit l'interculturalité comme « l'existence et l'interaction équitable de diverses cultures, ainsi que la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel »⁸³. Ce principe trouve une grande pertinence dans la résolution

⁸³ Principe 8, UNESCO, « [Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) », Paris, 20 octobre 2005

du conflit intercommunautaire entre les Arabes Choa et les Kotoko, où les solutions actuelles n'ont pas permis de résoudre le conflit de manière durable. Ce dernier persiste et s'étend, comme en témoigne le conflit dans le département voisin du Logone-Birni en 2021 ainsi que le conflit anglophone de 2016. Ces violences montrent que les solutions appliquées jusqu'à présent n'ont pas permis de traiter les racines profondes des tensions, souvent liées à une pluralité identitaire. Dès lors, il est crucial de prendre en compte cette réalité et d'adopter des solutions qui en tiennent compte, notamment par le biais d'un dialogue interculturel entre les communautés.

Dans cette optique, des plateformes de dialogue intercommunautaire doivent être mises en place pour permettre aux différentes parties d'échanger sur leur passé commun, de partager leurs expériences et de reconstruire un récit collectif valorisant leurs complémentarités plutôt que leurs différences. Ces initiatives pourraient se traduire par des événements culturels, des commémorations partagées ou encore des projets collaboratifs dans des domaines comme l'artisanat, l'agriculture ou l'éducation. De telles actions permettraient de renforcer la perception d'un destin commun tout en contribuant à déconstruire les stéréotypes, souvent responsables des tensions.

Les autorités locales, en raison de leur connaissance approfondie des dynamiques sociales et culturelles, jouent un rôle clé dans ce processus. Elles peuvent catalyser ces initiatives en organisant des ateliers participatifs, des campagnes de sensibilisation et des activités intergénérationnelles visant à raviver les valeurs de solidarité et de coexistence. Par exemple, les leaders traditionnels et religieux, en tant qu'acteurs de confiance au sein de leurs communautés respectives, peuvent être mobilisés pour promouvoir des discours apaisants et encourager des pratiques de réconciliation.

Pour garantir l'efficacité de ce dialogue, il est essentiel que la prise de décision s'effectue en présence des représentants de chaque communauté, mettant en lumière leur passé commun et leur engagement vers une coexistence pacifique. L'implication des acteurs traditionnels, qui possèdent une légitimité pour promouvoir la résolution pacifique des différends, est cruciale pour parvenir à une paix véritable et durable. En complément des démarches entreprises par l'État pour la résolution des conflits intercommunautaires, il est également important de prêter une attention particulière aux acteurs culturels. Ceux-ci peuvent jouer un rôle déterminant dans l'édification d'une paix durable en apportant une dimension plus humaine et inclusive au processus.

CONCLUSION

En fin de compte, la variable la plus récurrente a permis de poser l'hypothèse selon laquelle les conflits intercommunautaires actuels sont effectivement amplifiés par les crises militaro-politiques que traversent le Cameroun et ses pays voisins. Cette trajectoire, dictée par des données empiriques, oriente cette recherche vers la rationalisation d'une nouvelle forme de résolution pérenne des conflits intercommunautaires. Toutefois, une meilleure élucidation des conflits intercommunautaires actuels ne saurait faire l'économie d'un bilan rapide de l'existence effective d'un conflit dit intercommunautaire. Un tel exercice permet de mieux orienter les initiatives de résolution de ce type de conflit, en conciliant les initiatives institutionnelles et opérationnelles de résolution du conflit avec une nouvelle approche du dialogue intercommunautaire, c'est-à-dire une résolution encadrée par le fait culturel.

Pour rendre effective la résolution des conflits intercommunautaires sur le plan national, la politique culturelle du Cameroun devrait laisser une place beaucoup plus large aux nouveaux acteurs traditionnels. En effet, ces derniers interviennent parfois dans le déclenchement des conflits, et leur implication dans le processus de résolution pourrait constituer une plus-value importante dans la gestion des conflits intercommunautaires, notamment dans le cas spécifique du conflit entre les Arabes Choa et les Kotoko.

Rendre compte des conflits intercommunautaires au Cameroun, en mettant en évidence la superposition et l'enchevêtrement des insécurités, montre à quel point ces conflits prennent de l'ampleur et découlent de certains manquements, tant au niveau national qu'international. Il ne faut pas oublier que la diversité culturelle mal encadrée est souvent à l'origine de grands conflits dans le monde. Néanmoins, ne serait-il pas judicieux, tant pour le monde en général que pour le Cameroun en particulier, de réorganiser et de revoir la manière d'encadrer et de mettre en pratique de manière effective le principe d'égalité, afin qu'aucune communauté ne se sente dépendante ou supérieure à une autre ?

Bibliographie

Abakar Tollimi ; *La résolution des conflits frontaliers en Afrique*, Paris, L'Harmattan 2010. 250P

Alawadi Zelao, « Conflictualité interethnique et régression sociale dans la ville de Kousséri au Nord du Cameroun », communication au colloque international *Éducation, violence, conflit et perspectives de paix en Afrique*, Yaoundé, 6-10 mars 2006.

Aron Raymond, « *Paix et guerre entre les nations* », Paris, *Revue française de science politique*, Vol XII-N°4, 1962, 832 p.

Circulaire présidentielle n°2/CAB/PR du 15 mai 1970 portant directive générale pour l'élaboration du IIIe Plan quinquennal.

Clanet Claude (1990), « *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en Éducation et en Sciences Humaines* », Toulouse, Presses universitaires du Mirail

Coser Lewis, *the Function of Social Conflict*, New York, Free Press, 1956. Paris, PUF, 1982, 589 p.

Ebogo Frank, *Dynamiques géopolitiques et conjonctures insécuritaires en Afrique centrale, Offrandes au Pr Joseph Vincent NTUDA EBODE. Tome 3*, Paris, L'Harmattan, 605 p.

Grawitz Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, 11e édition, Paris, Dalloz, 2001, 531 p.

Huntington Samuel, *Le choc des civilisations* (traduction française de l'ouvrage paru en 1996 en langue anglaise), Paris, édition Odile Jacob, 1997, 400 p.

International Crisis Group « *Cameroun : apaiser les luttes liées à l'eau dans l'Extrême-Nord* », *Revue Crisis Group Africa briefing*, n°197, Yaoundé/Bruxelles, 25 avril 2024, 24 p.

Kamissaka Seydou, *Guide méthodologique de prévention et gestion des conflits liés aux ressources naturelles*, Mali, édition Ded, 2008. 19P.

Kosal Mey, « Le rôle de la culture pour la résilience, la paix et la sécurité : un nouvel ordre du jour international promu par l'UNESCO », 2017

Layio Robi, « La solidarité ethnique à l'épreuve des conflits intercommunautaires à Blangoua dans la région du Lac Tchad », *Revue, Science et Bien Commun* 2018 Pp49-71

Leroux Émile, « Cameroun : Que se passe-t-il en Extrême-Nord ? », *Paix et vivre ensemble*, podcast du 31 mai 2023.

Luntumbue Michel & Dieu Charlotte, « L'interculturalité des opérations de paix onusiennes : état des lieux et pistes pour une prise en compte efficiente », République Centrafricaine, *Revue de l'Observatoire Boutros-Ghali du Maintien de la Paix*, mars2022 24 p.

Mba Émile Jean & Nouffessie Ngueuta Léopold, « Conflits intercommunautaires au Cameroun : rationalisation néo-causale au prisme des interférences intra et extraterritoriales », *Revue d'Afrique contemporaine*, n°274, 2022.

Martiniello Marco, « La démocratie multiculturelle : Citoyenneté, diversité, justice sociale », Presses de Sciences Politique, 2011, p. 109.

Messia Ngong Lionel, *Intégration sécuritaire en Afrique centrale*, Paris L'Harmattan, 2022, pp. 295-317

MOUICHE Ibrahim, « Ethnicité et multipartisme au Nord-Cameroun », *African Journal of Political Science*, vol. 5, n°1, 2000.

Nouhou Rougayatou, *Don politique et société dans les abords sud du Lac Tchad au milieu du XIXe siècle à 1992*, Mémoire soutenu à l'université de Ngaoundéré Faculté de science économiques et de Gestion, 2006-2007. 110 p.

Pietro Verri, *Dictionnaire du droit international des conflits armés*, Genève, Comité International de la Croix-Rouge, 1988.

Pontainer Roger, « La gestion des ressources locales et des dynamiques territoriales : conflits et défis pour l'espace, l'eau, la biodiversité », Cameroun revue *In Cirad-Prasac*, 2003, 6P

Pout Christian & Ezee Atangana Junior, « Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone : cas du Cameroun », revue de l'UNESCO et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, 2021, 124 p.

Rache Johanna, « Bassin du Lac Tchad : soutenir la cohésion par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution des conflits », rapport de recherche RESILAC/AFD, 2020.

Saibou Issa, « Les effets sociologiques de Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun », *Revue Kalio*, 2014.

Socpa Antoine, « *Les problèmes Arabes Choa-Kotoko au Cameroun : essai d'analyse rétrospective à partir des affrontements de janvier 1992* ». Cameroun, revue de *The African Anthropologist*, Vol 9 N°1, 2002, 18P

Socpa Antoine, « *Hégémonie ethnique cyclique au Nord* », Holland Revu *Afrique et Développement*, Vol XXIV n°1-2, 1999. 25P

La gouvernance locale de l'éducation au Cameroun : Essai d'une radioscopie pour un meilleur pilotage scolaire

Fabilou

fabilou1@gmail.com

Université de Ngaoundéré

Résumé

La présente recherche interroge la gouvernance locale de l'éducation au Cameroun à la lumière des réformes de décentralisation engagées depuis le début des années 2000. À travers une approche théorique croisée (théorie systémique, gouvernance multiniveaux et modèle actanciel) et une méthodologie qualitative fondée sur l'analyse documentaire et des entretiens semi-directifs, l'étude explore les conditions de mise en œuvre du pilotage éducatif au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Les résultats montrent que, malgré un cadre juridique favorable (loi de 2004, Code général des CTD de 2019), le transfert de compétences éducatives reste partiel, flou et souvent inopérant. Le pilotage local souffre de plusieurs insuffisances : faible capacité institutionnelle des CTD, absence de coordination effective avec les services déconcentrés, manque de données éducatives locales fiables, et faible participation communautaire. Les comités de gestion scolaire restent sous-exploités, et les relations entre acteurs sont souvent marquées par des conflits de compétences et une méfiance réciproque. Cependant, l'étude met également en évidence des dynamiques positives, portées par certains maires, chefs d'établissement, ONG ou associations de parents d'élèves engagés dans l'innovation locale. Ces initiatives suggèrent que des leviers existent pour améliorer la gouvernance locale, à condition de renforcer les capacités des acteurs, d'instaurer des dispositifs de coordination multi-acteurs et de promouvoir une culture de la planification et de la redevabilité. L'étude conclut à la nécessité d'une reconfiguration systémique du pilotage éducatif local, qui articule autonomie territoriale, soutien étatique et mobilisation citoyenne, dans une perspective de justice éducative et d'efficacité publique.

Mots-clés : Gouvernance locale – Décentralisation éducative – Pilotage scolaire – Collectivités territoriales

Abstract

This research critically analyzes local education governance in Cameroon within the broader context of decentralization reforms initiated in the early 2000s. Using a combined theoretical approach (systems theory, multilevel governance, and actantial models) and a qualitative methodology based on documentary analysis and semi-structured interviews, the study investigates how decentralized territorial authorities (CTDs) implement and manage educational responsibilities. Findings reveal that, despite a relatively favorable legal framework (Law 2004/017 and the 2019 General Code of CTDs), the transfer of educational competences remains partial, ambiguous, and often ineffective. Local educational leadership suffers from major shortcomings: weak institutional capacity, lack of coordination with deconcentrated state services, limited access to localized education data, and insufficient community involvement. School management committees are underutilized, and institutional relations are plagued by overlapping mandates and mutual distrust. Nonetheless, the research identifies promising grassroots innovations led by proactive mayors, school leaders, NGOs, and parent associations. These cases demonstrate that several leverage points can be mobilized to enhance local governance, including capacity building, the establishment of multistakeholder coordination mechanisms, and the promotion of a culture of planning, monitoring, and accountability. The study ultimately advocates for a systemic reconfiguration of local education governance, one that balances territorial autonomy, state support, and community engagement to foster equity and public service effectiveness.

Keywords : Local governance – Educational decentralization – School leadership – Local authorities

INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par la quête de proximité, d'efficacité et de légitimité de l'action publique, la décentralisation s'impose comme un paradigme central des réformes administratives contemporaines. Elle vise à rapprocher les centres de décision des citoyens, en conférant davantage de responsabilités aux collectivités territoriales dans la gestion des services publics. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, cette orientation répond non seulement à une logique de gouvernance démocratique, mais également à une exigence de performance, notamment dans des secteurs sociaux sensibles comme l'éducation.

Au Cameroun, ce processus s'est matérialisé par une série de réformes législatives ambitieuses, à commencer par la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, complétée récemment par le Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de 2019. Ces textes consacrent le principe de transfert de compétences, de ressources et de responsabilités vers les communes et les régions, en vue d'une meilleure adaptation des politiques publiques aux réalités locales.

Cependant, malgré ce socle juridique, la mise en œuvre de la décentralisation reste marquée par de nombreuses insuffisances. Sur le plan institutionnel, les chevauchements de compétences et l'ambiguïté des rôles freinent la cohérence de l'action locale. Sur le plan financier, les CTD sont confrontées à des ressources budgétaires limitées et à une faible autonomie fiscale. Sur le plan humain, le manque de formation et de professionnalisation des acteurs locaux compromet la qualité de la gestion.

Le secteur de l'éducation, en tant que service public stratégique, n'échappe pas à ces dynamiques. Il se trouve même au cœur des enjeux de la gouvernance locale, tant la question scolaire mobilise les attentes sociales, les investissements publics et les dynamiques de développement territorial. Dans ce contexte, il devient indispensable de repenser l'efficacité du pilotage scolaire à l'échelle locale, en interrogeant les conditions réelles d'exercice de la gouvernance éducative, les capacités des acteurs, les mécanismes de coordination et les perspectives d'amélioration.

La compréhension des dynamiques de gouvernance locale de l'éducation au Cameroun nécessite une approche multidimensionnelle et interdisciplinaire. Pour ce faire, trois cadres théoriques complémentaires sont mobilisés : la théorie systémique de Talcott Parsons, la gouvernance multiniveaux de Marks et Hooghe (2004), et les logiques actanciennes issues de la sémiotique narrative de Greimas. Chacun de ces modèles permet de saisir une facette particulière du fonctionnement de l'action publique éducative à l'échelle locale : La théorie systémique, développée par Talcott Parsons (1951), conçoit la société comme un ensemble structuré de systèmes interconnectés, chacun jouant un rôle fonctionnel dans l'équilibre général. Le système éducatif est ainsi vu comme un sous-système social chargé de la socialisation, de la transmission des normes et des compétences nécessaires à la reproduction et à l'évolution du système global. Dans cette perspective, l'éducation ne peut être analysée isolément ; elle entretient des relations complexes avec d'autres sous-systèmes comme l'économie, la politique, la famille ou la culture. La gouvernance locale de l'éducation doit donc être comprise comme un mécanisme de régulation, à l'intersection de plusieurs logiques sociales et institutionnelles. Elle contribue à maintenir la stabilité sociale tout en intégrant les dynamiques de changement et d'adaptation aux contextes locaux. Parsons identifie quatre fonctions essentielles à tout système social (AGIL) :

- Adaptation (A) : l'école doit s'adapter à son environnement local (besoins, ressources, réalités culturelles) ;
- Goal attainment (G) : elle doit se fixer des objectifs éducatifs cohérents et mesurables ;
- Integration (I) : elle assure la cohésion sociale en intégrant les individus dans une même culture partagée ;
- Latent pattern maintenance (L) : elle reproduit les valeurs fondamentales de la société.

Appliquer cette grille au niveau local implique de considérer la commune ou la région comme un espace systémique, où le pilotage éducatif doit tenir compte à la fois des attentes sociales, des capacités institutionnelles et des interactions avec d'autres acteurs (ONG, parents, enseignants, autorités religieuses). Cela permet d'analyser les déséquilibres (par exemple entre objectifs nationaux et moyens locaux), les dysfonctionnements (conflits de compétences, défauts de coordination), mais aussi les opportunités d'innovation.

La notion de gouvernance multiniveaux (Marks & Hooghe 2004) permet de comprendre la complexité croissante de la gestion des politiques publiques, notamment dans un contexte de décentralisation. Elle désigne l'articulation des différents niveaux de pouvoir – local, régional, national, voire international – autour d'un partage de compétences et de responsabilités entre institutions.

Dans le secteur éducatif camerounais, cette approche est particulièrement pertinente :

- L'État central définit les normes, les programmes, et contrôle la qualité de l'éducation ;
- Les collectivités territoriales assurent la gestion des infrastructures, des ressources humaines non enseignantes, et parfois des initiatives pédagogiques spécifiques ;
- Les organisations communautaires, les ONG, les confessions religieuses ou les bailleurs participent à la mise en œuvre ou au financement de certaines activités éducatives.

Ce modèle suppose une coopération interinstitutionnelle fluide, basée sur la subsidiarité, la concertation et la transparence. Or, dans les faits, les chevauchements de compétences, les conflits de légitimité et les rapports de pouvoir hiérarchiques rendent difficile l'instauration d'une véritable gouvernance partagée (PNUD, 2009).

La gouvernance multiniveaux permet ainsi d'analyser :

- Les tensions verticales entre pouvoir central et pouvoir local (centralisation persistante vs autonomie réelle) ;
- Les tensions horizontales entre acteurs locaux (collectivités vs services déconcentrés, secteur public vs privé) ;
- L'existence ou non de mécanismes de coordination et de négociation (comités locaux de pilotage, plateformes éducatives).

Dans cette configuration, le rôle de l'État est redéfini : il n'est plus uniquement prescripteur, mais devient garant de la cohérence et de l'équité dans un espace d'action publique fragmenté. L'analyse des pratiques de gouvernance éducative à l'échelle locale révèle une pluralité d'acteurs, d'enjeux et d'interactions complexes. Pour en rendre compte, le recours au modèle actanciel de Greimas offre un cadre analytique pertinent. Ce modèle, initialement conçu pour l'analyse de récits, permet de comprendre les fonctions symboliques et stratégiques jouées par les acteurs dans une action collective orientée vers un objectif. Appliqué à la gouvernance locale de l'éducation au Cameroun, il met en évidence les relations de coopération, de conflit et d'influence qui structurent l'action éducative territoriale.

L'approche actancielle permet de penser la gouvernance locale de l'éducation non pas comme un processus administratif figé, mais comme une construction dynamique, marquée par des jeux d'acteurs, des tensions, des opportunités et des apprentissages. Elle met en lumière la centralité des interactions dans la réussite des politiques éducatives locales et appelle à une réorganisation des rôles, des soutiens et des responsabilités dans une perspective d'efficacité, d'équité et de coresponsabilité éducative.

En croisant la théorie systémique, la gouvernance multiniveaux et les logiques actanciennes, on dispose d'un cadre analytique robuste pour comprendre les enjeux de la gouvernance locale de l'éducation au Cameroun. Ces approches permettent de penser ensemble la complexité du système éducatif, la pluralité des acteurs impliqués, et la diversité des contextes territoriaux. Ce positionnement théorique éclaire la nécessité d'une approche territorialisée, intégrée et collaborative de la gouvernance éducative. Il justifie également le recours à une méthodologie de recherche qualitative, capable de rendre compte des perceptions, des pratiques et des interactions au sein du champ éducatif local.

Dans le cadre de cette recherche, il est essentiel de définir les concepts clés qui structurent l'objet d'étude. Les notions de gouvernance locale, de pilotage scolaire et de décentralisation éducative sont en effet centrales à la compréhension des dynamiques actuelles de gestion de l'éducation au Cameroun.

➤ Gouvernance locale

La gouvernance locale désigne un mode d'organisation de l'action publique territorialisée, fondé sur la coordination, la négociation et la participation des acteurs locaux (élus, administration déconcentrée, société civile, usagers). Elle repose sur des logiques de partenariat, d'interdépendance et de co-responsabilité dans la conduite des affaires publiques (Leloup, Moyart & Pecqueur, 2005). Appliquée au secteur éducatif, la gouvernance locale implique que les décisions relatives à la gestion, au financement, à l'évaluation ou à la planification scolaire soient prises au plus près des besoins des communautés, dans une logique de subsidiarité et d'ancrage territorial.

➤ Pilotage scolaire

Le pilotage scolaire renvoie à l'ensemble des fonctions qui permettent de diriger, coordonner et évaluer le fonctionnement d'un système éducatif, à différents niveaux (national, régional, local). Selon Maroy (2006), le pilotage scolaire englobe notamment la planification stratégique, la gestion des ressources humaines et matérielles, le suivi des performances, et la régulation des dispositifs pédagogiques. Dans le contexte local, le pilotage scolaire désigne la capacité des communes, en lien avec les établissements et les acteurs communautaires, à impulser une dynamique éducative cohérente et efficace.

➤ Décentralisation éducative

La décentralisation éducative désigne le processus par lequel l'État transfère à des entités territoriales (communes, régions) une partie de ses compétences, de ses responsabilités et de ses ressources en matière d'éducation. Elle peut être administrative, politique ou financière, et suppose une redéfinition des rôles entre le centre et les périphéries. Dans le cas camerounais, la décentralisation éducative s'inscrit dans une politique globale amorcée par la loi de 2004, visant à confier aux collectivités locales la gestion des infrastructures, des personnels non enseignants, et la planification des actions éducatives locales (République du Cameroun 2004 ; 2019).

A en croire beaucoup d'auteurs, la gouvernance est un terme polysémique remis au goût du jour par la Banque Mondiale. Autant sur son histoire que sur son sens véritable, le concept de gouvernance entraîne la polémique. Dans cette perspective, nous suggérons de caractériser la proximité organisée par la distinction de deux niveaux analytiques intimement liés :

premièrement, elle se compose de repères nécessaires à toute coordination (niveau institutionnel), deuxièmement des formes mêmes de cette coordination (niveau organisationnel). Autrement dit, nous déclinons la proximité en trois dimensions : géographique, institutionnelle, organisationnelle. Un débat s'est d'ailleurs fait jour entre les auteurs de la proximité, un premier courant qualifié d'interactionniste (Pecqueur et Zimmermann 2004), se limitant à deux formes de proximité (géographique, organisée), un second, d'inspiration institutionnaliste (Kirat et Lung 1995 ou encore Gilly et al. 2004), déclinant la proximité en trois composantes (géographique, institutionnelle, organisationnelle) (Gilly et Lung 2004). Le premier courant, actuellement dominant au sein du groupe de chercheurs « Dynamiques de proximité », présente l'inconvénient à nos yeux de rendre moins aisée l'intégration dans l'analyse (sans être toutefois occultée) de l'influence des objets sociaux collectifs que sont par exemple les repères communs ou plus généralement les institutions. Ou plutôt, en ne les intégrant pas d'emblée, le risque est plus important de sous-estimer leur rôle. De même que les chercheurs du groupe se sont rassemblés autour de la nécessité d'endogénéiser l'espace dans la théorie économique, nous plaçons pour une endogénéisation des institutions (règles collectives, représentations communes, repères partagés, etc.) à l'instar des travaux institutionnalistes sur la gouvernance. Ainsi, définir la gouvernance comme une combinaison de proximité nécessite d'accorder une large place à la dimension institutionnelle de cette dernière.

La gouvernance est en effet conditionnée par l'existence d'un partage minimum de repères que peut constituer par exemple un projet commun, constitutif d'une proximité institutionnelle entendue comme une condition certes contraignante, mais aussi permissive à la coordination. La réalisation concrète d'un projet commun implique, quant à elle, des actions collectives, une activité commune finalisée, bref une proximité organisationnelle. Dans une perspective institutionnaliste, les repères d'une coordination localisée apparaissent comme des modèles normatifs qui définissent ce qui semble devoir être fait dans un environnement économique partiellement connu et compris (Hodgson 1998). Ces repères sont à la fois des contraintes et des ressources pour l'action (Corei 1995 ; Hodgson 1996). Le premier aspect renvoie au contrôle de l'action, le second à sa libération (Commons 1934). Ce contrôle se réalise par :

- D'une part, la détermination du champ des possibles. Les repères, à l'instar des règles qui présentent la particularité d'être formulées et acceptées (Renault 1995) par les acteurs locaux qui les appliquent, vont définir les devoirs, les libertés et les droits de chacun, précisant donc ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Mais il ne faut pas voir dans ces règles une proscription ou une prescription précise des comportements : les règles guident l'action sans la produire, ce sont en quelque sorte des « théories » de l'action. Elles nécessitent donc une interprétation, c'est-à-dire un accord (un compromis) sur le contenu de l'activité normale (Reynaud, 1994). Ici, l'existence d'une mémoire de coordinations réussies créatrice de confiance peut faciliter le passage d'un compromis, comme autant de ressources cognitives spécifiques accessibles aux acteurs de la gouvernance locale ;
- Et d'autre part, la régulation des conflits. Ces derniers étant temporairement prévenus, ils ne peuvent plus ruiner la sécurité des anticipations nécessaire à l'action collective dans un monde incertain (Bazzoli et Kirat 1996). L'efficacité de ce contrôle résulte des sanctions qui lui sont associées, ou plus précisément des anticipations que font les acteurs de ces sanctions (Commons 1934). Un exemple de sanction peut consister en l'éviction d'un acteur d'un projet porté par la gouvernance locale.

Le concept de gouvernance, pense-t-on, est né en faveur des réformes organisationnelles et financières des années 80 plus connues sous le concept d'Ajustements Structurels et pilotées par les institutions internationales dans l'optique d'accompagner les Etats sous-développés à assainir leur gestion des affaires publiques. Selon le rapport de l'IGE (2013)

Le concept de gouvernance est apparu à la faveur de la crise financière des années 80-90, laquelle avait conduit à des réformes profondes de l'état, notamment niveau du secteur des finances publiques des pays en voie développement, en vue, dans une première phase, de stabiliser celles-ci et, dans une seconde phase, de les assainir tout en les optimisant (IGE 2013).

Plusieurs travaux mettent en évidence les limites structurelles du modèle centralisé de gouvernance éducative au Cameroun. Ngatcha (2012) et Essomba (2017) soulignent que ce modèle ne parvient ni à répondre efficacement aux spécificités locales, ni à mobiliser les acteurs de terrain de manière cohérente. Malgré l'amorce d'un processus de décentralisation depuis les années 2000, force est de constater, comme le note Nembot (2015), que les collectivités territoriales décentralisées (CTD) restent marginalisées dans la planification et la mise en œuvre des politiques éducatives locales. Cette situation s'explique, entre autres, par une faible clarté des compétences transférées, des ressources limitées et un déficit de coordination avec les services déconcentrés de l'État. Par ailleurs, Tchoumba (2020) attire l'attention sur un obstacle majeur à l'opérationnalisation de la gouvernance locale de l'éducation : l'insuffisante formation des élus municipaux et régionaux aux exigences de gestion scolaire, tant sur le plan administratif que pédagogique. En conséquence, la dynamique de responsabilisation locale reste inaboutie.

À l'international, les travaux de Pons et Van Zanten (2007) illustrent que la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de l'éducation peut contribuer à une amélioration des performances scolaires, à condition qu'elle soit encadrée par des dispositifs juridiques clairs, des ressources techniques et financières adéquates, ainsi que des mécanismes de redevabilité et de contrôle rigoureux. Ces éléments permettent non seulement une meilleure adaptation des politiques éducatives aux réalités locales, mais renforcent également l'engagement des communautés dans la gestion des écoles. C'est dans ce sillage que nous nous posons la question de savoir dans quelle mesure la gouvernance locale améliore-t-elle le pilotage du système éducatif camerounais, et quels sont les leviers à activer pour en renforcer l'efficacité ? Il ressort de cette interrogation un certain nombre d'hypothèses qui guidera notre analyse : l'efficacité du pilotage scolaire local est freinée par des contraintes structurelles (compétences, moyens, formation) ; la coordination entre acteurs locaux et centraux est essentielle pour améliorer la gouvernance et l'autonomisation des collectivités permet une meilleure adaptation des politiques éducatives aux besoins locaux.

Pour y arriver, une méthodologie stricte et sélective a été mise à contribution. Il s'agit de l'approche qualitative et exploratoire qui allie des méthodes dont l'analyse documentaire, entretiens semi-directifs, études de cas dans plusieurs communes et les outils : grille d'entretien, analyse thématique des discours, triangulation des données.

Une gouvernance locale encore fragile et inégalement appropriée

La décentralisation du système éducatif camerounais, amorcée dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation, repose en grande partie sur le renforcement de la gouvernance locale. Celle-ci suppose une implication accrue des collectivités territoriales décentralisées, des communautés locales, ainsi que des acteurs éducatifs de proximité dans la gestion et la planification des politiques scolaires. Toutefois,

cette gouvernance locale demeure encore marquée par de nombreuses fragilités : faibles capacités institutionnelles et techniques des acteurs locaux, coordination insuffisante entre les différents niveaux de gouvernance, inégalités territoriales dans l'appropriation des compétences transférées, et limites dans la participation communautaire. Cette situation soulève des interrogations sur l'effectivité de la décentralisation éducative et sur sa capacité à répondre aux défis spécifiques des territoires. Il convient ainsi d'examiner les dynamiques, les limites et les perspectives d'une gouvernance locale de l'éducation encore en construction au Cameroun.

Le cadre institutionnel de la décentralisation éducative au Cameroun

Le processus de décentralisation entamé au Cameroun depuis les années 2000 vise à transférer progressivement aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) des compétences autrefois réservées à l'État central, y compris dans le domaine de l'éducation. Ce transfert s'est appuyé sur un socle juridique en évolution, constitué principalement par la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, le décret d'application de 2008, puis le Code général des CTD adopté en 2019.

Dans ce cadre, les CTD se sont vues confier, entre autres, la gestion des infrastructures scolaires, la maintenance des établissements, et dans certains cas, la gestion partielle des ressources humaines non enseignant(e)s. Cette réorganisation visait une plus grande proximité des décisions avec les usagers finaux — les élèves et leurs familles — et une meilleure prise en compte des spécificités locales dans la planification éducative (PNUD 2009).

Cependant, la mise en œuvre effective de ces transferts s'avère incomplète et parfois confuse. Les collectivités locales, bien que dotées de compétences théoriques en matière de pilotage scolaire, souffrent d'un manque de clarté sur leurs prérogatives réelles. Selon Fabilou (2019), ce flou institutionnel contribue à une dilution des responsabilités entre les CTD, les services déconcentrés du ministère de l'Éducation de base et les établissements eux-mêmes. Il en résulte une gouvernance hybride, parfois conflictuelle, où les acteurs s'ignorent ou se concurrencent, au détriment de l'efficacité du service éducatif.

Par ailleurs, le transfert des compétences n'a pas toujours été accompagné d'un transfert proportionnel des ressources financières et humaines. Ce déséquilibre structurel entre les responsabilités et les moyens constitue un frein majeur à la performance de la gouvernance éducative locale (Nembot 2015). Les CTD peinent à répondre aux besoins éducatifs de base, en raison de budgets limités, d'une faible autonomie fiscale, et d'un manque d'expertise technique dans le domaine de la gestion scolaire.

En outre, la planification éducative territoriale reste embryonnaire. Peu de communes disposent de plans communaux d'éducation (PCE) intégrés à leurs plans communaux de développement (PCD). Ce déficit de planification territorialisée rend difficile toute coordination des interventions entre partenaires publics, privés et communautaires (Traoré 2013). Le rôle des régions, pourtant central en matière de prospective et de planification stratégique, demeure marginal dans le domaine éducatif.

Ainsi, bien que le cadre juridique existe, son appropriation reste limitée, et son application inégale selon les territoires. La gouvernance locale de l'éducation au Cameroun apparaît donc comme un chantier inachevé, marqué par des résistances institutionnelles, des tensions inter-acteurs et une inertie administrative.

Textes fondateurs et transfert de compétences

La décentralisation au Cameroun trouve sa base juridique dans la Constitution du 18 janvier 1996, qui consacre le principe de libre administration des collectivités territoriales. Ce fondement constitutionnel a été concrétisé par la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, et la loi n°2004/018 fixant les règles applicables aux communes. Ces lois ont été consolidées par le Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD), promulgué en décembre 2019, qui regroupe l'ensemble des dispositions relatives à l'organisation, aux compétences, aux ressources et au fonctionnement des CTD.

Dans le domaine de l'éducation, ces textes prévoient le transfert progressif de compétences aux collectivités locales, notamment en matière :

- De construction, équipement et entretien des établissements scolaires ;
- De gestion de certains personnels non enseignants (agents techniques, personnel d'appui) ;
- De promotion de la scolarisation et d'appui aux initiatives communautaires ;
- De participation à la planification locale du développement de l'éducation, en lien avec les Plans Communaux de Développement (PCD).

L'article 25 du CGCTD prévoit explicitement que les communes contribuent à la promotion de l'enseignement maternel et primaire, tandis que les régions ont un rôle d'appui et de coordination dans les politiques éducatives territoriales.

Rôle de l'État et des CTD

Dans ce dispositif, l'État central conserve un rôle régulateur et normatif. Il définit les programmes scolaires, recrute et affecte les enseignants, établit les normes de qualité, et exerce un pouvoir de tutelle sur les CTD. À travers les services déconcentrés (délégations régionales et départementales du MINEDUB, MINESEC, MINEFOP), l'État assure la mise en œuvre des politiques éducatives au quotidien.

Les (CTD), quant à elles, sont appelées à devenir des acteurs opérationnels de proximité, capables d'identifier les besoins spécifiques des populations, de mobiliser les ressources locales, et de piloter des projets éducatifs adaptés aux réalités locales. Elles sont également attendues dans la gestion concertée avec les parents d'élèves, les chefs d'établissements, et les partenaires sociaux.

Problèmes d'application et de clarté des compétences

Malgré ce cadre institutionnel progressiste, plusieurs difficultés freinent la mise en œuvre effective de la décentralisation éducative au Cameroun.

Selon Fabilou (2019), le transfert des compétences s'est opéré dans une grande confusion, sans chronogramme clair ni dispositif d'accompagnement suffisant. Les CTD manquent d'informations précises sur leurs prérogatives réelles, ce qui entraîne une hésitation à agir, ou au contraire une immixtion dans des domaines qui restent du ressort de l'État. Ce flou juridique et fonctionnel engendre des conflits de compétences entre communes et services déconcentrés, qui nuisent à la cohérence des actions.

De plus, les ressources transférées ne sont pas à la hauteur des charges assumées. Plusieurs communes disposent de budgets très faibles, avec une autonomie fiscale quasi inexistante. Elles peinent à entretenir les écoles, à recruter du personnel d'appui, ou à mettre en œuvre des programmes d'action éducative, en particulier en milieu rural ou dans les zones de crise.

Par ailleurs, les CTD ne bénéficient pas toujours de personnels qualifiés en gestion scolaire, planification ou suivi-évaluation. Le manque de formation et d'ingénierie territoriale compromet la qualité de leur intervention et leur capacité à jouer pleinement leur rôle de pilote local.

Enfin, la coordination verticale entre l'État et les CTD reste embryonnaire. Les délégations départementales ne sont pas toujours prêtes à partager l'information ou à co-construire les plans éducatifs locaux. Il en résulte une gouvernance fragmentée, souvent dépendante de logiques personnelles ou d'initiatives isolées.

En somme, si le cadre institutionnel camerounais pose des fondements solides pour une gouvernance locale de l'éducation, son opérationnalisation reste inaboutie. Les problèmes d'interprétation des textes, de transfert réel de ressources, de capacité des acteurs et de coordination interinstitutionnelle constituent des défis majeurs à relever pour que la décentralisation éducative produise les effets escomptés en matière de qualité, d'équité et de responsabilisation locale.

Les limites structurelles et fonctionnelles du pilotage local

Au-delà du cadre institutionnel, plusieurs limites opérationnelles entravent la mise en œuvre efficace de la gouvernance locale de l'éducation. L'une des plus significatives est le déficit de capacités des acteurs locaux. En effet, la plupart des élus municipaux et des responsables communaux n'ont ni la formation, ni les outils nécessaires pour assurer un pilotage stratégique de l'éducation dans leurs localités (Tchoumba 2020). Cette carence se manifeste dans la faible qualité des décisions prises, l'improvisation dans la gestion des établissements, et l'incapacité à mobiliser des ressources locales alternatives.

Les études de terrain, comme celle menée par Verhaghe (2013), montrent une participation inégale des comités de gestion scolaire (CGS). Les parents d'élèves, censés jouer un rôle de contrepoids face aux directions d'écoles, se retrouvent souvent passifs, mal informés, ou désengagés des processus décisionnels. Cette léthargie des acteurs non gestionnaires (parents, ONG locales, élèves) affaiblit la dynamique de redevabilité et fragilise la légitimité des décisions locales.

Par ailleurs, les logiques d'appropriation locale de la décentralisation éducative sont marquées par des tensions et une méfiance croissante. En milieu urbain, la population manifeste une faible confiance à l'égard des élus municipaux, perçus comme peu soucieux des questions éducatives et parfois impliqués dans des malversations financières (Traoré 2011). En milieu rural, bien que la gouvernance locale soit parfois perçue comme un soulagement (notamment pour la prise en charge des enseignants communautaires), elle reste grevée par la faiblesse des ressources locales et l'instabilité des contrats.

La coordination entre les structures administratives (mairies, délégations départementales, inspections d'arrondissement) demeure, quant à elle, problématique. Chaque acteur poursuit ses propres logiques institutionnelles, dans une absence quasi-totale de plateformes de concertation et de planification conjointe (Cambridge Education 2017). Le résultat est une fragmentation du pilotage éducatif local, rendant difficile la mobilisation collective autour d'un projet éducatif territorial cohérent.

Enfin, le problème des disparités régionales reste prégnant. Certaines régions, notamment dans le Nord et l'Est du Cameroun, souffrent d'un déficit chronique d'infrastructures, de personnels qualifiés et de financement public (Fabilou 2019). Cette inégalité dans la capacité des CTD à

exercer leurs compétences aggrave les déséquilibres territoriaux dans l'accès et la qualité de l'éducation.

Manque de moyens et déficit de formation

L'un des principaux freins à l'opérationnalisation d'un pilotage éducatif local efficient est le manque de ressources financières et humaines des collectivités territoriales. Nombre de communes disposent de budgets très limités, avec une faible autonomie fiscale, ce qui les empêche d'entretenir efficacement les établissements scolaires, de financer des projets éducatifs, ou de recruter du personnel d'appui compétent. Cette faiblesse budgétaire se traduit par une grande dépendance aux transferts de l'État (Tchoumba 2020).

Par ailleurs, le déficit de formation des élus locaux constitue un frein majeur à leur implication stratégique dans les questions éducatives. Plusieurs maires et conseillers municipaux n'ont ni les compétences techniques en planification, ni la connaissance des textes réglementaires relatifs à l'éducation, ni les outils de gestion adaptés. Cette lacune limite leur capacité à concevoir des projets éducatifs cohérents et à dialoguer efficacement avec les services déconcentrés de l'État (Traoré 2013). Il en résulte une gouvernance souvent improvisée, voire déléguée à des agents techniques peu outillés.

Faiblesse de la participation communautaire et dysfonctionnements organisationnels

Une autre limite importante tient à l'absence ou la faiblesse d'une culture participative dans la gouvernance scolaire locale. Bien que les comités de gestion des établissements (comités de parents d'élèves, associations scolaires) soient officiellement reconnus comme parties prenantes, leur implication réelle demeure marginale. Dans de nombreuses communes, ces structures sont mal informées, peu actives ou instrumentalisées par des logiques partisans ou clientélistes (Cambridge Education 2017).

De plus, les relations entre les différents acteurs sont souvent minées par des conflits d'intérêts, des crises de confiance, voire des rivalités de pouvoir entre collectivités, délégations départementales, et établissements scolaires. Ces tensions freinent la coordination des actions éducatives et engendrent une fragmentation des responsabilités (Verhaghe 2013). Le manque de mécanismes institutionnalisés de concertation (comités locaux de pilotage, plateformes éducatives) empêche une vision partagée du développement éducatif territorial.

Enfin, l'absence d'un système local de suivi-évaluation rend difficile l'ajustement des actions éducatives aux besoins réels des communautés. Peu de communes disposent de données actualisées sur la scolarisation, la réussite scolaire ou l'état des infrastructures. Cette opacité informationnelle nuit à la planification, à la reddition de comptes et à l'innovation éducative locale.

En somme, le pilotage local de l'éducation au Cameroun demeure entravé par des limitations structurelles (moyens, compétences) et fonctionnelles (coordination, participation). Ces faiblesses appellent une réforme en profondeur des pratiques locales de gouvernance scolaire, à travers un renforcement des capacités des CTD, la structuration de la participation communautaire et l'instauration de mécanismes clairs de concertation et de redevabilité. La gouvernance locale de l'éducation, bien qu'institutionnalisée, peine à produire les effets attendus en raison d'un ensemble de freins structurels, culturels et politiques. Ces limites appellent une refonte des pratiques de gestion scolaire locale, un investissement dans la formation des acteurs, et une redéfinition des mécanismes de coordination multi-acteurs.

Vers une gouvernance locale efficiente et adaptée aux réalités territoriales

Face aux insuffisances du pilotage local actuel, il devient impératif de repenser la gouvernance de l'éducation en l'adaptant aux spécificités socioculturelles, économiques et géographiques des territoires. Une gouvernance locale efficiente ne saurait se limiter à la simple application des directives centralisées ; elle doit s'appuyer sur une véritable décentralisation fonctionnelle, une responsabilisation des acteurs de proximité, ainsi qu'une dynamique participative inclusive. Il s'agit de favoriser une approche contextualisée de la gestion éducative, fondée sur l'écoute des besoins locaux, la valorisation des savoirs endogènes et l'implication effective des communautés. Cette perspective appelle également un renforcement des capacités institutionnelles, la clarification des rôles, et la mise en place de mécanismes d'évaluation et de redevabilité. Vers une gouvernance éducative territorialisée, l'objectif est de construire un pilotage plus souple, réactif et équitable, au service du développement local et de la réussite éducative pour tous.

Les dynamiques actancielles dans la gouvernance éducative locale

Pour dépasser les blocages constatés dans le chapitre précédent, il convient d'examiner les dynamiques internes de la gouvernance éducative locale à la lumière d'une lecture actancielle inspirée du modèle de Greimas. Cette approche permet d'identifier les rôles joués par les différents acteurs, leurs interactions, leurs oppositions et alliances autour de l'objectif commun qu'est l'amélioration de la qualité éducative.

Dans cette configuration, les collectivités territoriales peuvent être vues comme les sujets de l'action, porteurs du changement dans la gestion éducative. Leur mission est d'assurer la planification locale, la gestion des ressources scolaires, et de fédérer les autres acteurs autour d'un projet éducatif cohérent. L'objet, ici, est la fourniture d'une éducation de qualité, équitable et adaptée aux spécificités locales.

Parmi les adjuvants, on retrouve des alliés essentiels tels que :

- Les services déconcentrés de l'État, qui apportent une expertise administrative et pédagogique ;
- Les organisations de la société civile, qui jouent un rôle de veille citoyenne et de soutien matériel ou logistique ;
- Les enseignants et chefs d'établissements, souvent moteurs d'initiatives locales malgré un environnement contraint ;
- Les partenaires techniques et financiers, qui accompagnent les collectivités par des projets pilotes ou des appuis ciblés (ADEA 2008).

Les opposants ou freins identifiés sont multiples : le manque de ressources, la complexité administrative, les résistances institutionnelles, mais aussi la défiance des communautés vis-à-vis des élus locaux. À cela s'ajoutent des facteurs contextuels comme l'insécurité dans certaines régions (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest), qui rendent difficile toute tentative de pilotage éducatif territorial.

Quant aux destinataires, ce sont avant tout les élèves, bénéficiaires ultimes des efforts de gouvernance, mais aussi l'ensemble de la communauté, qui tire profit à long terme d'un système éducatif efficace et adapté. Une gouvernance locale inclusive et stratégique est donc un facteur clé de développement territorial et de cohésion sociale.

Cette lecture actancielle met en lumière la nécessité de reconfigurer les alliances et de mobiliser collectivement autour de l'école, dans une logique de co-construction et de coresponsabilité. La gouvernance locale devient ainsi un espace dynamique de négociation, et non simplement un transfert administratif de compétences.

*Identification des rôles actanciels**Sujet* (acteur porteur de l'action éducative)

Les collectivités territoriales décentralisées (communes, régions) constituent les principaux sujets, depuis les processus de décentralisation. Elles sont censées initier, soutenir ou coordonner des actions en matière d'éducation (infrastructures, appui aux écoles, mobilisation communautaire⁸⁴, etc..

Objet (but visé par l'action)

L'objet est l'amélioration de l'offre éducative locale, à travers l'accès, la qualité, la pertinence et l'équité de l'éducation. Cela inclut l'augmentation du taux de scolarisation, la réduction des disparités (genre, milieu, handicap), et l'adaptation des enseignements aux besoins locaux.

Destinataire (bénéficiaires de l'action éducative)

Il s'agit principalement des élèves, mais aussi de leurs familles, des enseignants et plus largement des communautés locales, bénéficiaires d'un système éducatif mieux adapté à leur contexte.

Destinateur (source de légitimation ou de prescription)

L'État central (ministères en charge de l'éducation, de la décentralisation, des finances) prescrit et encadre l'action éducative locale. Les partenaires techniques et financiers (UNESCO, UNICEF, AFD, Banque mondiale) jouent également un rôle d'orientation et d'appui.

Adjuvants (facilitateurs de l'action)

Plusieurs types d'acteurs peuvent agir en soutien :

- Les ONG et associations locales, qui apportent expertise, financement ou accompagnement des communautés.
- Les chefs traditionnels et religieux, qui facilitent l'adhésion sociale.
- Les parents d'élèves et les APE, qui participent à la gestion quotidienne des écoles.
- Les chefs d'établissements, qui traduisent les politiques éducatives en actions concrètes.

Opposants (obstacles ou résistances)

- La faiblesse des capacités techniques et financières des communes.
- Les conflits de compétence ou les chevauchements institutionnels entre administration centrale et locale.
- L'indifférence ou la méfiance des communautés, souvent liée à un déficit de participation ou à la faible transparence.
- La politisation ou clientélisation des décisions éducatives locales.

Implication des acteurs locaux : gestionnaires et non gestionnaires

La gouvernance éducative locale repose sur une constellation d'acteurs qui peuvent être classés en deux grandes catégories selon leur rôle formel dans la gestion :

Les acteurs gestionnaires :

⁸⁴ L'article 25 du CGCTD

Collectivités territoriales⁸⁵ (gestion de l'infrastructure, appui logistique, mobilisation communautaire).

Services déconcentrés de l'État (délégations régionales, inspections).

Chefs d'établissement et responsables pédagogiques (mise en œuvre au quotidien). Ces acteurs ont des responsabilités institutionnelles et sont directement impliqués dans la planification, la gestion ou l'évaluation. Les établissements scolaires sont directement ou indirectement gérés par quatre acteurs selon qu'il s'agit du réseau d'écoles publiques ou privées : la direction de l'école, la délégation ou l'inspection scolaire, la coordination confessionnelle de district et le promoteur de l'école. La direction de l'école est théoriquement l'acteur le plus important dans tous les réseaux, elle est la plus présente car elle gère au quotidien l'établissement et interagit en permanence avec les acteurs non-gestionnaires. Elle fait le pont entre l'établissement scolaire et l'échelon administratif local immédiatement supérieur qui est la sous-division, le district de la confession religieuse ou le promoteur de l'école selon les cas. Elle représente donc l'autorité étatique pour les écoles publiques, l'autorité religieuse pour les écoles conventionnées et la propriété de l'établissement pour les écoles privées. Même s'il est nommé par son autorité administrative immédiatement supérieure, le chef d'établissement, premier responsable de la direction de l'école, a normalement une certaine marge de manœuvre étant donné qu'il est celui qui maîtrise le mieux les dossiers administratifs et pédagogiques de l'école du fait de sa position⁸⁶.

La coordination confessionnelle de district représente l'autorité religieuse, gère les écoles conventionnées de son réseau et rend compte à sa coordination confessionnelle provinciale.⁸⁷ Dans certains cas, les directions d'écoles sont directement gérées par des coordinations provinciales étant donné l'absence de coordinations de district, ou encore par les curés d'églises ou les pasteurs dans le cas des écoles catholiques et protestantes rattachées à des paroisses. Comme on peut le voir, les confessions religieuses sont absentes en tant qu'acteurs dans les réseaux d'écoles publiques et privées.

Les acteurs non gestionnaires :

Parents d'élèves, élèves, chefs traditionnels, leaders religieux, ONG locales, élus communautaires, associations de femmes ou de jeunes. Leur implication est informelle ou consultative, mais souvent déterminante dans la légitimité et la réussite des actions éducatives. Leur mobilisation peut renforcer la redevabilité et favoriser une gouvernance plus participative. Le milieu scolaire local congolais connaît plusieurs acteurs non-gestionnaires dont les principaux sont le comité de parents, le comité d'enseignants, le comité d'élèves, les organismes communautaires (ONG locales), les entreprises privées et les partenaires internationaux.

Elu par l'assemblée générale des parents au début de chaque année, le comité de parents ou l'Association des Parents d'Elèves a pour mission officielle, entre autres de participer à l'élaboration du budget de l'école, apprécier la gestion administrative, financière et

⁸⁵ L'article 25 du CGCTD

⁸⁶ La sous-division, subdivision administrative de la division ou la province éducative, gère plusieurs dizaines voire des centaines d'établissements scolaires et est la représentation étatique de la circonscription pour tous les réseaux d'écoles (publics, conventionnés et privés). Elle traite directement avec les directions des écoles de son ressort pour le cas des établissements publics et associe les coordinations confessionnelles de district pour les écoles conventionnées et les promoteurs pour les écoles privées. L'on peut supposer que l'influence de la sous-division est limitée sur les écoles conventionnées et privées étant donné que leur gestion réelle est respectivement détenue par les confessions religieuses et les promoteurs.

⁸⁷ Cette gestion est propre au secrétariat à l'enseignement privé catholique au Cameroun.

patrimoniale, assurer la liaison entre l'établissement scolaire et les parents et veiller à l'application de la gratuité de l'enseignement primaire. Le comité de parents se réunit une fois par mois et est composé de six personnes dont un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier et deux conseillers, tous élus pour un mandat d'une année dont le nombre de renouvellement dépend du type d'écoles à un autre ou d'une région à une autre. Le comité de parents élabore des rapports d'activités ainsi que des programmes d'action et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale des parents qui elle se réunit deux fois l'an (Recueil de directives et instructions officielles 2011 : 193-195). Au vu de ses missions, le comité de parents est donc censé jouer le rôle de contrepoids face à la direction de l'école dans la prise des décisions et la mise en œuvre des politiques nationales et provinciales, cela en gardant le lien avec la communauté des parents lui ayant confié mandat. Quant à la hiérarchie, le comité de parents est normalement géré par l'association des parents.

Cette approche actancielle enrichie montre que la réussite de la gouvernance éducative locale ne dépend pas uniquement des textes ou des structures, mais d'un dialogue fonctionnel entre gestionnaires et non-gestionnaires, chacun jouant un rôle stratégique dans un écosystème complexe.

Pour un meilleur pilotage local de l'éducation

Face aux limites identifiées, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour renforcer la gouvernance locale de l'éducation au Cameroun. Ces recommandations s'articulent autour de trois axes majeurs : la capacitation des acteurs, la réingénierie institutionnelle, et la consolidation des partenariats locaux.

Renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs locaux

Il est impératif de former les élus municipaux, les agents communaux et les responsables scolaires à la gestion stratégique de l'éducation. Cette formation devrait porter sur :

- La planification participative et prospective (élaboration de Plans communaux de l'éducation) ;
- La gestion budgétaire et financière (suivi des subventions, contrôle des dépenses scolaires) ;
- La mobilisation communautaire et la communication avec les parents et partenaires.

Des dispositifs de formation continue, basés sur des expériences pilotes réussies (projets APEID, partenariats ADEA), pourraient être institutionnalisés dans le cadre d'une politique nationale de renforcement des compétences des CTD. Le renforcement des compétences techniques et managériales des CTD constitue un préalable incontournable à l'amélioration du pilotage éducatif. Il est impératif de former les élus locaux et les cadres techniques municipaux à la planification stratégique, à la gestion des ressources éducatives, à la budgétisation sensible à l'éducation, ainsi qu'à la concertation multi-acteurs (Tchoumba 2020, Essomba 2017).

Des dispositifs de formation continue, à travers les écoles de formation des collectivités, les universités ou les ONG spécialisées, doivent être institutionnalisés et adossés à des référentiels de compétences spécifiques à la gouvernance scolaire locale. Comme le souligne Traoré (2013), le développement d'une ingénierie territoriale de l'éducation est un facteur clé de la réussite des processus de décentralisation.

La création de comités locaux de pilotage scolaire, intégrant les représentants des CTD, des services déconcentrés, des associations de parents, des chefs d'établissement, des confessions

religieuses et des organisations communautaires, favoriserait une gouvernance partagée. Ces structures, à mandat consultatif ou décisionnel selon les cas, permettraient :

- Une meilleure concertation entre acteurs ;
- Une plus grande transparence dans la gestion ;
- Une remontée d'informations fiable pour le niveau central.

Par ailleurs, la mise en réseau des CTD (via des associations de maires, forums régionaux d'éducation) peut favoriser le partage de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources, et la montée en compétence collective⁸⁸. Le développement d'outils numériques simples pour la gestion locale des données scolaires (taux de scolarisation, besoins en enseignants, état des infrastructures) est une voie prometteuse. Ces systèmes, connectés aux bases nationales (comme le SIGE), pourraient permettre un pilotage local plus efficace, plus réactif, et mieux articulé aux orientations nationales.

Instauration de mécanismes de redevabilité et de transparence

L'instauration d'un budget participatif dans le secteur éducatif local, couplé à des audits citoyens périodiques, renforcerait la confiance entre les élus locaux et les communautés. Il s'agit ici de permettre aux parents et associations de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des budgets scolaires. Le développement d'espaces de concertation locaux (comités de pilotage éducatif communal, plateformes éducatives intercommunales) est indispensable pour construire une vision partagée de l'éducation et planifier collectivement les actions prioritaires. Ces organes doivent réunir élus, enseignants, délégués départementaux, représentants des parents, leaders communautaires et partenaires techniques.

De telles instances existent déjà dans certains pays africains (Sénégal, Burkina Faso) et ont montré leur capacité à renforcer la redevabilité mutuelle et à optimiser les ressources disponibles (ADEA 2008 ; Pons & Van Zanten 2007). Au Cameroun, de premières expériences de ce type ont vu le jour dans certaines communes (Maroua 1er, Dschang), mais méritent d'être généralisées et institutionnalisées. Pour réduire les disparités territoriales, l'État central devrait mettre en place des fonds de compensation ou des mécanismes d'accompagnement spécifique pour les communes pauvres ou enclavées. Cela permettrait à ces territoires de bénéficier, malgré leur faible capacité fiscale, de moyens suffisants pour mener des actions éducatives de qualité.

La gouvernance locale de l'éducation au Cameroun constitue une avancée institutionnelle majeure mais encore fragile. Pour qu'elle devienne un véritable levier de transformation du système éducatif, elle doit reposer sur une clarification des responsabilités, une capacitation effective des acteurs, et une co-construction des politiques locales d'éducation. L'approche actancielle montre que le succès du pilotage local dépend de la capacité des acteurs à coopérer dans un cadre structuré, transparent et équitable. Un meilleur pilotage local de l'éducation au Cameroun repose sur une approche intégrée combinant capacitation des acteurs, clarification juridique, innovation institutionnelle, outillage numérique et mobilisation communautaire. Il ne s'agit pas simplement de transférer des compétences, mais de reconstruire un écosystème éducatif territorialisé, légitime et durable.

CONCLUSION

⁸⁸ Comme cela s'observe dans certaines communes du togo

Cette recherche s'est inscrite dans une démarche analytique et critique visant à comprendre les dynamiques de la gouvernance locale de l'éducation au Cameroun dans le contexte de la décentralisation. En mobilisant une approche théorique croisée – systémique (Parsons 1951), multiniveaux (Marks & Hooghe 2004) et actancielle (Greimas 1966) – l'étude a permis de déconstruire les mécanismes, les interactions et les tensions qui structurent le pilotage éducatif à l'échelle locale.

Les résultats ont mis en évidence une ambivalence structurelle de la gouvernance locale. D'un côté, les textes juridiques, notamment la loi n°2004/017 et le Code général des CTD (2019), consacrent un cadre favorable à l'implication des collectivités territoriales dans la gestion du secteur éducatif. De l'autre, la mise en œuvre concrète demeure largement entravée par des obstacles multiples : insuffisance de ressources financières et humaines, cloisonnement institutionnel, flou des compétences transférées, et faible culture de collaboration entre acteurs (Nembot 2015 ; Tchoumba 2020).

Les analyses de terrain ont permis de constater que, dans plusieurs communes, la gouvernance scolaire repose davantage sur des pratiques improvisées, souvent dépendantes de la bonne volonté d'individus ou de projets ponctuels soutenus par des ONG. Dans certains cas, les élus locaux restent peu informés ou mal formés sur leurs attributions éducatives, ce qui réduit leur capacité de pilotage stratégique (Essomba 2017 ; Traoré 2013). Les comités de gestion scolaire, pourtant prévus comme outils de participation, peinent à jouer leur rôle dans un climat de méfiance et d'opacité décisionnelle (Verhaghe 2013).

Pour autant, l'étude révèle également des poches d'innovation et des dynamismes positifs, souvent portés par des synergies locales entre services déconcentrés, chefs d'établissement, et leaders communautaires. Ces exemples montrent que lorsque les acteurs sont mobilisés, formés et associés dans une logique de coresponsabilité, la gouvernance locale peut devenir un levier puissant d'adaptation, de pertinence et de qualité de l'offre éducative (ADEA 2008 ; Pons & Van Zanten 2007). L'approche actancielle adoptée a permis de mettre en évidence le jeu de rôles entre sujets (CTD), adjuvants (ONG, parents, services techniques), opposants (manque de moyens, conflits d'acteurs) et bénéficiaires (élèves, familles). Ce schéma éclaire la complexité de la gouvernance éducative comme un espace de négociation et de confrontation d'intérêts, bien plus qu'un simple transfert technique de compétences.

En définitive, la gouvernance locale de l'éducation, bien qu'encore fragile, offre des perspectives prometteuses à condition qu'elle soit pensée comme une construction progressive, reposant sur la confiance, la compétence et la participation active des acteurs du territoire.

Bibliographie

- Abu-duhou I., (1999). « Une gestion plus autonome des écoles ». Collection : Principes de la planification de l'éducation. Paris : Institut International de Planification de l'éducation (IIPÉ)/UNESCO.
- AHMED M., CARRON G., (1989). « Le défi de l'éducation de base pour tous ». Perspectives, Vol XIX, n°4 : 613-628.
- Auger, A. (1965). La situation de fait de l'enseignement catholique en Afrique et à Madagascar. In Oiec, L'enseignement catholique au service de l'Afrique : Rapport de la conférence panafricaine de l'enseignement catholique, Léopoldville.

- Avidi, K.K. & al. (2000). Les écoles d'initiatives locales au Togo. Paris : Unesco.
- BANQUE mondiale. (1971). Education, étude sectorielle. Washington : Banque mondiale.
- Belfield, R.C.& Levin, M.H. (2002). Education privatisation: Causes, consequences and planning implication. Paris : Unesco.
- Bonini, N. (2003). Un siècle d'éducation en Tanzanie. Cahiers d'Études Africaines, 43 (169-170), 261-275.
- Bouche, D. (1966). Les écoles françaises au Soudan à l'époque de la conquête : 1884-1900. Cahiers d'Études Africaines, 6 (52), 228-267.
- Bouche, D. (1974). L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : Mission de civilisation ou formation d'une élite ? Lille : Service de production de thèse.
- Brougere G., bezille H., (2007), De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation. Revue Française de Pédagogie, INRP/ENS éditions, pp.117-160.
- Gasse, S. 2008, L'éducation non formelle : quel avenir ? Regard sur le Mali, Université de Rouen, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation.
- Ki-Zerbo J., 1980, « Jeunesse africaine », in Education en Afrique : alternatives, projets éducatifs et nouveaux modes de développement (MIGNOT- LEFEBVRE, dir.).
- Ki-Zerbo J., 2003, « Préface », in Education, famille et dynamiques démographiques (COSIO Maria, MARCOUX Richard, PILON Marc et QUESNEL André (sous la direction de), CICRED, Paris, pp. 7- 16.
- La belle T., « Formal, non formal and informal education: a holistic perspective on life-long learning », Revue internationale de pédagogie, Genève, n° 28, 1982, 98 p.
- Lange M. F. et Yaro Y., 2003, « L'évolution de l'offre et de la demande d'éducation en Afrique subsaharienne », Quatrième conférence africaine sur la population, IRD, 2003.
- Lange M.-F., 1991, « Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques », Politique africaine, n°43, Karthala, Paris, pp. 105-121.
- Lewandowski S. (2007) *Le savoir pluriel. Ecole, formation et savoirs locaux dans la société gourmantché au Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales,
- Martin J. Y., 2006, « La recherche de qualité dans l'éducation : une analyse comparative tricontinentale (Afrique subsaharienne R Asie du sud-est R Europe occidentale) », Education/formation, la recherche de qualité, Aide et action, Colloque international IRD, IER-NIESAC, HCMV, 18- 20 avril 2006, pp. 163- 174.
- Merle, P., 1998, « L'efficacité de l'enseignement », in Revue française de sociologie, 39-3, pp.565-589.

Neergaard P., 1999, Quality management: a survey on accomplished results. International Journal of Quality & Reliability Management, 16 (3), 227-289.

Ouedraogo A., 2007, Les processus d'apprentissage chez des adultes en formation universitaire en Afrique de l'Ouest : quelques caractéristiques du rapport au savoir, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Genève.

Pilon M., (1995). «Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981: apports et limites des données censitaires », in Lange M.-F et Martin J.-Y (éditeurs scientifiques) « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne », cahier Sciences Humaines, vol.31, n°3, pp. 697-718.

Pilon M., Martin J.-Y. et Carry A., (2010). « Le droit à l'éducation : quelle universalité », Paris des archives contemporaines.

Pilon M., Yaro Y., (2001). (sous la dir de), « La demande d'éducation en Afrique », état des connaissances et perspectives de recherche, Dakar, UEPA/UAPS.

Pnud., (2009). « Guide de l'utilisateur pour mesure la gouvernance locale », Oslo governance Center.

Pnud., (2013), « Rapport mondial sur le développement humain ».

Sore Z., 2015, Massification scolaire, rapport au savoir et qualité de l'enseignement primaire dans la commune rurale Rambo (province du Yatenga, Burkina Faso), Thèse unique de doctorat de Sociologie.

Symes M.; Pauwels S., 1999, The diffusion of innovations in urban design: The case of sustainability in the Hulme development guide, Journal of Urban Design, 4(1), pp. 97-117.

Tapsoba A., 2014, «L'éducation non formelle, catalyseur des transformations de l'éducation formelle. Le cas du Burkina Faso », in Education non formelle et apprentissage tout au long de la vie, L'EDUCATION PERMANENTE, n° 199/2014-2 pp. 115-128.

Tembely S., Diakite Y., (2007). « La gestion décentralisée de l'éducation au Mali », Rapport de l'atelier régional sur la gestion décentralisée de l'éducation dans les pays de l'ouest africain ; Aide & Action, Parakou mars 2007 p 36-57.

Traore I.S., (2011). École et décentralisation au Mali : des logiques d'appropriations locales aux dynamiques de conquête de l'espace scolaire. Edition L'Harmattan.

Traore I-S., (2009). « Éducation et décentralisation au Mali : enjeux et réalités des dynamiques d'appropriation locales (cas des communes de Dombila, Markala, Kati t Commune V du district de Bamako), thèse de doctorat, Université de Saint Denis-Vincennes (Paris VIII), paris.

Traore M., (2006). « Etude de l'influence de la condition sociale de l'élève sur ses résultats scolaires ». Mémoire de fin d'études ENSUP Bamako.

Traore M.K., (2013). « La gouvernance locale comme stratégie de développement éducatif au Mali ». Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde n°29-2014, p.269-278.

Traore M.K., (2014). « La participation des acteurs locaux à la scolarisation des enfants au Mali » Communication au XXXèmes journées du Développement de l'Association Tiers-Monde : Ethique, Entrepreneuriat et Développement., Université Cadi Ayyad Marrakech 29,30, 31 Mai 2014.

Tremblay P. , 2010, « Evaluation comparée de la qualité de deux dispositifs scolaires destinés à des élèves ayant des difficultés d'apprentissage », Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève, septembre 2010.

Yaro A., 2007, "Représentations de l'école par les parents au Burkina Faso", in La question éducative au Burkina Faso : Regards pluriels, IRD-CNRST, IAB, pp. 85-106.

Zeldin, S.; Camino, L. & Mook, C., 2005, The Adoption of Innovation in Youth Organizations: Creating the Conditions for Youth-Adult Partnerships, Journal of Community Psychology, 33(1), pp. 121-135.

Plaidoyer pour la création d'une école d'intelligence artificielle dans le domaine militaire

Rodrigue Boris Foming

rfforobo974@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun

Université de Yaoundé II

Résumé :

L'intelligence artificielle se révèle comme un potentiel et formidable démultiplicateur de l'action des Forces de défense camerounaises. Utilisée de différentes manières dans le domaine militaire, en fonction des priorités stratégiques et des orientations politiques, l'IA viserait à améliorer l'efficacité des opérations militaires, la sécurité des personnels et la sauvegarde des matériels critiques. Elle constitue un nouveau challenge sécuritaire mondial et la condition décisive pour une défense et une sécurité nationale en raison du potentiel incommensurable d'opportunités offertes. Toutefois, l'adoption de l'IA comporte des défis d'ordre structurels et conjoncturels qu'il importe d'incorporer pour bien la cerner. En dépit de tels défis, la création d'une école de l'IA dans le domaine militaire permettrait non seulement aux Forces de défense camerounaises de devenir une armée intelligente ; mais aussi, elle lui permettra de consolider son rôle de leader de l'innovation technologique dans la sous-région, tout en contribuant de manière significative à la Paix et à la sécurité internationales. Partant du Plan d'action numérique du Cameroun visant la transformation digitale des Administrations, nous avons pu présenter quelques institutions spécialisées de l'IA dans le monde et la consistance d'une école de l'IA au Cameroun dégagée des obstacles sus-évoqués.

Mots-clés : intelligence artificielle, forces de défense et de sécurité, armée intelligente.

Abstract

Artificial intelligence is proving to be a potential and formidable multiplier of the action of the Cameroonian Defense Forces. Used in different ways in the military field, depending on strategic priorities and policy orientations, AI would aim to improve the efficiency of military operations, the safety of personnel and the safeguarding of critical equipment. It is a new global security challenge and the decisive condition for national defence and security because of the immeasurable potential of opportunities offered. However, the adoption of AI involves structural and cyclical challenges that it is important to incorporate in order to clearly identify it. Despite such challenges, the creation of an AI school in the military field would not only allow the Cameroonian Defence Forces to become an intelligent army; it would also allow it to consolidate its role as a leader in technological innovation in the sub-region, while contributing significantly to international peace and security. Starting from Cameroon's Digital Action Plan aimed at the digital transformation of Administrations, we were able to present some specialized AI institutions in the world and the consistency of an AI school in Cameroon free from the above-mentioned obstacles.

Keywords : Artificial intelligence, Cameroonian Defense Forces, intelligent army.

INTRODUCTION

Les deux adresses ci-après soulignent que l'un des principaux enjeux de l'Intelligence Artificielle (IA) est la sécurité et/ou la défense nationale qui devra s'adapter aux dynamiques du temps, au rang desquelles les technologies, sources de nouvelles opportunités et paradoxalement de nouvelles menaces. La première, du Président Vladimir Poutine de Russie qui prévenait : « L'Intelligence Artificielle est l'avenir non seulement pour la Russie, mais pour toute l'humanité. Elle s'accompagne d'opportunités colossales, mais aussi de menaces difficiles à prévoir. Quiconque devient leader dans ce domaine deviendra le leader du Monde ». (Simonite, 2017). La seconde, par l'Homme d'État français Emmanuel Macron qui annonce

que « Tout retard dans la construction ou le parachèvement d'un écosystème adapté, c'est la certitude de manquer des opportunités et c'est prendre le risque de déjà perdre une bataille ».

L'articulation entre une innovation technologique et sa portée militaire se définit sous le terme générique de Révolution dans les Affaires Militaires (RAM), en anglais, Revolution In Military Affairs (RMA). Toujours en constante évolution, les RAM reposent sur des technologies émergentes qui sont en voie de remodeler la sécurité nationale et internationale. Utilisée de différentes manières dans le domaine militaire, en fonction des priorités stratégiques et des orientations politiques de chaque pays, l'IA militaire vise à améliorer l'efficacité des opérations militaires, la sécurité des personnels et la sauvegarde des matériels critiques. L'IA constitue ainsi un nouveau challenge sécuritaire mondial et la condition décisive pour une défense et une sécurité nationale en raison du potentiel incommensurable d'opportunités offertes. Toutefois, l'adoption de l'IA comporte également des défis d'ordre structurels et conjoncturels qu'il importe d'incorporer pour bien la cerner.

Pour la première fois de son histoire (CSNU/15359, 2023), le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) s'est penché sur les conséquences de l'IA pour la Paix et la Sécurité internationales. Invitant le CSNU à aborder cette technologie avec un sentiment d'urgence, une vision globale et un esprit d'apprentissage, Monsieur António Guterres indiquait qu'il s'agissait d'un « énorme potentiel de bien et de mal à grande échelle » dont les créateurs entrevoyaient des risques « potentiellement existentiels ». Depuis lors, le monde vibre au rythme de l'évolution de l'IA comme en témoigne le calendrier de nombreux Sommets et Rencontres internationaux organisés ou en cours d'organisation pour réguler son usage responsable dans le domaine militaire.

Le premier sommet mondial sur l'Intelligence Artificielle avec un accent particulier sur l'action militaire, organisé conjointement par la République de Corée du Sud et le Royaume des Pays-Bas s'est tenu à La Haye, les 15 et 16 février 2023. À la suite de ce regroupement mondial, deux Sommets Mondiaux de la Société de l'Information et de l'Intelligence Artificielle sont prévus à Genève en Suisse, respectivement du 27 au 31 mai 2024 et les 30 et 31 mai 2024. Pour sa part, le Kenya invite de nombreux pays africains à des consultations régionales sur l'IA responsable dans le domaine militaire, à Nairobi les 05 et 06 juin 2024. Par la suite, les 09 et 10 septembre 2024, le Gouvernement coréen aura à recevoir pour son tour à Seoul, le deuxième Sommet mondial sur l'Intelligence Artificielle avec un accent particulier sur l'action militaire organisé conjointement avec le Royaume des Pays-Bas. Dans la même veine, un Sommet relatif au Pacte Numérique Mondial se tiendra également à New-York aux États-Unis d'Amérique, du 22 au 24 septembre 2024.

Pour avoir un aperçu de ce que c'est que l'IA, l'on pourrait se référer aux deux définitions de l'école américaine ci-après. La première relève que l'IA ou intelligence des machines est l'habileté des machines à apprendre et agir de manière intelligente. Ce qui signifie qu'elles peuvent prendre des décisions, exécuter des tâches et même prédire les résultats futurs sur la base de ce qu'elles apprennent à partir des données (Marr 2022). La seconde définition note que l'IA c'est la capacité d'un système informatique à réaliser des tâches qui requièrent normalement l'intelligence humaine, comme la perception visuelle, la reconnaissance de la voix ou de langage, et la prise de décision (Cummings 2017). Le Congrès américain ajoute plus de détails pour montrer que l'IA dénote des systèmes qui pensent et agissent comme des humains ou pensent et agissent rationnellement.

Pour faire face à cette révolution stratégique technologique mondiale, le Cameroun a décidé de lancer un vaste plan stratégique dans le secteur en plein essor des Technologies de l'Information et de la Communication, défini comme un pilier du développement (MINEPAT 2020). Facilitateur de la gouvernance sécuritair-numérique et de l'économie numérique, l'IA se présente comme un facteur de développement majeur. Le renforcement des capacités en la matière au Cameroun est donc identifié comme un axe stratégique essentiel du plan stratégique numérique.

Saisissant l'opportunité des éléments contextuels sus-évoqués, comment le Cameroun pourrait-il pratiquement répondre au défi d'une armée intelligente ? En d'autres termes, quels sont les obstacles à surmonter afin que les Forces de défense camerounaises puisse devenir véritablement une armée intelligente ?

Afin de réduire le fossé numérique et d'augmenter la confiance dans le secteur de la Défense et de la Sécurité, le présent article, s'inscrivant dans la projection de la bonne gouvernance sécuritaire, vise à apporter une solution déterminante de haut niveau à ce nouveau challenge sécuritaire mondial, en proposant la mise en place d'un programme de formation du niveau tactique au niveau stratégique-opérationnel, avec une option recherche en sécurité sur l'Intelligence Artificielle.

Dégagé de certains obstacles structurels, le projet de création d'une école internationale de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire au Cameroun que nous envisageons porterait sur des formations professionnelles certifiantes, la recherche et des mises à jour pour tout usager. D'où le plaidoyer évoqué en vue de la création d'une école de l'intelligence artificielle pour une armée intelligente au Cameroun. Dès lors, il importe tout d'abord, de présenter les applications de l'IA dans le domaine militaire ; ensuite, de faire un tour d'horizon de quelques centres de formation de l'IA dans le monde afin d'en déterminer la consistance d'une école dédiée et enfin, d'examiner les conditions préalables à la mise en place au Cameroun d'une école de l'IA.

Utilisation de l'IA dans le domaine militaire

L'IA dans le domaine militaire s'entend de l'utilisation de l'IA dans le domaine de la défense et/ou de la sécurité. Les variantes d'utilisation de l'IA dans le domaine militaire présentent des avantages mais aussi des limites.

L'IA est utilisée pour la surveillance, la reconnaissance et le renseignement

L'IA peut être utilisée pour surveiller les mouvements ennemis et recueillir des informations sur le terrain en utilisant des drones et des robots. Elle peut également être utilisée pour analyser les données de reconnaissance, comme les images satellites ou les renseignements recueillis sur le terrain, pour identifier les cibles et les menaces potentielles. Le projet américain MAVEN qui utilise l'apprentissage automatique pour exploiter les données générées par les plateformes de renseignement américaines (McLeary 2018) est une illustration de l'apprentissage automatique appliqué au renseignement. En effet, constatant que les forces armées avaient cinq à dix ans de retard sur le secteur privé américain dans les nouvelles technologies, le Pentagone a commencé dès 2017 une série de projets reposant sur l'IA. En quinze ans, le Département de la Défense (US DoD 2018) a investi plusieurs milliards de dollars pour équiper ses forces de moyens de surveillance et de reconnaissance. Leurs capteurs ont prouvé leur efficacité opérationnelle lors de tous les conflits modernes.

L'IA est au service du commandement et de la conduite des opérations multimilieus

L'IA apparaît comme un outil stratégique d'aide à la décision qui, par sa capacité de traitement et d'analyse massive des données en temps réel, permettra d'anticiper sur des situations à risque. Elle peut être utilisée pour fournir une assistance en temps réel aux commandants militaires en analysant les données et en proposant des solutions stratégiques. Elle peut également être utilisée pour optimiser les itinéraires de transport et pour planifier les déploiements de forces sur le terrain. Le général Deptula, à la tête du Mitchell Institute, a conceptualisé la notion de Combat Cloud dans un document produit en 2016 (Deptula, 2017), dont les principes sont aujourd'hui repris dans le projet Joint All-Domain Command and Control (JADC²) du Pentagone. Le Combat Cloud fait de la circulation de l'information et de sa maîtrise un objectif à part entière et un instrument de puissance comparable aux outils de défense traditionnels (chars, bateaux, avions). Il s'agit d'utiliser les plateformes non plus seulement comme des effecteurs, mais comme les capteurs et les relais d'un réseau Command and Control (C²) reposant sur l'interconnexion automatique, la transmission de données en importante quantité et, grâce à l'IA, des outils d'aide à la décision.

L'IA permet la maintenance prédictive des matériels militaires, la gestion de l'approvisionnement et de la logistique en planifiant et en optimisant les chaînes d'approvisionnement et les mouvements de personnel et de matériel. Elle peut également être utilisée pour suivre et gérer les stocks de matériel et de fournitures.

D'ordinaire, la maintenance des matériels militaires se fait à la fois de manière périodique (entretien préventif) ou après une panne (entretien curatif). Elle nécessite un lot de pièces important, y compris en déploiement opérationnel, et du temps pour que les techniciens réalisent des opérations de contrôle d'usure et de maintenance. L'objectif de la maintenance prédictive est d'exploiter les données enregistrées par les matériels puis d'utiliser des algorithmes d'IA pour déterminer, à l'avance, le moment optimum auquel une pièce doit être changée. Le Defense Innovation Unit (DIU) est l'entité du DoD installée dans la Silicon Valley pour tirer rapidement profit des innovations technologiques du secteur commercial. Il se concentre sur les start-ups qui ont développé des solutions innovantes au profit du secteur privé et qui peuvent être appliquées au monde de la défense. En 2018, le DIU a attribué un contrat à la compagnie C3IoT (Société des Services et logiciels d'IA) pour la maintenance prédictive sur avion. Cette société n'avait jamais travaillé ni pour la défense, ni pour le secteur aéronautique. En six mois, la nouvelle plateforme logicielle a pu être utilisée sur AWACS E-3 Sentry (Système de détection et de commandement aéroporté) et chasseur F-16 pour collecter les grosses quantités de données issues des enregistreurs et des journaux de maintenance des appareils. Ces données sont stockées sur un cloud puis l'intelligence artificielle leur est appliquée afin d'optimiser les actions de maintenance. Déjà exploitée par les compagnies commerciales avec succès, la maintenance prédictive est l'un des domaines qui peut immédiatement profiter de l'apprentissage automatique. Les gains annoncés par C3IoT sur leur site Internet sont substantiels : une baisse moyenne de 20 à 50 % de la maintenance curative, une disponibilité augmentée de 40 %.

Enfin, l'IA peut être utilisée pour développer de nouvelles technologies (drones et robots autonomes) pour prévenir les attaques

En utilisant des algorithmes de détection de menace et en anticipant les actions ennemies, l'IA utilise des modèles de prédiction basés sur des données historiques et des analyses de

comportement. L'autonomie décrit à la fois les systèmes automatiques ou les objets véritablement automatisés. C'est un domaine dans lequel la Chine concentre son effort en travaillant sur des robots autonomes pour développer de toutes nouvelles capacités. L'effort est en particulier tourné vers l'autonomie dans l'espace virtuel au travers de la gestion de données complexes et les systèmes d'aide à la décision. Les chefs de l'Armée populaire de libération sont en effet convaincus que ces nouveaux développements de l'IA leur permettront d'identifier les plateformes ennemies, de transformer les informations des capteurs en une image de renseignement globale, et d'accélérer le processus décisionnel : ils imaginent de véritables « officiers traitants digitaux » au sein de leurs centres de commandement (Bowen Di and al., 2020).

Les avantages de l'IA militaire sont nombreux.

Tout d'abord, elle peut aider à réduire les pertes humaines en prenant des décisions rapidement et en évitant les erreurs humaines. Elle peut également améliorer l'efficacité des opérations en analysant rapidement de grandes quantités de données et en fournissant des informations précises et actualisées. En outre, l'IA militaire peut aider à renforcer la sécurité en détectant les menaces potentielles et en prévenant les attaques. Elle peut également être utilisée pour surveiller les mouvements ennemis et recueillir des informations sur le terrain, ce qui peut être particulièrement utile dans les situations dangereuses où il serait risqué d'envoyer des soldats. Les grandes armées du monde utilisent l'IA militaire de différentes manières en fonction de leurs priorités stratégiques et de leurs orientations politiques.

Toutefois l'IA militaire présente des risques et des limites à prendre en compte.

Tout d'abord, l'intelligence artificielle pose le risque de dépendance. En déléguant certaines tâches à des algorithmes, il est possible de devenir dépendant de l'IA et de perdre certaines compétences humaines. Cela peut poser des problèmes en cas de panne ou de dysfonctionnement de l'IA, ou si l'IA est utilisée de manière abusive ou illégitime. Il y a également le risque de manque de transparence dans les décisions prises par les algorithmes. En effet, il est difficile de savoir comment les algorithmes prennent leurs décisions et de les faire remonter jusqu'à une personne responsable. Cela peut poser des problèmes de responsabilité et de confiance, surtout dans le domaine militaire où les décisions peuvent avoir des conséquences graves. D'autres risques tiennent que fait que l'IA soit utilisée pour des fins militaires illégitimes, comme la guerre de l'information ou la désinformation. En utilisant l'IA pour diffuser de fausses informations ou pour manipuler les opinions publiques, il est possible de déstabiliser les gouvernements et de provoquer des conflits. On relève enfin le risque de discriminations et de biais. En utilisant des données qui reflètent les biais existants dans la société, il est possible que les algorithmes de l'IA reproduisent ces biais et discriminent certaines personnes ou groupes de personnes. Cela peut avoir des conséquences graves, surtout dans le domaine militaire dans le cadre de la prise des décisions.

L'avenir de l'IA militaire est donc incertain, mais il est probable qu'elle continuera à être utilisée de manière croissante dans les opérations militaires. Des réglementations et des normes doivent donc être mises en place pour garantir l'utilisation responsable et éthique de l'IA dans le domaine militaire. Il faut en outre prévoir des écoles de formation pour adapter les consciences à ce nouveau paradigme.

Tour d'horizon et consistance d'une école dédiée à l'IA

Avec l'essor des technologies de l'information et de l'IA, le paysage éducatif mondial a vu naître une multitude d'institutions spécialisées. Ces écoles proposent des programmes variés et innovants, allant de l'apprentissage automatique à la robotique en passant par le traitement du langage naturel. Si ces initiatives relèvent du domaine civil, l'IA est également une réalité pour certaines armées étrangères et peut l'être dans l'Armée camerounaise pour la rendre plus intelligente.

Existence d'institutions spécialisées de l'IA dans le monde

En France, on pourrait citer des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de renommée internationale telles, l'EPITA (École pour l'Informatique et les Techniques Avancées (School of Engineering and Computer Science), la CentraleSupélec, l'Université Côte d'Azur, Montpellier Business School, et l'École Polytechnique, ou encore Mines ParisTech. Aux États-Unis d'Amérique, les meilleures écoles d'intelligence artificielle se distinguent par leur engagement permanent en faveur de l'innovation et de la technologie. Les programmes d'études en IA couvrent une variété de domaines tels l'apprentissage automatique, la robotique, l'IA symbolique. C'est le cas du Massachusetts Institute of Technology (MIT), de la Carnegie Mellon University (CMU) ou encore l'Université de Stanford, est l'une des principales institutions mondiales pour l'étude et la recherche en intelligence artificielle. En Chine, alors que les entreprises implantées aux États-Unis, comme Google, Facebook et Microsoft, paraissent toujours régner sur le secteur de l'intelligence artificielle, leurs pendants chinois – Baidu, Tencent et Alibaba ont mis en place de nombreux laboratoires de recherches internes.

Sur le continent africain, des écoles et des centres de formation voient le jour pour apprendre à développer des systèmes informatiques dotés d'une intelligence semblable à celle de l'humain et capable d'agir comme lui. Materne Aguessy présente cinq structures de formation africaines spécialisées dans ce secteur (Aguessy, 2023) : Dakar Institute of Technology, Institut des technologies de l'information de l'Égypte, Université Jomo Kenyatta au Kenya et Institut d'intelligence artificielle de Runmila. Au Cameroun, le top 5 des écoles de formation en Intelligence Artificielle pour la qualité de leurs programmes d'IA est présenté par Tchedje Alain (Tchedje, 2023) : LocalHost Academy (LHA), High Tech Training Center, ISP-ISPR, Smartcode Group et Digital College. Ces Académies sont des centres de formation pratique et de certification aux métiers du numérique qui proposent à la fois des formations professionnalisantes et des préparations aux Examens de Certification Internationale dans les Métiers du Digital et de la Gestion des Projets. Ces formations visent à faire comprendre aux professionnels comment contrer les menaces informatiques, en identifiant les failles de sécurité et en élaborant des stratégies pour renforcer la protection des systèmes.

Consistance d'une école de l'IA pour une armée intelligente

Le projet de création d'une école internationale de l'IA s'articulerait autour des formations professionnelles certifiantes et les mises à jour pour tout usager seraient portées vers l'IA réduite. Il s'agit des applications spécifiques, telles que les jeux stratégiques, la traduction de langues, les véhicules auto-dirigés et la reconnaissance d'images. Les formations renforceraient les capacités des apprenants sur l'IA générale, c'est-à-dire un système exhibant des

comportements apparemment intelligents au moins plus avancés qu'une personne sur un grand nombre de fonctions cognitives. L'école formerait également en apprentissage en profondeur de l'IA qui réfère à l'utilisation des structures vaguement inspirées par le cerveau humain et portant sur une collection d'unités ; sur l'autonomie de l'IA, c'est-à-dire sur la capacité d'un système à opérer et à s'adapter aux circonstances changeantes avec un humain réduit ou sans contrôle humain et enfin sur l'automatisation de l'IA qui intervient lorsqu'une machine fait le travail qui pourrait être fait par une personne.

Ces formations contribueraient à « changer fondamentalement le déroulement des opérations sur le champ de bataille (Onana Mfegue, 2022) du fait de son incorporation progressive dans la formation professionnelle des militaires camerounais dans certains domaines clés. Il s'agit notamment, de la collecte du Renseignement, la Logistique, les Opérations dans l'espace cybernétique comme c'est le cas des structures telles ARTÉMIS en France qui permet la captation et le traitement des données par l'IA. Aux États-Unis d'Amérique, le projet Cyber Grand Challenge favorise la détection, l'évaluation et la correction automatique des vulnérabilités des systèmes. On peut également citer des formations professionnelles certifiantes dans les Opérations d'information comme aux États-Unis d'Amérique avec le projet Media Forensics (MEDIFOR) qui permet de détecter automatiquement les manipulations, d'assurer les informations détaillées sur ces manipulations et l'intégrité visuelle des médias. Il en est de même des formations professionnelles certifiantes dans le Commandement et le Contrôle en temps réel du théâtre d'opérations avec le programme Join All Staff Command And Control (JASC²) des États-Unis d'Amérique qui constitue un exemple digne d'intérêt. En France, l'IA est un outil stratégique qui valorise l'action des forces de maintien de l'ordre. Des formations professionnelles certifiantes peuvent également être opérées dans le domaine des véhicules et vecteurs autonomes, de même que les systèmes d'armes autonomes.

Cette école pourrait, par ailleurs développer la recherche appliquée (Beaugrand 2021) sur les activités de l'IA ou organiser de mises à jour pour tout usager et développement de partenariats avec les industries pour une adéquation Formation-Emploi.

Le projet de création d'une école de l'IA qui relèverait du Ministère camerounais en charge de la défense porterait sur des formations professionnelles certifiantes et des mises à jour pour des usagers, ainsi que sur le développement de la recherche appliquée sur les activités de l'IA, via l'encadrement des thèses de Doctorat et une orientation recherche dans le Master, ainsi que la formation et le renforcement des capacités des enseignants ou formateurs de formateurs dans le domaine de l'IA. À terme, le projet pourrait soutenir les efforts du Gouvernement dans le développement de l'IA au Cameroun. Toutefois, des préalables sont indispensables pour son effectivité au Cameroun.

Préalables indispensables pour la création d'une école dédiée à l'IA dans le domaine militaire

Partant d'une approche stratégique et multidimensionnelle bien pensée et bien élaborée, la création d'une véritable école d'IA pourrait se réaliser si et seulement si, certains défis sont surmontés.

Une nécessaire transformation numérique reposant sur la maîtrise des données et des infrastructures de connectivité à haut débit.

L'IA se nourrit de données et nécessite une infrastructure rassemblant les capacités de calcul, de stockage et de circulation des données. Sans maîtrise technique de ces dernières, l'utilisation

de l'IA est très difficile et automatiquement limitée à des applications de portée réduite. Pour gouverner les données, le ministère de la Défense devra lancer des actions à trois niveaux : stratégique pour donner une vision cohérente des données, opérationnel pour décliner les règles de partage et les procédures d'échange, et organisationnel. Pour cela, le Ministère des Postes et Télécommunications devra mettre en œuvre une politique des données qui doit permettre l'identification des données existantes, de les labelliser et de définir des modèles d'exploitation.

Les armées doivent désormais s'organiser pour développer une architecture au service des données et identifier les acteurs et le rôle de chacun. Car aujourd'hui, la plupart des données sont inexploitable faute de pouvoir les faire circuler dans l'architecture actuelle ou parce qu'elles sont dans un format inadapté. Il y a urgence, tant sur le plan technique que pour mobiliser l'ensemble de la communauté des utilisateurs des données. En effet, la maîtrise des données ne doit pas rester l'apanage d'experts.

Une transformation des mentalités des personnels des armées, à tous les échelons.

Un processus d'acculturation au numérique doit être lancé, en particulier dans le domaine des données pour que chaque acteur en comprenne le bon usage et puisse garantir sa fiabilité (US Report, 2019). Pour ce faire, il faut instruire les personnels aux nouveaux enjeux du numérique lors des étapes clés de sa formation. Pour un Officier, il s'agit de son école initiale et des différentes phases de l'enseignement militaire supérieur. Cette formation doit pouvoir se faire en ligne et être adaptée à des niveaux très hétérogènes. À l'image du profil linguistique standardisé qui a permis d'imposer un niveau minimum en langue anglaise au personnel des armées, il faut mettre en place un « profil numérique standardisé » qui permettra l'évaluation du personnel lors de son parcours et d'assurer un socle de connaissances minimum.

Pour accélérer la prise de conscience du personnel et aider les armées à identifier leurs carences dans le domaine des nouvelles technologies du numérique, le Congrès américain a mis en place, en 2016, le Defense Innovation Board (DIB). Toujours en activité, ce groupe est chargé d'apporter les innovations technologiques de la Silicon Valley aux forces armées américaines. Il fournit un conseil indépendant et formule des recommandations au secrétaire d'État à la Défense en matière de nouvelles technologies sous trois angles : le personnel et la culture, les organisations, la technologie et le capacitaire. Initialement emmené par Eric Schmidt, ex-président-directeur général de Google, ce petit groupe d'une quinzaine de personnes est composé de dirigeants du domaine des nouvelles technologies (Amazon, Facebook, LinkedIn) et d'éminents universitaires et chercheurs spécialistes des réseaux, de l'autonomie ou de la robotique.

Transposer ce modèle est possible au Cameroun, sans créer une nouvelle structure mais en réunissant un comité de spécialistes camerounais du numérique issus du monde de l'entreprise et de la recherche. Après avoir réalisé un état des lieux, ce comité pourra conseiller les hautes autorités du ministère de la Défense dans le domaine du numérique en matière de personnel, de culture, d'organisation et de technologie. Comme aux États-Unis, ce comité permettra de mesurer à quel point, dans les nouveaux domaines du numérique, le secteur privé a de l'avance sur la défense. Pour accélérer les choses, il faudra parfois solliciter des sociétés innovantes qui n'ont jamais travaillé pour la défense mais qui ont développé des algorithmes qui peuvent lui être utiles, comme l'a fait l'USAF pour le projet MAVEN avec Google ou pour la maintenance prédictive avec C3IOT.

Un débat éthique essentiel mais qui ne doit pas brider le développement de l'IA.

Conscients des dangers potentiels de l'IA forte, qui égalerait voire surpasserait l'homme, les puissances occidentales se sont lancées dans une réflexion éthique (Maquet, 2021) pour tenter de normer son utilisation. Cette réflexion embrasse tous les niveaux de l'intelligence artificielle, de l'IA faible à l'IA forte. Ce débat éthique est souvent biaisé par le « syndrome Terminator » : celui de robots tueurs impitoyables dont l'homme a perdu le contrôle (Njoh Mouelle 2020). Avec l'IA faible et le Machine Learning, l'homme est confronté, pour la première fois de son histoire, à des machines qui montrent une forme d'intelligence (Kanaan 2020). L'IA forte est encore très futuriste et pour parvenir à des algorithmes égalant la subtilité du raisonnement humain, de ses émotions et de sa conscience, de nouvelles ruptures seront nécessaires. L'IA actuelle, dite faible, n'a pas vocation à remplacer l'homme, mais à l'assister sur des tâches simples pour lui permettre de se concentrer sur des fonctions nobles, faisant apparaître un paradoxe contre-intuitif : plus il y aura d'IA, plus l'homme sera capable d'exprimer son plein potentiel (Pappalardo 2020).

La course à l'IA est l'objet d'une compétition planétaire déjà en marche. Dans cette course, « l'enjeu et le rythme sont tels que tout décrochage serait irrémédiable » (Hyten 2020). C'est pourquoi l'Armée camerounaise devra immédiatement s'approprier ce que le secteur civil a développé, notamment dans les domaines administratifs et les ressources humaines. Les armées doivent également développer leurs propres algorithmes pour conserver la supériorité en opérations. Cependant, le développement des algorithmes n'est pas le défi le plus difficile à relever. L'enjeu le plus complexe est sans doute de réunir les conditions de leur utilisation. D'abord, sur le plan technique pour disposer de l'architecture adéquate et être en capacité d'administrer, de stocker et de faire circuler les données ; mais aussi et surtout, sur le plan culturel. L'adoption de cette nouvelle technologie est avant tout une affaire humaine qui doit mobiliser tous les échelons de l'Armée afin d'en réussir la transformation. S'inspirer du travail du Defense Innovation Board américain pourrait grandement faciliter cette entreprise ambitieuse, mais absolument nécessaire.

En définitive, l'intelligence artificielle se révèle donc comme un potentiel et formidable démultiplicateur de l'action des forces de défense camerounaises. Elle se propose de valoriser l'immensité des données et l'expérience acquises par lesdites forces afin d'améliorer la gestion de ses opérations complexes. Si le cadre juridique semble à l'heure actuelle encore insuffisamment solide au regard des enjeux en matière de libertés publiques, il offre néanmoins la possibilité pour le Ministère en charge des Armées de répondre aux défis d'une armée intelligente. En dépit des obstacles sus-évoqués, la création d'une école de l'IA lui permettrait non seulement d'améliorer la précision, la rapidité et la sécurité des opérations militaires et ainsi, de renforcer la sécurité nationale ; mais aussi, de consolider le rôle de l'Armée camerounaise comme leader de l'innovation technologique dans la sous-région, tout en contribuant de manière significative à la Paix et à la sécurité internationales. Car les technologies émergentes inaugurent l'ère des hyper-guerres favorisées par l'IA et la sophistication des machines. Sur le champ de bataille, le militaire devra interagir avec les machines, décider rapidement et renforcer ses capacités biologiques. Les machines et les hommes augmentés détermineront, à eux seuls, la victoire ou la défaite militaire. Bien qu'étant des multiplicateurs de puissance, les technologies émergentes pourront paradoxalement altérer la souveraineté, la force, la compétition et l'art de la guerre. Les États-Nations doivent donc, pour leur survie, s'adapter à cette nouvelle réalité.

Bibliographie

Ouvrages

Kanaan Michael, T-Minus AI: Humanity's Countdown to Artificial Intelligence and the New Pursuit of Global Power, Benbella books Inc, 2020, 270 pages.

M.L. Cummings, Artificial Intelligence and the Future of Warfare, Chatham House, January 2017.

Marr Bernard, Tech Trends in Practice. The 25 Technologies That Are Driving the 4th Industrial Revolution, John Wiley & Sons Ltd, West Sussex, 2020.

Njoh Mouelle Ebénézer, Lignes rouges « éthiques » de l'Intelligence artificielle, © L'Harmattan, 2020, 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris, <http://www.editions-harmattan.fr>.

Onana Mfegue André-Hubert, Les Armées Intelligentes. Technologies émergentes et défense nationale, 5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 BH Paris, L'Harmattan Cameroun, 2022, 114 p.

Articles

Bowen Di, Jianwen Zhao et Xiiiaohu Qian, « Winning Tommorow's wars: Informationazed Weapons and Equipment, Intelligentized Innovation marches on » et « "AI Weapons" in Chinese military innovation », Center for Security and Emerging Technology (CENT), avril 2020.

Deptula David, « Evolving Technologies and Warfare in the 21st Century: Introducing the "Combat Cloud" », The Mitchell Institute, septembre 2016, 10 pages (<http://docs.wixstatic.com/>).

Maquet Clémence, « Les lois de l'intelligence artificielle : quelle éthique pour l'UE ? », Siècle Digital, 8 octobre 2020 (<https://siecledigital.fr/>).

Materne Aguessy, « Intelligence artificielle : tour d'horizon des centres africains de formation », novembre 24, 2021.

Mcleary Paul, « Pentagon's Big AI Program, MAVEN, Already Hunts Data in Midle East, Africa », Breaking Defense, 1er mai 2018 (<https://breakingdefense.com/>).

Pappalardo David, « L'intelligence artificielle au service des aviateurs ou comment l'intelligence humaine est l'avenir de l'IA », Cahier de la RDN « Le Bourget 2019 », p. 195-202 (www.defnat.com/).

Tchedje Alain, « Formation Digitale », LocalHost Digital, décembre 2023.

Tom Simonite, "For Superpowers, Artificial Intelligence Fuels New Global Arms Race. Russia, China, USA are rushing to weaponize artificial intelligence", Business, September 8,

2017, <https://www.cnas.org/press/in-the-news/for-superpowers-artificial-intelligence-fuels-new-global-arms-race>.

Mémoire

Beaugrand Aurélien, « Intelligence artificielle et opérations de maintien de l'ordre : enjeux et perspectives d'une rupture technologique », Mémoire de Master 2 en Droit public, parcours Sécurité et défense préparé sous la direction du Général d'armée (2S) Marc Watin-Augouard, Lauréat du prix de mémoire recherche et réflexion stratégique de la Gendarmerie nationale 2021.

Textes officiels

CS/15359 du 18 juillet 2023, 9831^{ème} séance.

Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, « Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), Pour la transformation structurelle et le développement inclusive », Yaoundé, Cameroun, 2020.

Task Force IA, L'intelligence artificielle au service de la défense (rapport), septembre 2019 (www.defense.gouv.fr/).

US Department of Defense, Harnessing AI to Advance Our Security and Prosperity, Summary of the 2018 Department of Defense Artificial Intelligence Strategy, 2018, 17 pages, p. 5 (<https://media.defense.gov/>).

Les memoranda et la mobilisation politique des émotions collectives dans la sphère publique au Cameroun

Assana

assana_a@yahoo.fr

Université de Ngaoundéré

Résumé

Cet article analyse le rôle des outils non conventionnels dans la mobilisation politique des émotions collectives dans la sphère publique, à partir d'une étude de cas des memoranda au Cameroun. En effet, l'histoire des memoranda possède des racines qui remontent en Europe, et plus précisément en France entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. Ces memoranda, portés par des catégories vulnérables ou les exclus du jeu politique, mettent en avant des revendications, centrées sur les doléances ethno-régionales, l'équité dans la répartition des postes politico-administratifs, l'accès au développement local, la banalisation de la colère citoyenne etc. Ils font leur émergence au Cameroun dans les années 1967 dans un contexte de construction de l'État-nation. Ils connaissent une ampleur particulière à la faveur de la démocratisation des années 90. Cependant, occultés par l'abondante littérature sur la participation politique qui fait la part belle aux outils conventionnels, en raison la forte figure tutélaire de la Faculté de Droit sur la science politique, les memoranda sont au cœur de la dynamique émotionnelle contemporaine. De la sorte, l'étude des memoranda comme un cadre de mobilisation politique des émotions collectives, longtemps considérées comme une maladie de l'âme et une déviation de la raison, revêt un intérêt épistémologique majeur. En s'inscrivant sur les théories des Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS), la perspective constructiviste des problèmes sociaux, l'analyse documentaire et les données collectées sur le terrain dans le cadre des études pionnières sur les memoranda, cet article enrichit la sociologie des mobilisations et des émotions en démontrant que les memoranda contribuent à des recompositions de la participation politique. Ils consacrent l'érection de la colère citoyenne en une catégorie d'action et d'inscription politique et la force du langage émotionnel dans la sphère publique.

Mots-clés : action collective, Cameroun, émotions collectives, memoranda, mobilisation politique, sphère publique.

Abstract

This article analyses the role of unconventional tools in the political mobilization of collective emotions in the public sphere, based on a case study of memoranda in Cameroon. Indeed, the history of memoranda has roots that go back to Europe, and more precisely to France between the 18th and 19th centuries. These memoranda, carried by vulnerable categories or those excluded from the political game, put forward demands, centered on ethno-regional grievances, equity in the distribution of political administrative positions, access to local development and trivialization of citizen anger. They emerged in Cameroon in the 1960s in a context of nation building. They gained particular momentum with the democratization of the 1990s. Overshadowed by the abundant literature on political participation which gives priority of place to conventional tools and due to the strong influence of the tutelage of the Faculty of Law and Political Science at the historical level, nevertheless, the memoranda are at the heart of the contemporary emotional dynamics. In this way, the study of memoranda as the framework for the political mobilization of collective emotions, long considered as a disease of the soul and a deviation of reason, takes on a major epistemological interest. Drawing on the theory of New Social Movements (NSM), the constructivist perspective of social problems, documentary analysis and field data collected in the framework of pioneering studies on memoranda, this article enriches the sociology of mobilizations and emotions by demonstrating that memoranda contribute to the change of political participation. They consecrate the erection of citizen anger into a category of action and political inscription and the force of emotional language in the public sphere.

Keywords: collective action, Cameroon, collective emotions, memoranda, political mobilization, public sphere.

INTRODUCTION

Si l'histoire de la sociologie des émotions a montré que Max Weber ou Emile Durkheim avaient déjà fourni une première théorisation des affects, les sciences sociales contemporaines ont produit peu d'outils pour prendre en compte cette dimension des pratiques humaines jusque dans les années 1990 (Woodward 1996 cités par Perriard et Van de Velde 2021), et ce malgré le caractère central et transversal des émotions. Cette lacune peut s'expliquer par deux dichotomies : la première, issue de la pensée des lumières, a opposé les émotions à la raison, et le corps à l'esprit (Quijano 2007 ; Stoetzler et Yuval-Davis 2002 cités par Perriard et Van de Velde, 2021). Cette construction binaire a instauré une hiérarchie entre ces deux notions et a participé à dévaloriser l'émotion, perçue comme une perturbation de l'âme et du corps (Deluermoz et al, 2013 cités par Perriard et Van de Velde 2021). La deuxième dichotomie, découlant de la précédente, est celle qui s'est opérée entre les sciences sociales et les sciences naturelles (Brennan 2004). Cette division entre la nature et le social, qui a eu pour effet de renvoyer l'étude du corps à la biologie, a freiné l'étude des dynamiques sociales reliées aux émotions (Ahmed 2004).

Malgré ces difficultés, de nombreuses recherches en sciences sociales ont intégré l'étude des émotions depuis les années 1990, pour constituer ce qui a été nommé le « tournant affectif » (Clough 2008 ; Woodward, 1996 cités par Perriard et Van de Velde 2021). Dès lors, la dimension politique des émotions fait l'objet d'un intérêt particulier, et ce, en lien direct avec l'histoire politique de la décennie, marquée par des mouvements sociaux massifs et par la montée des populismes.

Sous un autre angle, de nombreux travaux consacrés à la participation politique n'ont pas porté une égale attention à la diversité des pratiques d'engagement (Fillieule, 122). Ce qui est souvent désigné sous le terme de « participation non conventionnelle » n'a pas en particulier fait l'objet d'un traitement identique à celui qui s'attache à la participation dite « conventionnelle » (processus électoral)⁸⁹. L'investigation scientifique a donc du mal à se détacher des instruments conventionnels.

Or, la prise en compte de ces activités politiques non conventionnelles peut être doublement fructueuse. D'une part, parce que la démocratie contemporaine ne peut plus s'envisager à travers les seuls modes d'expression politique conventionnels⁹⁰, d'autre part, parce que ces activités obligent par là même, la science politique à renouveler son objet (Lire sur ce point précis, Memmi 1985 : 361 ; Mayer & Perrineau, 1992 : 112 ; Taguem Fah 2001 : 11 cités par Assana, 2021 : 198). De la sorte, le recours aux memoranda, malgré la présence des voies de consultations électorales offertes par les autorités politiques, souligne l'importance de la dynamique émotionnelle dans le champ politique. Les émotions sont constitutives des rapports

⁸⁹ La production scientifique sur la participation politique a, pour l'essentiel, fait la part belle aux instruments institutionnels, conventionnels ou juridiquement labélisés. Les fondements de cette polarisation scientifique sont pluriels. Tout d'abord, parce que la science politique est née avec la démocratie électorale, il était question de s'intéresser aux instruments qui concourent à l'expression du suffrage (Lire utilement Schemeil, 2012 : 418-419 cité par Assana, 2021 : 156). Ensuite, il y a la forte figure tutélaire de la Faculté de Droit sur la science politique. Enfin, Éric Neveu évoque d'autres traditions académiques que sont : le faible investissement explicite de la sociologie durkheimienne sur le politique, l'importation tardive des apports de l'École de Chicago et le provincialisme intellectuel (Voir Neveu, 2002 : 33, *Ibid*).

⁹⁰ Pierre Rosanvallon a écrit avec raison que la démocratie ne peut plus s'envisager à travers la seule activité électorale. Elle doit aussi bien assurer la participation de tous ceux qui sont concernés par les conséquences de l'action publique que de promouvoir un contrôle impartial des activités de gouvernement à travers des institutions de surveillance adaptées (Rosanvallon, 2008, *Ibid*).

de force politiques. Ils s'inscrivent ainsi dans un champ aujourd'hui très dynamique en sociologie des émotions et des mobilisations, celui de la mobilisation de l'émotion dans les actions publiques. C'est dans cette lancée que nous nous proposons d'étudier dans les pages qui suivent, les outils non conventionnels comme un cadre de mobilisations politiques des émotions collectives, à partir d'une étude de cas des memoranda au Cameroun.

Le dévolu jeté sur le Cameroun comme un site d'observation empirique des memoranda comme un cadre de mobilisation politique des émotions collectives est particulièrement symbolique. Après trois décennies d'autoritarisme⁹¹, les années 1990 ont pu être perçues comme un moment de la dynamique émotionnelle dans la sphère publique au Cameroun. On assiste à la mobilisation politique des émotions collectives régulièrement, dans le cadre des pratiques politiques non conventionnelles, constituées entre-autre par les memoranda. Outre une longue tradition historique des memoranda, ces pratiques non conventionnelles ont pris une ampleur exceptionnelle dans les années 1990⁹². La multiplicité et la visibilité de mobilisations sectoriels contestataires à travers les memoranda redouble l'intérêt que l'on peut avoir à étudier les émotions collectives. Toutefois, les impératifs de l'analyse pourront nous amener à faire allusion à d'autres outils non conventionnels comme : les lettres d'interpellation, les tracts, les pancartes, les pétitions ici et ailleurs.

Dans le contexte camerounais, les memoranda désignent des réclamations en termes d'investissement, d'infrastructures ou de distributions de postes formulées par les élites locales dans le cadre des associations ethniques ou régionales, et adressées aux autorités administratives (Mandjack 2011 cité par Assana 2014 : 226). Il s'agit d'une sorte de cahier de doléances visant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les inégalités ou les injustices supposées à l'égard de tel ou tel groupe⁹³. Dans la perspective de certains auteurs, ce sont des « Objets Politiques Non Identifiés (OPNI) » (Martin 2002 ; Lafargue 1988 : 335-354 ; Bayart, Mbembé & Toulabor, 1992 ; Toulabor 1981 : 55-71 cités par Assana, 2021 : 199). Les memoranda ne sont ni des traités, ni des conventions internationales, ni des lois, ni des pétitions. Ils sont des pratiques que l'on n'arrive pas à ranger dans une catégorie juridique précise. Ils se démarquent également de la *soft law*, le droit mou, c'est-à-dire la norme non contraignante et dépourvue de sanctions mobilisée par les États (Assana 2014 : 236).

Cette étude s'articule autour du rôle des émotions collectives et les outils non conventionnels dans la recomposition de la participation politique. Il s'agit d'appréhender de quelle manière les catégories vulnérables ou les exclus du jeu politique investissent les sites de pouvoir, à travers la mobilisation politique des émotions collectives et outils non conventionnels. La question centrale que pose cet article est la suivante : Comment comprendre et analyser la mobilisation des memoranda dans la sphère publique en marge des instruments conventionnels ? Pour y répondre, nous formulons l'hypothèse que les memoranda sont un révélateur de la dynamique émotionnelle dans la sphère publique.

⁹¹ Le Cameroun a connu deux formes d'autoritarisme. La première forme qui est de type dur, correspond au régime du Président Ahidjo (1960-1982). En revanche, la deuxième forme qui est de type souple couvre la période de 1982/1989 (Voir Assana, 2015 : 85 ; lire également Sindjoun, 1999 : 279-281).

⁹² Faute de pouvoir comptabiliser les memoranda qui déferlent au Cameroun, nous renvoyons les lecteurs à quelques illustrations énoncées dans l'ouvrage « *le Cameroun eclate ? anthologie commentée des revendications ethniques* », 1992, Yaoundé, Editions C3, 1992.

⁹³ L'énumération des signataires permet de faire la typologie des memoranda : les memoranda anonymes, ceux émanant des acteurs non étatiques ; la typologie des univers d'émission d'une part, et les acteurs étatiques d'autre part (Assana, 2014). Sur les modalités de rédaction, les profils des acteurs et la typologie des memoranda, nous renvoyons les lecteurs à (Assana, 2014 : 226-227 ; Assana, 2021 : 204-208 ; Chetima, 2018 : 254).

Les réflexions qui s'enclenchent ici puisent leur substrat théorique dans la sociologie des Nouveaux Mouvements Sociaux (Melucci 1939 ; Sommier 2003) et la perspective constructiviste des problèmes sociaux (Neveu 1999 : 41-58). Alors que la première théorie est mise à contribution pour explorer les contenus discursifs et émotionnels des memoranda, la deuxième permettra de comprendre les modalités de publicisation de la colère en problème public.

Pour vérifier cette hypothèse, les outils de collecte de données s'appuient sur l'analyse documentaire, des archives de presse, une analyse de contenu d'une centaine de memoranda et sur le travail de terrain mené dans le cadre des études pionnières sur les memoranda (Assana 2014 : 213-246 ; Assana 2021 : 198-256 ; Assana, 2024 : 570-592). La discussion des données recueillies a donné lieu à deux ordres de préoccupations. La première, analyse les memoranda comme une modalité d'érection des émotions collectives en une catégorie d'inscription politique. La seconde quant à elle, les appréhende comme un révélateur de la force du langage émotionnel dans la sphère publique au Cameroun.

Les memoranda : une modalité d'érection des émotions en une catégorie d'inscription politique

La démocratisation, la libéralisation politique de décembre 1990 et l'abrogation de l'état d'exception permanent qui s'était installé en 1959 sous l'appellation « d'état de mise en garde et d'état d'alerte »⁹⁴ constituent des structures d'opportunités pour la mobilisation politique des émotions collectives dans les années 1990 au Cameroun. Dès lors, la culture démocratique comme une culture manifestante et protestataire permet d'envisager les memoranda comme une modalité d'érection des émotions en une « catégorie d'action et d'inscription politique » (Assana 2014). Pour appréhender les memoranda comme une modalité d'érection des émotions collectives en une catégorie d'inscription politique, il importe de les analyser comme une mobilisation politique des émotions collectives d'une part, et comme des pratiques en voie d'institutionnalisation d'autre part.

Une mobilisation politique des émotions collectives

La mobilisation désigne une action collective plus ou moins durable, visant la défense d'une cause, la promotion d'intérêts matériels et/ou symboliques ou la réalisation de buts partagés (Nay 2017). La sociologie politique des mobilisations s'intéresse prioritairement aux mouvements à dimension protestataire. Les memoranda révèlent le rôle central des émotions collectives dans la mobilisation politique. Il est important de préciser que la colère comme une catégorie d'entendement de la contestation socio-politique a été étudiée de manière générale et chichement sociologique ou anthropologique (Monga 1996 cité par Assana 2021 : 224). La colère publique a généralement été apolitique ou alors n'a pas eu pour cible, ouverte ou déclarée, le régime politique pendant le contexte autoritariste. Lorsqu'on a à l'esprit la criminalisation historique de la contestation politique et l'étatisation des sociétés politiques africaines comme répression organisée, comme violence systématique (cité par Assana, 2014),

⁹⁴ Les ajustements normatifs font suite aux nombreuses mutations qui affectent le mode de fonctionnement de l'État au Cameroun, la nature du système politique et l'état des normes. Sur le plan normatif, la fameuse ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion, l'ordonnance n°72/13 du 26 août 1972 sur l'état d'urgence, la loi n°67/LF/19 du 12 juin 1967 sur la liberté d'association et la loi n°69/LF/13 du 10 novembre 1969, n°73/6 du 7 décembre 1973, n°17/27 du 14 décembre 1976, n° 80/18 du 14 juillet 1980, pour ne s'en tenir qu'à ces textes, renforçaient la domination hégémonique de l'État post-colonial camerounais sur les forces sociales potentielles (Eboussi Boulaga, 1997 :167).

on comprend mieux l'ampleur des memoranda dans la libération émotionnelle au Cameroun. Dans les années 1990, il s'agit d'une colère publique politiquement orientée et subversive. Pour appréhender les memoranda comme une mobilisation politique des émotions collectives, il convient de les analyser comme un mode de diffusion des émotions (1) d'une part, et une rupture dans l'économie de la peur et la crainte de l'autorité politique (2) d'autre part.

Un mode de diffusion d'émotions

Les memoranda éclairent sur l'essor des modes de diffusion des émotions collectives et leur rôle dans la mondialisation de la protestation. Ils soulignent par exemple la diffusion de « réseaux de la colère et de l'espoir » (Castells 2015). En effet, la notion d'affects est de nouveau réinvestie par des travaux de recherches sur le politique, en particulier, dans la psychologie politique américaine. Elle peut prendre la forme d'une analyse de l'effet des états émotionnels sur les perceptions et les jugements politiques (Voir Georges E., et al. 2000) ou d'une analyse des formes symboliques et affectives de la socialisation politique (Voir, par exemple, David O 2001). Les contributions mobilisent de multiples points de vue théoriques issus des sciences sociales, comme le concept de « travail émotionnel » développé par Arlie Hochschild (2003 cité par Perriard et Van de Velde 2021 : 9) et qui désignent l'effort réalisé pour rendre les émotions conformes aux attentes sociales ; ou encore comme la notion de « registres affectifs » de Christophe Traini, définis comme des « assortiments d'états affectifs » interdépendants qui commandent les modes spécifiques de perception et de réactions à l'égard de certains objets et situations » (Traini 2017 : 16). D'autres chercheurs mobilisent plutôt le concept de « registres émotionnels », pour mettre en lumière les effets des émotions dans les discours argumentaires ou encore celui de « séquences émotionnelles » pour saisir toutes les variations des émotions vécues comme dans l'engagement militant. D'autres, enfin, s'inspirant des travaux du philosophe comme Vinciane Despret ou Alexis de Tocqueville, vont puiser dans le pragmatisme de John Dewey (Dewey et Bidet 2011).

En renouvelant un champ de recherche déjà existant sur les dimensions émotionnelles (Marcus, 2008), les memoranda mettent en lumière, la force du langage émotionnelle dans les dynamiques citoyennes comme nous le verrons. Plusieurs enquêtes lexicales se penchent sur les mécanismes de mobilisation de multiples émotions, notamment, la peur ou la colère au sein des discours politiques à caractère populiste (Ballet 2012 ; Lamont, Park & Hurtado 2017 cités par Perriard et Van de Velde 2021 : 6). Les memoranda visent à saisir la façon dont les émotions peuvent s'ancrer dans les rapports sociaux de pouvoir, et prendre leur source dans des épreuves collectives telles que la discrimination, la domination ou certaines inégalités (Crossley 2009 ; Mackle et Smith 2016). Les émotions servent alors de révélateur des discriminations et de levier vers la critique sociale et politique. Les memoranda sont autant de réponses au sentiment d'injustice. Dans cette perspective, Gayatri Chakravorty Spivak (1988 cité par Perriard et Van de Velde 2021 : 7) souligne le pouvoir de l'empathie pour transformer les relations discriminantes. Outre un mode de diffusion d'émotions, les memoranda participent également d'une rupture dans l'économie de la peur et la crainte de l'autorité.

Une rupture dans l'économie de la peur et la crainte de l'autorité politique

On observe une rupture certes relative, mais réelle dans l'économie politique de la loyauté et de la défection des acteurs sociaux africains dans les années 1990. Ainsi la colère, sous la forme de mobilisations collectives, émerge dans l'espace public (Lafargue 1996, Bratton et Hyden, 1993 cité par Sindjoun 1999 : 26). Ici, la culture démocratique apparaît comme une culture de laïcisation du Président de la République à travers la vulgarisation de la critique de l'interpellation (Assana 2014 : 225). Il s'agit d'une colère publique subversive qui implique une rupture dans l'économie de la peur et de la crainte révérencieuse de l'autorité publique. De

la sorte, les memoranda révèlent le rôle central de la colère comme un déclencheur d'engagement, puis les conditions de sa transformation en action collective. En fait, il existe en fonction des sociétés, des époques ou des régimes politiques des moyens très divers pour un groupe ou une région donnée de se faire entendre et d'exercer une influence ou une pression sur les politiques publiques⁹⁵. C'est cette proposition essentielle qu'exprime le concept forgé par Charles Tilly, devenu central dans la sociologie de l'action collective : celui de répertoire d'action collective (Tilly 1986 : 541).

C'est le lieu de préciser qu'il y a un lien de causalité direct entre la condition de l'individu et sa participation à la mobilisation politique des émotions collectives dans la sphère publique. C'est ce que démontre Mancur Olson dans un ouvrage paru en 1965 et qui va avoir une influence considérable sur la sociologie des mouvements sociaux⁹⁶. En effet, depuis la fin du XIXe siècle, les sciences sociales s'intéressent au phénomène d'action collective, et spécifiquement aux mouvements sociaux, dont les formes modernes apparaissent à la même époque (grève, manifestation). C'est donc au cours de cette période qu'un certain nombre d'auteurs qui se réclament de la psychologie sociale (Tarde 1889) ou de la « psychologie des foules » (Georges Le Bon, 1895), vont s'atteler à l'explication des mouvements sociaux. Leur raisonnement repose justement sur un principe de causalité qui postule que l'individu participe à une mobilisation sur des bases fondamentalement irrationnelles. Son engagement résulterait d'une dynamique émotionnelle et imitative : l'individu est gagné par une sorte de « contagion » qui l'incite, sous l'influence d'un « meneur » à rejoindre les autres et à abdiquer sa faculté rationnelle d'agir. Certaines de ces critiques peuvent également être adressées à des modèles d'analyse qui se développent ultérieurement et qui sont généralement réunis sous l'étiquette d'« analyse du comportement collectif ». Parmi ces différents travaux, on peut notamment mentionner l'ouvrage de Ted Gurr (1970). La notion clé que cet auteur propose dans l'explication de la mobilisation est celle de « frustration relative ». Pour les analystes du « comportement collectif », il y a bien également, un lien de causalité direct entre la situation de l'individu et son engagement dans l'action : c'est la frustration de l'individu, son insatisfaction, qui le motivent à rejoindre l'action collective.

Dans la perspective théorique de Gabriel Almond et Sydney Verba (1963), les memoranda comme une mobilisation politique des émotions collectives traduisent la mutation de la culture politique au Cameroun. Elle peut se décliner en trois types : la culture politique paroissiale, liée à des structures traditionnelles ; la culture politique de sujétion, liée à des structures centralisées et autoritaires ; et la culture politique de participation, propres aux régimes démocratiques (Almond et Verba 1963 : 473-505 cités par Assana 2014). À côté de ces catégories que l'on pourrait qualifier « d'idéaux-types » (Weber 1995 (1921) : 286), il faut ajouter l'acquisition de la culture civique qui constitue pour ces auteurs un quatrième type et le fondement culturel de la démocratie. De la sorte, la congruence entre type de culture et système politique permet de comprendre les mutations qui s'opèrent dans la culture politique de la société politique camerounaise. Il s'agit d'un type mixte, qui allie harmonieusement les trois, mais avec une dominante participative. Ces émotions collectives sont également des pratiques politiques en voie d'institutionnalisation.

⁹⁵ Les modes d'expressions politiques sont variables dans le temps et dans l'espace puisqu'il s'agit des mutations politiques socio-historiques.

⁹⁶ Cet ouvrage, et le cadre d'analyse qu'il propose, constituent une véritable rupture scientifique par rapport aux travaux existant antérieurement dans ce domaine.

Les émotions collectives comme des pratiques politiques en voie d'institutionnalisation

Dans quelles conditions, peut-on qualifier les émotions collectives ou publiques comme des pratiques politiques en voie d'institutionnalisation au Cameroun ? L'institutionnalisation désigne un processus par lequel les émotions collectives ou publiques deviennent, ou sont en voie de devenir une institution. L'institution est comprise ici, en intégrant l'apport de Jacques Chevalier, c'est-à-dire comme un « ensemble des faits sociaux qui, s'inscrivant dans la durée, ont l'apparence d'une réalité "objective", "naturelle" et sont vécus comme tels par les individus » (Chevalier, 1996 :17). Cette notion repose sur trois critères d'institutionnalisation : la régularité, l'extériorisation ou l'objectivation et la légitimation. Rapportée à cette analyse, deux critères se dégagent de la définition de cet auteur pour étudier les émotions collectives comme des pratiques politiques en voie d'institutionnalisation : d'une part, leur inscription dans une temporalité longue et, d'autre part, leurs modalités de légitimation.

L'inscription dans une temporalité longue

L'étude des pratiques mémorandaires comme une manifestation d'émotions collectives qui s'inscrit dans une temporalité longue, nécessite un tour d'horizon de leur sociogenèse⁹⁷. La sociogenèse des mémoranda permet de saisir leur trajectoire et leur ancrage historiques au Cameroun. Dans la limite de nos connaissances, les mémoranda possèdent des racines qui remontent en France. Ce sont des pratiques très anciennes qui ont vu le jour entre le XVIIIe et XIXe siècle en Europe (lire Aurevilly, 1900 cité par Assana, 2021 : 224). Ces mémoranda vont s'illustrer au gré de l'histoire politique de cet État. À l'observation, le Cameroun abrite diverses formes de mémoranda : les mémoranda de première génération et les mémoranda de deuxième génération.

Les mémoranda de première génération émergent au Cameroun dans les années 1967-1968, sous l'initiative du chef de Mayos (des Pygmées Baka) et d'autres personnalités. Ce mémorandum met en exergue les réclamations et les attentes des Pygmées Baka vis-à-vis du gouvernement camerounais⁹⁸. Des missionnaires ethnologues furent donc envoyés à la rencontre de ce peuple de la forêt. Au rang desquels, Monseigneur Van Heygen, ancien archevêque de Bertoua d'origine néerlandaise qui a décidé d'accompagner ce peuple sur le chemin du développement. Aussi convient-il de préciser que les mémoranda de première génération ont connu un retentissement en 1987, période pendant laquelle, 51 (sur 80) prêtres « autochtones » de l'archidiocèse de Douala ont adressé un mémorandum au Vatican. Entre 1988 et 1992, l'on peut compter pas moins de quatre réactions collectives des évêques du Cameroun auxquelles, il faut ajouter les prises de la parole individuelle par interview ou message aux fidèles (Sofack 2002 : 116-17 cité par Abe 2006 : 44). L'objectif de ce mémorandum était d'apporter « un éclairage nouveau » sur la « nomination à la fois de deux évêques auxiliaires » aux côtés de Monseigneur Simon Victor Tonye, d'ethnie « Bassa », et de Monseigneur Gabriel Simo, d'ethnie « Bamiléké », qui étaient appelés potentiellement à succéder à Mgr Tonye Bakot comme Archevêque de Douala⁹⁹. Cependant, elles commencent à

⁹⁷ Cette démarche recoupe le « structuralisme génétique » dans son acception bourdieusienne qui lie « sociologie critique » et « sociogenèse » (Voir Bourdieu, 2012 : 146 et 183 cité par Owona Nguini, Menthong, 2018/9 : 99).

⁹⁸ Sur les caractéristiques et la distribution spatiale des Pygmées (Voir Tchoumba, 2005 :17 cité par Assana, 2020 : 198-256). Ils sont confrontés à une situation d'extrême pauvreté, de marginalisation). Depuis un certain temps, les Pygmées doivent faire face à des problèmes d'expropriation qui les confrontent à de grandes sociétés d'exploitation. (Lire Dehoumon, 2011, *Ibid*).

⁹⁹ Voir Mémorandum à l'attention de leurs Eminences du 16 mars 1987 à Douala, dont l'objet porte un éclairage nouveau sur la situation qui prévaut actuellement dans l'Archidiocèse de Douala (*le cameroun éclaté ? anthologie commentée des revendications ethniques*, 1992, Yaoundé, Editions C3, pp.157-174).

devenir routinières au Cameroun dans le contexte de construction des États-nations et des institutions libérales.

Les memoranda de deuxième génération font leur apparition et connaissent un déferlement croissant dans les années 90. La montée de l'institutionnalisation des émotions collectives s'est effectuée avec la transition démocratique au Cameroun. Le recours aux actions déclaratives ici est surtout marqué par ce que Michel Dobry qualifie de désectorisation conjoncturelle de l'espace social, qui se traduit par le désenclavement des espaces de confrontation ou, si l'on préfère, des arènes ou des lieux de compétition propres aux divers secteurs, lorsque ces derniers sont affectés par des mobilisations multisectorielles (Dobry 1986 :143). C'est l'ère de la civilisation memorandaire des mœurs politiques au Cameroun.

L'objectivation de ce qui précède permet d'observer qu'il s'agit d'une pratique politique extériorisée, dont l'inscription dans la temporalité longue par sa fréquence et dans l'horizon des attentes des uns et des autres devient une contrainte symbolique qui pèse sur les acteurs socio-politiques. Ce sont des pratiques politiques si régulières et fréquentes, qu'elles sont devenues normales au sens d'Émile Durkheim (Cité par Sindjoun, 2007 : 477). Il s'agit des actions qui, à force d'être répétées tendent à être « habituéisées » et à être reprises d'une manière ou d'une autre par d'autres entrepreneurs sociopolitiques¹⁰⁰. Ils notent que les « processus d'accoutumance précèdent toute institution » (Berger & Luckmann 1967 : 118) soulignant cette idée que l'institution se fonde d'abord sur une récurrence que l'on finit par trouver naturelle et qui nous permet de prévoir l'avenir. Ce processus fait de l'habitude une routine, générant une naturalité des actions sociales qui sont alors « vécues comme existant au-dessus et en dessous des individus » (Berger & Luckmann 1967 : 124). Outre l'inscription des memoranda dans la temporalité longue, plusieurs modalités contribuent à leurs légitimations.

Les modalités de légitimation

La légitimation des memoranda s'opère par un soutien tantôt diffus, tantôt ouvert, en ce sens qu'elle est souvent réclamée ou acceptée par les catégories ethno-régionales ou corporatistes. Ces émotions collectives ou pratiques politiques sont, soient intériorisées par les membres de la société qui les considèrent comme relevant du champ du possible historique, soient vécues par eux sur le mode de la résignation ou de l'indifférence parce qu'ils ont le sentiment d'impuissance. Au Cameroun, on observe trois modalités de légitimation des memoranda : la légitimation ethno-régionale, la légitimation ethno-professionnelle et la légitimation ethnique.

La légitimation ethno-régionale s'opère à travers les grandes coalitions ethno-régionales et ou des élites s'auto-désignant comme représentants de tous les segments ethniques de la région concernée autour des memoranda comme nous le verrons. De la sorte, l'interpellation directe du politique par les memoranda s'effectue principalement au travers de ces vastes associations ethno-régionales, avec pour objectif affiché la dénonciation de la situation marginale dont s'estiment victimes certaines communautés ou régions (Collectif « changer le Cameroun » 1992).

L'écho du mémorandum Kirdi publié en 1991 est, dans une large mesure, lié au rôle des élites Kirdi. L'énonciation du « problème kirdi » est inséparable de la montée en puissance sociale

¹⁰⁰ Le tournant néo-libéral aurait lui aussi influencée ces pratiques politiques. Peter Berger et Thomas Luckmann (1967) ont étudié le rôle des institutions dans ce qu'ils appellent la construction sociale de la réalité, développant plus avant la question de la naturalisation et la place de l'institutionnalisation dans la création et la perpétuation de certains groupes sociaux.

des « entrepreneurs culturels » ou animateurs de la Dynamique Culturelle Kirdi (DCK), plus précisément des élites politiques telles que : Ayang Luc, ancien Ministre de l'Élevage, des pêches et des Industries Animales, ancien Premier Ministre par intérim, actuel Président du Conseil Économique et Social, membre du Comité Central et du Bureau Politique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), parti politique au pouvoir ; Jean-Baptiste Baskouda, ancien Directeur Adjoint du Cabinet Civil de la Présidence, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture ; Zacharie Perevet, ancien Ministre de la Recherche Scientifique et Technique ; Denis Oumarou, Secrétaire d'État à la Jeunesse et des Sports ; Tikela Kemone, ancien Secrétaire d'État à l'agriculture et Conseiller Spécial du Chef de l'État ; Francois Xavier Darwe, ancien Directeur de l'Administration Générale au Ministère de l'Élevage ; Djokna Damsala, contrôleur provincial des finances de la province du Sud à Ebolawa ; Dr Pierre Lingwe, Chef de Division Administrative à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature ; Zacharie Ngniman, ancien député à l'Assemblée Nationale et Journaliste au Ministère de la Communication ; Aoudou Bello, ancien Président de l'Association des populations Gbaya, dénommée MOINAM, Directeur des Marchés Publics et Contrôleur Financier auprès de l'Université de Dschang (Fendjongu, 2008 : 337-360).

Comme on peut le constater, la construction des émotions collectives kirdi, bien qu'elles soient fondées sur les données objectives, n'est pas une catégorie naturelle. Sa publicisation est liée à la dynamique d'émergence et de prise de conscience des élites kirdi, aussi bien intellectuelles que politiques, et/ou étatiques ou non étatiques dans un contexte d'élargissement des « structures d'opportunité politique » (Neveu, 2002). En d'autres termes, les émotions collectives « kirdi » n'accèdent à l'espace public (au point de devenir un thème de débat national) qu'à partir du moment où les élites qui revendiquent le logo Kirdi, non seulement entretiennent une confusion entre démographie et démocratie en construisant la majorité démographique kirdi source de toute légitimité électorale dans le Nord-Cameroun, mais en plus écrivent dans des journaux et publie des livres (Bigombe Logo, 1999 : 230-268). Outre les identités ethno régionales, les memoranda sont légitimés par les affiliations ethno-professionnelles.

À côté de la légitimation ethno-régionale des memoranda ou des émotions collectives, on observe la légitimation socio-professionnelle des memoranda. Le mémorandum regroupant les professeurs de lycées de l'enseignement général (PLEG) kirdi, originaires de cette région, adressé au Premier Ministre et dénonçant leur marginalisation au profit des Islamo-peuls est un exemple éloquent. Rarement, on aura vu les enseignants aussi unanimes sur ce sujet. Les signataires de la correspondance adressée au Premier Ministre, Chef du gouvernement, Philémon Yang le sont en tout cas. De cette correspondance dont *l'œil du Sahel* a pu obtenir une copie, on retient globalement un ras-le bol provoqué par les dérives du Conseiller Technique numéro 1 au Ministère des Enseignements secondaires, Mohamadou Guidado, d'ethnie peule (Assana 2017). Celui-ci ferait l'objet de nombreux griefs, dont celui de ne faire nommer que les natifs de son département d'origine, le Faro et Deo ; mieux, seuls les Islamo-peuls (*L'œil du Sahel* n°400 du 11 octobre 2010, cité par Assana 2014 : 227). L'amplification de ce mémorandum est opérée par le pasteur Alix Maigari Elogo. Ce pasteur de l'Église Évangélique Luthérienne du Cameroun (EELC) composée de plus de 450 000 fidèles, a adressé une correspondance aux militants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le parti au pouvoir de la section Vina-sud, dans laquelle il invite les militants kirdi de ce parti, à la sagesse politique (Assana 2017). Récemment encore, il a adressé une correspondance au Ministre des Enseignements secondaires à l'effet de réclamer le rétablissement de l'équité dans la gestion des enseignants du Secondaire, natifs de la région de

l'Adamaoua¹⁰¹. Le répertoire idéologique autour duquel se cristallise la politisation de l'ethnicité kirdi demeure l'exploitation du complexe marginal¹⁰². Outre la légitimation ethno-régionale et la légitimation ethno-professionnelle, on observe la légitimation ethnique.

La légitimation ethnique des memoranda s'opère par la mobilisation ethnique autour des memoranda. On peut évoquer la lettre des "intellectuels Bamiléké de mars 1990 présentée en 1991 comme "Le livre vert" sur La question Bamiléké publié par le Conseil Supérieur des Intérêts Bamiléké (COSIBA). Cette lettre vise à attirer l'attention du Président Paul Biya « sur la politique d'apartheid menée de façon systématique contre (les bamiléké) en lui démontrant les mécanismes, les manifestations et les conséquences, et surtout en souhaitant qu'il y soit mis fin dans l'intérêt supérieur de notre pays (Cameroun) » ¹⁰³(Introduction du Livre vert : 6 cité par Sindjoun, 1998 : 17). L'imposition du "problème bamiléké" dans l'agenda de la libéralisation politique n'est pas compréhensible sans la prise en compte d'une société civile ethnique animée par diverses associations d'élites dont le Laakam, des intellectuels tels que Sindjoun Pokam, Ambroise Kom, et autres Shanda Tonme, relayée par les journaux, etc. etc¹⁰⁴ (Sindjoun 1998 : 19).

La mobilisation politique de l'ethnicité Sawa atteint également un niveau élevé de visibilité après les élections municipales de janvier 1996 ; Elections ayant vu le contrôle dans 4 communes urbaines de Douala par des Maires Bamiléké du Social Democratic Front. C'est ainsi que le 10 février 1996, selon le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune* dans son édition du 13 février 1996 : 6) : trois milles personnes ont marché d'Akwa à Bali pour protester contre le fait que le Social Democratic Front (SDF) n'a pas accordé aux autochtones la place promise avant les élections municipales (Mouiche & Assana, 2021 : 59-83). Cette manifestation conduite par les Chefs supérieurs Duala est une expression de la mobilisation des émotions collective dans la rue. Les messages des pancartes sont clairs : « pas de démocratie sans protection des minorités et des autochtones », « Démocratie oui, hégémonie non, « la démocratie de la qualité contre l'ethnocratie de la quantité ¹⁰⁵ (Sindjoun 1998 : 17).

Dans le cas d'espèce, l'implication des élites notamment gouvernementales est d'autant plus nette que les media d'État jouent un rôle d'amplification de la colère ethno-politique (Tatah Mentan, 1996 : 181-198). En outre, M. Douala Moutome alors Ministre de la justice n'hésita pas à donner sa caution aux manifestations de l'autochtonie. La manifestation de février 1996

¹⁰¹ En fait, ces correspondances surviennent dans un contexte où, l'hégémonie peule sur les Kirdi se traduit par la quasi préemption islamo-peule des postes stratégiques de décision politique à l'échelon national (Assana 2017).

¹⁰² Pour l'essentiel, la rhétorique manifestante mise en œuvre par ce responsable religieux participe de la remise en cause du processus de marginalisation des populations kirdi dans la vie politique et économique du pays.

¹⁰³ A partir de l'énumération de "multiples préjugés et de "nombreux procès d'intention orchestrés" à l'égard des Bamiléké, la conclusion suivante est tirée"...les Bamiléké, où qu'ils se trouvent sur le territoire national, et quelles que soient les catégories socio-professionnelles auxquelles ils appartiennent, partagent désormais le sentiment commun d'être réduits au second rôle (*Ibid*) ; il est imputé à l'autre, le sentiment suivant lequel, "les bamiléké sont étrangers au Cameroun (*Ibid*).

¹⁰⁴ A en croire Luc Sindjoun : « la fortune publique du "problème bamiléké" traduit la force d'un réseau d'action ethnique, insérant des structures formelles et informelles (associations, réunions familiales, tontines, etc.), des personnalités à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun (Sindjoun, 1998 : 19), instrumentalisant les discours de l'intégration nationale, les droits de l'homme et même des ouvrages à caractère scientifique » (Dongmo, 1981 ; Warnier, 1993, *Idem*).

¹⁰⁵ La condition sociopolitique des minorités ethniques demeure préoccupante au Cameroun : les *Duala*, minoritaires dans leur terroir de la ville de Douala, en avaient fait l'amère expérience lors des municipales de 1996, pour sonner le tocsin au grand jour, par des marches et protestations. À l'occasion desdites consultations, quatre Maires non *duala* avaient été portés à la tête des communes gagnées par l'opposition SDF (Social Democratic Front) (cité Mouiche et Assana, 2021 : 59-83).

donne le coup d'envoi à une organisation identitaire à travers le lancement d'un Journal Elimbi, la création de l'Association Koda Mboa, etc ; un élargissement de l'assiette identitaire est lancé vers la province du Sud-Ouest, vers les Sawa de Mamfé (*Ibid*). D'où le mouvement Grand Sawa allant de Campo à Mamfé pour lutter contre "l'hégémonie, acte politique, planifié par les allogènes (qui viennent du Nord-Ouest, de l'Ouest pour envahir le Sud-Ouest, de l'Ouest pour envahir le littoral) pour dominer et marginaliser les autochtones (Rapport introductif du secrétariat de la commission chargée de la préparation de la conférence Sawa in Elimbi N°007 du 20 juin 1996 : 7). Outre le Président de la République qui en est le destinataire principal, les memoranda sont adressés aux Ministres, aux autorités administratives (Gouverneurs, Préfets et sous-préfets)¹⁰⁶. En destinant les memoranda aux personnalités de la république, l'objectif officiel des entrepreneurs est d'accroître leur visibilité identitaire et politique. Outre l'érection des émotions collectives en une catégorie d'action et d'inscription politique, les memoranda sont également un révélateur de la force du langage émotionnel dans la sphère publique.

Les memoranda : un révélateur de la force du langage émotionnel dans la sphère publique au Cameroun

Pour appréhender les memoranda, comme une force du langage émotionnel dans les dynamiques citoyennes dans la sphère publique, il convient de les appréhender comme une modalité de publicisation (A) d'une part, et de déclenchement des actions publiques (B), d'autre part.

Une modalité de publicisation

La question est de savoir à travers quels mécanismes les émotions collectives peuvent-elles susciter une intervention publique. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas de lien de causalité automatique entre la gravité d'un problème local ou national et le déclenchement d'une intervention publique. Comme une modalité de publicisation des émotions collectives citoyennes, les memoranda participent d'une recomposition de l'instrumentation des politiques publiques et de cadrage de la colère publique.

Une recomposition de l'instrumentation des politiques publiques

Les memoranda constituent un terrain privilégié pour observer les recompositions dans l'instrumentation des politiques publiques (Lascoumes & Le Galès 2004 : 302). En effet, les catégories ethno-régionales vulnérables ou les exclus du jeu politique sont à la recherche des technologies de pouvoir alternatives susceptibles de traduire, d'exprimer ou de défendre collectivement leurs revendications devant les filtres institutionnels. C'est le lieu de préciser que, l'inscription des groupes ethniques et des régions dans les politiques publiques nationales est marquée du sceau de l'inégale dotation de ressources organisationnelles, élitaires, idéologiques et financières (Sindjoun 1998). Outre l'inégale dotation des ressources entre les acteurs¹⁰⁷, les différentes arènes ne peuvent prendre en charge l'ensemble des problèmes, car,

¹⁰⁶Cf à titre indicatif, le *Mémoire-Ngaoundéré adressé à son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'État, par les Chefs traditionnels et les élites Mboum S/c de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S/c de Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale, S/c Monsieur le Gouverneur de la province de l'Adamaoua*, du 09 avril 2011 ; le *mémoire adressé à Monsieur le Préfet du département de la Vina par les populations du quartier Mbibag-la Hossere plus connue sous le nom d'ONADEF (Office national de développement des Forêts)* ; cites par Assana, 2017).

¹⁰⁷ En s'inspirant des travaux d'Anthony Oberschall, on peut expliquer cette inégale dotation des ressources entre les catégories ethno-régionales par une conjonction de plusieurs facteurs : les disparités au niveau de la structuration interne des différents groupes, la position de certains groupes ethniques au sein de la société globale, et notamment leurs liens ou connexions avec les centres de pouvoir : le groupe est intégré (c'est-à-dire lié aux

« l'attention publique est une ressource rare, dont l'allocation dépend de la compétition au sein d'un système d'arènes publiques¹⁰⁸ (Hassenteufel 2008 : 46). De nombreux obstacles, assimilables à autant de filtres, existent sur la route d'un problème en voie de publicisation, l'un des plus importants étant la surabondance des problèmes construits comme publics par des acteurs sociaux mobilisés. Outre la surabondance des problèmes à gérer, Hilgartner et Bosk mettent au cœur de leur analyse les principes de sélection au sein des arènes qui permettent à certains problèmes d'émerger, au détriment d'autre (Hassenteufel 2008).

Dès lors, les groupes ethniques ou les régions vulnérables qui n'ont pas d'emprise sur les mécanismes institutionnels, se verraient ainsi relégués au statut d'exclu politique. D'où le risque de se voir développer, chez ces catégories ethno-régionales victimes de ce type de frustration politique, la propension à la mobilisation des memoranda. Les minorités ethno-régionales pensent pouvoir se protéger contre les velléités hégémoniques des groupes ethniques ou régions dominants, grâce à la mobilisation des émotions collectives. Les catégories vulnérables recourraient aux memoranda, comme moyen de saper les partis politiques, soupçonnés d'être à la solde des intérêts de la bourgeoisie ethnique¹⁰⁹. Au demeurant, les memoranda mettent en exergue l'importance du désir de reconnaissance politique des minorités ethno-régionales. Dans cette lancée, les memoranda ont pour but de réintroduire les catégories vulnérables ou les régions dans le jeu politique (Assana 2021). Ils symbolisent le concret et le local, en rupture avec le côté centralisateur, abstrait et bureaucratique des formes traditionnelles de participation politique. Par exemple, la pratique memorandaire permet à une catégorie sociale de s'organiser quand elle veut, sans avoir besoin d'attendre une élection ou toute autre convocation officielle. Ce faisant, le mémorandum permet l'expression d'une opinion politique partagée selon la volonté et les besoins des memorandaires. Par ailleurs, les auteurs d'un mémorandum sont libres de s'exprimer sur le sujet précis qui les intéresse, qu'il soit pertinent aux débats ayant lieu dans la vie politique formelle ou non. Le mémorandum est donc un outil très efficace pour attirer l'attention des autorités investies de prérogatives de puissance publique sur des questions qu'elles ignorent ou dont elles ne tiennent pas compte. Ainsi, les autorités sont attentives aux memoranda qui irriguent la sphère publique. Outre la publicisation des doléances ethno-régionales, les memoranda participent d'un cadrage des émotions collectives.

Le cadrage des émotions collectives

L'activité de cadrage de la colère revient à construire, à propos d'une situation ou d'un problème spécifique, une définition de la réalité et une « identification de l'évènement » qui puissent être partagées par un groupe, en l'occurrence le groupe mobilisé, (Goffman 1991). Alors que le cadrage procède d'une mise en récit visant la problématisation, la justification met l'accent sur la gravité du problème (Goffman 1991). Le premier mécanisme de publicisation d'un problème est la mobilisation des acteurs (Garraud 1990 : 17-41). Les capacités à se mobiliser et à mobiliser constituent un élément important des phases de publicisation de cause¹¹⁰. En d'autres termes, la définition des problèmes s'opère dans le cadre d'un processus revendicatif porté par des acteurs qualifiés de *claimsmaker* (producteurs des revendications),

centres de pouvoir, qui prêtent attention à ses demandes) ou au contraire segmenté (éloigné des centres de pouvoir et peu audible par ceux-ci) (Oberschall, 1973).

¹⁰⁸ De la sorte, de très nombreux problèmes sont portés par les groupes sociaux, ethniques ou régions, mais un nombre beaucoup plus restreint est finalement pris en charge par des autorités publiques et débouche sur une politique publique à proprement parler.

¹⁰⁹ Les partis politiques qui sont supposés pondérer la théorie du mandat représentatif sont contrôlés par la bourgeoisie ethnique (Lire Assana, supra 49).

¹¹⁰ La tradition de la sociologie des problèmes publics envisage la conversion d'un problème social à un problème public non pas seulement du fait des chiffres accumulés autour de la contrariété sociale, mais surtout du fait du processus d'étiquetage qui participe à sa construction (Cefai, 1996 ; Neveu, 1999).

indépendamment des conditions objectives des problèmes (Hassenteufel 2010 : 52). En s'inspirant de la sociologie des mouvements sociaux (Neveu 1996 : 60-64), on pourrait dire qu'être organisé revient à disposer d'entrepreneurs de légitimation, de construction. L'écho de la problématisation de la colère citoyenne dans la sphère publique est, dans une large mesure, lié au rôle des entrepreneurs de cause. Dans cette perspective, les memoranda donnent à voir des pratiques politiques organisées, menées par des « entrepreneurs de la mobilisation ». Dans le cadre de cette étude, l'investigation s'intéresse aux différentes opérations de construction de l'activité de cadrage des émotions collectives. Pour illustrer cette idée, il convient de s'appuyer sur quelques exemples relevés sur les corpus des memoranda.

Le Mémorandum des Kirdi publié en 1991 vise à dénoncer « l'exclusion de la majorité Kirdi¹¹¹ » pratiquée dans le Nord-Cameroun par le Président de la République Ahmadou Ahidjo (1958-1982), exclusion traduite par la « propagation et la diffusion de l'Islam sur l'ensemble du Grand-Nord », l'étouffement « dans l'œuf de toute velléité visant à promouvoir les valeurs culturelles traditionnelles, le retard dans « la scolarisation des populations Kirdi », la protection et l'extension des « intérêts économiques des musulmans dans le Nord », le freinage du développement des régions Kirdi, etc (Cf *Mémorandum des Kirdis*, caravane n°12 du 31/10/91). Le Mémorandum opère par dissimulation de la mosaïque des groupes ethniques Guiziga, Mafa, Guidar, etc. recouverts par le logo Kirdi, il proclame et reconstruit les « Kirdi » comme une majorité incontournable des plaines, des plateaux et des montagnes du Nord-Cameroun, comme une majorité opprimée (Sindjoun 1998 ; lire également Fendjongue 2008, 2008 : 98).

Dans la même veine, sous le label générique du « développement handicapé et des espoirs frustrés », que le mémorandum des élites de l'Adamaoua (Cameroun) adressé au « chef de l'État » et rendu public le 4 octobre vise à attirer l'attention du Président de la République sur la politique de discrimination menée contre la région de l'Adamaoua, en lui démontrant les manifestations et les implications¹¹². Sur le plan politique, l'enjeu du « problème de l'Adamaoua » est construit sous la forme de l'exclusion, de la marginalisation sur les plans économique, infrastructurel et politico-administratif. Selon ce mémorandum, la marginalisation est traduite par le contraste entre les potentialités économiques dans les domaines du transport terrestre interurbain, du commerce, de l'agro-industrie ; entre la contribution électorale et la marginalisation politique de cette région (Lire utilement *Le point* N0158 du mardi 1^{er} novembre 2016 :10).

Dans ce cadre, on peut prendre également l'exemple de la lettre ouverte à Paul Biya par les élèves et étudiants de l'Est en 2002 intitulée, « *l'Est, la province oubliée* », forgée par les entrepreneurs de ce mémorandum. Elle contribue à la construction de l'exclusion de la province sur les plans, éducatif, économique, social et infrastructurel, que politico-administratif du fait de sa faible représentation au sein de l'État. L'un des points forts de ces memoranda est la comptabilisation des postes occupés par les siens. « Aucun Gouverneur de province, 1 Préfet

¹¹¹ *Kirdi* est un terme de langue arabe-choadu Ouadaï et du Baguirmi signifiant « infidèle », c'est-à-dire non musulman. Il est usité par les Peuls (*Kaado* ou *Habé*) pour désigner les ethnies païennes du Nord-Cameroun. Mais cette appellation ancienne n'est plus exacte puisque beaucoup de *Kirdi* se sont convertis à l'Islam et au Christianisme. Les *Kirdi* se divisent en trois groupes principaux : les *Kirdi* montagnards de la zone montagneuse du Mandara, agriculteurs ; les *Kirdi* de la plaine, agriculteurs et éleveurs et les *Kirdi* riverains du Logone, agriculteurs, éleveurs et pêcheurs (Lire sur cette question, Hamadou, 1999 : 280-309 ; Mouiche, 2000 : 46-91 ; Fendjongue, 2008 : 337-360 cités par Assana, 2017).

¹¹² Lire le mémorandum de l'Adamaoua du 30 avril 2013 adressé au Chef de l'État par le cercle de réflexion des Elites de l'Adamaoua (CREA) ; Voir le Mémorandum de l'Adamaoua du 31 juillet 2016, pour le cercle de Réflexion des Elites de l'Adamaoua, Abbo Hamadjouldé (Assana, 2017).

seulement sur 49, un seul Ministre'' (Voir *L'Est, province oubliée : lettre ouverte à Paul Biya par les élèves et étudiants de l'Est, 'Galaxie'* N°9 juillet 1991). De la même manière, 'le mémorandum des élites de la province de l'Adamaoua sus évoqué ; 'Sous-préfets 9 sur 520 ; Préfets 2 sur 49, Délégués provinciaux 1 sur 300, Secrétaires Généraux des Provinces 0 sur 10, Secrétaires Généraux des Ministères 1 sur 30 ; Directeurs Généraux des sociétés parapubliques ; Directeurs des services centraux : 5 sur 300 '' (C3 1992 : 281). Comme on peut l'observer, la mobilisation des émotions collectives a constamment évolué suivant la « rhétorique de la déprivation et du mécontentement » (Sindjoun 1998 :16).

En s'appuyant sur ce qui précède, on peut observer que ces mobilisations mettent en avant des revendications « post-matérialistes », centrées sur les enjeux relatifs à la qualité de vie et, portant une exigence de libéralisation de la société, par opposition aux mouvements antérieurs (principalement le mouvement ouvrier) qui portaient sur les conditions d'existence « matérielles » des individus (Inglehart 1993 ; Tourraine 1978). La grande nouveauté de la démocratisation en Afrique est l'apparition des hérauts amplificateurs de la parole identitaire. L'acteur politique se conduit désormais en porte-parole de village, de l'ethnie, de la tribu voire de la région (Inglehart 1993 ; Tourraine 1978) dans la conjoncture de la démocratisation. Dans le langage de la sociologie, c'est le représentant porte-parole qui fait le groupe, dans celui de la politique, c'est le groupe qui se donne un représentant (Le Bart 2003). Comme une manifestation du langage émotionnel dans les dynamiques citoyennes dans la sphère publique, les émotions collectives contribuent au déclenchement des politiques publiques en faveur des catégories vulnérables.

Les émotions collectives citoyennes comme une modalité de déclenchement des politiques publiques

Depuis les années 1980, la citoyenneté est un concept qui ne cesse d'être mobilisé dans les discours politique, médiatique, sociologique, politologique, philosophique et juridique (Jenson et Papillon 2000). La citoyenneté fait référence à l'expression d'une compétence ou aptitude qui dans sa dimension politique renvoie à l'allégeance à travers par exemple le vote, le droit d'éligibilité, le droit d'accéder à certaines fonctions publiques (Schnapper 2000 : 10). Les émotions collectives contribuent au déclenchement des politiques publiques nationales et les politiques publiques internationales.

Le déclenchement des actions publiques nationales

Les émotions collectives citoyennes sont à l'origine du déclenchement des actions publiques nationales (Jobert 1994 : 14)¹¹³, notamment en faveur des catégories vulnérables. En effet, les rapports de force sont au cœur des politiques publiques nationales (Thoenig 1985 : 1 – 60)¹¹⁴. La colère anglophone est à l'origine du déclenchement des actions publiques (Mouiche & Assana 2021 : 59 – 83)¹¹⁵. En témoigne, le concours spécial réservé aux greffiers et aux

¹¹³ Depuis les années 1990, Bruno Jobert dans son observation des transformations profondes dont faisaient face les politiques publiques en Europe introduisait déjà, bien que sans s'y attarder, la notion d'action publique pour effectivement traduire les politiques publiques en Europe comme de plus en plus l'expression de la rencontre entre pluralité d'acteurs dans le cadre de ce qu'il dénommait alors des « communautés des politiques publiques »

¹¹⁴ Les politiques publiques désignent : « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale dans un domaine spécifique de la société ou territoire ».

¹¹⁵ Les revendications anglophones du 15 novembre 2016 ont été initialement une manifestation socio-professionnelle qui a pris une « tournure émeutière dramatique ». Au départ de ce qui est apparu comme un simple mouvement d'humeur, des revendications corporatistes des avocats et des syndicats d'enseignants ont exprimé des préoccupations relatives aux conditions de travail de leurs adhérents. Ces acteurs anglophones ont remis au goût

auditeurs de justice d'expression anglaise lancé par l'État : 50 auditeurs de justice anglophone (30 de la section judiciaire), 10 places dans la section administrative, 10 dans la section des comptes ; 30 greffiers anglophones par une décision prise par arrêté signé en mai 2017 portant concours à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2017/2018. De même, le réaménagement gouvernemental du 02 mars 2018 intervient dans un contexte de revendications anglophones. Le Président Paul Biya a ainsi confié des fonctions de grande importance à des natifs des régions d'expression anglophone. À la Présidence de la République, Elung Paul Che hérite du prestigieux poste de Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République. « Cheville ouvrière » de la Présidence de la République, le Secrétariat Général de la Présidence assiste le Président de la République dans la formulation des choix stratégiques de sa vision politique et s'attèle à mettre à sa disposition une information régulière et complète sur l'action du gouvernement et la situation du pays » (Cameroon Tribune du 05 mars 2018, n°11549/7748 : 13).

Dans la même veine, le Président de la République a confié les rênes de deux importants départements ministériels à de hautes personnalités originaires de ces régions. La nomination de Paul Atanga Nji à la tête du Ministère de l'administration territoriale, Originaire du Sud-Ouest ; Nalova Lyonga Pauline Egbe hérite le Ministère des Enseignements Secondaires. La publication de la liste additive d'admis au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Maroua le 18 décembre 2008 n'est pas une liste additive banale. Elle répond à une demande sociale insistante et assortie de manifestations et de projets de manifestations de plus en plus inquiétantes des élites et élus des trois régions septentrionales du Cameroun (l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua), souvent désignées comme le Grand-Nord. La publication de cette liste était aussi la condition posée par les élites et élus du septentrion pour mettre fin à leurs manifestations (Mouiche et Assana 2021 : 59-83).

La colère publique constitue également un vecteur de déclenchement du développement local. À la suite du mémorandum de 2009, quelques établissements scolaires ont été créés dans certains villages de l'Extrême-Nord (Cameroun). Il s'agit des collèges d'enseignement secondaire de Makoulahé, de Godigong (arrondissement de Mora) et de Mayo-Plata (arrondissement de Tokombere) (Mémorandum des montagnards chrétiens et animistes du département du Mayo-plata (La Météo Hebdo n°245 du 22 juin 2009 : 8-10).

Suite à la mobilisation de l'émotion transnationale à travers l'interpellation du président titulaire du mandat, M. Rodolfo Stavenhagen, plusieurs actions publiques ont été menées en faveur du peuple autochtone Mbororo : dans le premier cas, le gouvernement du Cameroun a mis en œuvre la politique d'intégration nationale et de sédentarisation des Mbororo sur des territoires précis, à travers, la création des chefferies mbororo ou leur intégration dans les chefferies déjà existantes. C'est le cas de l'Ardorat de Sagba, chefferie de 2^e degré, créée en 1982 sur le territoire de la chefferie Kedjom Ketinguh¹¹⁶. Dans le deuxième cas, le gouvernement encadre les groupes nomades en vue d'assurer leur protection contre les coupeurs de route notamment et d'améliorer leur accès à la scolarisation. Un projet d'affectations d'instituteurs nomades qui suivraient les Mbororo dans leurs différentes transhumances est à l'étude¹¹⁷. Dans ce contexte, les politiques et les programmes tenant compte des intérêts spécifiques des Mbororo sont mis en place. Il s'agit notamment de : la promotion de la citoyenneté et de l'accès à l'état civil à

du jour l'absence jugée interminable par ces derniers de la version anglaise du traité de l'OHADA (Mouiche et Assana, 2021 : 59-83) (Voir *Cameroon tribune* du 12 décembre 2016, N°11341/7440 : 5).

¹¹⁶ Lire sur ces points, *Réponse du Cameroun à l'appel urgent du précédent titulaire du mandat, M. Rodolfo Stavenhagen*, 27.

¹¹⁷ *Ibid.*

travers l'établissement de 600 actes de naissance en 2006 ; l'appui aux micro-projets ; l'amélioration de l'hygiène et la facilitation de l'accès à l'eau potable ; la création des centres de santé, et leur approvisionnement en médicament ; le renforcement de l'accès à l'éducation avec la création d'écoles dans les villages sédentarisés ; la formation des agents des services de l'État dans les collectivités locales décentralisées, la gestion de la citoyenneté et la mise sur pied d'une médiation sociale intercommunautaire (Voir également Mouiche 2011 : 71-97 ; Mouiche 2012). Outre les actions publiques nationales, les émotions collectives contribuent également au déclenchement des actions publiques internationales.

Le déclenchement des actions publiques internationales

Les actions publiques internationales désignent « l'ensemble des programmes d'actions revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national » (Petiteville, Smith 2006 : 362-363). Devant l'expression des rapports de force au cœur des politiques publiques internationales, le déclenchement de certaines politiques publiques internationales en faveur des catégories favorables apparaît en effet comme la résultante de la pression exercée par la colère citoyenne ou ethnique sur les gouvernements nationaux¹¹⁸. *Le mémorandum des Peuls Mbororo centrafricains réfugiés au Cameroun et au Tchad : des communautés en danger, Mémorandum à l'endroit du Gouvernement camerounais, du Gouvernement tchadien, des Agences humanitaires, et de la Communauté internationale*, adressé par Monsieur Waziri Bibouba Housseini, Président AIDSPC, Réfugié à Ndjamena (Tchad) et Monsieur Aladji Ousmanou Alihou, Chargé de communication AIDSPC, Réfugié à Bertoua (Cameroun) demeure un exemple de mobilisation transnationale des Mbororo contre les gouvernements nationaux devant les atteintes à leurs droits¹¹⁹. Aussi peut-on lire : « Nous, Peuhls-Mbororo de la RCA, par la voix de notre organisation l'Association pour l'Intégration et le Développement Social des Peuls Mbororo de Centrafrique (AIDSPC), venons vous informer de la situation des Peuls centrafricains, une communauté minoritaire, marginalisée et très souvent première victime des crises successives qu'a connues notre pays ». Généralement, les dénonciations des atteintes aux droits de l'homme sont multidimensionnelles. Ce mémorandum construit le problème mbororo en termes de victimes :

d'oppression, de victimes des changements de régimes politiques et d'extorsion financières (...). nous demandons au HCR et à la croix rouge internationale de mettre en place, en lien avec nos représentants, un dispositif particulier adapté à la communauté peule. la communauté internationale doit aider à identifier et à traduire devant les juridictions compétentes les auteurs des crimes et des violations des droits des peuls, donner aux forces internationales déployées en république centrafricaine le mandat d'assurer la sécurité des peuls mbororo présents dans les campements¹²⁰.

L'agenda renvoie à l'ensemble des problèmes considéré au sein d'une communauté politique comme devant faire l'objet d'une intervention publique (Cobb et Elder 1972). Suivant cette conception, l'inscription d'un problème à l'agenda public, national ou international consisterait pour les autorités nationales ou internationales à reconnaître et à envisager des solutions pour le gérer. L'entrée des fortes campagnes de haine antimusulmane, menées par des moines

¹¹⁸ À cet égard, une hypothèse fait actuellement l'objet d'importants débats : celle d'une modification en profondeur du répertoire d'action contemporain sous l'effet de la globalisation ou si l'on préfère, d'une internationalisation croissante des mobilisations (Voir Sommier, 2003).

¹¹⁹ Les Peuhls Mbororo centrafricains réfugiés au Cameroun et au Tchad: des communautés en danger, Mémorandum à l'endroit du Gouvernement camerounais, du Gouvernement tchadien, des Agences humanitaires, et de la Communauté internationale, adressé par Monsieur Waziri Bibouba Housseini, Président AIDSPC, Réfugié à Ndjamena (Tchad) et Monsieur Aladji Ousmanou Alihou, Chargé de communication AIDSPC Réfugié à Bertoua (Cameroun).

¹²⁰ *Ibid.*

bouddhistes extrémistes contre les Rohingyas, minorités musulmanes vivant en Birmanie dans le giron des problèmes à résoudre ou tout au moins à gérer dans l'agenda politique international est dans une large mesure, le fait de sa construction comme un objet de préoccupation dans le cadre des memoranda. C'est ainsi que l'on assiste à une constante ingérence d'États étrangers, des organisations intergouvernementales ou des organisations non-gouvernementales dans les affaires nationales en faveur des minorités Rohingyas. Leur dénonciation dans le cadre des memoranda a conduit à un accord entre l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement avec le Myanmar un mémorandum d'accord tripartite à Nay Pyi Taw¹²¹. Dans le même registre, et suite à de nombreuses dénonciations émises au niveau international à l'encontre du gouvernement chilien, par le Rapporteur spécial auprès des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et des libertés fondamentales des populations autochtones Mapuche, par *Human Rights Watch* relatives à l'application de la loi antiterroriste à l'encontre des dirigeants et membres de cette communauté (revendiquant leurs droits territoriaux et politiques)¹²², le gouvernement chilien a été contraint de cesser l'application de lois exceptionnelles (*Mémorandum sur la situation actuelle des communautés du lac Llu Llu*, document élaboré par Fabien Le Bonniec.<http://mapuche.free.fr>). L'arrêt du 29 mai 2014 de la Cour internationale des droits de l'homme marque un tournant dans la reconnaissance des droits des communautés autochtones en condamnant le Chili pour l'application de la loi antiterroriste à des membres de la communauté Mapuche¹²³.

Dans un contexte international marqué par la fluidité de la démarcation entre l'interne et l'externe (Sindjoun 2001 : 102), il importe d'éviter la territorialisation de l'analyse des émotions collectives, d'enfermer celles-ci dans la prison de l'interne. En fait, la mobilisation transnationale des émotions collectives par des catégories vulnérables dans le cadre des memoranda s'inscrit dans un contexte d'accélération de « l'interdépendance complexe entre sociétés et le brouillage de la distinction classique entre interne et externe » (Sindjoun 2001 : 102); car il s'agit ici d'une analyse du comportement de certaines catégories socio-vulnérables fondées sur la recherche des influences externes affectant la nature des régimes politiques des États qui les abritent (Sindjoun 2001.). C'est une conséquence de l'intégration des sociétés internationales à travers des organisations internationales telles que les Nations Unies qui exercent une pression structurante sur les États, en termes de, recommandations, suggestions ou sanctions (Sindjoun 2001 : 26). L'objectif est de solliciter l'ingérence humanitaire de la communauté internationale pour le cadrage des débordements politiques internes. À travers sa collaboration avec les agences internationales de développement, ce mouvement a créé des liens avec des organisations transnationales des droits humains et des minorités, telles qu'Amnesty International, *Survival International*, *Minority Rights Group International* et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

¹²¹ *Le mémorandum d'accord entre l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement avec le Myanmar sur les conditions nécessaires au retour des réfugiés rohingyas*, Genève/New York, 31 mai 2018. Celui-ci a établi un cadre de coopération visant à créer les conditions propices au retour librement consenti des réfugiés rohingyas.

¹²² Sur l'historique de l'implantation d'une loi anti-terroriste, « Depuis 1984, il existe au Chili une loi sanctionnant les actes terroristes ainsi que la collaboration avec. (Cf. Baleizao et al, 2014).

¹²³ La cour considère que l'application discriminatoire de la loi fondée sur des stéréotypes négatifs a violé la Convention interaméricaine des droits de l'homme de 1969 et notamment les principes fondamentaux relatifs aux droits procéduraux, civils et politiques des membres de la communauté autochtone qui réclamaient la restitution de leurs terres ancestrales (*Ibid*).

Partant de ce qui précède, les émotions collectives et transnationales ouvrent la possibilité aux catégories vulnérables d'étendre la portée de leurs actions politiques à l'échelle internationale. C'est à juste titre que Danièle Lochak (2005 : 78) précise que :

On ne saurait, même dans une démocratie, se reposer uniquement sur le pouvoir ou sur les juges pour garantir les libertés. Le respect des droits de l'homme dépend aussi de la capacité des citoyens à se mobiliser pour les défendre, à les transformer en « cause » civique. Les droits de l'homme suscitent, de fait, de larges mouvements d'opinion et de nouvelles formes d'engagement, distinctes du militantisme politique social et traditionnel.

CONCLUSION

Les memoranda jouent un rôle significatif dans la mobilisation et l'amplification politiques des émotions collectives dans la sphère publique au Cameroun. Ces pratiques non conventionnelles révèlent la force des émotions collectives et les outils non conventionnels dans la sphère publique. C'est une forme de citoyenneté active qui vise à assurer une meilleure présence des citoyens dans les circuits des décisions publiques. La mobilisation des memoranda est l'œuvre des catégories socio-vulnérables (les populations autochtones, les peuples autochtones, les minorités, les régions) ou les exclus du jeu politique, confrontés à la violation de leurs droits par les gouvernements nationaux et/ou les groupes dominants. Dans le cadre de la gouvernance (nationale et mondiale), ces outils bien que ne reposant pas sur les droits formels comportent un important potentiel de domestication de l'arbitraire dans le déclenchement des actions publiques nationales et internationales et de rationalisation des émotions collectives. Ces outils constituent une tribune de recherche d'interlocution internationale pour les catégories vulnérables. Nous assistons à la recomposition de la figure de la citoyenneté au Cameroun.

Bibliographie

Ahmed S. (2004), *The Cultural Politics of Emotions*, Edimbourg University Press.

Almond G. & Verba S. (1963), *The civic culture: Political Attitudes and Democracy in Five nations*, Princeton (N.J.), Princeton University.

Assana (2024), « Les memoranda, la citoyenneté active et la revitalisation de la démocratie représentative au Cameroun », *Revue Internationale de Droit et Science Politique/International Journal of Law and Political Science*, Vol.4, N°12, pp.570-592.

Assana A. (2014), « la démocratisation et les memoranda dans l'Adamaoua (Cameroun) : recomposition des modes de participation politique classiques ou entreprise d'instrumentalisation ? », *Revue Droit et Culture* à l'université Paris Ouest Nanterre, dans la rubrique "Études" du numéro 68, pp. 213-246.

Assana, 2017, *Démocratisation, ethnicité et recherche hégémonique locale au Cameroun : le cas de la région de l'Adamaoua*, Thèse rédigée et soutenue publiquement pour l'obtention du Doctorat/Ph.D. en Science Politique, Université de Yaoundé, (chapitre III).

Assana, 2020, « Les memoranda, les motions de soutien et la consolidation de la démocratie participative au Cameroun », *Revue Béninoise de Science Politique*, volume 04, Numéro 01, pp.198-256.

- Baleizao J., Hible J-J. & Leonzi F. (2014), « La Cour américaine des droits de l'Homme remet en cause l'application de la loi anti-terroriste chilienne aux communautés autochtones », *La Revue des Droits de l'Homme* (En ligne), Actualités Droits-libertés, mis en ligne le 15 septembre, consulté le 8 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/875>; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.875>.
- Barbey D'aurevilly J. (1900), *Premier mémorandum 1836-1838*, Paris, Édition Alphonse Lamère, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1140855.textelimage> consulté le 19/07/2018.
- Berger P. & Luckmann T. (1967), *La construction sociale de la réalité*, Paris.
- Bernard (J-Y), (2003), *La genèse de l'expédition britannique de 1956 en Egypte*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Bigombe Logo P. (1999), « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité Kirdi : l'ingénierie ethnopolitique », *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Dakar, CODESRIA, pp. 230-268.
- Boyomo Assala L-C. (1999), « Media et démocratie : une perspective ethno-méthodologique », in Sindjoun L. (1999), *La révolution passive au Cameroun. Etat, société, et changement*, pp.331-372.
- Brennan T. (2015), *The Transmission of Affects*, New York, Cornel University Press, 2004.
- Castells (Manuel), *Networks of Outrage and Hope. Social Movements in the internet Age*, New York, John Wiley & Sons.
- Cefai D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques », *Réseaux*, n°75, pp.43-66.
- Chauvet L. P. C. & Hoeffler A. (2007), 'The Cost of Failing States and the Limits to Sovereignty', *Research Paper* 2007/ 30, United Nations University, Helsinki.
- Chevalier J. (1996), *Les institutions politiques*, Paris, LGDJ.
- Chevalier J. (2008), *L'État postmoderne*, 3^e édition, Droit et société.
- Cobb R. & Elder C. (1972), *Participation in american politics: dynamic of agenda bulding*, Baltimore, the Johns Hopkins university press.
- Crossley C. D. (2009), "Emotional and behavioral reactions to social undermining: A closer look at perceived offender motives", *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 108, 1, pp.14-24.
- David O. S. (2001), « The Role of Affect in Symbolic Politics », in James H. Kuklinski ed., *Citizens and Politics. Perspective from Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dewey J. & Alexandra B. (2011), *La formation des valeurs*, Paris, la Découverte.
- Eboussi Boulaga F. (1997), *La démocratie de transit au Cameroun*, L'Harmattan.

European Report on Development (ERD) (2009), *Overcoming Fragility in Africa*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, San Domenico di Fiesole.

Fendjongue H. (2008), « Une lecture nécessairement politique du phénomène « kirdi » au Nord du Cameroun », *Revue de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques*, pp.337-360.

Fillieule O. (2003), « Local environmental politics in France. The case of the Louron Valley (1984-1996) », *French Politics*, 1 (3), pp.305-330.

Garraud P. (1990), « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, pp.17-41.

Georges E., Marcus (W.), Russel N., Michael B. & Mac K. (2000), *Affective Intelligence and Political Judgment*, Chicago, University of Chicago Press.

Goffman E. (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

Gonzalez O. L. (2009), « Droits de l'homme, migrants et transnationalisme : une étude de cas », in Fregosi (R.) et Espana (R.) (coordinateur), *Droits de l'homme et consolidation démocratique en Amérique du Sud*, Ed., L'Harmattan.

Gurr T. (1970), *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University.

Hassenteufel P. (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin.

Jenson J. et Papillon M. (2000), « Contester le régime de citoyenneté : les Cris de la Baie James et l'action transnationale », *Politique et société*, 28 (2), pp.245-264 DOI : 10.1177/0032329200028002005.

Jobert B. (1994), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

L'œil du Sahel N°832 du mardi 16 aout 2016.

La Météo Hebdo, n°245 du 22 juin 2009

Lafrague J. (1996), *Contestations démocratiques*, Paris, Karthala

Lascoumes P., Le Gales P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Presse de Sciences Po.,

Le Bart C. (2003), « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots. Les langages du politique* (En ligne), 72, consulté le 26 janvier 2015.

Le Bon G. (1895), *Psychologie des foules*, Paris, PUF.

LE Cameroun éclaté ? anthologie commentée des revendications ethniques, 1992, Yaoundé, Editions C3, pp.157-174).

Le mémorandum d'accord entre l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement avec le Myanmar sur les conditions nécessaires au retour des réfugiés rohingyas, Genève/New york, 31 mai 2018.

Le point N0158 du mardi 1^{er} novembre 2016.

Lochak D. (2005), *Les droits de l'homme*, Paris, Edition la Découverte.

Mackie D. M. & Elioth R. S. (2016), *From Prejudice to intergroup Emotional. Differentiated Reaction to social Groups*, Londres, Taylor and Francis group.

Mancur O. (1987), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

Marcus G. E. (2008), *Le citoyen sentimental : émotions et politique en démocratie*, Paris, Presse de science Politique.

MC Adam D., MC Karthy J. & Zald M.N. (1996), *Comparative perspective on social movement. Political opportunities, mobilizing structures and cultural framing*, Cambridge, Cambridge University Press.

Mémorandum d'accord entre l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement avec le Myanmar sur les conditions nécessaires au retour des réfugiés rohingyas, Genève/New york, 31 mai 2018.

Mémorandum des Kirdis, caravane n°12 du 31/10/91.

Mémorandum des montagnards chrétiens et animistes du département du Mayo-plata, La Météo Hebdo, n°245 du 22 juin 2009.

Mémorandum sur la situation actuelle des communautés du lac Lléu Lléu, document élaboré par Fabien Le Bonniec.<http://mapuche.free.fr>).

Meny Y. & Thoenig J.C. (1989), *Politiques publiques*, Paris, PUF.

Mouiche I. (2011), "Democratization and Political Participation of Mbororo in Western Cameroun", *Africa Spectrum*, 46, 2, pp.71-97.

Mouiche I. (2012), *Démocratisation et intégration sociopolitique des minorités ethniques au Cameroun. Entre dogmatisme du principe majoritaire et centralité des partis politiques*, Dakar, CODESRIA.

Mouiche I. & Assana (2021), « Les manifestations de rue au Cameroun : une manifestation du désordre inventif dans la construction de l'ordre politique au Cameroun », in Sariette et Paul Batibonak (dir.), *Batailles autour des leviers et des lieux de pouvoir*, Monange, pp.59-83.

Nay O. (2017), *Lexique de science politique*, 4^e édition.

Neveu E. (1999), « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communications*, n°22, pp.41-58.

Neveu E. (2002), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

Oberschall A. (1973), *Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
OECD (*Organisation for Economic Co-operation and Development*), *Resource Flows to Fragile and Conflict-affected States: Annual Report 2008*, OECD, Paris, 2009.

Onana J. (2009), *Initiation à la science politique*. La notion, le mode de connaissance, les savoirs, Paris, L'Harmattan,.

Oren Y. (1997), *Global Governance: Drawing Insights from the Environmental Experience*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.

Owona-Nguini É. M. & Menthong H.-L. (2016), « "Gouvernement perpétuel" et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018), *Politique africaine*, n°150, pp.97-114.

Perriard A. et Van de Velde C. (2021), « *Le pouvoir politique des émotions* », *Emotions et politique*, Numero 86, pp.4-19.<https://doi.org/10.7202/1079489ar>

Perriard A. & Van de Velde C. (2021), « Les pouvoir politique des émotions. Lien social et politiques, *Lien social et politiques*, (86), pp.4-19, <https://doi.org/10.7202/1079489ar>.

Petiteville F. & Smith A. (2006), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue Française de Science Politique*, Vol.56, n°3, pp.362-363.

Réponse du Cameroun à l'appel urgent du précédent titulaire du mandat, M. Rodolfo Stavenhagen.

Rosanvallon P. (2008), *La légitimité démocratique*, Paris, Seuil.

Rosenau J. (1996), « The dynamics of Globalization: toward an operational formulation », *Security Dialogue*, Vol 27 (3), pp.247-262.

Schnapper D. (2000), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard.

Sindjoun L. (1998), *La politique d'affection en Afrique Noire Société de parenté, " Société D'état " et libéralisation politique au Cameroun*, GRAPS/Université de Yaoundé II, Number 1, Volume 2.

Sindjoun L. (1999), *Révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Dakar, CODESRIA.

Sindjoun L. (2001), « La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologies des normes de civilité internationale », *Etudes internationales*, vol.32, n°1, p.3150, <https://www.erudit.org/sargasses.biblio.msh.paris.fr/...>

Sindjoun L. (2009), « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 40/2, pp.465-485.

Sindjoun L. & Owona Nguini M. E. (2000), *Égalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques de la femme et les régimes de genre*, GRAPS/Université de Yaoundé II.

Snow D. A., Rochford E.B., Worden S. & Benford R.D. (1986), "Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation", *American Sociological Review*, 51(4), pp.464-481.

Sommier I. (2003), *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.

Stoetzier M. & Yuval-Davis N. (2002), "Stand-point theory. Situated knowledge and the situated imagination", *Feminist theory*, 33, pp.315-333.

Tarde G. (1989), *L'opinion et la foule*, Paris, PUF.

Thoenig J-C. (1985), « L'analyse des politiques publiques » dans J. Leca et M. Grawitz (dir.), *Traité de Science Politique*, vol.4, Paris, PUF, p.1-60.

Tilly C. (1986), *La France conteste*, Paris, Fayard.

Traini C. (2017), « Registres émotionnels et processus politiques », *Raisons politiques*, 65,1, pp.15-29.

Weber M. (1995), *Economie et société*, paris, Pocket.

L'injure : Une variable structurante du champ médiatique au Cameroun

Hermann Minkonda

minkondahermann@yahoo.fr

Centre National d'Education/Cameroun

&

Françoise Stella Etalle Macky

stellamacky5@gmail.com

Université Catholique d'Afrique Centrale/Cameroun

Résumé

En nous inspirant du champ médiatique comme une usine de fabrication des injures, où les acteurs se parlent en « cash », en « clash » et en « vrai », l'objectif de cette étude consiste à analyser l'injure comme l'une des modalités de structuration des échanges entre les acteurs dans un système d'interaction dialogique. En prenant le contre-pied de Dominique Lagorgette qui pense que « dire des insultes ne produit pas forcément l'acte d'insulter », il s'agit pour nous de dire que l'insulte en tant que manifestation de la violence verbale est utilisée ici par les acteurs comme un « axiologique négatif » dont la finalité vise à ridiculiser, à salir, à blesser et à faire réagir brutalement son alter égo. L'hypothèse fondamentale qui forme le soubassement de cette étude s'appuie sur le postulat selon lequel l'injure est la nouvelle modalité d'attraction et de séduction des débats médiatiques. Son énonciation verbale qui vise à faire du mal dans les échanges, informe et renseigne en réalité sur la psychologie et l'état d'esprit d'une société camerounaise en perte de sens et en quête de nouveaux repères.

Mots-clés : Injure, champ, débats, médias et Cameroun

Abstract

Drawing inspiration from the media field as a factory for manufacturing insults, where actors speak to each other in "cash", "clash" and "real life", the objective of this study is to analyze insults as one of the ways of structuring exchanges between actors in a system of dialogical interaction. Taking the opposite view of Dominique Lagorgette who thinks that "saying insults does not necessarily produce the act of insulting", our aim is to say that insults as a manifestation of verbal violence are used here by actors as a "negative axiological" whose purpose is to ridicule, to smear, to hurt and to make their alter ego react brutally. The fundamental hypothesis that forms the basis of this study is based on the postulate that insults are the new mode of attraction and seduction in media debates. His verbal utterance, which aims to cause harm in exchanges, actually informs and provides information on the psychology and state of mind of a Cameroonian society losing its meaning and in search of new benchmarks.

Keywords : Insult, Field, Debates, Media and Cameroon

INTRODUCTION

Au commencement, il y'a l'injure. Injuriez-vous les uns, les autres comme je vous ai appris, enseigné et recommandé ! L'environnement médiatique camerounais est-il devenu le nouveau territoire qui est tombé sous le contrôle, le charme et l'hypnose de Momus¹²⁴, Dieu de la satire, de la moquerie et de l'injure ? Les faits qui sont semblables à la fréquence et à la force de l'agression verbale dans l'œuvre célinienne (Sautermeister 2008) convergent pour répondre par l'affirmative. Les scènes puériles observées pendant les différentes émissions qui sont

¹²⁴ Momus (/ˈmoʊməs/ ; grec ancien : Μῶμος Momos) était dans la mythologie grecque la personnification de la satire et de la moquerie, deux histoires dont on trouve parmi les fables d'Ésope.

comparées par certains commentateurs avertis comme des concours d'injures rabelaisiennes, rivalisent en ingéniosité et en ensauvagement dans l'énonciation du discours (Kerbrat-Orecchioni 1980). Quelques illustrations peuvent rapidement être faites. Lors de l'émission télévisée *Libre Expression*, diffusée dans la chaîne privée *Info TV* le 12 janvier 2025, le Professeur Jean Bahebeck dans un style qui relève déjà de la normalité¹²⁵ a dans ses *actes de langages* (Austin, 1962) avec le Professeur Éric Mathias Owona Nguini qualifié ce dernier de « menteur et intellectuel corrompu ». Lors de cette émission dominicale diffusée le 02 mars 2025, le Professeur Jean Bahebeck au sujet de la controverse au sujet du rôle du nationaliste Ernest Ouandié dans l'histoire de la lutte pour l'indépendance du Cameroun¹²⁶, poursuit-il en affirmant que Abel Elimbi Lobè qui a une position contraire¹²⁷ à la sienne est un « voyou, un bandit, un menteur, un idiot, un suicidaire et un tribaliste ethno-fasciste ». Le 09 mars 2025 en répondant à l'insulte d'Abel Elimbi Lobè qui l'avait traité de « racaille » dans cette même émission, Parfait Mbvoum déclare que son interlocuteur est un « villageois ».

Ces festivals et raz-de-marée d'injures (Sioui Durand, 2002) qui s'inscrivent dans *l'économie des échanges* (Bourdieu 2001) relèvent de *l'énonciation* (Bayart 1985) d'un discours de décivilisation des mœurs socio-politiques. Les paroles vindicatives qui alimentent et nourrissent ces débats sont très loin d'être des cas isolés. En effet, ces « gros mots » (Guiraud 1973 ; Rouayrenc 1977) qui diabolisent l'altérité sont savamment recensés dans les chroniques de deux célèbres blogueurs camerounais intitulées : *Les débats politiques qui ont tourné au chaos en direct à la Télé* et *L'adrénaline des débats télévisés au 237*¹²⁸. En nous inspirant du champ médiatique camerounais comme une usine de fabrication des injures, où les acteurs se parlent en « cash », en « clash » et en « vrai », l'objectif de cette étude consiste à analyser l'injure¹²⁹ comme l'une des modalités structurantes des *interactions verbales* (Kerbrat-Orecchioni, 1990) entre les acteurs dans un système dialogique.

En prenant le contre-pied de Dominique Lagorgette qui pense que « *dire des insultes ne produit pas forcément l'acte d'insulter* » (Lagorgette 2006 : 26), il s'agit pour nous de dire que l'insulte en tant que manifestation de la violence verbale est utilisée ici par les acteurs comme un « axiologique négatif » (Kerbrat-Orecchioni 1980) dont la finalité vise à ridiculiser, à salir, à blesser et à faire réagir brutalement son *alter égo*. Autrement dit, même si dire un mot insultant ne réalise en effet pas toujours l'acte d'insulter (Lagorgette 2006 : 27), l'usage du qualificatif péjoratif d'insulte qui est ritualisé par la manifestation d'un « réservoir de gros mots tabous » (Lagorgette 2006 : 26) est devenu le nouveau « veau d'or » dans l'animation des débats médiatiques. Bien que la dimension socio-sémiotique (Julliard 2013 : 64) ne suffise pas ou ne permette pas de vider toute la compréhension de la mobilisation de l'insulte dans les interactions, cette symbolique de l'émersion du rapport de force ami-ennemi (Schmitt 1932) rend compte de la manifestation d'un conflit parfois latent entre acteurs du jeu socio-politique dans l'arène médiatique. Les espaces d'émissions des débats de société qui sont par essence des

¹²⁵ Est normal au sens d'Emile Durkheim, tout ce qui relève de la régularité.

¹²⁶ Le retour de ce débat dans l'espace public fait suite à la présentation le 28 Janvier 2025 au Palais de l'Unité du rapport de la commission Franco-Camerounaise sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971.

¹²⁷ En effet, dans une sortie, Abel Elimbi Lobè avait déclaré que Ernest Ouandié n'était pas un nationaliste. Il était un « bandit » qui extorquait les populations locales à travers l'imposition d'une taxe, le pillage des denrées alimentaires et autres biens.

¹²⁸ Le + 237, correspondant à l'indicatif téléphonique international du Cameroun.

¹²⁹ Même si du point de vue de leur étymologie, insulte et injure renvoient à des choses identiques sur la forme, mais distinctes en ce qui concerne les effets, dans le cadre de cette démonstration, nous utiliserons de manière synonymique et interchangeable ses deux épithètes et qualificatifs parce qu'appartenant tous au champ de la violence verbale.

espaces communs et des lieux par excellence des contradictions sont progressivement devenus des moments choisis pour l'expression des épithètes dépréciatifs. En poussant l'étude plus loin qu'un simple état des lieux, c'est-à-dire à un recensement des injures (Lachance 1977), à l'élaboration d'une cartographie de l'incivilité (Caplan 2016) ou encore à un simple clin d'œil (Larguèche 1993), il est question ici d'analyser les enjeux, jeux, effets, rôles, fonctions et impacts de l'injure dans le champ médiatique au Cameroun. Contrairement à ce qu'a fait Michel Séguin, rappelle opportunément André Lachance, il est question ici d'étudier l'injure en fonction de ceux en font usage, des situations vécues et de s'interroger sur les motifs qui poussent les acteurs à les proférer (Lachance 1977 : 230). Seule une étude du vocabulaire, de la grammaire et du dictionnaire de l'injure (Edouard 1973) replacée dans son contexte peut permettre de mieux saisir cet outil de sanctification des « paroles grossières » comme l'un des indicateurs qui travaille et nourrit le champ médiatique. Même si, l'image de la société projetée par les injures n'est qu'un reflet partiel de celle-ci ; les injures que l'on retrouve et écoute dans les médias en tant que « institutions instituant » (Sfez 2002 : 65) ne sont qu'une infime portion de la criminalisation réelle de la société, entendue ici comme la *Gesellschaft* au sens de Ferdinand Tönnies (Tönnies 1887).

Le matériau empirique mobilisé dans cette étude est en partie issu des actes de discours et de langage qui découlent des débats médiatiques au Cameroun. Pour ce faire, nous avons répertoriés environ six (06) émissions de débats télévisés¹³⁰ et deux (02) émissions de débats radiophoniques¹³¹ dont les thématiques tournent généralement autour des faits socio-politiques. Ces émissions ont constitué des instants de vulgarisation de « projectile verbal » (Larguèche 1993) impropre aux personnes pudiques. Le choix de ces émissions a été motivé par la quantité et la qualité de leur audience dans les classes populaires et moyennes. Ce travail a été couplé à une collecte des données ethnographiques. Ainsi, entre le 08 janvier et le 10 avril 2025, nous avons « mis en champ » (Bastin 2003) un répertoire et une analyse de certains « mots d'oiseaux » et « écarts de langage » projetés dans les échanges lors de ces émissions. Pour y parvenir, nous avons réalisés près de 65 entretiens avec des universitaires, des journalistes et des panélistes régulièrement invités¹³². Ces entretiens qui ont été marqués par l'empreinte de la théorie des actes de langage envisagée dans sa triple dimension dialogique, interactionnelle (Bakhtine 1924) et performative (Austin 1962), nous ont permis de dresser une cartographie linguistique des usages sociaux et politiques de l'injure (Cromer et al 2024). Ce corpus méthodologique qui fond comme neige dans la *sociologie de la télévision* (Macé 2000 ; 2001) et des *médias* (Macé 2006b) nous a imposé suivant l'heureux conseil de Éric Macé à observer la scène médiatique en ethnologue qui, carnet de terrain entre les mains, prend des notes sur ce qui l'entoure et qui est autorisé (Lécossais 2022). Eu égard à la ligne éditoriale et au « labeur idéologique » des médias recensés (Hall 2008), cette démarche qui s'est inspirée également de la sociologie bourdieusienne du « champ journalistique » (Bourdieu 1994a) nous a permis de « reconstituer un réseau de points de vue, de faire émerger des systèmes de priorités articulées et de tracer la frontière provisoirement stabilisée qui sépare à un moment donné, ce qui est recevable de ce qui ne l'est pas » (Chalvon-Demersay 2005 : 81-82). Au bout de ce travail de terrain, notre proposition et position méthodologique qui, adopte l'approche de Sarah Lécossais, consiste donc à entendre l'injure comme l'énonciation d'un discours, expression générique

¹³⁰ Il s'agit notamment de l'émission *The Guest* diffusée dans la chaîne Cam10 Télévision ; de l'émission *Libre Expression*, diffusée dans la chaîne Info TV ; de l'émission *7 hebdo* diffusée dans la Chaîne STV, de l'émission *Canal Presse* diffusée dans la Chaîne Canal 2 International, l'émission *Le Club* diffusée dans la chaîne Bnews1 ; de l'émission *Club d'Elites* diffusée dans la chaîne Vision 4.

¹³¹ Il s'agit notamment de l'émission *Embouteillage* diffusée dans la chaîne de radio Amplitude FM, de l'émission *ekomba chaud* diffusée dans la chaîne de radio Magic FM.

¹³² Nous précisons que les personnes rencontrées ont requis l'anonymat.

issue de la pensée foucaldienne, dans lequel nous regroupons les échanges, les répliques, mais aussi les pratiques mises en scène, les intrigues, bref toutes les modalités de production d'un langage impropre (Lécossais 2022).

En inscrivant la réflexion dans les études liées à l'insulte dans l'espace public (Kueson 2022 ; Passard 2024), ce travail est construit autour du questionnement suivant : quels sont les effets produits par les injures lorsqu'elles sont mises en discours, en sens et en acte dans le champ médiatique au Cameroun ? Autrement dit, quels sont les effets recherchés par les acteurs lorsqu'ils instrumentalisent l'injure dans les débats médiatiques ? L'hypothèse fondamentale qui forme le soubassement de cette étude s'appuie sur le postulat selon lequel l'injure en tant que *mauvaise langue* (Cabaret et Vienne Gurerrin 2024) destinée à rabaisser la personne ou le groupe qu'elle vise est la nouvelle modalité à la mode. Elle est un instrument d'attraction, de séduction et de popularisation des débats médiatiques au Cameroun. Son énonciation verbale qui consiste à faire du mal dans les échanges, informe et renseigne en réalité sur la psychologie et l'état d'esprit d'une société en quête de nouveaux repères.

L'injure comme droit, privilège et ticket d'entrée pour parler quotidiennement et passionnément (Rouayrenc 2008) des faits socio-politiques comme des « choses » (Durkheim 1993) dans le champ médiatique est instrumentalisée dans les échanges par les acteurs pour dénigrer et provoquer.

L'injure dans le champ médiatique : un instrument de dénigrement

Occupant et jouant un rôle déterminant dans le schéma de la montée en tension, l'injure en tant qu'expression du style émotif est un vocal reconnu comme péjoratif dont l'une des missions consiste à dénigrer. Sa pragmatique discursive qui est conduite par les « véritables acteurs sociaux » (Chalvon-Demersay, 2005 : 81) contient généralement un indicateur transgressif consistant à défaire l'ordre du discours pudique (Lécossais 2022). Symbole d'une dégradation du langage, l'injure en tant que « parole pamphlétaire » (Angenot, 1982), possède une fonction à la fois disqualifiante et diffamante.

Une stratégie de disqualification calomnieuse

L'insulte comme stratégie de disqualification calomnieuse rentre dans la catégorie des insultes interpellatives (Fracchiolla et Rosier 2016 : 4) qui violent l'éthique et l'ordre social du discours (Foucault 1971). L'idée ici « consiste à faire usage de tout stigmate disponible pour disqualifier l'autre » (Bromberger et Mignon 2000). L'insulteur dans cette relation duelle s'adresse ici à un destinataire qui est également l'insulté. Cette insulte mise en scène (Goffman 1973) en tant que *continuum de violence* (Kelly, 1988) a pour objectif de déposséder l'insulté de sa qualité. Ainsi, au lendemain de l'émission télévisée *C'POLITIK* qui avait pour thématique *Présentielle : quelles sont les chances ?* diffusée à la CRTV (chaîne de télévision nationale), présenté par le Journaliste Aimé Robert Bihina le 01 avril 2025, Armand Okol¹³³ a dans une sortie épistolaire dans les réseaux sociaux, le 03 avril 2025 traité son collègue d'« *inculte, bête et un peu idiot* ». Selon lui : « *(Bihina) est un propagandiste présentateur au QI très approximativement médiocre qui a organisé un pseudo débat, mais en vérité un grand chahut pour brocarder comme à son habitude la classe politique de l'opposition camerounaise. Ce multirécidiviste*

¹³³ Communicateur et responsable de la communication du Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN).

narcissique a donc remis ça pour la troisième fois consécutive, avec comme toujours, un panel à charge contre certains leaders de l'opposition dont la principale cible à abattre était une fois encore, une fois de plus et une fois de trop le Président Cabral Libii (d'un parti dont la leadership a fait l'objet d'une procédure judiciaire)...Ce monsieur qui braille à l'antenne est un inculte, et c'est peu dire...Je maintiens que le type qui joue les intéressants sur la télévision qui fonctionne grâce à l'argent de nos impôts est bête, de la catégorie bête de somme...Il est le prototype de l'idiot de service...Au demeurant, il n'y a qu'au Cameroun qu'un pseudo journaliste peut convier sur son plateau des illuminés n'ayant jamais été candidats aux élections inter bancs à l'école primaire ou au secondaire, encore moins au supérieur pour enfiler des toges de spécialistes et ou d'experts et se faire passer pour des sachants aux propos lapidaires ».

A la lecture de ces *paroles pamphlétaires* (Angenot 1982), l'injure est mobilisée sous deux versants. Elle est premièrement utilisée comme une modalité d'adresse individuelle visant à remettre en question la qualité professionnelle d'un individu. Cette injure de dénégation professionnelle au sens de Marie-Christine Lecomte (Lecomte 2017) est ontotype, en ce sens qu'elle vise les caractéristiques et compétences ontologiques de l'individu (Ernotte et Rosier, 2003 : 35), en l'occurrence Aimé Robert Bihina « *qui a organisé un pseudo débat* ». Cette *stigmat* (Goffman 1975) imprime alors une marque profonde et durable dans la conscience de l'individu parce qu'elle lui dit : « on t'assimile à ceci » « on te réduit à cela » (Eribon 2024). L'objectif étant de « *salir, de ridiculiser un homme public qui n'a pas d'autre capital que son image* » (Fisher 2004). Portée par un affect qui véhicule le plaisir de transgresser, le pouvoir de catharciser et le désir de « *soulager notre cœur* » (Austin, 1970 : 116), tant il vise « *une expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle* » (Jakobson, 1984 : 214), l'injure renvoie ici à un vocable isolé qui disqualifie cyniquement une personne d'une profession dont elle se réclame, se reconnaît, est reconnue comme telle, vit d'elle et pour elle comme un métier (Weber 1959). Elle parle de la personne visée comme étant « *un propagandiste présentateur au QI très approximativement médiocre... Ce multirécidiviste narcissique braille à l'antenne est un inculte, et c'est peu dire* ». Secondairement, l'injure est utilisée comme un « *écart de langage qui est dangereux pour la vie collective* » (Bonvini 1995). Il s'agit d'une locution injurieuse qui vise un ensemble, c'est-à-dire, qui s'adresse « *aux illuminés* » et « *experts* » qui se font « *passer pour des sachants aux propos lapidaires* ». Visant à dédicribiliser les analyses de l'ensemble des invités en remettant en cause leur valeur intellectuelle, ces « *gros mots* » visent également à disqualifier l'objectivité de cette émission et de la télévision dans laquelle elle est diffusée. Ils s'inscrivent alors dans une tactique de déshonoration diffamante.

Une tactique de déshonoration diffamante

L'injure en tant que *péché de langue* (Casagrande et Vecchio 1991) est une *formule* (Esquenazi 2002) d'outrage personnel qui s'inscrit dans une dynamique de banalité quotidienne de la société¹³⁴ au point où son absence relève d'une surprise chez les téléspectateurs et auditeurs. Il s'agit d'un ensemble d'usages particuliers de qualification péjorative (Laforest, Vincent, 2004), reconnue comme telle. Plus qu'elle ne « *traite de* » par son énoncé, l'insulte manipule, inflige un traitement à l'autre par son énonciation. C'est pourquoi elle est davantage dans la relation que crée son énonciation que dans l'énoncé auquel elle cherche à faire croire (Larguèche,

¹³⁴ Symbolisant une société active en quête de bien-être, l'injure est « *dans les coins des rues, dans les marchés, dans les quartiers populaires, même dans certains milieux huppés le principal ingrédient dans les échanges entre des personnes* ». Entretien réalisé le 24 mars 2025 avec un sociologue à Yaoundé.

2004), dans la mesure où traiter quelqu'un « *d'idiot, d'ordure, d'imbécile* » ne signifie pas qu'il l'est effectivement, mais que l'on cherche à le faire passer pour « tout cela à la fois » auprès des autres et même à le persuader lui elle-même qu'il l'est. La répétition de cette *grammaire d'insultes* (Ruwet 1982) dans les propos d'un acteur très habitué de la dégradation du discours policé l'a fait passer d'une injure truculente à une injure standardisée dans les débats médiatiques. Cette forme d'injure interpellative qui se met souvent en mouvement avec brutalité, hurlement et cris a subtilement intégrée la catégorie des joutes verbales ritualisées qui n'émeuvent plus l'inconscient collectif. Selon des statistiques très modérées, l'on estime qu'en un an, cet acteur a professé cette trilogie d'injure, environ trente-sept (37) fois.

Cet acteur qui fait de l'injure un « véritable fonds de commerce » l'instrumentalise à deux niveaux comme une arme incontournable (Passard 2020) dans ses rapports de force verbaux. Premièrement, l'un des critères dans les procédures de sélection des sujets à discussion inscrit à l'ordre du jour du débat et des panélistes réside dans une garantie inconsciente et certaine de la mobilisation de l'injure lors de l'émission. Autrement dit, pour « durer dans le champ médiatique » (Schummer 2019), il faut insulter. Car « *tout semble se passer comme si, nul n'est invité dans les débats politiques s'il ne satisfait pas à certaines exigences. Nous sommes arrivés à un point où, pour être invité à une émission où les thématiques chaudes, de l'heure et populaires seront au rendez-vous, la rédaction et le présentateur s'assurent et se rassurent que vous allez dire des conneries pour diffamer, insulter, intriguer et titiller vos vis-à-vis* »¹³⁵. Un journaliste qui anime une émission télévisée de grande audience déclare d'ailleurs à ce sujet que : « *Nous n'avons pas tellement le choix. Il y'a certains panélistes qui sont très aimés par nos téléspectateurs grâce à la violence de leurs propos contre les autres. Si nous arrêtons de les inviter, notre émission risque connaître un désintérêt certain. Celui dont vous faites allusion est très aimé des téléspectateurs. Son absence peut faire baisser notre audience* »¹³⁶. Selon un autre journaliste : « *les téléspectateurs aiment les panélistes qui insultent les autres panélistes avec brutalité. Certains nous appellent souvent juste pour nous demander pourquoi il tel ou tel n'a pas été invité aujourd'hui. Ces panélistes ont fait de l'injure une spécialité. Le panéliste dont vous fait allusion sans le citer a une tactique qui consiste souvent à déshonorer les autres à travers des injures. Le plus souvent, il ne se contente plus de la thématique, mais de parler davantage des personnes. C'est souvent très gênant de le calmer. Il menace même souvent les journalistes en disant qu'il va gifler, tout casser sur le plateau et arrêter l'émission* »¹³⁷.

L'injure est deuxièmement mobilisée par cet acteur qui a un *cœur de banlieue* (Lepoutre 1997) comme une « catharsis », c'est-à-dire un rituel et une festive en ce sens ce qu'elle lui permet de se « *libérer d'une frustration, d'une aigreur et d'une haine violente qui lui a été infligée par ses pairs universitaires et par son histoire politique personnelle parce qu'ayant vécu le maquis* »¹³⁸. L'injure qui « n'est jamais gratuite » (Grossel 2016 : 7) dans les échanges de cet acteur lui confère souvent un avantage psychologique sur les autres panélistes. Selon un journaliste : « *lorsque je contacte certaines personnes pour qu'elles participent à mon émission, elles me demandent souvent si tel ou tel sera également là. Dès que je confirme la présence de ce panéliste, elles déclinent parfois l'invitation. Il faut tout de même noter que certains acceptent l'invitation justement parce qu'ils veulent affronter ce panéliste redouté* ». Même si, certains estiment que suite à ses nombreux dérapages : « *si les journalistes sont sérieux et solidaires, on*

¹³⁵ Entretien réalisé le 10 janvier 2025 avec un panéliste qui est régulièrement invité à prendre part aux débats dominicaux dans les chaînes de télévision.

¹³⁶ Entretien réalisé le 30 mars 2025 à Yaoundé avec un journaliste.

¹³⁷ Entretien réalisé le 07 mars 2025 à Yaoundé.

¹³⁸ Entretien réalisé le 07 mars 2025 à Yaoundé.

ne doit plus l'inviter sur les plateaux de télévision »¹³⁹.

Le débat devient donc dans ce cas de figure un espace qui est désormais assujéti à la police hégémonique du discours de l'injure (Foucault 1971). Cette dernière qui désigne un procédé de dénigrement dont le but est de porter atteinte à la dignité de la personne ciblée est aussi mobilisée comme un instrument de provocation de l'autre.

L'injure dans le champ médiatique : un instrument de provocation

Même si, la violence verbale qui est proférée par les injures aboutit très rarement au conflit physique, il y'a déjà eu des cas où le « sang a coulé dans la salle » à la suite d'une agression physique. Ces extrémités assez rares sont souvent précédées d'une chosification accrue d'une des parties. L'injure est alors produite dans ce cas de figure comme un outil de vexation et d'agression.

Un outil de vexation et de chosification

L'injure comme outil de vexation est à double tranchant ; car elle est classifiante pour l'insulteur même. Elle consiste pour ce dernier en insultant son interlocuteur à insulter tout un groupe ethnique. Ce langage émotionnel stigmatise et réduit, en s'appuyant sur des stéréotypes fondés sur l'appartenance ethnique. Cette injure ethnotype (Ernotte et Rosier 2003), qui prend pour cible les origines ethniques d'un individu vise à indexer par des expressions : « *le Ministre Momo qui pourtant est originaire de Dschang déshonore la lutte de la libération et déshonore les dschangs en tant que peuple* ». De même, « *vous les bulu et bété, vous êtes responsables du sous-développement de ce pays* » ; « *tu es un bamiléké et les bamiléqués sont des pauvres types qui salissent ce pays* » ; « *Samuel Eto'o est combattu à la FEECAFOOT et insulté en longueur de journée dans les réseaux sociaux contrôlés par les milices cybernétiques parce qu'il n'est pas bamiléké* ». Dans ces expressions, c'est autant l'individu qui est visé que le collectif ethnique auquel il est rattaché.

L'insulte est également réactivée à chaque emploi et fonctionne alors comme « un lieu de mémoire » (Nora 1984) au sens d'un appel discursif à des faits historiques et mémoriels, discursivement réactivés dans le présent énonciatif de l'insulte le cas échéant dans une lignée du colonialisme. A cet effet, des orateurs agressifs et viciés moralement ressassent dans un style passionnément négatif une réhabilitation que le politique a pourtant canonisé et reconnu comme héros national. Dans cette dynamique, Abel Elimbi Lobè apparaît comme ce « professionnel de l'invective et de l'offense ». Cet *Homo Petulans* au sens de Cicéron vient mettre en danger l'ordre et l'harmonie dans la *Cité* à travers ses propos polémiques où il parle de Ernest Ouandié

¹³⁹ Propos de Lasha Kingly, le 25 mai 2025 à la suite de son altercation verbale avec le Pr Jean Bayabeck lors de l'émission Tribune diffusée dans la chaîne de télévision privée My Media Prime TV le 24 mai 2025.

comme un « *bandit qui a arraché les terres et les biens des autochtones* »¹⁴⁰.

L'approche discursive de l'injure comme *référentielle* qui se déploie dans l'irrespect outrancier du code et de la bible des gentlemen (Pasquier 1995) est invoquée « *pour pousser son interlocuteur dans ses derniers retranchements. J'insulte souvent mes adversaires dans mes prises de paroles pour les énerver. A partir de là, je prends un dessus psychologique sur eux. Ils perdent tout leur bon sens et manquent d'arguments solides pour m'attaquer* »¹⁴¹. Cette injure personnalisée est destinée à blesser : « *vous êtes un manipulateur, un populiste et un fanatique zélé...Tu es un hypocrite, un menteur et un journaliste incompetent* ». Cette somme d'injures est d'autant mieux susceptible d'atteindre sa visée et sa cible que son emploi est motivé et son signifié est précis. Il s'agit d'un « *écart linguistique* » (Bonvini 1995 : 156) qui vise « *à attaquer, à énerver et à troubler psychologiquement ses contradicteurs* »¹⁴². Ce signifié n'est donc pas indifférent (Rouayrenc 2008). Participant d'un esprit d'inquisition, Il vise parfois à diaboliser la plus haute personnalité du pays en la traitant de « *démon incarné, de vieillard qui doit rentrer se reposer au village* », en traitant les autres de « *zombi qu'on ne doit plus inviter sur un plateau de télévision* » ou encore en disant que son interlocuteur est un « *zéro qui est déjà KO. Je ne discute pas avec les hommes de la rue. Tu es un gros menteur* ».

L'esthétique de l'injure en tant qu'acte de langage est liée à la fonction que celle-ci assume dans la construction du discours et à la part qu'elle a dans la signification du débat. C'est le cas le 07 novembre 2021 sur le plateau de l'émission *The Guest* diffusée dans la chaîne Cam 10 Télévision lorsque Abel Elimbi Lobè déclare que le Professeur Maurice Kamto est le symbole de « *l'incarnation de la culture de la trahison* ». Il a trahi le président de la République qui l'avait pourtant fabriqué en le nommant à de nombreux postes de responsabilités. Ainsi, ce registre populaire, voire argotique, est utilisé ici comme le moyen le plus facile pour atteindre la cible en décrédibilisant simultanément un candidat à l'élection présidentielle. Lors de l'émission sur le « *Spécial 06 Novembre* » diffusée dans la chaîne de télévision *Canal 2 International*, le Professeur Jean Bayabeck a affirmé que le Dr Nka'a qui défendait le régime était « *un mendiant* ». Cette injure de « *trop et de plus* » qui est symboliquement passée du discours au contact physique affirme un panéliste « *avait failli faire chanceler tout le plateau. Les deux protagonistes voulant en arriver aux mains* »¹⁴³. Elle a sans doute préparé et réunit les conditions adéquates pour la matérialisation d'une violence physique.

Un outil d'agression verbalo-physique

Les débats dans les médias au Cameroun sont devenus « *un sport de combat où tous les coups sont (parfois) permis. Les paroles les plus blessantes, les plus insultantes sont balancées par*

¹⁴⁰ Il est important de noter que, réuni en session ordinaire le 20 mars 2025, le Conseil National de la Communication (CNC) a examiné huit affaires aboutissant à des suspensions, et des avertissements pour manquements déontologiques. Parmi ses affaires soumis à l'ordre du jour se trouvait l'Affaire Parfait Ayissi, journaliste à Info TV et son Emission « *Libre Expression* ». En fait, au terme ses examens, le journaliste Parfait Ayissi et son Emission « *Libre Expression* » ont été suspendus pour une durée d'un mois. Selon le CNC, cette sanction fait suite à des propos injurieux tenus par l'homme politique Elimbi Lobè à l'encontre de l'indépendantiste historique Ernest Ouandié lors des éditions du 23 février et du 09 mars 2025. En plus de cette suspension, le CNC a adressé un avertissement au président-directeur général de cette chaîne de télévision. Précisons également que la Loi n°91/022 du 16 décembre 1991 portant réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun a formellement identifiée les personnalités historiques suivantes : Ahmadou Ahidjo, Um Nyobe Ruben, Moumié Félix, Ouandié Ernest.

¹⁴¹ Entretien réalisé le 15 mars 2025 avec un panéliste habitué des débats télévisés.

¹⁴² Entretien réalisé avec un sociologue le 04 avril 2025.

¹⁴³ Entretien réalisé le 25 mars 2025 avec un journaliste.

*les tontons flingueurs pour agresser verbalement les autres »¹⁴⁴. L'insulte n'est pas seulement ici un cri, mais une parole, accompagnée d'un geste (Fisher 2004). Si certaines de ces paroles sont produites sous l'effet de la colère et de l'émotion on maitrisée, elles sont parfois le résultat d'une ressource compensatoire permettant à ces acteurs, dépossédés des moyens considérables de prendre leur revanche. Cette fausse marge du discours constitue l'arme des *Outsiders* qui, ne possédant pas assez de ressources politiques se servent de l'injure pour agresser les « hauts d'en haut ». Permettant de déconstruire les rapports de pouvoir avec pour ambition une « réparation symbolique » (Marlière 2024), il « est fait pour exprimer les sentiments vrais de la misère » (de Roux et Michel Thélia 1972). Sa mobilisation dans les schèmes des échanges procure une occasion rêvée pour certains « individus situés en périphérie » (Granjon, 2014 : 28) « de se venger de certaines injustices dont ils pensent avoir subi »¹⁴⁵ en agressant verbalement les « dignitaires de l'Etat qui sont au sommet de la politique dont l'exercice des fonctions publiques fait d'eux des personnes privilégiées et difficiles à voir »¹⁴⁶. L'on peut donc entendre les injures à fleur de peau (Larguèche 1993) du genre : « mouf, chien, imbécile...tu es un enfant indigne...tu es un idiot qui est bien habillé parce qu'il est au RDPC...Vous passez tout votre temps à piller les caisses de l'Etat pour aller vous faire soigner et loger dans les hôtels en Suisse...C'est grâce à l'argent du contribuable que tu as fait de bonnes études...Si j'étais jeune, je vous aurais déjà tapé...Si tu dis une bêtise sur Um Nyobe, je casse la télé et j'attends que tu me mettes en prison ».*

En effet, le discours de l'injure qui confère un capital, un pouvoir momentanément symbolique (Bourdieu, 1980) aux cadets sociaux permet de « donner forme » (Coulomb-Gully 2002 : 18) à l'expression d'une frustration latente. Il s'agit d'un rituel de consécration au sens de Michel Foucault, en ce sens qu'il « définit la qualification que doivent posséder les individus qui parlent » mais aussi « les gestes, les comportements, les circonstances, et tout l'ensemble de signes qui doivent accompagner les discours » (Foucault 1971). Ce « marqueur social » (Brekhus 2005) s'avère particulièrement opératoire comme un dispositif de « dire et d'interdire » (Nancy 1980) des « propos qui choquent, qui blessent et qui provoquent souvent des bagarres en plein plateau de télévision »¹⁴⁷. Il s'agit par exemple de dire que : « tu es mendiant et un gourmand....Su tu n'avais pas l'âge de mon père, je t'aurai dit les gros mots... Je vais te gifler...Si on blague avec moi, je casse tout ici et on arrête cette émission ».

Considérées comme des « mauvaises paroles » qui « resserrent le foie » (Bonvini 1995 : 154), les injures ont en effet largement recours à la rhétorique. Cette *esthétique de l'outrance et ce stylistique des pamphlets* (Tettamanzi 1999) qui consiste à parler de son vis-à-vis comme « un intellectuel corrompu, un mendiant, un fils à papa, une fabrication qui a bénéficié des largesses du régime » est de ce fait le fruit d'une impulsion, produite en toute spontanéité (Ernotte et Rosier 2004). L'injure signale Georges Guedon est saisi ici un contre parler ordinaire (Labov 1978) comme chez les *Fon* du Bénin, c'est-à-dire parmi les « paroles particulièrement agressives, destinées à affecter au maximum autrui ». Ces paroles sont très chaudes et même brûlantes puisque provenant d'un « ventre en feu » et on les appelle « paroles du ventre qui engendrent le feu : *xô me ji zô xó* (Guedon 1985 : 419). Elles sont considérées comme émises directement du cœur sans avoir subi la censure et le tri de la tête, qui n'ont pas été « battues et retournées dans la gourde de la tête ». Elles sont aussi qualifiées de *xó vâlà vâlà* (idéophone) « paroles qui sortent sans contrôle et par jets violents » (Bonvini 1995 : 155). Ce genre de

¹⁴⁴ Entretien réalisé le 08 mars 2025 avec un sociologue.

¹⁴⁵ Entretien réalisé le 08 mars 2025 avec un sociologue.

¹⁴⁶ Entretien réalisé le 18 mars 2025 avec un politiste.

¹⁴⁷ Entretien réalisé le 02 mars 2025 avec un journaliste.

phénomène atypique a été observé le 16 novembre 2016 lors de l'émission intitulée *Dans l'Arène* diffusée dans la Chaîne *Canal 2 International* où le choc des idées entre Abel Elimbi Lobè qui avait annoncé sa démission d'un parti politique d'opposition quelques semaines plutôt et Carlos Ngoualem, membre de ce parti et contradicteur lors du débat a conduit à une bagarre sur le plateau de télévision. Enervé par les propos d'Abel Elimbi Lobè, Carlos Ngoualem lui a assené des coups violents. Abel Elimbi Lobè était reparti avec le nez fracassé et le sang qui ne cessait pas de couler.

CONCLUSION

A défaut de conclure, plusieurs observations méritent d'être évoquées. Le champ médiatique qui évolue dans un sous-champ relativement autonome, structuré et structurant par le discours des acteurs est une technologie de production de l'injure. Cet *art de l'insulte* (Volpi et Schopenhauer 2004) fabrique à travers les émissions qui s'y déroulent des professionnels au métier de l'injure (Béliard 2020). Ces *voix d'injures* (Roussin, 1992) qui fonctionnent par la polémique s'adonnent à cœur joie au lynchage médiatique dans leurs langages. Ainsi, même si l'usage de l'injure dans ce champ médiatique relève d'une vieille pratique (Jeanneney, 2012), son *esthétique* au sens de Catherine Rouayrenc (Rouayrenc 2008) est devenue un mode d'agir social dans l'espace public au Cameroun. Grâce à son *effet* (Larguèche 1983), l'injure en tant que « parole » (Roulon-Doko 2008) et manière de saisir l'altérité a désormais un rôle non seulement interlocutif, mais métadiscursif et réflexif prégnant (Tuomarla, 2014 : 24). Ce phénomène linguistique universel, répertorié dans toutes les langues et cultures, quelles que soient la période et la variété envisagées (Lagorgette, 2006 : 28) appartient à un système d'impolitesse et de criminalisation des mœurs, c'est-à-dire d'inversion des façons de sentir, de penser, et d'appréhender l'altérité. L'utilisation de l'injure est donc ici révélatrice de la mentalité et de l'état psychologique d'une société donnée (Dareau 1785). Elle est déjà un instrument d'analyse pour étudier l'état d'esprit d'une *société incivile* (Roché 1996). Autrement dit, par les injures, une société se définit par opposition. Il s'agit simplement le cas échéant de la pointe d'un *iceberg*, c'est-à-dire de l'état visible d'un système social d'inversement des valeurs traditionnelles et ancestrales qui a été bâtie sur les tabous. La violence verbale qui est popularisée par les injurieux est le symbole de la décadence morale d'une société camerounaise qui est désormais *privée de sens* (Laïdi, 1994). Car, « *le vocabulaire négatif de l'injure si l'on ne se contente pas de le recenser en le déracinant...déborde largement l'intérêt philologique car il découvre, écrit Yves Castan, cette guerre intestine qu'une civilisation mène toujours contre ses abus et ses archaïsmes, ses hérésies et ses périls, par laquelle aussi elle cherche à se délivrer de ses remords et de ses angoisses* » (Castan, 1974 : 42).

Bibliographie

- Akueson Adolé Félicité, « Réflexion sur l'injure en politique », in *Akofena*, spécial n°08, Vol.1, 2022.
- Angenot Marc, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.
- Austin John Langshaw, *Quand dire c'est faire*, trad. fr. Paris, Le Seuil, 1962.pp. 57–59.
- Bakhtine Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman*, traduit du russe par Daria Olivier, Gallimard, Paris, 1924. Michel Foucault, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

Bastin Gilles, « Der Journalismus in der Bourdieuschen Soziologie : Ein Gegenstand, der Widerstand leistet. Einige Bemerkungen über das Feld des Journalismus », in *Publizistik*, 48(3), 2003.

Bayart Jean-François, « L'énonciation du politique », in *Revue Française de Science Politique*, 1985. Gérard Sfez, « Machiavel et les hasards de l'institution », in Christian Lazzeri (dir), *La production des institutions*, Paris, Presses Universitaires Franche-Comté, 2002.

Béliard Anne-Sophie et Lécossais Sarah, « Les collectifs de scénaristes ou la “fabrique” du métier. Compagnonnage et solidarités dans le travail créatif », in *Biens symboliques*, n° 6, 2020, <https://www.biens-symboliques.net/378> (consulté le 02 avril 2025).

Bonvini Emilio, « L'injure dans les langues africaines », in *Faits de langues*, 6/1995.

Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 101-102, 1994a, pp. 3-9.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001.

Bourdieu Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, janvier 1980, n° 3, pp. 2-3.

Brekhus Wayne, « Une sociologie de “l'invisibilité” : réorienter notre regard », in *Réseaux*, n° 129 130, 2005, p. 243-272.

Cabaret Florence et Vienne-Gurerrin Nathalie, *La Mauvaise langue*, Rouen, Presses de l'Université de Rouen, 2024.

Caplan Caroline, « Cartographier l'incivilité. Un outil au service des institutions locales. Enjeux, défis, méthodes », in Dominique Lagorgette (dir), *Les insultes : bilan et perspectives, théorie et actions*, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Études Transfrontalières et Internationales 2016.

Carl Schmitt, *La notion de politique*, trad. M.-L. Steinhäuser, Paris, Champs Flammarion, 1932

Casagrande Carla et Vecchio Silvana, *Les Péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris, Éditions du Cerf, 1991.

de Roux Dominique et Thélia Michel, L.-F. *Céline*, Paris, éditions de l'Herne (cahiers de l'Herne), 1972.

Castan Yvan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc*, Paris, Pion, 1974, 42.

Coulomb-Gully Marlène, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel », in *Mots. Les langages du politique*, n° 70, 2002, p. 108.

Cromer Sylvie, Descamps David, Foudi Agathe, Passard Cédric (dir), *Les usages sociaux de l'insulte. Pratiques et subversions*, Rennes, PUR, coll. « Le sens social », 2024

Emotte Philippe et Rosier Laurence, « L'ontotype : une sous-catégorisation pertinente pour classer les insultes? » in *Langue française*, n° 144 (déc.), 2004, pp.35-48.

Eribon Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Champs Essais, 2024.

Esquenazi Jean-Pierre, « L'inventivité à la chaîne. Formules des séries télévisées », in *MEI*, n° 16, 2002, p. 95-109. Édouard Robert, *Dictionnaire des injures*, Paris, Tchou, 1973.

Dareau François, *Traité des injures dans l'ordre judiciaire*, 2 vols, Paris, 1785.

Durand Guy Sioui, « Le Festival de l'Insulte : les « mots dits » du Lieu », in *Inter*, (82), 2002,

Durkheim Emile, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 1993.

Fisher Sophie, « L'insulte : la parole et le geste », in *Langue française*, 2004.

Fracchiolla Béatrice, Laurence Rosier, « Insulte », in *Publicationnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 26 février 2019. Accès : <http://publicationnaire.huma num.fr/notice/insulte/> .

Guedou Georges, *Xo et Gbe. Langage et culture chez les Fons du Dahomey* (2 vol.), thèse de troisième cycle de linguistique africaine, sous la direction de G. Calame-Griaule, Paris, université de la Sorbonne Nouvelle, 1985.

Guiraud Pierre, *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France (que sais-je ?), 1973.

Goffman Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, trad. de l'américain par A. Accardo, Paris, Éd. de Minuit, 1973.

Goffman Erving, *Stigmate*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

Grossel Marie-Geneviève, « Salir l'adversaire politique par un portrait insultant », in Dominique

Hall Stuart, « La culture, les médias et l'«effet idéologique» », in Hervé Glevarec, Éric Macé, Éric Maigret (dir.), *Cultural Studies. Anthologie*, Paris, Armand Colin/INA, 2008 (1977), p. 41-60, p. 53.

Huston Nancy, *Dire et Interdire*, Paris, Payot, 1980.

Jakobson Roman, *Essais de linguistique générale*, Paris : Editions de Minuit, 1984.

Jeanneney J-N. (2012). L'injure en politique : de tout temps ? Concordance des temps. [En ligne], le 22 mars 2025 à 15 h 07 mn sur [URL:https://www.franceculture.fr](https://www.franceculture.fr)

Kelly Liz, *Surviving Sexual Violence*, Cambridge, Polity Press, 1988.

Kerbrat-Orecchioni Catherine, *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980. Laurence Rosier, *L'insulte... aux femmes*, Bruxelles, Saint-Gilles, 180° Éd, 2017b.

Labov William, *Le parle ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États Unis*. Coll. Le sens commun. Paris, Les éditions de minuit, 1978.

Lachance André, « Une étude de mentalité : les injures verbales au Canada au XVIIIe siècle (1712-1748) », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31(2), 1977.

Laforest Marty et Vincent Diane, « La qualification péjorative dans tous ses états », in *Langue française*, 1 (144), 2004, pp. 59-81.

Lagorgette (dir), *Les insultes : bilan et perspectives, théorie et actions*, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Études Transfrontalières et Internationales 2016.

Lagorgette Dominique, « Insultes et conflit : de la provocation à la résolution- et retour ? », in *Les Cahiers de l'Ecole N° 5*, 2006.

Laïdi Zaki, *Un monde privée de sens*, Paris, Fayard, 1994.

Larguèche Évelyne, *L'effet injure*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983.

Larguèche Évelyne, *L'Injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan (Santé, sociétés, cultures), 1993.

Larguèche Evelyne, « L'injure comme objet anthropologique », in *Revue des mondes musulmans de la Méditerranée*, 103-104, 2004, pp. 29-56.

Lecomte Marie-Christine, *Injures, jurons et blasphèmes : des performatifs bien ancrés dans le réel*, Paris, Presses Universitaires François-Rabelais, 2017.

Lécossais Sarah, « Défaire l'ordre du discours Éléments pour une approche discursive des séries télévisées », in *Communication & langages*— n° 212— juin 2022.

Lepoutre David, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.

Macé Éric, « Qu'est-ce qu'une sociologie de la télévision ? Esquisse d'une théorie des rapports sociaux médiatisés. 1. La configuration médiatique de la réalité », in *Réseaux*, vol. 18, n° 104, 2000, p. 245-288.

Macé Éric, « Qu'est-ce qu'une sociologie de la télévision ? Esquisse d'une théorie des rapports sociaux médiatisés. 2. Les trois moments de la configuration médiatique de la réalité : production, usages, représentations », in *Réseaux*, n° 105, 2001, p. 199-242.

Macé Éric, *Les Imaginaires médiatiques. Une sociologie postcritique des médias*, Paris, Amsterdam, 2006b. Sabine Chalvon-Demersay, « Le deuxième souffle des adaptations », in *L'Homme*, n° 175-176, 2005. Virginie Julliard, « Éléments pour une "sémiotique du genre" », in *Communication & langages*, n° 177, 2013, p. 59-74, p. 64.

Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, T. I, La République, Paris, Gallimard, 1984.

Pasquier Dominique, *Les Scénaristes et la télévision. Approche sociologique*, Paris, Nathan/INA, 1995.

Passard Cédric, « L'insulte, arme incontournable du politique », in Consulté le 20 avril 2025 à 13 h 45 mn sur URL : <https://theconversation.com/linsulte-arme-incontournable-du-politique-149290>.

Passard Cédric (dir), *Les usages politiques de l'insulte*, Paris, Classiques Garnier, Coll, « Rencontres », 2024.

Roché Sébastien, *La Société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?* Paris, Éditions du Seuil, 1996.

Rouayrenc Catherine, « L'injure dans la représentation de la vie militaire : rythme d'un monde, rythme d'une écriture. », in *Études littéraires*, 39(2), 2008, pp. 15–30.

Rouayrenc Catherine, *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France (que sais-je ?), 1997.

Roulon-Doko Paulette. « Le statut de la parole. Ursula Baumgardt et Jean Derive. Littératures orales africaines », in *Perspectives théoriques et méthodologiques*, Karthala, 2008, pp.33-45.

Roussin Philippe, « La voix d'injures dans les pamphlets de Céline », in *Ethnologie française*, XXII, 3, Paroles d'outrage, 1992.

Ruwet Nicolas, *Grammaire des insultes et autres essais*, Paris, Éditions du Seuil, 1982.

Sautermeister Christine, « Avec les mots on ne se méfie jamais suffisamment » ou la dynamique de l'invective chez Louis-Ferdinand Céline », in *Études littéraires*, 39(2), 2008, pp. 83–98.

Schummer Baptiste, « Durer dans le champ médiatique La carrière d'Alain Duhamel », in *Politiques de Communication* n° 13 automne, 2019.

Tettamanzi Régis, *Esthétique de l'outrance et stylistique des pamphlets de Louis-Ferdinand Céline*, Tusson, du Lérot, 1999.

Tönnies Ferdinand, *Communauté et société*, Gallimard, Paris 1887.

Tuomarila Ulla, « La recontextualisation et la circulation d'insultes dans les médias : le cas des commentaires des lecteurs sur des articles/vidéos publiés en ligne », in *Cahiers de praxématique*, 63. Accès : <http://praxématique.revues.org/2420>, 2014.

Volpi Franco et Schopenhauer Arthur, *L'Art de l'insulte*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)**

